



L'amélioration des compétences, des réseaux et des moyens de subsistance grâce à l'emploi communautaire

Les impacts du Projet d'innovation en emploi
communautaire sur une période de trois ans

David Gyarmati Boris Palameta
Shawn de Raaf Taylor Shek-Wai Hui
Claudia Nicholson Melanie MacInnis

Un projet parrainé par



Ressources humaines et
Développement social Canada

Human Resources and
Social Development Canada

SRDC  **SRSA**

SOCIAL RESEARCH
AND DEMONSTRATION
CORPORATION

SOCIÉTÉ
DE RECHERCHE
SOCIALE APPLIQUÉE

SRSA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

RICHARD A. WAGNER

Associé, Ogilvy Renault

MEMBRES

PETER BARNES

Président, Peter Barnes Enterprises Inc.

PAUL BERNARD

Professeur, Département de sociologie, Université de Montréal

MONICA BOYD

Professeure, Département de sociologie, University of Toronto

YVON FORTIN

Directeur général, Institut de la Statistique du Québec

JOHN F. HELLIWELL

Professeur, Département d'économie, University of British Columbia

SHARON MANSON SINGER

Présidente, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

ELIZABETH PARR-JOHNSTON

Présidente, Parr Johnston Economic and Policy Consultants

IAN STEWART

JEAN-PIERRE VOYER

Directeur exécutif, Société de recherche sociale appliquée

L'amélioration des compétences, des réseaux et des moyens de subsistance grâce à l'emploi communautaire

**Les impacts du Projet d'innovation en
emploi communautaire sur une période de trois ans**

**David Gyarmati
Shawn de Raaf
Claudia Nicholson
Boris Palameta
Taylor Shek-Wai Hui
Melanie MacInnis**



**SOCIAL RESEARCH
AND DEMONSTRATION
CORPORATION**

**SOCIÉTÉ
DE RECHERCHE
SOCIALE APPLIQUÉE**

octobre 2007

Le Projet d'innovation en emploi communautaire est financé par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et par le Ministre des services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE). Les constatations et les conclusions présentées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de RHDSC ou du MSC-NE.

The English version of this report is available upon request.

La Société de recherche sociale appliquée est un organisme sans but lucratif et un organisme caritatif enregistré ayant des bureaux à Ottawa et Vancouver. La SRSA a été créée dans le but précis d'élaborer, de mettre à l'essai sur le terrain et d'évaluer rigoureusement des programmes sociaux. Sa mission, qui comporte deux volets, consiste à aider les décideurs et les intervenants à déterminer les politiques et programmes sociaux qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens, en se penchant particulièrement sur les effets qu'ils auront sur les personnes défavorisées, et à améliorer les normes relatives aux éléments probants utilisés pour évaluer les politiques sociales. En tant qu'organisation faisant office d'intermédiaire, la SRSA tente de jeter des passerelles entre les milieux de la recherche universitaire, les décideurs gouvernementaux et les responsables de programmes sur le terrain. La Société, qui fournit un outil pour l'élaboration et la gestion de projets pilotes complexes, cherche à collaborer étroitement avec les gouvernements à tous niveaux — fédéral, provincial, et local — ainsi qu'avec les collectivités où sont mis en œuvre ces projets.

Copyright © 2007 par la Société de recherche sociale appliquée

Table des matières

Tableaux et figures	v
Remerciements	x
1 Historique et aperçu du PIEC	1
Historique	1
En quoi le PIEC est-il différent?	2
Le modèle du PIEC	7
La méthodologie d'évaluation du PIEC	9
Aperçu de l'étude d'impact après 40 mois	13
Les grandes lignes du rapport	15
2 La mise en œuvre du PIEC	16
Les collectivités participant au PIEC	16
La mise sur pied du bureau du PIEC	16
Le recrutement des participants	17
La participation au PIEC	18
Les projets et les affectations du PIEC	20
Résumé	26
3 Les impacts sur l'emploi, le revenu et les caractéristiques des emplois	27
Impacts sur l'emploi à plein temps	27
Emplois du PIEC et emplois non liés au PIEC	32
Impacts sur le revenu mensuel	35
Les mesures cumulatives des impacts du PIEC sur l'emploi	40
Impacts du PIEC sur les salaires et sur les heures	42
Impacts sur les emplois: postes, niveaux de compétence et durée	43
Résumé	50
4 Les impacts sur le revenu, les difficultés de subsistance et le bien-être	51
Impacts sur la perception d'a.-e. et d'aide sociale	51
Impacts sur le revenu et sur la situation de faible revenu	57
Impacts sur la situation financière	65
Impacts sur les difficultés de subsistance, les attentes et le bien-être	67
Résumé	73
5 Impacts sur le capital social	74
Aperçu : Le capital social	74
Impacts sur le capital social après 40 mois	77
Résumé	85

6 Impacts sur l'employabilité	87
Les compétences générales	87
Attitudes à l'égard du travail et des paiements de transfert	93
Éducation et formation	96
La recherche d'emploi	98
Mobilité	99
Résumé	101
7 Impacts sur le bénévolat	103
Impacts sur le bénévolat	103
Résumé	109
8 Résumé des conclusions	111
Suivi postérieur au programme	116
Annexes	
A Analyse du biais de non-réponse dans l'échantillon du rapport après 40 mois	117
B Satisfaction à l'égard du programme	127
C Les estimations des impacts corrigés par régression	130
D Les impacts sur les sous-groupes	149
Bibliographie	169

Tableaux et figures

Tableau	Page
3.1	Impacts pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC — Échantillon de l'a.-e. 39
3.2	Impacts pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC — Échantillon de l'aide sociale 40
3.3	Impacts cumulatifs sur le revenu, les heures et le nombre de mois avec emploi, du 1 ^{er} au 38 ^e mois 41
3.4	Impacts sur la répartition des salaires et des heures au 32 ^e mois 44
3.5	Impacts sur le type d'emploi au sein de l'emploi principal entre le 1 ^{er} et le 40 ^e mois 45
3.6	Impacts sur le niveau de compétence et l'emploi principal entre le 1 ^{er} et le 40 ^e mois 47
3.7	Nombre moyen d'emplois occupés entre le 1 ^{er} et le 40 ^e mois 48
3.8	Impacts sur la durée de l'emploi principal entre le 1 ^{er} et le 40 ^e mois 49
4.1	Impacts sur les prestations mensuelles d'a.-e. — Échantillon de l'a.-e. 54
4.2	Impact sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale 56
4.3	Impacts sur le revenu personnel et celui du ménage avant l'enquête de suivi après 40 mois 58
4.4	Impacts sur le seuil de faible revenu (SFR) des ménages avant l'enquête de suivi après 40 mois 63
4.5	Impacts sur la situation financière personnelle lors de l'enquête de suivi après 40 mois 67
4.6	Impacts sur les difficultés de subsistance lors de l'enquête de suivi après 40 mois 69
4.7	Impacts sur les attentes, la santé et le bien-être lors de l'enquête de suivi après 40 mois 71
5.1	Nombre de contacts en mesure de fournir différentes ressources 78
5.2	Caractéristiques structurelles des réseaux — Force des liens et densité des réseaux 81
5.3	Hétérogénéité des réseaux 83
5.4	Mesures composites de l'évolution, de la date de référence au 40 ^e mois 85
6.1	Impacts sur les compétences générales lors de l'enquête de suivi après 40 mois 90
6.2	Impacts sur les attitudes à l'égard du travail et des paiements de transfert, à l'enquête de suivi après 40 mois 95
6.3	Impacts sur la formation non offerte par le PIEC, à l'enquête de suivi après 40 mois 97
6.4	Impacts sur la recherche d'emploi, à l'enquête de suivi après 40 mois 98
6.5	Impacts sur la mobilité, à l'enquête de suivi après 40 mois 100
7.1	Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes 106

7.2	Impacts sur le bénévolat informel	107
7.3	Impacts sur le bénévolat pratiqué par des participants travaillant à plein temps	108
7.4	Évolution du bénévolat encadré et informel du 1 ^{er} au 40 ^e mois	110
A.1	Comparaison des caractéristiques de l'échantillon de recherche de référence et de l'échantillon de l'enquête après 40 mois — Échantillon de l'a.-e.	121
A.2	Comparaison des caractéristiques de l'échantillon de recherche de référence et de l'échantillon de l'enquête après 40 mois — Échantillon de l'aide sociale	123
A.3	Impacts sur la perception et les paiements d'a.-e., par les répondants et les non-répondants — Échantillon de l'a.-e.	125
A.4	Impacts sur la perception et les paiements d'a.-e., par les répondants et les non-répondants — Échantillon de l'aide sociale	126
B.1	Satisfaction des répondants du groupe programme à l'égard du projet au 40 ^e mois suivant l'inscription	128
C.1	Impacts sur le type d'emploi principal au cours du 1 ^{er} et du 40 ^e mois	137
C.2	Impacts sur le revenu personnel et celui du ménage avant l'enquête de suivi après 40 mois	137
C.3	Impacts sur le seuil de faible revenu (SFR) des ménages avant l'enquête de suivi après 40 mois	138
C.4	Impacts sur les finances personnelles lors de l'enquête de suivi après 40 mois	139
C.5	Impacts sur les difficultés de subsistance lors de l'enquête de suivi après 40 mois	140
C.6	Hétérogénéité des réseaux	141
C.7	Mesures composites du changement entre le début du programme et le 40 ^e mois	142
C.8	Impacts sur les compétences professionnelles lors de l'enquête de suivi après 40 mois	143
C.9	Impacts sur les attitudes à l'égard du travail et des paiements de transfert lors de l'enquête de suivi après 40 mois	145
C.10	Impacts sur la formation non offerte par le PIEC lors de l'enquête de suivi après 40 mois	146
C.11	Impacts sur la mobilité lors de l'enquête de suivi après 40 mois	147
C.12	Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes	148
D.1	Impacts sur l'emploi à plein temps — Pourcentage de personnes employées à plein temps du 19 ^e au 38 ^e mois	154
D.2	Impacts sur le revenu du ménage, par sous-groupe — Revenu moyen du ménage à l'enquête de suivi après 40 mois (en \$)	155
D.3	Impacts sur le revenu des autres membres du ménage par sous-groupe — Revenu moyen des autres membres du ménage à l'enquête de suivi après 40 mois (en \$)	156
D.4	Impacts sur l'emploi du conjoint, par-sous-groupe — Participants ayant un conjoint qui travaille (en %)	157

D.5	Impacts sur le seuil de faible revenu, par sous-groupe — Participants ayant un revenu du ménage inférieur au SFR (en %)	158
D.6	Impacts sur la sévérité de la pauvreté, par sous-groupe — Participants ayant un revenu du ménage inférieur à 75 % du SFR (en %)	159
D.7	Impacts sur les versements totaux d'a.-e., par sous-groupe — Versements totaux d'a.-e. du 1 ^{er} au 38 ^e mois (en \$)	160
D.8	Impacts sur les versements totaux d'aide sociale, par sous-groupe — Versements totaux d'aide sociale du 1 ^{er} au 38 ^e mois (en \$)	161
D.9	Impacts sur l'ensemble des contacts pouvant aider à trouver un emploi, par sous-groupe — Nombre moyen de contacts	162
D.10	Impacts sur les compétences professionnelles, par sous-groupe — Compétences pour la résolution de problèmes	163
D.11	Impacts sur les compétences professionnelles, par sous-groupe — Pensée systématique	164
D.12	Impacts sur la mobilité, par sous-groupe — Participants ayant déménagé en dehors du Cap-Breton (en %)	165
D.13	Impacts sur le bénévolat, par sous-groupes — Participants n'ayant pas fait de bénévolat dans un cadre formel en 22 mois (en %)	166
D.14	Impacts sur le bénévolat, par sous-groupes — Participants n'ayant pas fait de bénévolat informel en 22 mois (en %)	167

Figure	Page	
2.1	Taux de participation au PIEC, par mois, à partir de l'inscription	20
2.2	Projets du PIEC, par organisme ou secteur desservi (2000–2005)	22
2.3	Emplois du PIEC — Total des postes occupés par profession	25
2.4	Total des postes occupés par profession	26
3.1a	Taux d'emploi à plein temps, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire — Échantillon de l'a.-e.	29
3.1b	Taux d'emploi à plein temps, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire — Échantillon de l'aide sociale	29
3.2a	Impacts sur l'emploi à plein temps, par limitation d'activité — Échantillon de l'a.-e.	31
3.2b	Impacts sur l'emploi à plein temps, par limitation d'activité — Échantillon de l'aide sociale	32
3.3a	Emplois du PIEC et emplois non reliés au PIEC — Échantillon de l'a.-e.	34
3.3b	Emplois du PIEC et emplois non reliés au PIEC — Échantillon de l'aide sociale	35
3.4a	Revenu mensuel moyen pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC, par trimestre — Échantillon de l'a.-e.	36
3.4b	Revenu mensuel moyen pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC, par trimestre — Échantillon de l'aide sociale	37
4.1	Pourcentage de prestataires ordinaires d'a.-e. — Échantillon de l'a.-e.	53
4.2	Pourcentage de prestataires ordinaires d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale	55
4.3	Revenu des autres membres du ménage, avec ou sans enfant	61
4.4	Pourcentage des participants avec ou sans enfant dont les conjoint(e)s sont sur le marché du travail	61
4.5	Situation de faible revenu, à l'entrevue de suivi après 40 mois, par type de famille à la date de référence	64
4.6	Revenu de ménage inférieur à 75 % du SFR lors de l'entrevue de suivi après 40 mois	65
5.1	Nombre moyen de contacts qui peuvent apporter une aide à la recherche d'emploi, par tranche de revenu	79

Remerciements

Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) est le fruit de la collaboration de nombreux organismes et particuliers. Nous tenons à remercier ceux qui ont contribué à son succès.

Le PIEC n'aurait jamais vu le jour sans le soutien de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC), auteur de l'idée originale et principal bailleur de fonds du projet. Nous remercions tout particulièrement Satya Brink, Urvashi Dhawan-Biswal, Bagala Biswal et Neil Bouwer pour leur soutien et leurs conseils continus. Nous souhaitons également remercier l'autre bailleur de fonds du PIEC, le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE) pour son soutien et plus récemment, Lynn Hartwell et son équipe de la Policy and Information Management à Halifax.

Nous rendons hommage aux contributions de nos partenaires locaux en charge des prestations de services à la municipalité régionale du Cap-Breton, qui nous ont aidés à faire du PIEC une réalité. Nous exprimons notre gratitude à Charlene Giovanetti-King du Cape Breton Family YMCA, à Mary McNeil du Breton Business Center, à Judy McMullen et Matthew Bruffato de l'Atlantic Coastal Action Program — Cape Breton, ainsi qu'à Mike et Sharon Currie des Breton Rehab Services. L'installation et l'exploitation du bureau du PIEC exigent un solide esprit d'équipe et nous nous devons de remercier le personnel pour son dévouement : Bill McCarron, Anita Maynard, David Hillier, Diana Jensen, Ian MacIntyre, Bernadette Gillis, Janie MacDonald, Kathie Ball, Margie Paruch, Terri-Lynn Jennings, Ron Cote, Wendy Marinelli et Jacqueline Buchanan.

Nous dédions une pensée particulière ainsi que notre reconnaissance la plus profonde à feu Hélène Lavoie, qui a disparu peu de temps avant la fin du projet. Hélène était responsable de la participation de Statistique Canada dans la sélection et le recrutement des participants du PIEC, ainsi que de l'administration des enquêtes de suivi. Nous sommes reconnaissants envers son dévouement au projet et son engagement envers la qualité. En elle, nous avons perdu un précieux membre de l'équipe du PIEC et une amie chère.

Nous désirons également remercier Eddy Ross, Nancy Brooks et la Division des enquêtes spéciales de Statistique Canada pour leur travail continu sur les enquêtes auprès des participants du PIEC. Michael Ornstein et David Northrup de l'Institute for Social Research (ISR) ont également apporté une grande contribution en administrant l'enquête communautaire et par leur soutien et conseils continus. Les contributions de nos nombreux collègues, passés et présents, à la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) sont trop nombreuses à énumérer. Le succès du projet n'aurait pas été possible sans la collaboration de l'ensemble de l'organisme. Pour le présent rapport, nous souhaitons remercier Doug Tattrie pour ses remarques sur l'analyse, Hongmei Cao pour la révision du document, et Eliza Bennett pour l'édition ainsi que la coordination de la traduction et la production du rapport. Nous remercions chaleureusement Jean-Pierre

Voyer, directeur exécutif de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), pour son soutien et ses conseils, ainsi que son prédécesseur, John Greenwood, qui est resté attentif au processus durant une grande partie de la conception et de la mise en œuvre du PIEC.

Nous désirons également que soit reconnu l'apport des bénévoles dévoués qui siègent aux conseils communautaires du PIEC — la New Waterford & Area Social and Economic Action Society, la Sydney Mines CEIP Association, la District 7 Innovation Project Association, la Glace Bay Community Improvement Society et la North Sydney–Barra Community Development Association, ainsi que des nombreux organismes qui ont parrainé un projet dans leur communauté.

Nous tenons enfin à exprimer nos remerciements les plus sincères aux personnes associées au PIEC à titre personnel, qu'elles aient participé à l'un des projets ou au groupe témoin, pour avoir accepté de nous parler de l'incidence du programme sur leur vie professionnelle et personnelle.

Les Auteurs

Chapitre 1 : Historique et aperçu du PIEC

Le Canada bénéficie d'une période de croissance économique stable depuis plus d'une décennie. Les niveaux d'emploi progressent depuis 14 années consécutives et le taux de chômage national a atteint son niveau le plus bas depuis trente ans (Statistique Canada, 2006). Cependant, certaines régions du pays ont moins bien bénéficié que d'autres de la croissance soutenue et sont confrontées à des taux de chômage chroniquement élevés. Le Cap-Breton industriel en est un exemple, puisque la fermeture des mines de charbon et le déclin de l'industrie sidérurgique se sont traduits par des taux de chômage à deux chiffres depuis plus de dix ans. En dépit d'une économie nationale florissante, le taux de chômage actuel au Cap-Breton demeure — à 13 % — plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale, et dans certaines collectivités les taux sont bien plus élevés encore (Statistique Canada, 2007). La région de la Gaspésie, au Québec, est un autre exemple; s'appuyant depuis longtemps sur des industries saisonnières, elle subit actuellement un taux de chômage de 18 % (Statistique Canada, 2007). Plusieurs villes de la Colombie-Britannique reposant sur une mono-industrie souffrent du déclin de l'exploitation forestière et la filière papier. Les chômeurs de ces régions doivent faire face à des risques plus élevés de détérioration des compétences, de réduction de l'employabilité, de pauvreté et d'exclusion sociale. De même, les collectivités peuvent être confrontées à des problèmes significatifs liés aux migrations de sortie, au recul de la cohésion et au déclin de leurs capacités.

Un ensemble de programmes d'emploi ont été mis en œuvre par les gouvernements au cours de ces trente dernières années afin de remédier au problème du chômage régional. Bien que nombre de ces programmes aient atteint leurs objectifs à court terme, le problème persiste et des solutions innovatrices sont nécessaires. Ce rapport examine l'étude de l'une de ces solutions — le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) — un projet de recherche appliquée à long terme qui teste une nouvelle forme de soutien de revenu aux personnes sans emploi habitant des régions touchées par un chômage chronique élevé. En échange de leur admissibilité aux prestations d'assurance-emploi (a.-e.) et d'aide sociale, le PIEC a proposé aux participants jusqu'à trois années de travail dans le cadre de projets élaborés par des collectivités locales de la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB). Les participants ont donc gagné des revenus stables pendant une période significative et ont eu l'occasion d'accumuler des expériences de travail, d'acquérir de nouvelles compétences et d'élargir leurs réseaux de contacts.

HISTORIQUE

Programmes d'emplois communautaires

Le PIEC est, à de nombreux égards, différent des programmes d'emplois communautaires précédents. Les interventions des gouvernements visant à remédier au problème du chômage régional chronique au Canada ont compris différents programmes

de création d'emplois directs, dont plusieurs ont cherché simultanément à impliquer et à soutenir les collectivités. Au cours des années 1970, plusieurs programmes d'emplois communautaires temporaires ont été mis en place, notamment le Programme d'initiatives locales (PIL), le Programme d'aide à l'emploi local (PAEL) et le Programme Canada au travail qui avait le double objectif de créer des emplois et d'améliorer la situation des collectivités. Des programmes similaires ont été mis en œuvre dans les années 1980, notamment dans le cadre du Programme d'aide au développement économique local (ADEL) et du Programme pour l'emploi au Canada (PEC). Les années 1990 se sont focalisées sur des mesures d'emploi plus « actives », notamment les suppléments de revenu, les subventions salariales et l'aide au travail indépendant. Bien que l'importance accordée aux programmes de création d'emplois directs ait considérablement reculé au Canada, les mesures actives prises à travers la *Loi sur l'assurance-emploi* de 1996 ne prévoient qu'un financement limité desdits programmes, grâce à la mesure des Projets de création d'emploi (PCE).

Les différents gouvernements des États-Unis ont également eu recours aux emplois communautaires dans différentes circonstances. Dans les années 1980, les programmes reposant sur l'expérience professionnelle communautaire (CWEP) ont été mis en œuvre dans plusieurs états, dans le cadre du programme de travail obligatoire (Holzer, 2002). Avec les réformes de l'aide sociale des années 1990, plusieurs projets d'emploi au sein de services communautaires (ESC) ont été mis en œuvre à grande échelle, souvent en tant que composants de programmes plus vastes, tels que le Programme d'emploi au sein de services communautaires du Vermont (Sperber et Bloom, 2002) et le Projet de la nouvelle chance (Brock, Doolittle, Fellerath et Wiseman, 1998).

EN QUOI LE PIEC EST-IL DIFFÉRENT?

Le PIEC n'est pas un projet de création d'emplois classique. Bien que le programme réponde à des besoins à court terme en matière d'emploi, il vise principalement et avant tout à tester une stratégie active de réemploi, et une alternative à la recette passive de l'a.-e. ou de l'aide sociale. Les concepteurs du PIEC ont également cherché à tirer les leçons des approches précédentes pour construire le modèle du programme. Cette section s'intéresse aux fondements théoriques du PIEC et examine quelques points essentiels du programme qui le distinguent des approches précédemment adoptées pour remédier au problème chronique du chômage régional.

Politique de l'emploi et mesures actives en matière d'emploi

Depuis la fin des années 1980, les discussions sur les politiques en matière d'emploi ont essentiellement porté sur la mise en œuvre de ce que l'on appelle des mesures d'emploi plus « actives ». ¹ L'idée développée est que les programmes de transfert devraient encourager les prestataires à travailler ou à étudier plutôt que leur procurer « passivement » des indemnités en espèces. Cet intérêt accru pour les mesures actives a eu des répercussions sur l'élaboration des politiques à la fois sur le plan du programme fédéral d'a.-e. et sur les programmes provinciaux d'aide sociale au Canada. Il est

¹ Voir, par exemple, les analyses de l'Organisation de coopération et de développement économiques (1989, 1990).

également à l'origine de l'élaboration du PIEC et a largement contribué à la mise en œuvre de cette initiative.²

Le PIEC tente de proposer une alternative à la réception « passive » de prestations. L'objectif est d'encourager les bénéficiaires de paiements de transfert à effectuer un travail communautaire, tout en prenant acte des possibilités restreintes de travail actif dans les secteurs connaissant un chômage élevé et chronique. Le désir de mettre à l'essai une politique de mesures actives d'emploi a eu plusieurs répercussions sur la conception du PIEC. Le modèle du programme ne pouvait, en effet, pas fournir aux participants des prestations financières beaucoup plus élevées que celles que le projet souhaitait remplacer. Il ne pouvait pas non plus fournir des montants importants de capital financier ou autre, dans la mesure où la dotation de ce genre de capital ne relève généralement pas d'un programme de transfert. Par ailleurs, bien que le programme puisse, en principe, offrir une formation en cours d'emploi, d'autres éléments actuels du programme d'a.-e. dispensent des formations, et les bailleurs de fonds disposaient d'autres moyens pour déterminer les effets de la formation et de l'accumulation de capital humain.

Parallèlement à l'intérêt accru, au niveau fédéral, pour les mesures d'emploi actives, une tendance générale se dessinait au sein des gouvernements provinciaux afin de réformer l'aide sociale par le travail. Les mesures visant à faire progresser la participation au marché du travail étaient considérées comme des étapes essentielles de la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale et de lutte contre l'exclusion sociale. En Nouvelle-Écosse, parallèlement à l'élaboration du PIEC, le gouvernement provincial avait planifié des changements plus vastes du régime d'aide sociale en exigeant qu'une évaluation de l'aptitude à l'emploi soit effectuée à l'égard de tous les prestataires d'aide sociale, tout en prévoyant des mesures de soutien à l'emploi améliorées³ pour faciliter la transition entre l'aide sociale et le travail.

Le modèle de programme du PIEC fournissant de nouvelles possibilités d'emploi pour les assistés sociaux, il fait écho aux changements apportés par le gouvernement provincial dans les programmes et à l'importance accrue accordée à l'emploi.

Le rôle des collectivités : responsabilisation et renforcement des capacités

Plusieurs initiatives d'emploi communautaire précédentes ont eu le double objectif de fournir des emplois aux personnes au chômage et de soutenir les projets visant à aider les communautés. À cet égard, le PIEC n'est pas unique en son genre. Cependant, même si certains programmes — notamment dans les années 1970 et au début des années 1980 — avaient pour ambition de responsabiliser les collectivités en leur permettant de contrôler les priorités des projets, il était rare qu'il existât un lien étroit entre les projets et les

² Pour un examen plus complet des évolutions des programmes d'a.-e. et d'aide sociale en rapport avec la conception du PIEC, voir Gyarmati, de Raaf, Nicholson, Kyte et MacInnis (2006).

³ Les mesures de soutien à l'emploi améliorées comprenaient la prolongation du régime d'assurance-médicaments jusqu'à 12 mois suivant le début d'un emploi, le remboursement des frais de garde d'enfants à hauteur de 400 \$ par mois et des frais de transport jusqu'à 150 \$, le versement unique d'une allocation de « nouveau départ » de 200 \$ pour un emploi à temps partiel et de 400 \$ pour un emploi à temps plein, la non-prise en compte, dans le calcul de l'admissibilité aux prestations d'aide sociale de 30 % du revenu net, le remboursement des frais pour certains articles liés au travail (p. ex., bottes de travail, uniformes, outils et fournitures) et une augmentation du remboursement des frais en matière de formation liée à l'emploi.

objectifs, plus vastes, de développement des collectivités.⁴ Dans de nombreux cas, les commanditaires des projets étaient d'autres organismes ou organisations dont les objectifs n'étaient pas liés aux besoins locaux identifiés par les collectivités. L'expérience des États-Unis en matière de création d'emplois permet de tirer des enseignements similaires et souligne qu'il est nécessaire « d'associer explicitement les projets de création d'emplois et les besoins des collectivités. »⁵

L'idée que les collectivités locales devraient définir leurs besoins avant d'élaborer des projets susceptibles de les satisfaire est l'un des fondements du PIEC et ce qui le distingue des interventions précédentes. Dans cet esprit, le PIEC a permis aux collectivités d'exercer un vaste contrôle sur l'élaboration des projets afin de les associer explicitement aux priorités et aux besoins locaux. Le rôle joué par les collectivités avait deux dimensions principales.

Premièrement, chaque collectivité devait créer une structure démocratique capable de prendre les décisions relatives à l'utilisation des ressources du PIEC. Ces « conseils communautaires » du PIEC étaient chargés, au départ, d'élaborer des plans stratégiques et de fixer des priorités quant aux types de projets qui devraient bénéficier de la participation des travailleurs détachés par le PIEC.

Deuxièmement, les collectivités avaient la responsabilité de mobiliser des organismes parrains locaux en mesure d'élaborer des projets susceptibles d'employer des travailleurs du PIEC. L'objectif était que l'organisation, la planification et la mobilisation des projets servent de catalyseurs à l'action communautaire et qu'en retour, ces processus renforcent les capacités et améliorent la situation sociale et l'emploi, conformément aux besoins localement identifiés par les collectivités.

Économie sociale : la source de projets communautaires

Le PIEC diffère également des programmes précédents parce qu'il est issu d'un ensemble de connaissances et d'expériences pratiques qui relèvent de « l'économie sociale » (Policy Research Initiative, 2005; Ninacs, 2002). Bien qu'il existe différentes définitions de « l'économie sociale », elles ont pour point commun des organisations et des institutions qui ne sont ni entièrement privées — c'est-à-dire produisant des biens et des services pouvant être vendus sur le marché — ni totalement publiques, fonctionnant dans le cadre d'une bureaucratie gouvernementale financée par l'impôt. Le PIEC tente de déterminer si ce « troisième secteur » peut être utilisé pour développer des opportunités de travail, tout en prenant acte que certaines collectivités ont des segments de marché plus petits que d'autres. L'idée est d'encourager les activités intéressantes pour les participants et les collectivités à des titres qui échappent aux secteurs public et privé.

Cependant, en matière de contrôle exercé sur les collectivités, le PIEC n'a pas imposé aux collectivités de définition de l'économie sociale. Elles ont été libres de déterminer, dans le cadre de directives déterminées, la nature précise des projets et ont eu la possibilité, par exemple, de focaliser leurs ressources sur des organisations à but non lucratif existantes plutôt que de créer de nouvelles « entreprises sociales ». D'autre part,

⁴ Voir Roy et Wong (1998) pour un examen des études d'évaluation des programmes de création d'emplois canadiens.

⁵ Voir Johnson (1997) pour un examen des enseignements tirés des programmes américains d'emplois communautaires.

le PIEC fournit essentiellement du travail « gratuit » aux collectivités, et donc un faible soutien en capital, car le programme explore une solution de rechange à l'a.-e. ou à l'aide sociale et non un projet de développement économique. Certains pourraient penser que l'absence de capital limite les options dont disposent les collectivités pour élaborer les projets. Cependant, l'objectif est plutôt de tenter de déterminer, dans un cadre rigoureux, si l'économie sociale peut offrir un ensemble d'emplois intéressants sans un niveau d'investissement trop important.

Les affectations et les services du programme : des possibilités et des soutiens variés

Le PIEC a été conçu à l'image d'un emploi classique. Les participants devaient travailler trente-cinq heures sur des projets élaborés au niveau local auxquels ils étaient affectés. En retour, ils se voyaient attribuer un salaire communautaire établi à 325 \$ par semaine. L'emploi dans le cadre du PIEC était garanti par le régime d'a.-e. et couvert par le programme d'indemnisation des accidentés du travail de la Nouvelle-Écosse et le Régime de pensions du Canada. Les participants pouvaient également souscrire à un régime de soins de santé privé.

Cependant, du point de vue des participants, le PIEC possède plusieurs caractéristiques uniques qui le distinguent des interventions précédentes. Plusieurs initiatives antérieures ont été critiquées parce qu'elles proposaient des emplois beaucoup moins intéressants qu'un emploi classique (Sherwood, 1999). Elles débouchaient souvent sur des fonctions temporaires, moins qualifiées, à court terme (moins d'un an) et se caractérisaient par une affectation spéciale.

Fort de ces enseignements, le PIEC a donc proposé une période d'admissibilité étendue, des affectations variées et un ensemble unique de services de soutien. L'admissibilité des participants au PIEC a été étendue à trois ans, à condition de ne pas revenir à des prestations d'a.-e. classiques ou à une aide sociale représentant la principale source de revenu. Ceci a eu pour effet de prolonger la durée des emplois de façon significative par rapport à ce qui était possible dans le cadre des programmes antérieurs. D'autre part, plutôt que de se voir proposer une seule affectation, les participants avaient la possibilité d'accéder à une succession de nouveaux emplois et d'acquérir une gamme d'expériences plus étendue. Ceci a été activement encouragé, notamment grâce à la supervision des participants et à l'utilisation d'un coordinateur du jumelage employé-participant.

Bien que la principale activité des participants du PIEC consistait à travailler dans le cadre des projets communautaires, un certain nombre d'activités supplémentaires ont également été incorporées au modèle du programme, notamment une évaluation de leur employabilité, une formation de base à l'emploi, une acquisition de compétences transférables et un soutien à la recherche d'emploi; toutes ces mesures étant destinées à aider les participants dans leur transition vers d'autres emplois.

Capital social, acquisition de compétences et renforcement de l'employabilité

Le PIEC n'est pas une initiative qui cherche explicitement à développer le capital humain. En revanche, elle est focalisée sur la préservation et l'acquisition de compétences et d'un capital social grâce à l'expérience professionnelle. La nature variée des nombreuses possibilités d'emploi liées à l'économie sociale exige une souplesse, une aptitude au travail en équipe et une polyvalence qui peuvent avoir des effets positifs sur les compétences transférables. Ces aspects du travail — l'adaptabilité, le travail d'équipe et le désir d'apprendre — sont souvent appelés compétences génériques ou générales (McLaughlin, 1992).

De la même façon, le PIEC a aussi pour objectif de renforcer le capital social des participants. Conformément aux récentes évolutions d'ordre conceptuel, notamment aux travaux de l'Initiative de recherche politique (2003), le PIEC adopte une définition du capital social qui met en avant la disponibilité des ressources et des aides au sein des réseaux sociaux. Le capital social a bénéficié, au cours de ces dernières années, d'une attention particulière de la part des décideurs; un intérêt croissant a notamment été accordé aux mesures visant à renforcer les réseaux et les liens axés sur l'emploi et l'autosuffisance qu'elles peuvent générer.

C'est par le réseau social auquel appartient une personne qu'elle a accès au capital social. Si son réseau ne se compose que d'un *capital social d'attachement* (la famille et les amis proches), il est probable qu'il ne lui permettra d'accéder qu'à un ensemble de ressources moins variées que s'il se compose également d'un *capital social d'accointances* (amis plus distants et associés qui sont également liés à d'autres réseaux). Les *liens* verticaux à l'intérieur des réseaux s'établissent avec des gens de statut socioéconomique plus élevé qui donnent à une personne la capacité d'exploiter des ressources, des idées et de l'information qui peuvent l'aider à améliorer son sort. Le PIEC entend accroître le *capital social d'accointances* et le *capital social d'attachement* — c'est-à-dire proposer des réseaux plus vastes, axés sur les liens verticaux.

Ces mécanismes ont été intégrés dans le modèle du programme du PIEC afin d'encourager un développement du capital social et des compétences qui soit différent des programmes antérieurs. Par exemple, la durée plus longue d'admissibilité au PIEC ainsi que la mise à disposition d'affectations multiples et variées se sont traduites par un accroissement des possibilités de développement des compétences et d'expansion des réseaux sociaux. Contrairement aux initiatives antérieures, le PIEC évalue également les effets du programme sur les compétences et les réseaux sociaux des participants indépendamment de leur expérience du marché du travail. Ceci est particulièrement important si l'on veut comprendre l'origine des impacts à plus long terme sur l'emploi, ou expliquer l'absence de tels impacts. L'emploi progresse-t-il avec l'amélioration des compétences et du capital humain? Le capital social est-il un facteur plus important? Si le programme ne se traduit pas par une progression de l'emploi sur le long terme, cela signifie-t-il qu'il n'a pas l'efficacité nécessaire à l'amélioration des compétences, des réseaux et de l'employabilité des participants, ou est-ce simplement le signe d'une absence de débouchés dans une région marquée par un chômage chronique?

La méthodologie rigoureuse de l'évaluation par assignation aléatoire

L'un des facteurs caractéristiques de nombreux programmes antérieurs consacrés à l'emploi communautaire, notamment au Canada, est l'absence d'évaluation rigoureuse. Les études ne servaient souvent que de simples éléments d'examen des coûts ou de la responsabilité envers les organisations et se limitaient bien en général à la comparaison des revenus des participants avant et après le programme. Ces approches ne parviennent pas à mesurer le véritable impact des programmes car elles n'intègrent pas les données contrefactuelles appropriées — notamment l'évaluation de ce qu'il serait advenu des participants en l'absence de programme. D'autre part, ces études ont tendance à se focaliser sur les revenus des participants après le programme, et n'accordent que peu d'attention aux mécanismes grâce auxquels l'employabilité a pu être améliorée. Elles ne mesurent pas par exemple l'acquisition des compétences ou le développement des réseaux sociaux.

En revanche, le PIEC a été conçu comme un projet pilote utilisant plusieurs méthodes d'évaluation des impacts, aussi bien sur les personnes que sur les collectivités. Ces méthodes comprennent une évaluation par assignation aléatoire — largement reconnue comme la façon la plus fiable d'évaluer les retombées d'un programme — pour évaluer les effets du PIEC sur les participants au programme.

LE MODÈLE DU PIEC

L'offre faite aux particuliers

L'invitation à participer au PIEC a été lancée auprès d'un échantillon aléatoire de prestataires d'a.-e. de la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) âgés d'au moins 18 ans, qui avaient reçu au moins un dollar de prestations ordinaires d'a.-e. au cours du mois où se déroulait la sélection de l'échantillon, qui avaient touché entre 10 et 13 semaines de prestations et à qui il restait au moins 12 semaines de prestations dans le cadre de leur demande d'a.-e.⁶ La même invitation a été faite à un échantillon aléatoire de prestataires d'aide sociale résidents de la MRCB, âgés d'au moins 18 ans et ayant reçu au moins un dollar de prestations au cours du mois où ils ont été choisis comme membres potentiels de l'échantillon.

Le PIEC offrait principalement aux particuliers admissibles, l'occasion d'échanger leur droit aux prestations d'a.-e. ou d'aide sociale contre la possibilité de travailler, pour une période maximale de trois ans, au sein de projets mis en oeuvre dans certaines collectivités de la MRCB. Dans la plupart des cas, le travail proposé dans le cadre du PIEC a été conçu pour ressembler le plus possible à un « emploi réel ». Les participants devaient travailler (ou être occupés à d'autres activités admissibles) pendant 35 heures par semaine en échange d'un salaire communautaire. Établi au départ à 280 \$ par semaine, ce salaire, indexé sur les augmentations du salaire minimum de la province, a

⁶ Une sélection partielle a permis au PIEC d'éviter de recruter de nouveaux requérants ou des personnes n'ayant reçu des prestations d'a.-e. que durant une courte période — susceptibles de retrouver du travail dans un bref délai. Compte tenu du fait qu'il leur restait au moins 12 semaines de prestations dans leur demande, les personnes sélectionnées devaient soupeser l'effet qu'aurait le PIEC sur leurs prestations d'a.-e. futures avant de prendre part à l'étude. Le chapitre 2 traite en détail du processus de sélection et de recrutement.

depuis été rehaussé à 325 \$ par semaine. La participation au PIEC constituait un emploi garanti dans le cadre de l'a.-e. et reconnu par le programme d'indemnisation des accidentés du travail de la Nouvelle-Écosse et le Régime de pensions du Canada. Les participants recevaient une rémunération pour les jours fériés et accumulaient des « jours personnels » qui pouvaient être pris en congés annuels ou en congés de maladie. Ils pouvaient également souscrire à un régime de soins de santé privé, dont les primes étaient payées à parts égales par le PIEC et les participants.

L'un des éléments importants du modèle du PIEC est le fait que, pendant toute sa période d'admissibilité au programme, le participant était libre de quitter le projet, afin d'accepter par exemple un emploi ou pour suivre une formation, et pouvait ensuite réintégrer le PIEC si la période de trois ans n'était pas arrivée à son terme. Toutefois, un participant qui quittait le PIEC et retournait à l'a.-e. ou à l'aide sociale renonçait à toute participation ultérieure au PIEC.⁷ Bien que la principale activité des participants du PIEC était de travailler dans le cadre de projets communautaires, un certain nombre d'activités supplémentaires ont été incorporées au modèle du programme (Encadré 1.1).

Encadré 1.1 : Activités supplémentaires du PIEC

L'évaluation de l'employabilité

Les deux premières semaines de la participation au PIEC ont été consacrées à une période d'orientation durant laquelle les participants étaient soumis à une évaluation de l'employabilité visant à déterminer leur aptitude à l'emploi et à recueillir des informations sur leur expérience antérieure de travail, leurs compétences et leur intérêt envers le placement dans les emplois — le procédé d'affectation des participants à des emplois communautaires.

La formation de base à l'emploi et l'acquisition de compétences transférables

Bien que le PIEC ne soit pas un programme de formation, les participants ont reçu des éléments de formation, notamment une formation préparatoire à l'emploi et des modules portant sur les compétences transférables. La plupart des participants ont suivi les modules d'introduction avant leur première affectation; d'autres ont suivi des modules différents destinés à les aider à régler les problèmes de rendement décelés. Tous les participants ont reçu une formation en vue de l'acquisition de compétences transférables. Celle-ci se composait de cours d'une durée limitée portant sur des sujets tels que les premiers soins, la santé, la sécurité au travail et une introduction à l'informatique.

Les projets d'emplois transitoires et ceux gérés par les participants

Bien que la plupart des affectations du PIEC s'effectuaient dans le cadre communautaire — avec des organismes parrains — certains participants, se trouvant entre deux affectations ou qui étaient jugés inaptes à l'emploi, ont pu être affectés pendant quelque temps à des emplois transitoires proposés par le consortium du PIEC, plutôt que par la collectivité. Les projets gérés par les participants constituaient une autre option. Les participants pouvaient aussi, à leur initiative, présenter un projet qu'ils devaient gérer eux-mêmes. Ils avaient alors droit à une semaine de formation en entrepreneuriat et à une période supplémentaire de 11 semaines au cours de laquelle ils pouvaient élaborer leur proposition de projet.

Le soutien à l'élaboration du dossier de présentation et à la recherche d'emploi

Vers la fin de leur période d'admissibilité, les participants ont reçu l'aide nécessaire à la constitution d'un dossier de présentation réunissant de la documentation (les descriptions des postes occupés, des attestations de formation et des lettres de recommandation) accumulée au cours des trois années de leur participation au PIEC. Enfin, au cours des trois derniers mois de leur période d'admissibilité, les participants avaient la possibilité de consacrer jusqu'à sept heures rémunérées par semaine à des activités de recherche d'emploi.

⁷ Le PIEC a toutefois permis aux participants de percevoir des paiements complémentaires d'aide sociale afin de compléter leur revenu du PIEC lorsque leurs prestations d'aide sociale ne constituaient pas leur source principale de revenu (soit plus que la moitié de leur revenu total).

Le rôle des collectivités

Un nombre restreint de communautés de la région industrielle du Cap-Breton ont été choisies pour participer au PIEC. Ces communautés participaient au PIEC au même titre que les particuliers sélectionnés. Les participants individuels avaient la possibilité d'occuper un emploi; toutefois, il incombait aux collectivités de créer des possibilités d'emploi.

Le rôle joué par les collectivités était bidimensionnel. En premier lieu, chacune devait se doter d'une structure démocratique pour prendre les décisions concernant l'utilisation des ressources du PIEC. Ces conseils communautaires du PIEC étaient d'abord chargés d'élaborer des plans stratégiques et de fixer des priorités quant aux types de projets qui devraient bénéficier de la participation des travailleurs fournis par le PIEC. En second lieu, les collectivités étaient responsables de l'organisation des projets qui emploieraient des travailleurs du PIEC et qui répondraient aux besoins cernés par la collectivité. Il s'agissait là d'une responsabilité partagée. Tout organisme communautaire ou tout particulier pouvait élaborer une proposition de parrainage du projet (mais il devait être en mesure de gérer le projet et de fournir notamment toutes les autres ressources nécessaires : les installations, les outils et le matériel, les superviseurs et les travailleurs spécialisés). Ce sont les conseils communautaires qui avaient la responsabilité de décider des propositions qui seraient approuvées et qui bénéficieraient du travail des participants au PIEC.

La principale opportunité offerte aux collectivités participant au PIEC était la possibilité de bénéficier d'une main-d'œuvre gratuite fournie par le projet, un atout qui devait servir de catalyseur à l'action communautaire. Toutefois, le fait que les collectivités n'aient pas toutes les mêmes capacités d'entreprendre les tâches qui leur étaient confiées a été pris en considération. Chaque conseil communautaire était donc admissible à une subvention de planification, pouvant aller jusqu'à 30 000 \$, afin de payer certains coûts inhérents aux activités du PIEC à l'échelle locale. Le budget du PIEC prévoyait également des fonds visant à engager des experts-conseils au service des conseils communautaires, afin de les aider à assumer les tâches liées au PIEC (par exemple la mise en place et le fonctionnement des conseils communautaires de bénévoles, les activités de marketing et de communications, la mobilisation de la collectivité et la planification stratégique).

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU PIEC

Le PIEC est géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), un organisme à but non lucratif voué à la recherche sur les politiques sociales et spécialisé dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de grande envergure et à long terme visant à mettre à l'essai des politiques et des programmes sociaux innovateurs. Le PIEC est un projet pilote qui permettra de déterminer s'il est possible de mettre en œuvre un programme d'emploi communautaire destiné aux chômeurs de longue durée et d'évaluer les avantages apportés par un tel programme par rapport à son coût. À cet égard, le PIEC s'intéresse aussi bien aux avantages du programme pour les personnes employées dans le cadre des projets communautaires qu'aux retombées pour les collectivités où se déroulent les projets.

Quels types d'avantages le PIEC est-il susceptible de procurer? Premièrement, le programme pourrait améliorer l'employabilité des participants, leur apporter des emplois de plus longue durée, un revenu supérieur et réduire leurs besoins en paiements de transfert. Le travail dans le cadre de projets communautaires leur permet également d'acquérir de l'expérience et de nouvelles compétences. Le PIEC contribue non seulement au « capital humain », mais également au capital social d'une personne. Les participants qui travaillent ensemble peuvent établir des réseaux de soutien par des liens plus solides. La participation aux projets leur permet aussi d'entrer en contact avec les organismes qui parrainent les projets et avec les personnes et les organisations qui bénéficient des services offerts. Les participants ont ainsi l'occasion de tisser des liens plus solides à l'intérieur de la collectivité.

Deuxièmement, le projet pourrait contribuer de façon positive au développement des collectivités. Les produits et services fournis par les projets sont axés sur les besoins identifiés à l'échelle locale et profitent ainsi directement aux collectivités. À long terme, celles-ci peuvent s'en trouver largement renforcées. La main-d'œuvre gratuite que représentent les participants au PIEC (ainsi que les services assurés par les organismes qui les emploient) participe au soutien des organismes communautaires existants et peut mener à la création de nouveaux organismes. Les bénévoles qui s'impliquent dans les conseils communautaires ou qui contribuent au parrainage des projets peuvent, pour leur part, acquérir de nouvelles compétences ou bâtir des réseaux sociaux plus solides. Enfin, pour les gouvernements qui financent le PIEC et pour la société dans son ensemble, ce modèle de programme peut constituer une alternative rentable aux paiements de transfert habituels.

Conçue pour aborder toutes ces questions, la stratégie d'évaluation du PIEC comprend quatre éléments principaux:

- *La recherche sur la mise en oeuvre* veillera à documenter avec soin la façon dont le projet a été exécuté, à déterminer dans quelle mesure le programme appliqué sur le terrain correspond au plan initial, à évaluer de degré de compréhension des participants potentiels vis-à-vis de l'offre qui leur est faite et à cerner les questions concernant leurs prestations, tout ceci afin de mieux comprendre les raisons de l'efficacité, ou non, du programme.
- *La réalisation d'études d'impacts sur les participants*, faisant appel à une méthode d'assignation aléatoire, visant à comparer l'expérience des membres du groupe programme participant au PIEC avec celle des membres du groupe témoin non admissibles aux projets communautaires. Trois études d'impacts ont été produites à des stades différents du projet : (1) une étude des impacts préliminaires réalisée 18 mois après l'inscription des participants; (2) une étude intermédiaire menée après 40 mois et couvrant la période complète d'éligibilité; (3) un rapport final 54 mois après l'inscription portant sur les actions post-programme.

- *Une étude des retombées pour les collectivités*, basée aussi bien sur une « théorie du changement »⁸ que sur une comparaison quasi expérimentale entre les collectivités, afin d'évaluer les effets du PIEC sur les collectivités participantes;
- *Une analyse avantages-coûts* permettant de mettre en balance les avantages économiques du PIEC pour les participants individuels et les collectivités, et les coûts connexes.

La recherche sur la mise en œuvre — le premier des quatre éléments — a déjà été conduite et publiée (Greenwood, Nicholson, Gyarmati, Kyte, MacInnis et Ford, 2003). En ce qui concerne les deux derniers éléments, l'étude des retombées pour les collectivités fait l'objet d'un rapport distinct et l'analyse avantages-coûts est en cours. Le principal objectif de ce rapport est l'étude d'impacts sur les participants d'une durée de 40 mois, dont la méthodologie et les sources de données sont décrites ci-après.

Méthodologie

L'analyse des impacts pour les particuliers a pour but de mesurer les changements qu'apporte le PIEC aux participants. La méthodologie utilisée pour conduire l'analyse est celle de l'évaluation par assignation aléatoire. L'examen isolé des résultats obtenus par les participants à un programme comme le PIEC, paraîtront presque inéluctablement plus importants qu'ils ne le sont en réalité car les effets positifs seront systématiquement attribués au programme. Il devient alors difficile de déterminer dans quelle mesure les résultats observés pourraient être le résultat de la propre initiative des individus. La difficulté d'une telle évaluation des impacts consiste donc à déterminer les changements résultant strictement du programme en lui-même.

La méthode d'assignation aléatoire fait en sorte qu'il n'y a pas de différences systématiques préexistantes entre le groupe programme et le groupe témoin⁹. La seule différence entre les deux groupes réside dans le fait que l'un soit admissible au programme et l'autre non. Par conséquent, toute différence observée durant la période du programme peut lui être attribuée avec certitude.

⁸ La théorie du changement est une méthodologie d'évaluation des initiatives communautaires globales (Comprehensive Community Initiatives). La théorie, issue d'une vaste consultation des parties prenantes, identifie les changements que le PIEC peut produire au niveau des collectivités et la façon dont ces changements seront apportés. Si les données confirment la théorie, la relation de cause à effets entre les changements et le PIEC devient plus fiable. Voir Connell, J. P. et Kubisch, A. C. (1998) pour de plus amples détails sur la méthodologie de la théorie du changement.

⁹ Les valeurs probables des moyennes pour toutes les caractéristiques préexistantes du groupe programme et du groupe témoin sont en fait les mêmes. Cependant, leurs valeurs réelles peuvent différer quelque peu, surtout dans le cas des échantillons de petite taille. L'assignation aléatoire assure que les deux groupes ne seront pas systématiquement différents mais ne garantit pas qu'ils seront identiques. Des écarts aléatoires peuvent toujours se produire et bien qu'ils n'introduisent pas de biais systématique dans les prévisions d'impacts, ils ont pour effet de diminuer la précision des estimations. Il est possible de recueillir des données relatives aux caractéristiques de l'échantillon avant l'assignation aléatoire, qui pourront être utilisées dans des modèles de régression en vue de neutraliser ces différences aléatoires et d'améliorer la précision des estimations. Voir par exemple Mohr (1995) et Orr (1999).

Les sources des données

Les sources de données utilisées pour l'étude d'impacts du présent rapport sont au nombre de quatre. Chacune d'entre elle est décrite de façon détaillée ci-dessous.

L'enquête de référence

Une enquête de référence a été menée auprès de l'ensemble des participants au PIEC au moment de l'inscription à l'étude. Cette enquête a permis de recueillir des renseignements sur un éventail de caractéristiques démographiques, sur la composition du ménage, le revenu et les antécédents de travail. En plus de fournir une description de la population participant au programme, l'enquête de référence rassemble des données nécessaires à l'analyse des impacts.

Il est tout d'abord possible d'utiliser l'enquête de référence afin d'établir des covariables lors des régressions d'impacts corrigés. En raison de l'assignation aléatoire, les caractéristiques du groupe programme et du groupe témoin devraient être similaires. Néanmoins, en raison de la variation d'échantillonnage, des différences peuvent être observées entre les deux groupes. Il s'agit d'un problème de précision plutôt que de biais, qui peut être réglé par la correction par régression en utilisant les covariables de référence. Bien que ce rapport présente les impacts non corrigés, les impacts corrigés par régression ont été calculés et sont mentionnés lorsque les impacts corrigés diffèrent nettement des impacts non corrigés. L'annexe C présente également des tableaux d'impacts corrigés.

On peut également utiliser l'enquête de référence pour créer des sous-groupes permettant d'évaluer les variations des impacts au sein du groupe programme. Le présent rapport ne traite que brièvement, dans chacun des chapitres, des impacts sur les sous-groupes. L'annexe D présente une sélection de tableaux d'impacts sur les sous-groupes.

Les enquêtes de suivi après 18 mois et 40 mois

Les enquêtes de suivi après 18 mois et 40 mois constituent la source de données principale utilisée lors de cette étude d'impacts. Statistique Canada a procédé à cette étape par le biais d'une enquête téléphonique réalisée auprès des membres du groupe programme et du groupe témoin 18 mois et 40 mois après leur inscription à l'étude. Les modules couvraient les principaux résultats ne pouvant être analysés à l'aide des sources de données administratives, notamment les antécédents de travail, le revenu personnel et celui du ménage, le capital social, l'employabilité, la composition du ménage, les attitudes ainsi que la santé et le bien-être.

Les fichiers de données administratives

Les dossiers administratifs d'a.-e. et d'aide sociale sont utilisés pour déterminer les montants et la durée des perceptions de paiements de transfert des membres de l'échantillon.

Le SIGP

Un système d'information sur la gestion du projet (SIGP) a été mis en place dans le bureau du PIEC en vue de faciliter les activités et la prestation de services tout en recueillant des données de recherche indispensables, notamment les taux de participation au PIEC, les types d'emplois communautaires, la durée du travail et les montants des salaires communautaires reçus. Cette information est combinée avec les données d'enquête et les données administratives afin d'obtenir les résultats relatifs à l'emploi et au revenu.

APERÇU DE L'ÉTUDE D'IMPACT APRÈS 40 MOIS

En novembre 2006, le PIEC a publié un rapport (Gyarmati et al., 2006) qui présentait les premiers impacts du PIEC sur les participants, mesurés 18 mois après l'inscription à l'étude. Les résultats montrent, comme il en avait été fait l'hypothèse, que le PIEC a entraîné une importante période de stabilité dans l'emploi à temps plein pour les membres du groupe programme de l'a.-e. et ceux de l'aide sociale, et ce bien au-delà de ce qu'ils auraient pu connaître s'ils n'avaient bénéficié du programme. Les impacts sur le revenu ont été importants, tout comme les réductions du recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale. Cela s'est traduit par une hausse du revenu, particulièrement pour l'échantillon de l'aide sociale où l'on a observé de fortes réductions dans le taux de faible revenu. Cette meilleure stabilité de revenu et d'emploi s'est accompagnée d'impacts faibles mais positifs sur les réseaux sociaux, la satisfaction à l'égard de la vie et les attitudes vis-à-vis du travail.

Malgré des résultats prometteurs, ils n'étaient que préliminaires puisqu'ils ne portaient que sur moins de la moitié de la période d'admissibilité de trois ans. En revanche, l'analyse après 40 mois couvre l'intégralité de la période d'admissibilité de trois ans et prend en compte l'ensemble des membres du groupe ayant participé au programme. Comparés avec ceux du rapport réalisé après 18 mois, les résultats de l'analyse après 40 mois permettent non seulement de confirmer que les impacts à court terme du PIEC sont durables, mais démontrent aussi que des impacts supplémentaires peuvent découler de l'allongement de la période d'admissibilité.

Comme indiqué précédemment, la plupart des initiatives impliquant des emplois communautaires débouchaient généralement sur des fonctions occupées à court terme, c'est-à-dire pendant moins d'un an. Le PIEC est unique de par la longueur de sa période d'admissibilité et l'importance qu'il accorde à l'emploi dans l'économie sociale. Par conséquent, la nature et le nombre des affectations qu'il peut proposer s'avèrent plus diversifiés que dans le cadre des programmes classiques, et offrent une gamme potentiellement plus vaste de possibilités de développement du capital social et des compétences, ce qui a pour effet d'améliorer l'employabilité. Cependant, on pourrait également considérer que le prolongement de la période d'admissibilité ne sera que de fort peu utile à certains, notamment aux personnes difficiles à employer, ou pourra même s'avérer contre-productive puisqu'elle pourrait encourager la dépendance aux paiements de transferts.

Les résultats de l'analyse après 40 mois complèteront les résultats préliminaires de l'analyse réalisée après 18 mois et permettront de répondre aux questions suivantes :

- Les impacts sur l'emploi à plein temps seront-ils maintenus à des niveaux élevés pendant la seconde moitié de la période d'admissibilité du PIEC? Certains participants, notamment ceux de l'échantillon de l'aide sociale, rencontrent-ils des difficultés pour conserver les emplois du PIEC et reviendront-ils à l'aide sociale?
- Si les participants sont en mesure de préserver des taux d'emploi élevés, de quelle nature seront ces emplois?
- Si l'éventail des possibilités d'emploi offertes par le PIEC est plus vaste, cela se traduira-t-il par un renforcement des compétences transférables pour les membres du groupe programme?
- L'augmentation des gains perçus par les participants se traduit-elle par une augmentation des revenus de leurs ménages? Existe-t-il des effets différentiels du PIEC sur les revenus d'autres membres des ménages ou sur leur propension à travailler?
- L'augmentation des gains perçus par les familles du groupe programme au terme de la période d'admissibilité est-elle significative? Dans quelle mesure l'intensité de la pauvreté est-elle réduite? Cette réduction de la pauvreté a-t-elle un effet sur l'ampleur des difficultés d'expérience?
- Les impacts modestes observés après 18 mois sur les réseaux sociaux ont-ils augmenté au cours de la seconde moitié de la période d'admissibilité du PIEC? Le PIEC favorise-t-il le développement d'un capital social reposant davantage sur les accointances et les liens verticaux? La structure des réseaux sociaux continue-t-elle à évoluer de façon positive?
- Les impacts préliminaires sur le bénévolat au sein des organismes communautaires persistent-ils au-delà de trois ans?

L'Annexe A décrit l'échantillon du rapport après 40 mois utilisé pour répondre à ces questions. Il présente une analyse de la non-réponse et des écarts initiaux entre les groupes programme et témoin, ce qui permet d'évaluer l'intégrité des estimations d'impacts expérimentales. Cette analyse confirme le maintien de l'intégrité de l'expérience et la fiabilité des estimations présentées quant au véritable impact du PIEC. Néanmoins, certains écarts initiaux entre les groupes programme et témoin persistent, et bien qu'ils ne soient pas le reflet de problèmes systématiques liés à l'assignation aléatoire ou au biais de non-réponse, les impacts corrigés par régression ont été vérifiés dans le cadre de l'analyse et sont inclus dans l'Annexe C.

LES GRANDES LIGNES DU RAPPORT

Le chapitre 2 présente un bref aperçu de la mise en oeuvre du PIEC, y compris la participation des collectivités, la mise en place du bureau et l'évolution des services du PIEC, le recrutement des participants et les détails relatifs aux types de projets et d'emplois auxquels ont travaillé les participants au programme. Après un aperçu de la mise en oeuvre, nous verrons dans les deux chapitres suivants les impacts du PIEC sur les principaux résultats économiques pertinents à l'étude. Le chapitre 3 présente les impacts sur les taux d'emploi, le revenu, les salaires, et les caractéristiques des emplois détenus par les membres du groupe programme. Il examine notamment les impacts du PIEC sur les types de professions, les niveaux de compétences et la durée des emplois principaux détenus par les membres du groupe programme. Le chapitre 4 s'intéresse aux impacts sur la perception de paiements de transfert pour l'a.-e. et l'aide sociale, sur le revenu personnel et familial, sur les mesures de l'incidence du faible revenu, ainsi qu'aux impacts sur l'ampleur des difficultés d'existence, la santé et le bien-être. Dans le chapitre 5, nous irons au-delà des impacts économiques pour présenter les impacts du PIEC sur le capital social. Le chapitre 6 examine un ensemble de résultats supplémentaires liés à l'employabilité des participants, notamment leurs compétences transférables, leurs attitudes à l'égard du travail et des paiements de transfert, leur participation à l'éducation et à la formation, ainsi que leur mobilité résidentielle et leurs migrations de sortie. Le chapitre 7 présente les impacts du PIEC sur l'ampleur des activités bénévoles au sein du groupe programme. Le chapitre 8 tire un certain nombre de conclusions et renferme d'importantes implications politiques découlant des résultats présentés dans ce rapport.

Chapitre 2: La mise en œuvre du PIEC

Le présent chapitre offre un bref aperçu de la mise en œuvre du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC). Il examine dans un premier temps le processus de participation des collectivités et le rôle qu'elles jouent dans l'étude, avant de présenter la mise en place du bureau du PIEC au Cap-Breton. Le reste du chapitre aborde en détail le mode de recrutement des participants, leur inscription à l'étude et leur réponse à l'offre, en prenant en considération le taux d'acceptation et de participation aux divers éléments du programme.

LES COLLECTIVITÉS PARTICIPANT AU PIEC

Suite à l'intérêt suscité par le projet lors des réunions publiques organisées dans les collectivités, six municipalités du Cap-Breton¹ ont accepté l'offre de participation au PIEC. Après avoir procédé à une exploration préliminaire des besoins perçus, un groupe de membres des collectivités s'est constitué en conseil communautaire, avant de se soumettre à l'approbation du Comité de mise en œuvre du projet (PIC).² Pour obtenir l'acceptation, le conseil a dû démontrer qu'il bénéficiait du soutien des collectivités et qu'il avait été créé de façon à fonctionner efficacement.

Une fois accepté, chacun des conseils communautaires devait préparer un plan stratégique qui serait utilisé pour solliciter, examiner et sélectionner les projets susceptibles d'être approuvés. Après validation du plan stratégique par le PIC, les conseils communautaires avaient l'autorisation d'accepter les projets que leur soumettaient les organismes souhaitant parrainer des projets, et pouvaient dès lors accueillir des participants du PIEC afin qu'ils travaillent dans le cadre des projets approuvés.

Au terme de ce processus de mise en œuvre de la participation des collectivités, cinq des six collectivités ayant accepté de prendre part au PIEC ont entrepris l'approbation de projets. Au total, entre les premières approbations d'octobre 2000 et les opérations mettant fin au programme en juillet 2005, les cinq collectivités ont approuvé 295 projets, qui se sont traduits par l'affectation de 2 113 participants.

LA MISE SUR PIED DU BUREAU DU PIEC

Pour assurer la réussite de la mise en œuvre du PIEC, il fallait un ensemble bien précis de services et de prestataires, et pouvoir accéder aux réseaux communautaires déjà existants. Dans un effort visant à satisfaire ces besoins, la Société de recherche sociale

¹ Les villes de Dominion, Glace Bay, New Waterford, North Sydney et Sydney Mines, telles qu'elles étaient avant les fusions et le quartier de Whitney Pier de la ville de Sydney, pré-fusion.

² Comité établi par les fondateurs du PIEC, les RHDSC et le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE), pour superviser la mise en œuvre du projet.

appliquée (SRSA) a lancé, en septembre 1999, une demande de propositions (DP) s'adressant aux particuliers et organismes locaux. La SRSA a proposé à chacun des organismes finalistes de participer au PIEC en tant que partenaire du consortium en charge de la gestion du bureau du PIEC.

Le bureau du PIEC jouerait un rôle central dans le processus de recrutement (aux côtés de Statistique Canada), offrirait directement les services aux participants et coordonnerait l'affectation des participants à des projets approuvés par les conseils communautaires. Les organismes qui ont accepté de former le consortium du PIEC — Cap-Breton Family YMCA (YMCA), Breton Business Center (BBC), Breton Business Centre, Breton Rehab Services (BRS) et Atlantic Coastal Action Program—Cape Breton — se sont réunis en décembre 1999 et ont officiellement ouvert, au terme d'une série de tâches initiales de préparation et d'élaboration, le bureau du PIEC à la fin du mois d'août 2000.

LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS

Comme indiqué au chapitre 1, les participants au PIEC ont été sélectionnés parmi les bénéficiaires de l'a.-e. et de l'aide sociale résidant au sein de la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB). Afin de refléter les règles et réglementations régissant chaque type de paiement de transfert, des critères et des processus de sélection distincts ont été utilisés selon que les bénéficiaires percevaient l'a.-e. ou l'aide sociale.

La sélection de l'échantillon et l'inscription

C'est à Statistique Canada qu'il incombait de sélectionner l'échantillon aussi bien pour les prestataires d'a.-e. que pour les assistés sociaux.³ Les prestataires d'a.-e. ont été sélectionnés et inscrits entre juillet 2000 et juin 2002 tandis que la sélection des prestataires d'aide sociale a eu lieu entre juin 2001 et juin 2002. Les prestataires d'a.-e. ont été sélectionnés de façon aléatoire à partir d'un dérivé mensuel du fichier principal des prestations et des trop-payés (FPTP) de DRHC, qui sert à l'administration des demandes d'a.-e. et au versement des prestations. Les prestataires d'aide sociale admissibles ont été sélectionnés parmi ceux qui avaient fait part de leur intérêt à participer au PIEC, à la suite d'un avis du MSC-NE les informant de leur admissibilité au programme.

Une fois sélectionnées, les personnes ont été invitées à participer à une séance d'information décrivant le PIEC et ses avantages. Les volontaires désirant participer au programme devaient remplir un formulaire d'inscription comprenant un consentement éclairé ainsi qu'un questionnaire fournissant des mesures de référence sur les caractéristiques individuelles et socio-économiques.

Pendant la période de recrutement, 5 980 lettres d'invitation à une séance d'information ont été postées à des prestataires d'a.-e. admissibles et 804 à des prestataires d'aide sociale admissibles. Parmi les bénéficiaires d'a.-e. admissibles, 27 % ont assisté aux séances d'information, chiffre qui atteint 69 %, parmi les prestataires

³ Le chapitre 5 du *Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en oeuvre*, Greenwood et al. (2003) donne une description détaillée du processus de sélection des prestataires d'a.-e. et d'aide sociale.

d'aide sociale. La grande majorité des personnes qui se sont présentées à la séance d'information ont accepté de participer au PIEC et ont signé le formulaire d'inscription. Parmi les 1 620 prestataires d'a.-e. qui se sont présentés, 1 006 ont signé le formulaire d'inscription et 516 des 557 personnes de l'échantillon de l'aide sociale. Ceux qui n'ont pas accepté l'offre ont invoqué différentes raisons. Les plus fréquemment mentionnées par les prestataires d'a.-e., furent les bas salaires du PIEC et le retour prévu à un ancien emploi ou à un autre emploi. Parmi les prestataires d'aide sociale, la raison la plus invoquée était liée à des questions d'ordre personnel, familial et de santé.

L'assignation aléatoire

Une fois le formulaire rempli, la prochaine étape du processus de recrutement consistait pour le PIEC à déterminer les personnes éligibles à une offre de travail communautaire. Le processus d'assignation aléatoire, réalisé à l'aide du logiciel de la SRSA conçu à cette fin, était entièrement automatisé et s'effectuait à partir de fichiers anonymes. Le logiciel assignait chaque personne à l'un des deux groupes de recherche — le groupe programme et le groupe témoin — et générait une liste d'assignations. Durant la période de recrutement de deux ans, 1 006 prestataires de l'a.-e. et 516 de l'aide sociale se sont inscrits au PIEC.⁴ La moitié des personnes des deux groupes d'échantillon ont été assignées aléatoirement au groupe programme (et se sont vus offrir un travail communautaire) et l'autre moitié au groupe témoin.

Orientation

Une fois l'assignation aléatoire achevée, le bureau du PIEC a été informé du résultat de la recherche et a prévenu chaque personne par lettre pour l'informer de son assignation aléatoire. Afin de compléter le processus d'inscription au PIEC et d'être admissibles à participer à un travail communautaire, les membres du groupe programme ont dû participer à une séance d'orientation et signer une Entente de participation au projet (EPP) dans un délai de cinq semaines suivant la réception de la lettre. Sur les 757 personnes assignées au groupe programme (499 bénéficiaires de l'a.-e. et 258 bénéficiaires de l'aide sociale), 684 ont participé à la séance d'orientation et 668 ont signé l'EPP.

LA PARTICIPATION AU PIEC

Les statistiques mentionnées ci-dessus concernant l'inscription ont été obtenues à l'aide de l'échantillon de recherche complet du PIEC. Toutefois, ce rapport porte sur les 1 262 participants au PIEC ayant répondu à l'enquête après 40 mois. La répartition est de 851 membres de l'échantillon d'a.-e. (441 au groupe programme et 410 au groupe témoin) et 411 membres de l'échantillon d'aide sociale (210 au groupe programme et 201 au groupe témoin).

La grande majorité des membres du groupe programme ont signé l'EPP et ont ensuite participé à au moins une activité liée au PIEC au cours des 40 mois suivant l'inscription. Sur les 441 membres du groupe programme d'a.-e. de l'échantillon du rapport après 40

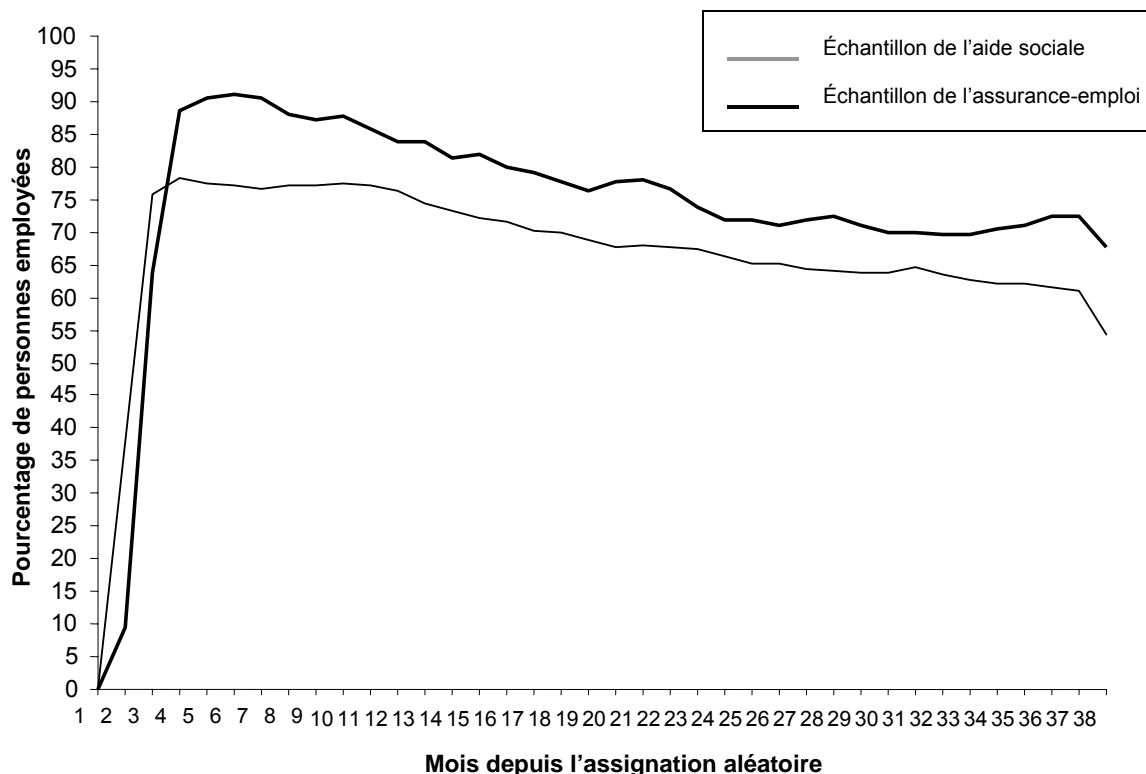
⁴ Huit membres de l'échantillon ont été écartés de l'étude, ce qui a ramené le total à 998 membres de l'échantillon prestataires de l'a.-e.

mois, 395 ont participé à une séance d'orientation et 381 ont signé une Entente de participation au projet. De même, une proportion élevée des 210 membres du groupe programme de l'aide sociale ont assisté à la séance d'orientation (198 personnes) et ont également signé l'EPP.

La figure 2.1 présente le pourcentage du groupe programme de l'échantillon du rapport après 40 mois ayant participé à une activité liée au PIEC (des projets ou des activités du PIEC) au cours de la période d'admissibilité de trois ans suivant la signature du formulaire d'inscription. Pour compléter le processus d'inscription et pour pouvoir participer aux projets du PIEC, les membres du groupe programme devaient obligatoirement signer l'EPP. Par contre, les personnes qui ont signé une EPP n'ont pas toutes occupées ultérieurement des emplois communautaires.

Parmi les participants ayant signé l'EPP, 368 membres de l'échantillon d'a.-e. et 198 de l'échantillon d'aide sociale ont participé à des activités au cours de la période d'admissibilité de trois ans. Le PIEC a offert à chaque membre du groupe programme jusqu'à trois ans de participation à un travail communautaire, mais au cours de cette période d'admissibilité, les participants pouvaient quitter le PIEC pour un autre emploi ou une formation, tout en ayant la possibilité de réintégrer par la suite le PIEC. Aucune limite de durée ou de fréquence de ces absences n'avait été fixée. D'autres raisons, de santé ou de migration par exemple, pouvaient également amener les membres du groupe programme à ne pas participer à des projets du PIEC après signature de l'EPP. Durant le quatrième mois suivant l'inscription, le taux de participation a atteint 78 % pour l'échantillon d'a.-e., un chiffre qui décliné graduellement au cours des 36 mois suivants. Le taux de participation le plus élevé (91 %) parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale a été observé six mois après l'inscription et a diminué faiblement pendant le reste de la période.

Figure 2.1: Taux de participation au PIEC, par mois, à partir de l'inscription



Source: Calculs tirés du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

Un taux de participation très faible a été enregistré durant les deux mois qui ont suivi l'inscription car la plupart des participants n'avaient pas encore complété le processus d'inscription. En moyenne, 44 jours se sont écoulés entre la signature du formulaire d'inscription et la signature de l'EPP, mais dans certains cas, la période s'est étendue jusqu'à 112 jours. La majeure partie de cette période a servi à effectuer des démarches nécessaires à l'avancement du processus. Comme il a été mentionné précédemment, la signature du formulaire d'inscription ne constituait qu'une des premières étapes du processus d'inscription. Les formulaires étaient par la suite envoyés à Statistique Canada, qui vérifiait l'admissibilité et saisissait les données avant l'assignation aléatoire. Une fois l'assignation aléatoire terminée, les personnes ont été informées de leur assignation par courrier. Les membres du groupe programme devaient alors assister à une séance d'orientation dans les cinq semaines suivant la date de l'avis et signer une EPP pour pouvoir participer aux projets et aux activités supplémentaires du PIEC.

À la suite de la signature de l'EPP, les participants ont pris part à une session d'orientation de deux semaines. Durant cette période, ils ont été soumis à une évaluation détaillée d'employabilité et ont suivi des modules de préparation à l'emploi et d'acquisition de compétences transférables. Les résultats de cette évaluation ont permis de déterminer si les participants devaient suivre un ou plusieurs modules de préparation à l'emploi ou occuper un emploi transitoire avant d'être affectés à un projet

communautaire. Cette information a, en outre, été utile pour trouver une affectation à un projet communautaire adaptée à chaque participant.

La formation préparatoire à l'emploi

La deuxième semaine d'orientation était consacrée à la tenue d'ateliers de préparation à l'emploi. Les ateliers, portant sur la vie en milieu de travail et sur la manière d'accroître son efficacité, ont été conçus en vue d'offrir aux participants l'information nécessaire pour améliorer leur vie personnelle et professionnelle. Le cours Christopher Leadership était disponible sur demande et a fourni aux participants les outils et les connaissances nécessaires pour devenir de meilleurs communicateurs et acquérir une plus grande confiance et estime d'eux-mêmes.

Les compétences transférables

Les participants avaient également accès à des ateliers portant sur la réanimation cardiorespiratoire (RCR), la santé et la sécurité au travail (SST) et le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) durant l'intégralité de la période d'admissibilité au PIEC. Les participants pouvaient aussi recevoir une formation dans les domaines du service à la clientèle, de l'entrepreneuriat et de l'informatique. La formation en entrepreneuriat n'était cependant offerte qu'aux participants désirant élaborer leur propre projet dans le cadre du PIEC.⁵

Comme prévu, les participants issus de l'aide sociale étaient plus susceptibles d'être assignés à une formation préparatoire à l'emploi, car ils étaient nombreux à n'avoir qu'une mince expérience de travail, voir aucune expérience. Près de 90 % des membres de l'échantillon d'aide sociale, contre environ deux tiers des membres de l'échantillon de l'a.-e., ont suivi au moins un module de formation préparatoire à l'emploi.

Plusieurs membres du groupe programme ont également profité des divers modules d'acquisition de compétences transférables offerts par le PIEC. Les séances d'enseignement sur la santé et la sécurité au travail (SST), le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et la réanimation cardiorespiratoire (RCR) ont été les plus suivies par les participants du PIEC durant leur période d'admissibilité au PIEC.

LES PROJETS ET LES AFFECTATIONS DU PIEC

Lorsque les participants ont été jugés prêts à travailler et une fois leur période d'orientation initiale terminée, ils ont été assignés à différentes affectations communautaires.⁶ Au total, 295 projets ont été élaborés par les collectivités dans le cadre

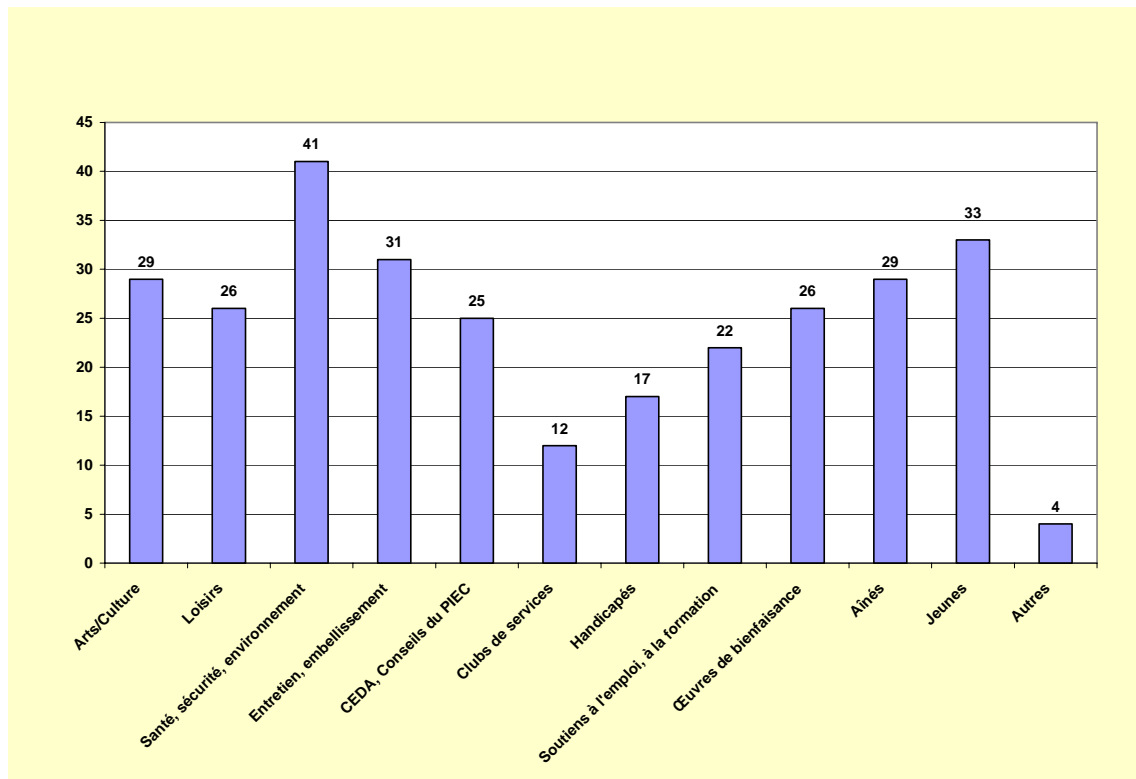
⁵ La plupart des projets communautaires étaient parrainés par des organismes locaux. Cependant, les participants ou les groupes de participants avaient la possibilité d'élaborer leurs propres projets. Ceux qui désiraient suivre cette voie disposaient de 12 semaines pour le faire. Durant la première semaine, ils devaient participer à un programme de formation en entrepreneuriat. Pendant les 11 semaines suivantes, les participants s'occupaient de l'élaboration de leur projet au centre de ressources du PIEC, où un responsable « ressources supplémentaires » était à leur disposition un jour par semaine pour leur fournir de l'aide et des encouragements.

⁶ Certains peuvent avoir travaillé pour des projets transitoires en attendant une affectation communautaire leur convenant. Les projets transitoires étaient dirigés par le bureau du PIEC et le membre du consortium ACAP Cape Breton.

du PIEC au cours des cinq années d'activité du projet. Au total, 1 300 emplois et de 2 113 affectations ont été créés, permettant à de nombreux participants de travailler à des postes variés.

La figure 2.2 présente une classification des projets du PIEC élaborée selon le type d'organisme ou de secteur communautaire impliqué dans le projet. L'encadré 2.1 présente la description détaillée de ces divers projets qui couvrent une vaste gamme des besoins des collectivités. La catégorie la plus importante concerne les secteurs de la santé, de la sécurité et de l'environnement (41), qui comprennent les services d'incendie, les organismes de santé et les groupes dédiés aux actions environnementales. Les deux catégories de projets suivantes comprennent les services offerts aux jeunes (33) et ceux fournissant à la collectivité des services d'entretien et d'embellissement (31). La catégorie qui suit comprend, dans des proportions équivalentes, des projets ayant attrait au domaine des arts et de la culture (29) et des services offerts aux aînés (29). Viennent ensuite les services de loisirs à la collectivité (26) et les œuvres de bienfaisance (26). Viennent ensuite les services de loisirs à la collectivité (26) et les œuvres de bienfaisance (26). Viennent ensuite les services de loisirs à la collectivité (26) et les œuvres de bienfaisance (26).

Figure 2.2 : Projets du PIEC, par organisme ou secteur desservi (2000–2005)



Source: Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Note : Les CEDA sont les organismes chargés du développement économique des collectivités.

Encadré 2.1: Projets du PIEC élaborés par les collectivités

Arts/Culture

Les projets du PIEC dans le domaine des arts et de la culture ont eu pour objet de renforcer ou de développer les activités que des organismes de la MRCB consacraient aux arts plastiques et du spectacle, ainsi qu'à la promotion et à la préservation de l'histoire, des valeurs et des traditions des collectivités. Les organismes parrains entrant dans cette catégorie comprenaient des associations de théâtres, des galeries d'arts, des écoles, des sociétés s'intéressant à l'histoire et au patrimoine et des comités s'occupant des événements des collectivités. Les fonctions exercées dans le cadre de cette catégorie sont celles de costumier, guide touristique, agent administratif, recherche de fonds, et gestion et planification d'événements.

Loisirs

Les projets du PIEC dans le domaine des loisirs ont permis de développer les services offerts par les centres et les associations aux résidents en matière de sports, de passe-temps et de styles de vie actifs. Les organismes parrains entrant dans cette catégorie comprennent des centres d'activités (salles polyvalentes, patinoires, piscines, terrains et complexes sportifs, centres communautaires), des clubs de sports et des événements spéciaux. Les postes proposés concernent des activités de maintenance, de coordination, de mobilisation de fonds, d'enseignement et de conduite ou d'accompagnement.

Santé/Sécurité/Environnement

Les projets du PIEC dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement visaient à soutenir les efforts déployés par les organismes communautaires concernés. Les organismes parrains entrant dans cette catégorie comprennent des services d'incendie, de maintien de l'ordre, de santé, des groupes de soutien ou dédiés aux actions environnementales. Les postes proposés ont concerné des activités de recherche et d'intervention sur le terrain, de vérification des usages domestiques de l'énergie et de l'eau, d'administrateur adjoint, d'entretien, de proximité au sein des collectivités et de mobilisation de fonds.

Entretien/Embellissement

Les projets du PIEC dans le domaine de l'entretien et de l'embellissement ont répondu aux besoins des collectivités en matière d'infrastructures et de paysages, afin d'améliorer l'aspect esthétique des bâtiments et des espaces verts locaux. Les organismes parrains entrant dans cette catégorie comprennent des églises et autres divisions ecclésiastiques, des cimetières et des groupes communautaires. Parmi les postes proposés, il convient de citer les ouvriers de maintenance, les charpentiers et les jardiniers.

CEDA/Conseils du PIEC

Les projets du PIEC entrant dans cette catégorie concernent des activités liées aux conseils du PIEC et aux organismes pour le développement économique des collectivités (CEDA). Les conseils du PIEC avaient la responsabilité de solliciter, d'examiner et d'approuver les propositions de projets des collectivités, ainsi que l'objectif plus vaste d'améliorer les conditions de vie au sein des communautés, conformément à leurs plans stratégiques et leurs priorités. Les CEDA avaient un objectif similaire, tout en ayant chacun des missions et des perspectives propres à leurs zones de couverture respectives. Parmi les postes proposés, il convient de citer les tâches d'administrateur et de travailleur de proximité pour les conseils du PIEC, de travailleur sur le terrain, de chercheur et de coordinateur pour les CEDA.

Clubs de services

Les projets du PIEC relatifs aux clubs de services ont été parrainés par des groupes locaux ayant pour objectif de fournir un soutien aux membres des collectivités en renforçant les activités existantes ou en développant de nouveaux services. Les projets entrant dans cette catégorie concernent des clubs et associations tels que Kinsmen, Knights of Columbus, Rotary Club, etc. Parmi les postes proposés, il convient de citer les employés travaillant dans les locaux, les responsables de l'entretien, les administrateurs, les collecteurs de fonds et les coordinateurs des événements.

(suite)

Encadré 2.1: Projets du PIEC élaborés par les collectivités (suite)

Handicapés

Les projets du PIEC concernant les personnes handicapées ont renforcé ou développé les compétences des organismes de soutien aux jeunes et aux adultes affectés par des incapacités physiques ou intellectuelles. Les organismes parrains de cette catégorie offrent un large éventail de services à ces clients spécifiques des collectivités de toute la MRCB. Ces services comprennent du coaching comportemental, des soins personnels, des activités sociales et de loisirs, des conseils en matière d'emploi, des formations, des activités de défense des administrés ou relatives au logement. Parmi les postes proposés dans le cadre de cette catégorie, il convient de citer : les responsables du soutien, les administrateurs, les chercheurs, les bénévoles, les coordinateurs d'événements spéciaux et les collecteurs de fonds.

Soutiens à l'emploi/à la formation

Les projets du PIEC apportant des soutiens en matière d'emploi et/ou de formation ont renforcé les services des organismes parrains aux personnes désireuses d'améliorer leur employabilité et de trouver du travail. Les services et soutiens, accessibles aux résidents des collectivités de l'ensemble de la MRCB, comprenaient : la puériculture, des conseils en matière d'emploi, des formations informatiques, des projets de lecturisation, d'employabilité et d'alphabétisation. Les organismes parrains de cette catégorie sont des services de travail de proximité, des sites publics d'accès à Internet, des programmes de retour à l'emploi, de renforcement des compétences, de remise à niveau, d'entrepreneuriat et des centres de jour. Parmi les emplois proposés, il convient de citer : les administrateurs, les responsables de l'accueil, les instructeurs, les puéricultrices et les membres du personnel chargés de l'entretien des locaux.

Œuvres de bienfaisance

Les projets du PIEC offrant des services aux plus démunis ont renforcé ou développé les capacités des organismes apportant leur soutien ou procédant à des interventions d'urgence auprès des résidents à faible revenu ou à des personnes en crise. Les parrains de cette catégorie comprennent des banques alimentaires, des foyers, une association dédiée au problème du logement, un centre de traitement résidentiel et différentes œuvres de bienfaisance. Parmi les postes proposés, il convient de citer : les personnes apportant leur soutien aux administrés, les collecteurs de fonds, les responsables de l'entretien, des tâches administratives et de l'accueil.

Aînés

Les projets du PIEC dans le domaine relatif aux aînés ont renforcé ou développé les capacités des organismes offrant des services de soins de santé, de loisirs et de défense des administrés pour les membres les plus âgés des collectivités. Les organismes parrains de cette catégorie comprennent les établissements autorisant une certaine autonomie ou un accueil médicalement assisté, les associations s'occupant d'anciens combattants, de personnages âgées et de retraités, les services de sécurité publique et un organisme de développement des collectivités. Parmi les postes proposés, il convient de citer les employés chargés de l'entretien, le personnel des installations, les animateurs socioculturels, les chercheurs et les responsables des mises en contact et du nettoyage.

Jeunes

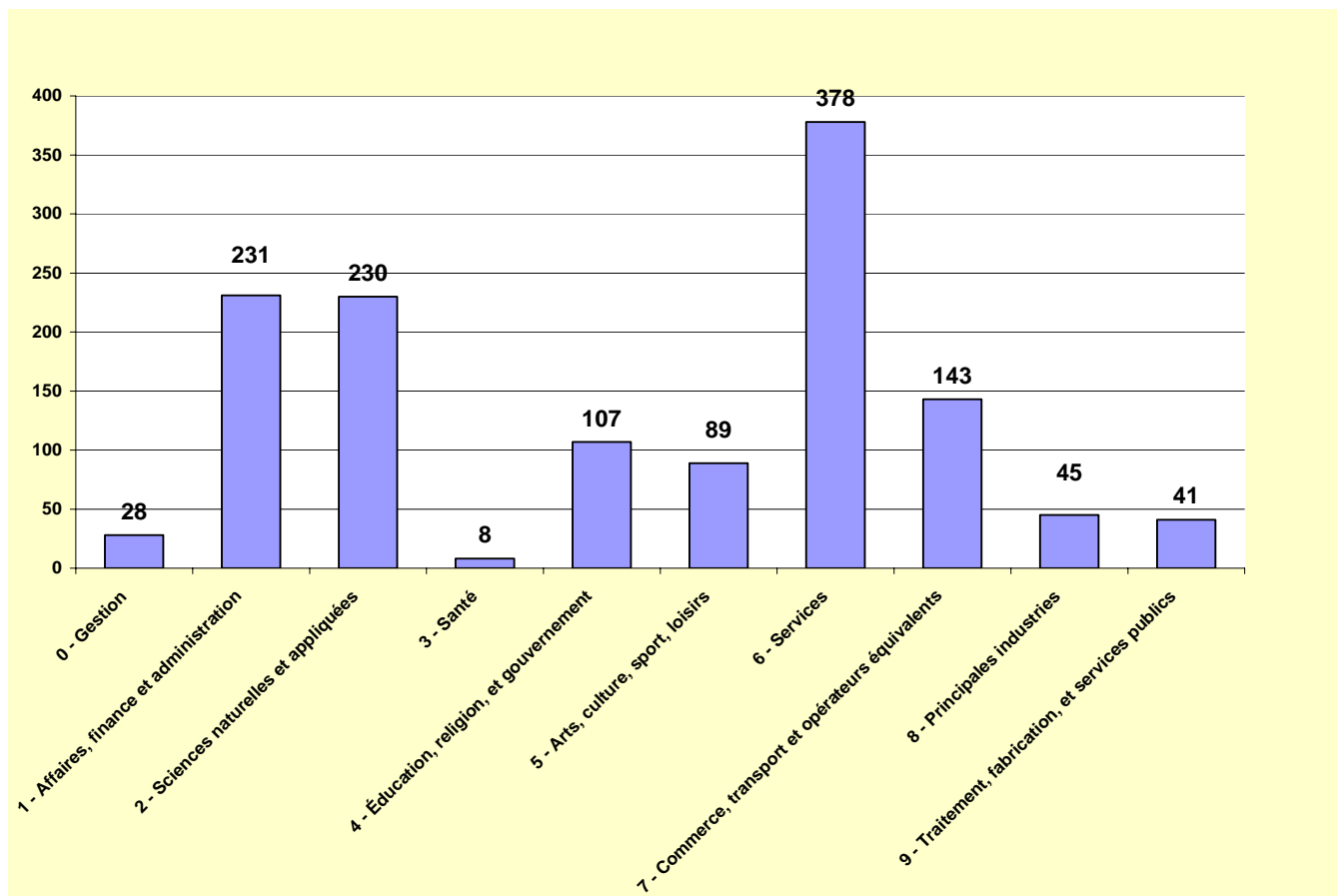
Les projets du PIEC s'adressant aux jeunes ont renforcé ou développé les capacités des organismes communautaires offrant des services ou des installations aux plus jeunes membres des collectivités. Les capacités ont été améliorées par la création de services spécifiques aux jeunes et par l'amélioration des installations existantes. Les organismes parrains de cette catégorie comprennent des institutions à vocation pédagogique, des associations de loisirs et de sports, des centres de jeunesse, des associations religieuses et des événements spéciaux. Parmi les fonctions proposées, il convient de citer les postes liés à l'accueil, à l'administration, à la coordination des activités, à la maintenance, à l'animation, à l'entraînement, à la recherche et aux travaux de proximité.

Autres

Les projets du PIEC assignés à la catégorie « Autres » sont ceux qui n'entraient dans aucune (ou une seule des) catégorie(s) susmentionnée(s). Le nombre de projets relevant de cette catégorie est faible (4); ils ont été parrainés par le secteur privé dans le respect des règles du PIEC, c'est-à-dire que les bénéficiaires ont été utilisés au profit des collectivités et non à des fins privées. Les projets ne devaient pas remplacer ou concurrencer des emplois publics ou privés existants. Les organismes parrains étaient de petites entreprises s'intéressant aux collectivités et ont proposé des postes de débutants dans les domaines de l'agriculture, de la production alimentaire et de l'entretien d'instruments de musique.

La figure 2.3 présente le nombre total de postes qui ont été créés et occupés par des participants au PIEC selon le type de profession. Elle illustre la répartition des offres d'emplois proposés par le PIEC selon les 10 classifications nationales des professions (CNP). La catégorie la plus importante est celle des services (378), qui comprend notamment des postes spécialisés, des postes intermédiaires en ventes et service, ainsi qu'un grand nombre de postes non spécialisés. La catégorie d'affectations suivante comprend les affaires, la finance et l'administration (231) ainsi que les sciences naturelles et appliquées (230). Cette dernière comprend principalement des postes spécialisés et certains emplois techniques. Les postes en affaires, finance et administration comprennent majoritairement des postes non spécialisés, mais aussi des emplois professionnels et spécialisés.

Figure 2.3 Emplois du PIEC — Total des postes occupés par profession

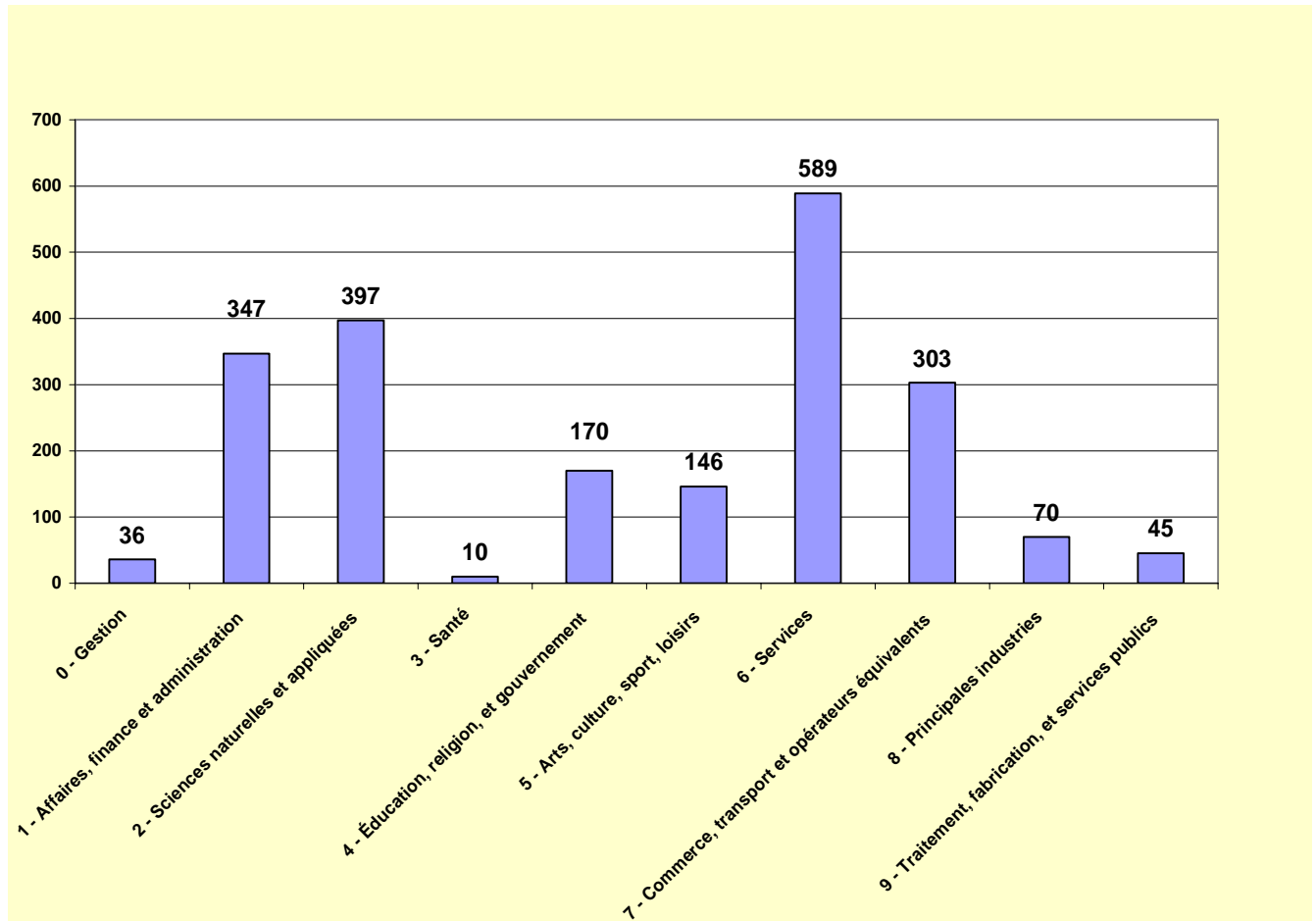


Source: Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

Le nombre d'affectations dans le cadre du PIEC diffère du nombre de postes, car les participants pouvaient occuper divers emplois durant leur période d'admissibilité. Plusieurs participants pouvaient également occuper le même emploi pendant la durée du poste. Certaines transitions ont été prévues entre les affectations au cours du projet, afin de permettre aux participants d'acquérir différentes compétences et expériences de travail

et leur donné l'opportunité d'améliorer leurs réseaux sociaux. La figure 2.4 présente le nombre d'affectations dans le cadre du PIEC par type de profession. Le nombre d'affectations dans chaque catégorie est supérieur au nombre d'emplois du fait des transitions réalisées dans le cadre du PIEC.

Figure 2.4: Total des postes occupés par profession



Source: Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) du PIEC.

RÉSUMÉ

Ce chapitre illustre le fait que le PIEC a réussi à encourager les bénéficiaires de l'a.-e. et de l'aide sociale à renoncer à leurs prestations pour participer à l'étude. Parallèlement, les collectivités ont également réussi à mobiliser des organismes locaux pour parrainer et élaborer un large éventail de projets pourvoyeurs d'emplois pour les participants. Les collectivités ont ainsi créé 295 projets couvrant un vaste ensemble de secteurs communautaires, tout en proposant aux participants un grand nombre de professions. Au total, 2 113 affectations ont été créées pendant la période d'admissibilité de trois ans, ce qui a permis à nombre de participants d'occuper plusieurs fonctions.

Chapitre 3: Les impacts sur l'emploi, le revenu et les caractéristiques des emplois

Dans le présent chapitre, nous examinerons les impacts du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) sur l'emploi, le revenu et les caractéristiques des emplois occupés par les membres du groupe programme du PIEC. Les impacts ont été évalués en comparant les résultats des membres du groupe programme à un échantillon repère, appelé groupe témoin — un groupe de prestataires d'a.-e. et d'aide sociale semblables aux membres du groupe programme du PIEC mais non admissibles au programme.¹ Les résultats du présent chapitre couvrent les 40 premiers mois qui ont suivi l'inscription à l'étude et comprennent l'intégralité de la période d'admissibilité de 36 mois du PIEC. Des rapports ultérieurs présenteront une analyse allant au-delà de la période d'admissibilité et examineront l'impact du PIEC sur les résultats à long terme relatifs à l'emploi des membres.

LES IMPACTS SUR L'EMPLOI À PLEIN TEMPS

Les premiers résultats du PIEC ont démontré que les participants ont accepté, dans leur très grande majorité, l'offre d'emploi à plein temps pendant trois ans en échange d'un salaire communautaire proposée par le PIEC. Cette offre a permis à la quasi-totalité des participants des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale de travailler, ce qui a eu des impacts positifs notables sur l'emploi (notamment à plein temps) et le revenu du groupe programme au cours des 18 premiers mois. Les impacts sur l'emploi ont atteint leur sommet pendant le second quart du programme, avec près de 45 % pour l'échantillon de l'a.-e. et à près de 75 % pour l'échantillon de l'aide sociale et ont graduellement baissé au terme des 18 premiers mois. Le PIEC a également eu un impact positif global sur les salaires horaires et sur les nombres d'heures travaillées par semaine au cours des 18 premiers mois du programme.

Ces résultats ont démontré, comme il en avait été fait l'hypothèse, que le PIEC a entraîné une importante période de stabilité dans l'emploi à temps plein pour les membres du groupe programme de l'a.-e. et ceux de l'aide sociale, et ce bien au-delà de ce qu'ils auraient pu connaître sans l'appui du programme. Cependant, ces résultats restaient préliminaires car ils ont été mesurés peu avant la moitié de la période d'admissibilité.

Les figures 3.1a et 3.1b présentent les taux d'emploi à temps plein du groupe programme et du groupe témoin pour les échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale,

¹ Bien que la période d'admissibilité au PIEC était de 36 mois, il fallait entre 2 et 4 mois à la plupart des participants pour compléter leur inscription initiale au programme et commencer à travailler au terme du mois d'assignation aléatoire. Une part non négligeable de l'échantillon ne disposait pas d'un mois complet de données postérieures au programme au moment où fut réalisé l'entretien après 40 mois. Certains résultats sont donc présentés pour une période légèrement inférieure à 40 mois.

pendant l'intégralité de la période d'admissibilité. Ces résultats confirment que le PIEC a permis aux participants d'atteindre des taux d'emploi à plein temps élevés pendant toute la durée du projet.

L'échantillon de l'a.-e.

Parmi les participants de l'échantillon de l'a.-e., le taux d'emploi à temps plein du groupe programme a atteint son sommet, à 89,5 %, au cours du 8^e mois et est resté stable pendant toute la durée de la période d'admissibilité. Il a ensuite légèrement baissé, à 82,1 % au cours du 38^e mois. Par comparaison, le taux d'emploi à temps plein du groupe témoin a rapidement augmenté au cours des 8 premiers mois pour atteindre 50,1 % à la fin de la période d'admissibilité aux prestations de l'a.-e., puis graduellement pour atteindre 52,8 % au cours du 38^e mois. Le taux d'emploi du groupe témoin est cyclique et reflète la saisonnalité de certains emplois. On constate donc des fléchissements du taux d'emploi autour des 10^e, 23^e et 35^e mois. Le PIEC ayant recruté des prestataires de l'a.-e. alors sans emploi durant cette même période, les personnes qui avaient des emplois saisonniers ont pu se retrouver sans emploi au cours de la même période des années suivantes.

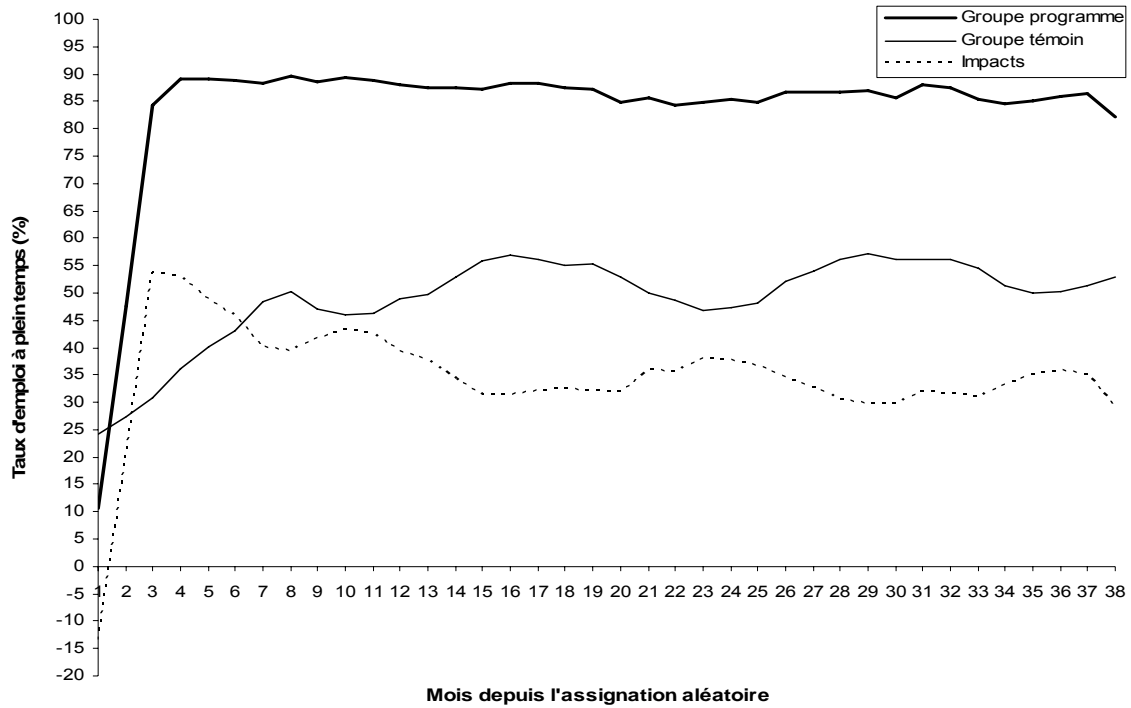
L'impact positif sur l'emploi à plein temps s'est maintenu durant toute la période d'admissibilité, le taux restant supérieur à 29 points de pourcentage jusqu'au 38^e mois.

L'échantillon de l'aide sociale

Parmi les participants de l'échantillon de l'aide sociale, le taux d'emploi à temps plein du groupe programme a atteint son sommet, à 94,6 %, au bout de six mois. Contrairement à l'échantillon de l'a.-e., le taux d'emploi à temps plein a graduellement baissé pendant toute la période d'admissibilité et atteint 75,2 % au 38^e mois. Le taux d'emploi à temps plein du groupe témoin a rapidement augmenté au cours des 18 premiers mois, à 31 %, un chiffre qui est demeuré relativement stable par la suite.

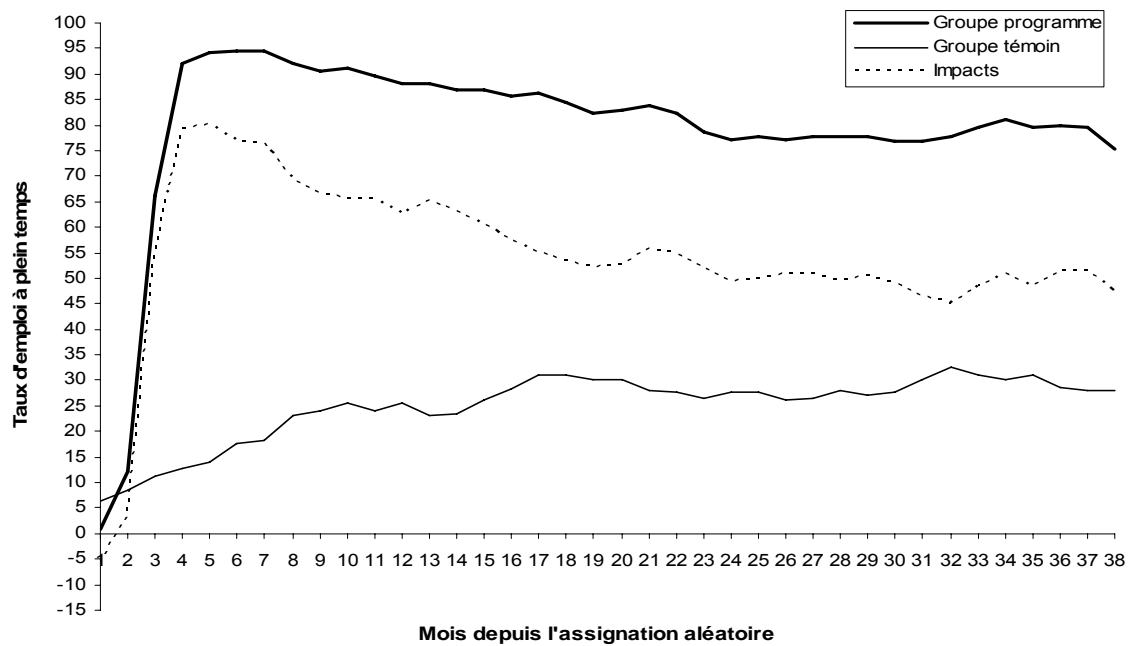
Avec un taux d'emploi à temps plein du groupe témoin restant stable après les 18 premiers mois, l'impact positif du taux d'emploi à temps plein est préservé pendant toute la période d'admissibilité, malgré une légère baisse due à la diminution graduelle du taux d'emploi à temps plein du groupe programme. L'impact atteint son sommet 5^e au mois, à 80,2 points de pourcentage, et baisse ensuite pour atteindre 47,1 points de pourcentage au 38^e mois.

Figure 3.1a: Taux d'emploi à plein temps, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire — Échantillon de l'a-e.



Source: Calculs fondés sur les données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Figure 3.1b: Taux d'emploi à plein temps, par nombre de mois depuis l'assignation aléatoire — Échantillon de l'aide sociale



Source: Calculs fondés sur les données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Les résultats des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale font apparaître deux points importants. Premièrement, l'emploi à plein temps des membres du groupe témoin n'augmente que dans la première phase, la tendance ne se poursuit pas au-delà des 18 premiers mois. En l'absence du PIEC, les taux d'emploi à plein temps n'atteignent même pas 60 %, ce qui suggère que les membres de l'échantillon rencontrent des difficultés à trouver des emplois à plein temps. Deuxièmement, le taux d'emploi à plein temps du groupe programme demeure élevé pendant toute la période d'admissibilité (supérieur à 80 %). La crainte que les participants, notamment de l'échantillon de l'aide sociale, rencontrent des difficultés à préserver l'emploi ne semble pas justifiée. Mais est-ce le cas pour l'ensemble des participants, notamment ceux confrontés à d'importants obstacles à l'emploi?

Sous-groupes — Écarts entre les impacts sur l'emploi

L'une des critiques opposées aux emplois communautaires à long terme est qu'ils ne bénéficient peut-être qu'aux participants les plus aptes à travailler. Certains observateurs avancent que les participants souffrant d'importants handicaps face à l'emploi ne seront pas en mesure de conserver des emplois communautaires pendant la période d'admissibilité de trois ans. Par exemple, les participants dont l'état de santé physique ou mentale réduit les niveaux d'activité peuvent rencontrer davantage de difficultés pour conserver un emploi à plein temps. Les emplois communautaires peuvent en outre exiger un haut niveau de flexibilité — tant en termes de tâches que de responsabilités — susceptible de se traduire par des défis supplémentaires pour ceux qui sont confrontés à certaines contraintes.

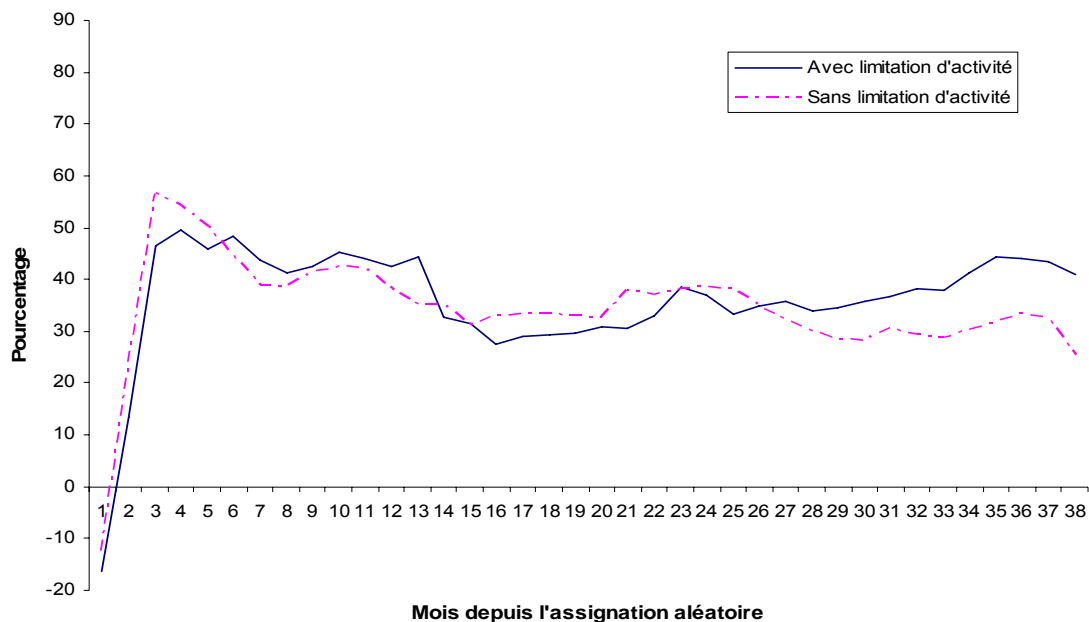
Afin de déterminer si les participants moins aptes à travailler ont équitablement bénéficié des avantages en termes d'emplois attribuables au PIEC, les écarts entre les impacts ont été évalués pour différents sous-groupes. Gyarmati et al. (2006) ont procédé à une analyse des sous-groupes portant sur les 18 premiers mois et n'ont constaté des écarts qu'entre des membres de l'échantillon de l'a.-e. : les membres du groupe programme qui étaient plus âgés, célibataires et à faible revenu ont bénéficié d'un taux d'emploi à plein temps plus élevés dans le cadre du PIEC. La présente analyse examine les écarts entre les impacts sur les taux d'emploi observés pour différents sous-groupes pendant la seconde moitié de la période d'admissibilité (du 19^e à 38^e mois) et confirme que les membres du groupe programme célibataires et à faible revenu continuent à bénéficier d'impacts sur l'emploi plus significatifs. D'autre part, le PIEC semble avoir des effets plus importants, au cours de la seconde partie de la période d'admissibilité, sur ceux qui, sans le projet, auraient des difficultés à trouver et/ou conserver un emploi à plein temps. Au sein de l'échantillon de l'a.-e., des impacts sur l'emploi plus élevés ont été constatés sur les membres du groupe programme ayant un problème de santé ou un réseau social moins développé. Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, les individus dont les réseaux sociaux étaient plus denses — ainsi que ceux bénéficiant de l'aide sociale depuis plus longtemps — semblent également être ceux pour lesquels les impacts sur l'emploi ont été plus conséquents.

Pour illustrer les écarts entre les impacts au sein des deux sous-groupes, les figures 3.2a et 3.2b comparent les différences liées à la participation au PIEC entre les individus

ayant un problème de santé et ceux qui n'en ont pas, au sein de l'échantillon de l'a.-e. puis de l'aide sociale. Pour les deux échantillons (a.-e. et aide sociale), l'impact en termes d'emploi à plein temps est globalement similaire pour les deux sous-groupes pendant la première moitié de la période d'admissibilité. Cependant, au cours des phases ultérieures à la période d'admissibilité, en particulier à partir du 23^e mois, les impacts du PIEC sur l'emploi à plein temps sont régulièrement plus importants pour les membres du groupe programme ayant un problème de santé. (Voir Annexe D pour les estimations relatives aux impacts sur l'ensemble du sous-groupe.)

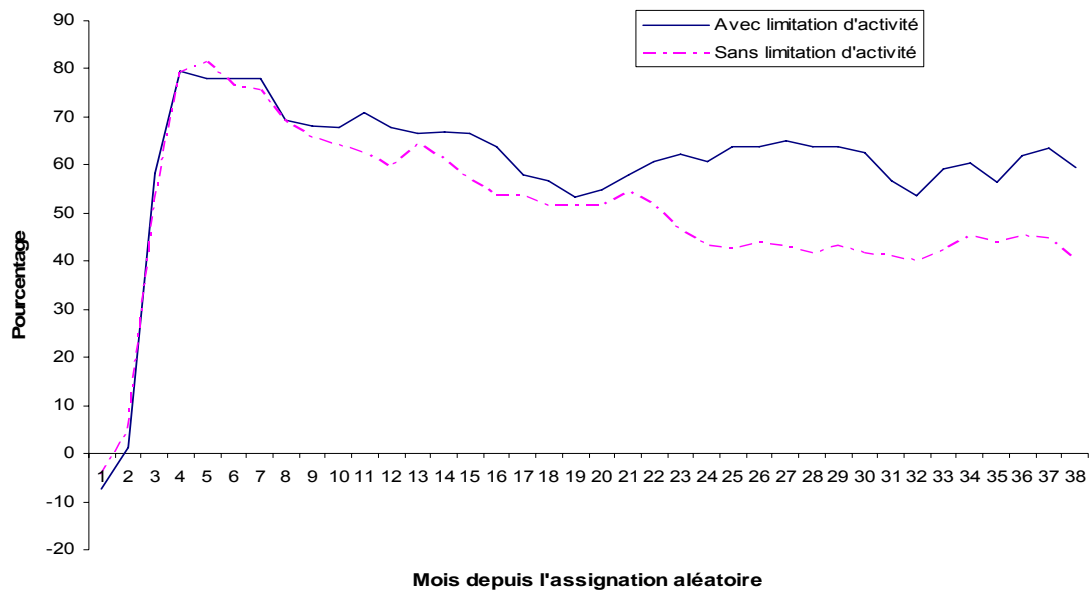
Ces résultats démontrent que s'il existe des soutiens appropriés et si les affectations sont adaptées, les personnes confrontées à des obstacles à l'emploi peuvent conserver des emplois communautaires sur de longues durées. D'autre part, les différences d'impacts sur l'emploi sont plus importantes parmi certains groupes désavantagés : les groupes à faibles revenus, ceux qui manquent de soutien social et ceux qui subissent des obstacles liés aux limitations d'activités.

Figure 3.2a: Impacts sur l'emploi à plein temps, par limitation d'activité — Échantillon de l'a.-e.



Source: Calculs fondés sur des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Figure 3.2a: Impacts sur l'emploi à plein temps, par limitation d'activité — Échantillon de l'aide sociale



Source: Calculs fondés sur des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

EMPLOIS DU PIEC ET EMPLOIS NON LIÉS AU PIEC

Des niveaux d'emploi supérieurs d'environ 30 et 50 % au sein respectivement, des groupes programme de l'a.-e. et de l'aide sociale, ont été constatés au terme de la période d'admissibilité. Ils confirment l'efficacité du PIEC par rapport aux niveaux qui auraient été atteints sans l'appui du programme. Cependant, il semble fondamental de déterminer dans quelle mesure les impacts sur l'emploi à plein temps résultent directement des emplois du PIEC et si ces emplois sont durables à long terme.

Il est important que les participants à un programme d'emploi public ne le considèrent pas seulement comme une nouvelle forme de paiements de transfert, car cela pourrait favoriser, à long terme, une dépendance au programme, notamment si les emplois proposés ne donnent pas l'opportunité d'améliorer les compétences. Plusieurs programmes d'emploi publics ont donc été mis en œuvre sur de courtes périodes (jusqu'à 12 mois) afin d'éviter ce phénomène de dépendance. À l'inverse, le PIEC a proposé des emplois stables sur une période de trois ans et a cherché à développer le capital social et à améliorer l'employabilité.

Il n'en reste pas moins très difficile de mesurer le degré de dépendance à un programme. La meilleure façon d'examiner cette question consiste à étudier les impacts à long terme sur l'emploi et les prestations à la fin du programme. Cependant, l'emploi des participants pendant la période d'admissibilité peut donner des indications concernant une éventuelle dépendance au programme : si la transition des membres du groupe programme vers des emplois non liés au PIEC sont rares, c'est peut-être le signe d'une

dépendance au programme. Par voie de conséquence, il peut y avoir une baisse significative des niveaux d'emploi une fois la période d'admissibilité du PIEC arrivée à son terme.

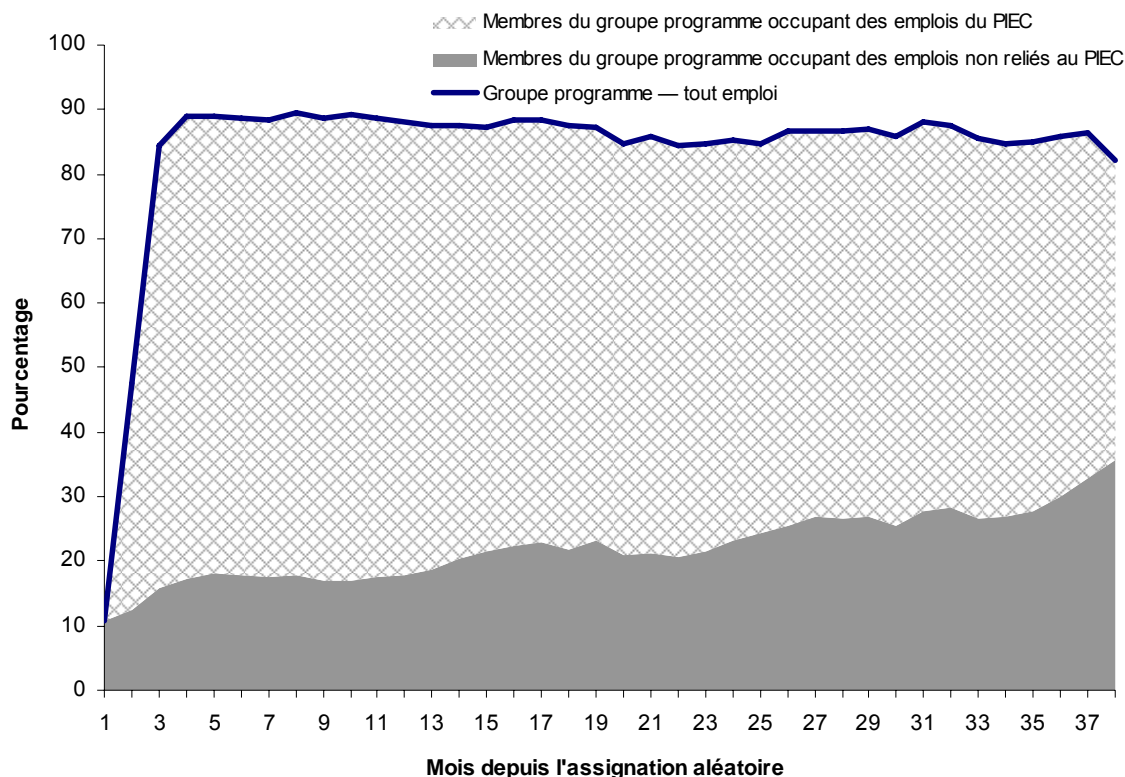
Le PIEC autorisait les participants à quitter le programme à tout moment, sans perdre leur admissibilité, à condition que leurs prestations d'a.-e. ou d'aide sociale ne deviennent pas leur principale source de revenu. Les participants étaient donc libres de rechercher d'autres emplois pour compléter ou remplacer leur revenu lié au PIEC. Bien que les premiers résultats aient démontré que la plupart des membres du groupe programme dépendaient d'un emploi obtenu dans le cadre du PIEC durant les 18 premiers mois, la seconde moitié de la période d'admissibilité devait se traduire par un plus grand nombre de membre du groupe programme valorisant leur expérience professionnelle dans le cadre d'un emploi non lié au PIEC.

Les figures 3.3a et 3.3b présentent les taux d'emploi mensuels à plein temps pour, respectivement, les échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, tout en illustrant les pourcentages de membres du groupe programme occupant des emplois du PIEC et des emplois non liés au PIEC. La zone hachurée indique la proportion des membres du groupe programme occupant uniquement un emploi du PIEC. La zone grisée représente la proportion de membres du groupe programme occupant exclusivement emploi à plein temps non lié au PIEC.

Échantillon de l'a.-e.

La figure 3.3a confirme que seuls 23 % des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. occupaient des emplois à plein temps non liés au PIEC au cours de la première partie de la période d'admissibilité. Ce chiffre augmente graduellement à partir du 21^e mois, et ne concerne plus d'un tiers du groupe programme (36 %) au 38^e mois. Bien que le taux global d'emploi à plein temps des membres du groupe programme demeure supérieur à celui du groupe témoin au 38^e mois, le PIEC est responsable d'une baisse du pourcentage des membres du groupe programme qui auraient trouvé un travail en dehors du cadre de ces mesures d'accompagnement. Une forte proportion des membres du groupe programme ayant conservé un emploi du PIEC jusqu'à la fin de la période d'admissibilité, il est probable que les impacts du PIEC sur l'emploi à plein temps diminueront de façon significative lorsque les participants quitteront leurs affectations pour rechercher d'autres emplois.

Figure 3.3a: Emplois du PIEC et emplois non reliés au PIEC — Échantillon de l'a.-e.

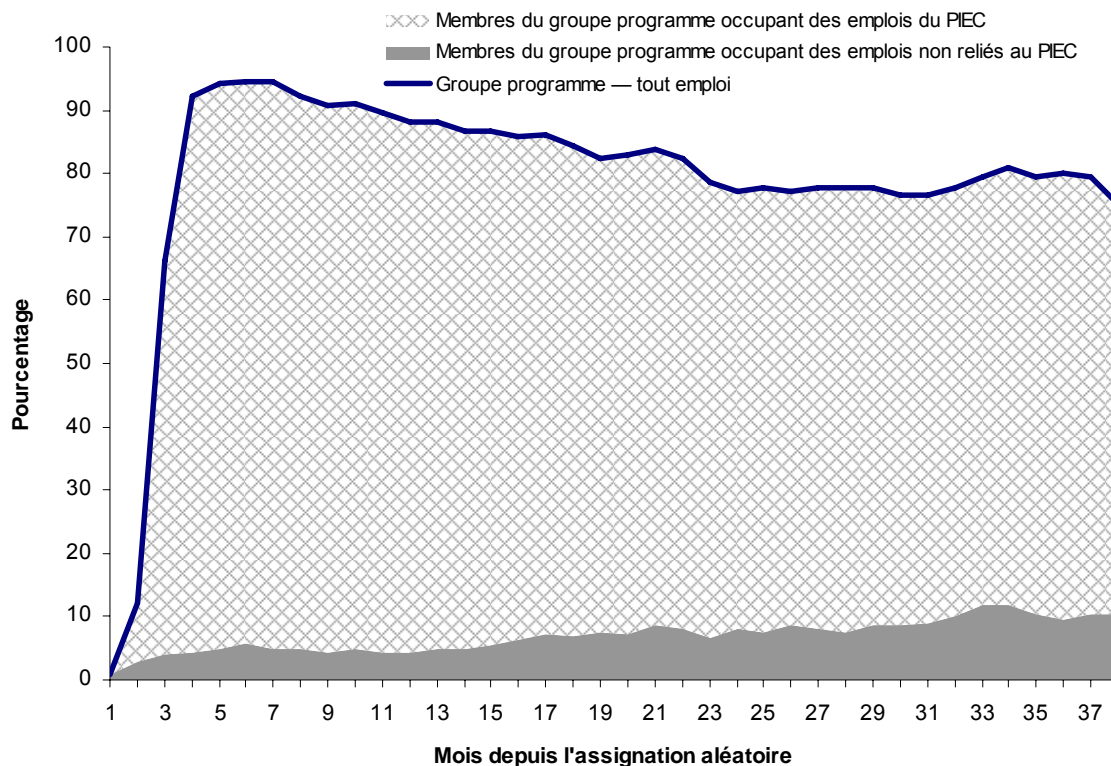


Source : Calculs fondés sur des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Échantillon de l'aide sociale

Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le taux de participation au PIEC a été supérieur à celui observé pour l'échantillon de l'a.-e. Parallèlement, le taux de travail à plein temps dans le cadre d'emplois non liés au PIEC a été nettement inférieur parmi les membres du groupe programme de l'échantillon de l'aide sociale. Moins de 10 % des participants ont, en effet, occupé des emplois non liés au PIEC durant la majeure partie de la période d'admissibilité. Le degré de dépendance aux emplois proposés dans le cadre du PIEC est donc élevé chez la plupart des membres du groupe programme, y compris vers la fin de la période d'admissibilité. Ceci pourrait faire baisser de façon significative les impacts sur l'emploi enregistrés immédiatement après la fin de la période d'admissibilité, lorsque les participants quittent le programme pour rechercher d'autres emplois.

Figure 3.3b: Emplois du PIEC et emplois non reliés au PIEC — Échantillon de l'aide sociale



Source : Calculs fondés sur des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

IMPACTS SUR LE REVENU MENSUEL

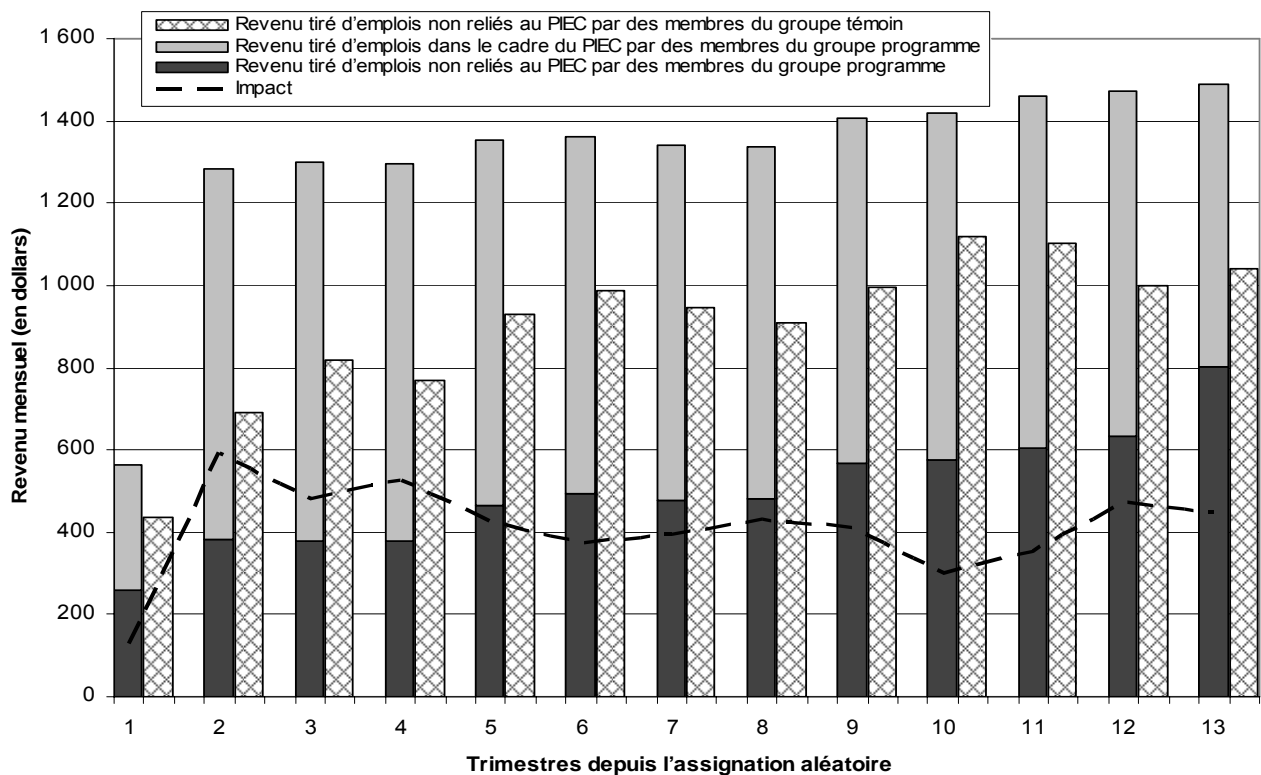
Les impacts du PIEC sur l'emploi à temps plein ont été importants, mais il est prévisible que ses effets sur le revenu soient limités en raison du caractère fixe du « salaire communautaire » offert aux participants. Pour nombre d'entre eux, particulièrement ceux ayant un niveau de scolarisation plus élevé ou une grande expérience professionnelle, le salaire communautaire peut avoir été inférieur à ce qu'ils auraient perçu dans le cadre d'un emploi non lié au PIEC car le salaire communautaire ne tient pas compte du niveau de compétence et d'expérience des participants. Toutefois, l'offre d'emploi à plein temps du PIEC, dont la durée s'entend jusqu'à trois ans, peut avoir contribué, pour certains, à accepter un salaire communautaire moins élevé en échange d'un emploi stable garantissant un revenu constant. Toutefois, le rapport à 18 mois a démontré que le PIEC avait fait augmenter, en moyenne, le revenu des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. de 600 \$ par mois, et même de 900 \$ par mois pour les membres du groupe programme appartenant à l'échantillon de l'aide sociale. Il est prévisible que les impacts diminueront graduellement au cours de la période de suivi, au fur et à mesure que les membres du groupe témoin trouveront des emplois plus stables et mieux rémunérés .

Les figures 3.3a et 3.3b présentent le revenu des membres du groupe programme et du groupe témoin pour chacun des treize trimestres suivant leur inscription. Pour les membres du groupe programme, le revenu est divisé en deux parties : le revenu perçu dans le cadre du PIEC et le revenu d'emploi non lié au PIEC qu'ils ont déclaré recevoir. Le revenu des membres du groupe témoin n'est basé que sur les emplois non liés au PIEC.

Échantillon de l'a.-e.

Le revenu combiné des membres du groupe programme de l'a.-e. augmente régulièrement pendant la période d'admissibilité et atteint son maximum, à 1 488 \$, au cours du 13^e trimestre. Le revenu mensuel des emplois du PIEC atteint son maximum, à 923 \$, au 3^e trimestre, puis baisse pour atteindre 838 \$ au 12^e trimestre. Aucune baisse significative du revenu des emplois s'inscrivant dans le cadre du PIEC n'est observée au cours des douze premiers trimestres, car le taux de participation au sein de l'échantillon de l'a.-e. reste relativement stable jusqu'au 13^e trimestre, période pour laquelle le revenu lié au PIEC tombe à 688 \$ et où l'admissibilité prend fin pour la plupart des participants. Cependant, la perte de revenu lié au PIEC enregistrée au 13^e trimestre est en partie compensée par la hausse de salaire tirée d'autres emplois, qui porte le revenu moyen des emplois non lié au PIEC à 800 \$ au cours de ce même trimestre.

Figure 3.4a: Revenu mensuel moyen pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC, par trimestre — Échantillon de l'a.-e.

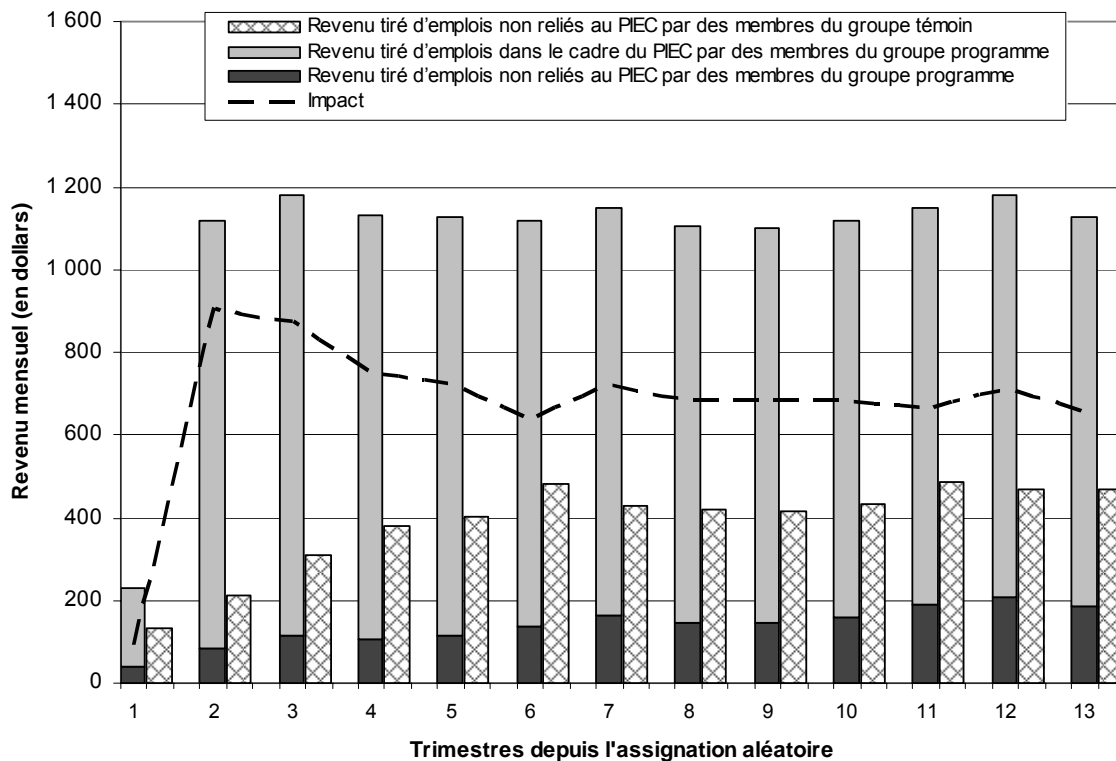


Source : Calculs fondés sur des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Échantillon de l'aide sociale

Parmi les membres de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC continue d'avoir un impact remarquable sur le revenu des membres du groupe programme. Le revenu mensuel moyen des emplois non liés au PIEC des membres du groupe programme augmente légèrement — de 41 \$ au premier trimestre à 209 \$ au 12^e trimestre — mais représente toujours moins de la moitié du revenu du groupe témoin. Le revenu des membres du groupe témoin est relativement faible, mais augmente de façon significative au cours des six premiers trimestres, pour atteindre un plafond légèrement supérieur à 400 \$ par mois. Le revenu mensuel pour l'emploi dans le cadre du PIEC des membres du groupe programme s'élève à 1 031 \$ au cours du second trimestre et reste situé aux alentours de 1 000 \$ jusqu'à la fin de la période d'admissibilité. Avec 1 182 \$ par mois au troisième trimestre, le revenu combiné des membres du groupe programme de l'aide sociale atteint son maximum beaucoup plus tôt que celui des membres de l'échantillon de l'a.-e. et reste ensuite stable à environ 1 100 \$. L'impact sur le revenu demeure donc d'environ 650 \$ par mois jusqu'à la fin de la période d'admissibilité.

Figure 3.4b: Revenu mensuel moyen pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC, par trimestre — Échantillon de l'aide sociale



Source : Calculs fondés sur des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Les tableaux 3.1 et 3.2 présentent les estimations trimestrielles qui résument les impacts sur l'emploi et le revenu au cours des 13 premiers mois de l'étude pour les participants au PIEC et les individus non admis au programme. Ces résultats confirment que le PIEC a remplacé certains emplois du marché du travail que les membres du groupe programme auraient pu occuper le cas échéant. Ce résultat était prévisible, car le PIEC offrait un emploi stable et à plein temps pendant trois ans. De la même manière, l'intégration au PIEC a réduit la dynamique de recherche d'emploi des participants. Toutefois, le PIEC a permis aux participants d'acquérir des compétences, de l'expérience et des contacts de professionnels qui peuvent aboutir à de meilleurs résultats concernant l'emploi à long terme. Néanmoins, la réduction significative de l'emploi non lié au PIEC pourrait entraîner une baisse des futurs taux d'emploi enregistrés au sein du groupe programme à la fin de la période d'admissibilité, c'est-à-dire avant même qu'une grande partie des participants n'ait réussi sa transition vers le marché du travail. Ces impacts à long terme, qui font suite à la fin du programme, seront examinés dans un prochain rapport grâce aux données recueillies dans le cadre d'une troisième étude de suivi (au 54^e mois), qui sera menée plus d'un an après la fin de la période d'admissibilité au PIEC.

Tableau 3.1 : Impacts pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC — Échantillon de l'a.-e.

Résultat	Emploi dans le cadre du PIEC		Emploi non lié au PIEC			
	Groupe programme	Groupe témoin	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Taux d'emploi à plein temps (%)						
Trimestre 1	37,0 ***	(1,3)	12,7	25,5	-12,8 ***	(2,5)
Trimestre 2	75,4 ***	(2,1)	17,3	37,0	-19,7 ***	(2,8)
Trimestre 3	74,9 ***	(2,1)	16,9	45,0	-28,1 ***	(2,9)
Trimestre 4	75,1 ***	(2,1)	16,9	43,7	-26,7 ***	(2,9)
Trimestre 5	71,7 ***	(2,2)	19,6	49,1	-29,5 ***	(2,9)
Trimestre 6	69,4 ***	(2,2)	21,8	52,1	-30,4 ***	(3,0)
Trimestre 7	68,2 ***	(2,3)	21,8	52,5	-30,7 ***	(2,9)
Trimestre 8	67,1 ***	(2,3)	21,8	47,5	-25,6 ***	(3,0)
Trimestre 9	65,0 ***	(2,3)	25,6	51,3	-25,8 ***	(3,1)
Trimestre 10	63,8 ***	(2,4)	26,4	56,3	-29,9 ***	(3,1)
Trimestre 11	63,6 ***	(2,3)	27,6	55,4	-27,8 ***	(3,1)
Trimestre 12	62,0 ***	(2,4)	28,3	50,3	-22,1 ***	(3,1)
Trimestre 13	57,6 ***	(2,4)	34,2	52,0	-17,7 ***	(3,3)
Revenu moyen (\$/mois)						
Trimestre 1	306,9 ***	(13,3)	257,7	436,0	-178,3 ***	(51,5)
Trimestre 2	899,2 ***	(26,1)	383,2	690,3	-307,1 ***	(68,9)
Trimestre 3	923,2 ***	(26,6)	377,1	818,3	-441,2 ***	(68,2)
Trimestre 4	919,9 ***	(26,7)	377,5	769,5	-392,0 ***	(65,5)
Trimestre 5	890,9 ***	(27,8)	464,1	928,6	-464,5 ***	(77,3)
Trimestre 6	866,8 ***	(28,9)	493,1	986,1	-493,0 ***	(70,2)
Trimestre 7	863,7 ***	(29,6)	476,6	945,4	-468,8 ***	(65,2)
Trimestre 8	854,8 ***	(30,0)	483,2	907,3	-424,1 ***	(70,6)
Trimestre 9	837,7 ***	(30,7)	569,6	994,3	-424,8 ***	(77,8)
Trimestre 10	842,6 ***	(31,6)	577,7	1 120,3	-542,6 ***	(74,7)
Trimestre 11	852,3 ***	(32,1)	606,0	1 103,4	-497,4 ***	(75,9)
Trimestre 12	838,2 ***	(32,6)	633,1	997,8	-364,7 ***	(74,3)
Trimestre 13	688,2 ***	(30,2)	800,2	1 039,6	-239,4 ***	(91,0)
Taille de l'échantillon (total 851)	441			410		

Source : Calculs basés sur des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : Les estimations de chacun des trimestres sont réalisées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Est considéré comme « emploi à plein temps », un emploi occupé au moins trente heures par semaine en moyenne durant un mois. calendaire.

Tableau 3.2 : Impacts pour l'emploi dans le cadre du PIEC et pour l'emploi non relié au PIEC — Échantillon de l'aide-sociale

Résultat	Emploi dans le cadre du PIEC		Emploi non lié au PIEC			
	Groupe programme	Groupe témoin	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Taux d'emploi à plein temps (%)						
Trimestre 1	23,8 ***	(1,4)	2,5	8,1	-5,6 ***	(2,0)
Trimestre 2	88,1 ***	(2,2)	4,9	13,8	-8,8 ***	(2,7)
Trimestre 3	86,7 ***	(2,3)	4,6	20,2	-15,6 ***	(3,0)
Trimestre 4	84,0 ***	(2,5)	4,4	23,4	-18,9 ***	(3,1)
Trimestre 5	81,3 ***	(2,6)	4,9	22,6	-17,6 ***	(3,1)
Trimestre 6	77,9 ***	(2,8)	6,7	28,0	-21,4 ***	(3,5)
Trimestre 7	77,3 ***	(2,8)	7,8	29,2	-21,4 ***	(3,5)
Trimestre 8	74,1 ***	(3,0)	7,6	27,0	-19,4 ***	(3,5)
Trimestre 9	71,6 ***	(3,1)	8,1	26,5	-18,4 ***	(3,5)
Trimestre 10	71,1 ***	(3,1)	8,3	27,4	-19,1 ***	(3,6)
Trimestre 11	69,7 ***	(3,2)	10,3	31,0	-20,7 ***	(3,7)
Trimestre 12	71,3 ***	(3,1)	10,6	29,7	-19,1 ***	(3,7)
Trimestre 13	70,0 ***	(3,2)	10,5	27,9	-17,4 ***	(3,6)
Revenu moyen (\$/mois)						
Trimestre 1	187,0 ***	(14,3)	41,2	134,8	-93,6 **	(42,8)
Trimestre 2	1 031,3 ***	(28,0)	85,2	210,7	-125,6 **	(50,7)
Trimestre 3	1 068,6 ***	(30,9)	113,6	309,2	-195,6 ***	(67,1)
Trimestre 4	1 025,8 ***	(33,5)	105,0	377,9	-272,9 ***	(68,5)
Trimestre 5	1 010,8 ***	(35,7)	116,4	403,4	-286,9 ***	(71,2)
Trimestre 6	981,2 ***	(38,0)	138,2	480,7	-342,6 ***	(75,1)
Trimestre 7	983,8 ***	(38,0)	165,5	430,2	-264,7 ***	(70,0)
Trimestre 8	960,3 ***	(40,8)	144,2	421,5	-277,3 ***	(55,5)
Trimestre 9	954,5 ***	(42,9)	145,7	413,5	-267,7 ***	(56,8)
Trimestre 10	960,2 ***	(43,7)	159,2	433,1	-273,9 ***	(59,2)
Trimestre 11	961,3 ***	(45,0)	189,7	488,3	-298,5 ***	(62,1)
Trimestre 12	970,6 ***	(44,6)	209,7	466,7	-257,1 ***	(62,8)
Trimestre 13	939,4 ***	(43,6)	186,2	470,0	-283,7 ***	(60,6)
Taille de l'échantillon (total 441)	210		201			

Source : Calculs basés sur des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : Les estimations de chacun des trimestres sont réalisées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Est considéré comme « emploi à plein temps », un emploi occupé au moins trente heures par semaine en moyenne durant un mois. calendaire.

LES MESURES CUMULATIVES DES IMPACTS DU PIEC SUR L'EMPLOI

Une autre façon de déterminer l'impact du PIEC sur l'emploi et le revenu consiste à examiner ses impacts cumulatifs sur l'ensemble de la période d'admissibilité plutôt que son impact à un instant particulier. Les estimations des impacts cumulatifs correspondent à la mesure du « plein effet » du PIEC, car elles tiennent compte à la fois des ressources financières supplémentaires et de l'expérience de travail que le PIEC a apporté aux

participants au cours de sa phase opérationnelle. Le tableau 3.3 illustre les impacts cumulatifs du PIEC sur l'emploi et le revenu au cours des 38 premiers mois. Le tableau présente les impacts sur les revenus perçus dans le cadre du PIEC, les impacts sur les revenus des emplois sur le marché du travail (emplois non liés au PIEC) et, pour terminer, les impacts sur les revenus combinés des emplois liés ou pas au PIEC. Les impacts cumulatifs font écho aux résultats des estimations mensuelles. Dans l'ensemble, le PIEC a fait augmenter le nombre d'heures travaillées et le revenu des participants de façon significative pendant toute la durée de l'emploi dans le cadre du PIEC. Cependant, l'emploi dans le cadre du PIEC a remplacé certains emplois sur le marché du travail comme l'indique la baisse des heures travaillées, du revenu et de la durée de l'emploi non lié au PIEC parmi les membres du groupe programme, notamment au sein de l'échantillon de l'a.-e.

Tableau 3.3 : Impacts cumulatifs sur le revenu, les heures et le nombre de mois avec emploi, du 1^{er} au 38^e mois

Résultat cumulé	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Revenu cumulatif								
Revenu dans le cadre du PIEC	31 065	0	31 065 ***	(935,6)	35 165	0	35 165 ***	(1171,0)
Revenu non lié au PIEC	19 024	35107	-16 084 ***	(1961,1)	5 268	15 315	-10 047 ***	(1807,4)
Total du revenu	50 086	35107	14 979 ***	(1742,8)	40 430	15 315	25 115 ***	(1929,5)
Heures cumulatives								
Heures travaillées dans le cadre du PIEC	3 592	0	3 592 ***	(107,6)	3 981	0	3 981 ***	(131,2)
Heures travaillées non liées au PIEC	1 594	3319	-1 726 ***	(147,0)	563	1 784	-1 220 ***	(170,8)
Total des heures travaillées	5 183	3319	1 864 ***	(134,9)	4 544	1 784	2 760 ***	(193,1)
Mois cumulatifs avec un emploi								
Nombre de mois avec un emploi du PIEC	25,0	0	25,0 ***	(0,7)	27,7	0,0	27,7 ***	(0,9)
Nombre de mois avec un emploi non lié au PIEC	11,2	22	-11,0 ***	(0,9)	4,4	13,2	-8,8 ***	(1,1)
Nombre total de mois avec un emploi	32,4	22	10,2 ***	(0,7)	30,1	13,2	16,9 ***	(1,1)
Taille de l'échantillon	441	409			210	199		

Source : Calculs effectués à partir des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Échantillon de l'a.-e.

Les résultats cumulatifs des deux échantillons indiquent que le PIEC a eu des impacts importants sur le revenu, ainsi que sur les heures travaillées et le nombre de mois avec un emploi pour les membres du groupe programme. En moyenne, les membres du groupe

programme de l'a.-e. ont reçu, dans le cadre de projets du PIEC, un revenu de 31 065 \$ pour 38 mois (soit une moyenne mensuelle de 818 \$) pour 3 592 heures de travail (95 heures par mois), ce qui signifie un impact cumulatif de 14 979 \$ en termes de revenu (soit 394 \$ par mois) pour 1 864 heures supplémentaires d'emploi (49 heures par mois) sur une période de 38 mois.

La partie inférieure des résultats donne une estimation de l'impact du PIEC sur le nombre de mois durant lequel les participants ont gagné un revenu d'au moins un dollar. Bien que les participants au PIEC soient admissibles à un emploi communautaire stable pendant trois ans, l'effet supplémentaire sur la période d'emploi est inférieur à trente-six mois. Les membres du groupe programme ont indiqué avoir occupé un emploi dans le cadre du PIEC et gagné un revenu d'au moins un dollar, durant 25 mois et durant 11.2 mois de moins que le groupe témoin, avoir occupé un emploi non relié au PIEC. En moyenne, le PIEC a permis d'augmenter de 10,2 mois la durée de travail sur la période totale de 38 mois.

Échantillon de l'aide sociale

La participation plus importante des membres de l'échantillon de l'aide sociale au projet du PIEC par rapport à celle des membres de l'échantillon de l'a.-e. apparaît clairement dans les impacts cumulatifs. Le PIEC leur a, en effet, versé un revenu moyen de 35 165 \$ (soit 925 \$ par mois) sur la période de 38 mois. Le groupe témoin de l'échantillon de l'aide sociale ayant travaillé moins d'heures que le groupe témoin de l'a.-e., cela signifie que le PIEC a remplacé moins d'emplois sur le marché du travail pour les membres du groupe programme de l'aide sociale. L'impact cumulatif du PIEC sur le revenu des membres du groupe programme a été de 25 115 \$ (soit 66 \$ par mois) sur la période de 38 mois, alors que son impact cumulatif sur le nombre d'heures a été de 2 760, soit 73 heures supplémentaires d'emploi par mois sur toute la période. Sur l'ensemble de sa phase opérationnelle, le PIEC a permis d'augmenter de 16,9 mois en moyenne la durée totale de travail des membres de l'échantillon de l'aide sociale.

IMPACTS DU PIEC SUR LES SALAIRES ET SUR LES HEURES

Puisque le « salaire communautaire » versé par le PIEC était établi à un taux fixe pour l'ensemble des participants, c'est-à-dire indépendamment du niveau de compétence et de l'expérience, et que la durée de travail devait atteindre 35 heures par semaine, le PIEC aurait dû diminuer les salaires moyens des participants les plus aptes à l'emploi et augmenter les salaires et le nombre d'heures de travail des participants les moins favorisés sur le marché du travail. Gyarmati et al. (2006) ont montré que le PIEC conduisait à une augmentation des salaires et des heures de travail au sein de l'échantillon de l'aide sociale, au milieu de la période d'admissibilité au PIEC. Au sein de l'échantillon de l'a.-e., le projet a fait accru les salaires et les heures de travail pour la majorité des membres du groupe programme. Toutefois, une diminution a été constatée pour une proportion importante de participants qui auraient reçu des salaires plus élevés et travaillé plus d'heures chaque semaine sans leur participation au programme.

Le tableau 3.4 présente l'impact estimé du PIEC sur la répartition générale des salaires horaires et des heures de travail hebdomadaires pour les emplois dans le cadre du

PIEC et ceux non lié au PIEC, au cours d'un mois représentatif de la phase opérationnelle du projet s'inscrivant dans la seconde moitié de la période d'admissibilité. Dans l'ensemble, les impacts du PIEC sur les salaires et les heures travaillées sont comparables à ceux constatés dans le cadre de l'enquête de suivi après 18 mois.

Par rapport au groupe témoin, le PIEC a fait augmenter de 45,2 points le pourcentage des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. qui ont reçu entre deux et trois dollars de plus que le salaire minimum et de 33,7 points de pourcentage ceux qui ont travaillé à plein temps (35 heures par semaine). Ces résultats s'expliquent en grande partie par la baisse de 23,2 points de pourcentage des personnes sans emploi et de 10,1 points de pourcentage de celles qui auraient travaillé pour un salaire ou un nombre d'heures inférieurs. Cependant, le PIEC a également conduit à une baisse du pourcentage (de 8 point de pourcentage) des membres du groupe programme recevant des salaires plus élevés, notamment lorsqu'ils percevaient au moins six dollars de plus que le salaire minimum. Une réduction (de 13,3 points de pourcentage) a également été constatée pour les membres du groupe programme qui travaillaient entre 40 et 44 heures par semaine. Par rapport aux résultats enregistrés après 18 mois, les membres du groupe programme ont vu leur salaire augmenter pendant la seconde moitié du projet, ce qui compense d'une certaine façon la baisse du pourcentage des membres du groupe programme recevant des salaires plus élevés.

Le PIEC a fait augmenter de 57,4 points le pourcentage des membres du groupe programme de l'échantillon de l'aide sociale qui ont reçu, par rapport au groupe témoin, entre deux et trois dollars de plus que le salaire minimum. Ces résultats sont de nouveau à mettre en perspective avec la baisse de 35,7 points de pourcentage de personnes sans emploi et la diminution de 12,2 points de pourcentage de celles qui auraient travaillé pour des salaires inférieurs. Aucun effet négatif du PIEC n'a été constaté pour les membres du groupe programme recevant des salaires plus élevés, mais ils étaient moins nombreux (de 14,6 points de pourcentage) à travailler entre 36 et 44 heures par semaine.

IMPACTS SUR LES EMPLOIS : POSTES, NIVEAUX DE COMPÉTENCE ET DURÉE

Bien que le PIEC ait eu un impact positif sur l'emploi, le revenu et les salaires de la plupart des membres du groupe programme, plusieurs questions se posent en ce qui concerne la nature de ces emplois supplémentaires. Plus précisément, il est important d'observer de quelles façons le PIEC a modifié les principaux emplois occupés par les membres du groupe programme au cours des trois années de la période d'admissibilité, afin de déterminer si ces emplois aidés étaient véritablement plus « utiles » que ceux qu'ils auraient occupés sans l'appui du programme. Cela permettra de déterminer si le PIEC a réellement renforcé l'employabilité à long terme.

Tableau 3.4 : Impacts sur la répartition des salaires et des heures au 32^e mois

Résultat cumulatif	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Salaires horaires (en %)								
Sans emploi	9,8	32,9	-23,2 ***	(2,7)	20,5	56,2	-35,7 ***	(4,5)
Salaires non dévoilés	2,0	3,9	-1,9	(1,2)	0,0	4,5	-4,5 ***	(1,4)
Inférieur au salaire minimum	0,9	1,2	-0,3	(0,7)	1,0	2,5	-1,5	(1,3)
Entre le salaire minimum et 0,99 \$ de plus	1,6	5,6	-4,0 ***	(1,3)	2,4	9,0	-6,6 ***	(2,3)
Entre 1 \$ et < 2 \$ de plus que le salaire minimum	1,8	7,6	-5,8 ***	(1,4)	3,3	7,5	-4,1 *	(2,2)
Entre 2 \$ et < 3 \$ de plus que le salaire minimum	54,0	8,8	45,2 ***	(2,8)	63,3	6,0	57,4 ***	(3,8)
Entre 3 \$ et < 6 \$ de plus que le salaire minimum	17,9	19,8	-1,8	(2,7)	7,6	9,5	-1,8	(2,8)
6 \$ ou plus au-dessus du salaire minimum	12,0	20,0	-8,0 ***	(2,5)	1,9	4,0	-2,1	(1,7)
Heures de travail hebdomadaires (en %)								
Sans emploi	9,8	32,9	-23,2 ***	(2,7)	20,5	56,2	-35,7 ***	(4,5)
Heures par semaine non dévoilées	0,2	2,4	-2,2 ***	(0,8)	0,0	4,0	-4,0 ***	(1,4)
Moins de 30	4,5	10,2	-5,7 ***	(1,8)	4,8	8,0	-3,2	(2,4)
30	0,5	3,4	-3,0 ***	(0,9)	1,9	2,0	-0,1	(1,4)
31 à 34	3,0	4,4	-1,4	(1,3)	2,4	4,0	-1,6	(1,7)
35	38,6	4,9	33,7 ***	(2,6)	53,8	0,5	53,3 ***	(3,6)
36 à 39	1,6	3,4	-1,8 *	(1,1)	0,5	5,0	-4,5 ***	(1,6)
40 à 44	14,5	27,8	-13,3 ***	(2,8)	2,9	12,9	-10,1 ***	(2,6)
45 et plus	12,5	10,2	2,2	(2,2)	5,7	6,5	-0,8	(2,4)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs basés sur des données administratives et l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

L'une des raisons d'être du PIEC est la volonté de vérifier si les communautés sont en mesure de créer une série d'emplois susceptibles de remplacer l'a.-e. et l'aide sociale pour les chômeurs, tout en proposant des opportunités de développement des compétences et de renforcement du capital social. Malgré l'argument consistant à dire qu'un emploi, quel qu'il soit, est toujours mieux que pas d'emploi du tout, il s'avère nécessaire d'étudier si des postes « utiles » - et idéalement plus qualifiés - peuvent être créés par le biais de l'économie sociale, et ce avec un investissement financier minimum.

Impact sur les types d'emplois

Le tableau 3.5 présente l'impact du PIEC sur les types de postes occupés en tant qu'emploi principal par les membres du groupe programme depuis leur inscription à l'étude. Le tableau démontre que pourcentage des membres du groupe programme ayant travaillé pendant les 40 mois qui ont suivi l'inscription est nettement supérieur à celui du groupe témoin.

Tableau 3.5 : Impacts sur le type d'emploi au sein de l'emploi principal entre le 1^{er} et le 40^e mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
N'avaient jamais travaillé								
N'ont pas travaillé	3,6	9,3	-5,6 ***	(1,7)	4,3	27,9	-23,6 ***	(3,4)
Ont travaillé	96,4	90,7	5,6 ***	(1,7)	95,7	72,1	23,6 ***	(3,4)
Type d'emploi								
Affaires, finances et administration	18,4	14,6	3,7	(2,6)	11,4	11,4	0,0	(3,1)
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	6,1	4,1	2,0	(1,5)	2,4	1,0	1,4	(1,3)
Santé	2,9	4,6	-1,7	(1,3)	1,4	3,5	-2,1	(1,5)
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	7,3	2,7	4,6 ***	(1,5)	11,4	2,5	8,9 ***	(2,5)
Arts, culture, loisirs et sports	4,5	1,2	3,3 ***	(1,2)	2,4	1,0	1,4	(1,3)
Ventes et services	34,7	34,9	-0,2	(3,3)	41,4	38,8	2,6	(4,8)
Métiers, transport et machinerie	17,2	16,1	1,1	(2,6)	17,6	6,0	11,6 ***	(3,2)
Secteur primaire	1,8	4,9	-3,1 **	(1,2)	7,6	1,5	6,1 ***	(2,1)
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	3,4	7,6	-4,2 ***	(1,5)	0,0	6,5	-6,5 ***	(1,7)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs basés sur les données de l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***= 1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

La partie inférieure du tableau démontre que la répartition des emplois sur les premiers chiffres du code de la Classification nationale des professions (CNP) semble à peu près similaire pour les groupes programme et témoin des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale. Environ la moitié de l'ensemble des emplois principaux au sein des groupes programme et témoin relèvent des genres de compétence 6 (Vente et services) et 1 (Affaires, finances et administration) de la CNP, ce qui suggère que le PIEC a favorisé un éventail d'emplois globalement représentatif du marché du travail. Cependant, le PIEC a fait baisser de 6 points le pourcentage des membres de l'échantillon de l'a.-e. qui n'ont jamais travaillé depuis leur inscription et de 24 points au sein de l'échantillon de

l'aide sociale. L'impact sur les types d'emplois se traduit donc davantage par une transition du chômage vers un nouvel emploi que par une transition d'un type d'emploi vers un autre, notamment au sein de l'échantillon de l'aide sociale.

Au sein de l'échantillon de l'a.-e., le PIEC a fait augmenter de 8 points le pourcentage des membres du groupe programme dont l'emploi principal relève des genres de compétence 4 (Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion) et 5 (Arts, culture, loisirs et sports) de la CNP. Parallèlement, une baisse d'environ 7 % a été constatée pour les membres du groupe programme ayant occupé un emploi au sein du Secteur primaire (genre de compétence 8) et dans la Transformation, la fabrication et les services d'utilité publique (genre de compétence 9). Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC a fait augmenter de 9 points le pourcentage des membres du groupe programme dont l'emploi principal relève du genre de compétence 4 (Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion) de la CNP. Tout comme pour l'échantillon de l'a.-e., une baisse, de 6,5 points de pourcentage a été constaté parmi les membres du groupe programme relevant des emplois du secteur de la Transformation, la fabrication et les services d'utilité publique (genre de compétence 9). Cependant, une augmentation de 18 points a également été observée au niveau du pourcentage des membres du groupe programme dont l'emploi principal concernait les Métiers de transport et machinerie (genre de compétence 7) et du Secteur primaire (genre de compétence 8). Contrairement à l'échantillon de l'a.-e., ces constatations sont le reflet évident d'une transition du chômage vers ces emplois et non de l'abandon de certains types d'emplois. Dans l'ensemble, ces résultats révèlent que les emplois occupés dans le cadre du PIEC sont relativement peu différents des postes que les participants auraient occupés en l'absence du projet.

Impact sur les niveaux de compétence

Outre les types d'emplois occupés par les membres du groupe programme, il est important d'étudier l'impact du PIEC sur les niveaux de compétence. Les membres du groupe programme occupent-ils davantage d'emplois très spécialisés? Leur employabilité à long terme a-t-elle de ce fait été améliorée? Le tableau 3.6 présente l'impact du PIEC sur la répartition des membres du groupe programme dans les emplois relevant de la deuxième catégorie du code de la CNP (qui correspond au niveau de compétence exigé pour travailler dans une profession donnée). Les emplois ont été subdivisés en trois grandes catégories : emplois très spécialisés et de gestion (emplois exigeant une formation universitaire²), emplois moyennement spécialisés (postes intermédiaires exigeant une formation collégiale ou un programme d'apprentissage) et emplois faiblement spécialisés (postes non spécialisés exigeant une formation de niveau secondaire ou une formation externe à la profession).

Par rapport au groupe témoin, le PIEC a fait augmenter le pourcentage des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e dont les emplois principaux ont concerné des postes faiblement spécialisés (de 9,4 points de pourcentage) et des postes très

² La Classification nationale des professions attribue aux emplois de gestion un niveau de compétence spécifique qui n'est comparable à aucune autre. Cependant, dans la présente analyse, compte tenu du très petit nombre de membres concernés (moins de 2,5 % au sein de l'échantillon de l'a.-e. et 1 % au sein de l'échantillon de l'aide sociale), les emplois de gestion ont été assimilés à des emplois très spécialisés.

spécialisés ou de gestion (de 9,4 points de pourcentage). Parallèlement, Il a été constaté une baisse du pourcentage des participants n'ayant pas travaillé (de 5,6 points de pourcentage) et de ceux ayant occupé des postes moyennement spécialisés (de 13,2 points de pourcentage). Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, l'impact le plus important du PIEC concerne les postes faiblement spécialisés et les membres du groupe programme ayant bénéficié d'emplois faiblement spécialisés, qui ont augmenté de 28,2 points de pourcentage. Le pourcentage des membres qui n'ont pas travaillé a baissé de 23,6 points de pourcentage. Le PIEC a également amélioré l'emploi des membres du groupe programme dans des postes de gestion et très spécialisés (de 11,4 points de pourcentage) et a fait baisser de 16,1 points de pourcentage des participants ayant occupé des postes moyennement spécialisés.

Tableau 3.6 : Impacts sur le niveau de compétence et l'emploi principal entre le 1^{er} et le 40^e mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Niveau de compétence								
<i>Très spécialisé</i>								
De gestion, professionnel et exigeant une formation universitaire	33,6	24,1	9,4 ***	(3,1)	22,4	10,9	11,4 ***	(3,7)
<i>Moyennement spécialisé</i>								
Formation collégiale ou apprentissage	25,9	39,0	-13,2 ***	(3,2)	14,8	30,8	-16,1 ***	(4,1)
<i>Faiblement spécialisé</i>								
	37,0	27,6	9,4 ***	(3,2)	58,6	30,3	28,2 ***	(4,7)
<i>N'ont pas travaillé</i>								
	3,6	9,3	-5,6 ***	(1,7)	4,3	27,9	-23,6 ***	(3,4)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs basés sur les données de l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les modifications observées dans la répartition des emplois principaux par niveau de compétence reflètent, dans la plupart des cas, une transition des membres du groupe programme du chômage vers des emplois faiblement spécialisés, ainsi que des emplois moyennement spécialisés vers des emplois très spécialisés. Cependant, compte tenu de l'ampleur relative de ces impacts, il est probable que le PIEC n'a provoqué qu'une faible augmentation de la proportion de membres du groupe programme ayant occupé des emplois faiblement spécialisés, au détriment des emplois moyennement spécialisés. La faible réduction du pourcentage des membres du groupe programme ayant perçu des salaires plus élevés semble, comme nous l'avons vu précédemment, confirmer cette constatation. Dans l'ensemble, ces résultats démontrent que le PIEC a réussi, non

seulement à faire progresser l'emploi, mais a également permis à certains membres du groupe programme d'occuper des emplois plus spécialisés que ceux qu'ils auraient occupé sans l'aide du projet.

Nombre d'emplois occupés et impacts sur la durée des emplois

Outre les impacts sur les types d'emplois et les niveaux de compétence, le PIEC devait avoir une incidence sur le nombre et la durée des emplois occupés par les membres du groupe programme. Le PIEC devait proposer des opportunités d'emploi variées afin de renforcer les compétences et les réseaux sociaux, tout en préparant une stabilité de l'emploi sur le long terme. Le succès de ces efforts peut être mesuré en fonction de la diversité des emplois occupés par les membres du groupe programme tout au long de leur période d'amissibilité, et par l'augmentation de la durée de l'emploi principal.

Le tableau 3.7 présente la proportion des membres des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale ayant respectivement occupé un seul emploi, entre deux et quatre emplois, ou au moins cinq emplois au cours des 40 mois écoulés depuis l'inscription à l'étude.

Tableau 3.7 : Nombre moyen d'emplois occupés entre le 1^{er} et le 40^e mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Ecart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Ecart (Impact)	Erreur type
Nombre d'emplois								
Au moins 5 emplois	29,0	2,7	26,3 ***	(2,4)	35,2	0,5	34,7 ***	(3,4)
2, 3 ou 4 emplois	57,4	49,3	8,1 **	(3,4)	49,5	32,8	16,7 ***	(4,8)
Un seul emploi	12,2	41,2	-29,0 ***	(2,9)	12,4	41,3	-28,9 ***	(4,1)
N'ont pas travaillé	3,6	9,3	-5,6 ***	(1,7)	4,3	27,9	-23,6 ***	(3,4)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Le PIEC a fait augmenter le pourcentage des membres du groupe programme des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale ayant occupé plusieurs emplois depuis leur inscription à l'étude. Curieusement, une augmentation de plus de 25 % des membres de l'échantillon de l'a.-e. ayant occupé au moins cinq emplois a été constatée, croissance qui

atteint même 35 % pour les membres de l'échantillon de l'aide sociale. Cette tendance s'est accompagnée d'une baisse du pourcentage des membres du groupe programme n'ayant pas travaillé ou n'ayant occupé qu'un seul emploi, ce qui témoigne d'une transition du chômage ou de l'exercice d'un seul emploi vers des possibilités d'emploi plus variées pour certains membres des deux échantillons du groupe programme.

Le PIEC avait également pour objectif de proposer aux membres du groupe programme des emplois de plus longue durée. Le tableau 3.8 présente les impacts sur la durée de l'emploi principal occupé au cours des 40 mois écoulés depuis l'inscription à l'étude. La durée des emplois est subdivisée en trois catégories : les emplois de courte durée (moins de 12 mois), les emplois de moyenne durée (de 12 à 24 mois) et les emplois de longue durée (plus de 24 mois).

Tableau 3.8 : Impacts sur la durée de l'emploi principal entre le 1er et le 40^e mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Durée de l'emploi								
<i>Longue</i>								
Plus de 24 mois	52,6	46,6	6,0 *	(3,4)	42,4	23,9	18,5 ***	(4,6)
<i>Moyenne</i>								
De 12 à 24 mois	37,6	29,0	8,6 ***	(3,2)	42,4	16,9	25,5 ***	(4,4)
<i>Courte</i>								
Moins de 12 mois	7,9	16,3	-8,4 ***	(2,2)	12,4	33,3	-21,0 ***	(4,0)
<i>N'ont pas travaillé</i>	3,6	9,3	-5,6 ***	(1,7)	4,3	27,9	-23,6 ***	(3,4)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, le PIEC a fait baisser le pourcentage des membres du groupe programme n'ayant pas travaillé et celui des membres ayant exercé des emplois de courte durée (moins de 12 mois). Le PIEC a accru de 8,6 % le taux des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e., ayant accédé à des emplois principaux de moyenne durée et, dans une moindre mesure, les participants ayant occupé des emplois de longue durée. En revanche, il a été constaté une transition importante du chômage et des emplois de courte durée vers des emplois de durée moyenne (un impact de 25,5 %) et des emplois de longue durée (un impact de 18,5 %) au sein de l'échantillon de l'aide sociale. Le PIEC a ainsi permis à plusieurs participants d'accéder à une situation d'équilibre en favorisant la multiplicité des

possibilités d'emploi, tout en encourageant l'augmentation de la durée des emplois principaux occupés durant leur participation au projet.

RÉSUMÉ

Pendant sa phase opérationnelle, le PIEC a réussi à faire augmenter les taux d'emploi à plein temps et les revenus mensuels moyens des membres des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale. En plus du fait d'avoir apporté un salaire fixe aux participants, le PIEC a également eu un effet globalement positif sur les salaires des membres du groupe programme, tout en faisant augmenter le nombre d'heures hebdomadaires travaillées. Le PIEC a non seulement réussi à faire progresser l'emploi, mais à aussi permis à certains membres du groupe programme d'accéder à des postes plus spécialisés que ceux qu'ils auraient occupés hors du cadre du projet. Le PIEC a fait augmenter le nombre de membres du groupe programme ayant exercé plusieurs emplois au cours de leur période d'amissibilité, et a donc favorisé une plus grande multiplicité des possibilités d'emploi. La durée de l'emploi principal a également été améliorée, et un meilleur équilibre a été atteint entre la diversité des expériences et la stabilité des emplois.

Chapitre 4: Les impacts sur le revenu, les difficultés de subsistance et le bien-être

Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) a fait augmenter de façon significative le revenu des membres du groupe programme pendant leur période d'amissibilité en offrant un emploi stable de trois ans. Parallèlement, pour rester admissibles au programme, ils étaient tenus d'abandonner leurs prestations d'assurance-emploi (a.-e.) ou d'aide sociale. Les revenus des membres du programme ne sont, par conséquent, pas censés augmenter autant que les rémunérations qu'ils ont perçues dans le cadre du PIEC. D'autre part, l'emploi à plein temps des participants peut également avoir des effets sur la participation de leurs conjoint(e)s ou d'autres membres de la famille à la vie active ou sur les autres sources de revenu. Le revenu supplémentaire perçu dans le cadre du PIEC peut, en effet, freiner la motivation des membres de la famille pour trouver un emploi. Mais cela peut également avoir l'effet inverse et inciter d'autres membres de la famille à chercher du travail, car les rémunérations perçues dans le cadre du PIEC excluent le ménage de l'aide sociale et fait donc augmenter le coût de renonciation lié à l'inactivité pour l'ensemble de la famille. Afin de déterminer l'impact du PIEC sur le revenu total du ménage des membres du groupe programme, il est important d'examiner la perte des paiements au titre de l'a.-e. et de l'aide sociale, ainsi que les changements dans la composition du ménage et les décisions des autres membres de la famille en matière d'emploi.

IMPACT SUR LA PERCEPTION D'A.-E. ET D'AIDE SOCIALE

Pour être admis au PIEC, les membres des 'échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale devaient avoir perçu des prestations au cours du mois précédant leur sélection. Les membres de l'échantillon de l'a.-e. devaient, de surcroît, toujours avoir droit à des prestations à venir. Pour les prestataires d'aide sociale, les prestations ont été déterminées selon la composition du ménage et versées sur une base régulière. Le droit aux prestations ordinaires d'a.-e. a été déterminé en fonction de l'historique d'emploi du candidat et du taux de chômage dans sa région de résidence. Les prestations d'aide sociale et d'a.-e. sont également influencées par les autres revenus perçus par le prestataire.

Le PIEC a fait augmenter de façon significative le revenu des membres du groupe programme, et a donc eu des effets sur leur admissibilité aux prestations d'a.-e. et sur le montant des prestations d'aide sociale qu'ils auraient pu percevoir. Les participants ont été informés que s'ils retournaient aux prestations ordinaires d'a.-e. ou aux prestations de base d'aide sociale, ils ne se seraient plus admissibles à une participation au PIEC. En prenant la décision de participer au PIEC, les participants ont donc vraiment choisi entre un emploi dans le cadre du projet et la perception d'autres prestations d'a.-e. ou d'aide sociale.

Au cours des 18 premiers mois de la période de suivi, le PIEC a nettement réduit le recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale. Compte tenu des taux de participation élevés des membres du groupe programme au PIEC, il est prévisible que la baisse significative du recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale s'est poursuivie pendant toute la durée de la période d'admissibilité au PIEC (36 mois). Cependant, la participation au PIEC constitue un emploi assurable dans le cadre de l'a.-e. et les participants peuvent être admissibles à des prestations d'a.-e. au terme de la période de 36 mois du PIEC. Parallèlement, les règles de l'aide sociale stipulent que les prestations de l'aide sociale ne sont versées qu'à partir du moment où les prestations d'a.-e. ont cessé de l'être. Par conséquent, il est prévisible que la réduction du recours aux prestations d'aide sociale liée au PIEC se poursuivra au-delà de la période d'admissibilité du PIEC et que le recours aux prestations d'a.-e. commencera à augmenter au terme de la période d'admissibilité. Bien qu'il faille s'attendre à assister à une augmentation initiale du recours aux prestations d'a.-e. au 37^e mois pour la plupart des membres de l'échantillon, il n'existe que fort peu de données relatives — dans l'étude de suivi après 40 mois — à la période ultérieure au projet. Cette analyse concerne donc principalement la période d'admissibilité du PIEC. Les paiements de transfert pendant la période de transition ultérieure au PIEC seront étudiés de façon plus approfondie dans l'enquête de suivi après 54 mois qui sera publiée prochainement.

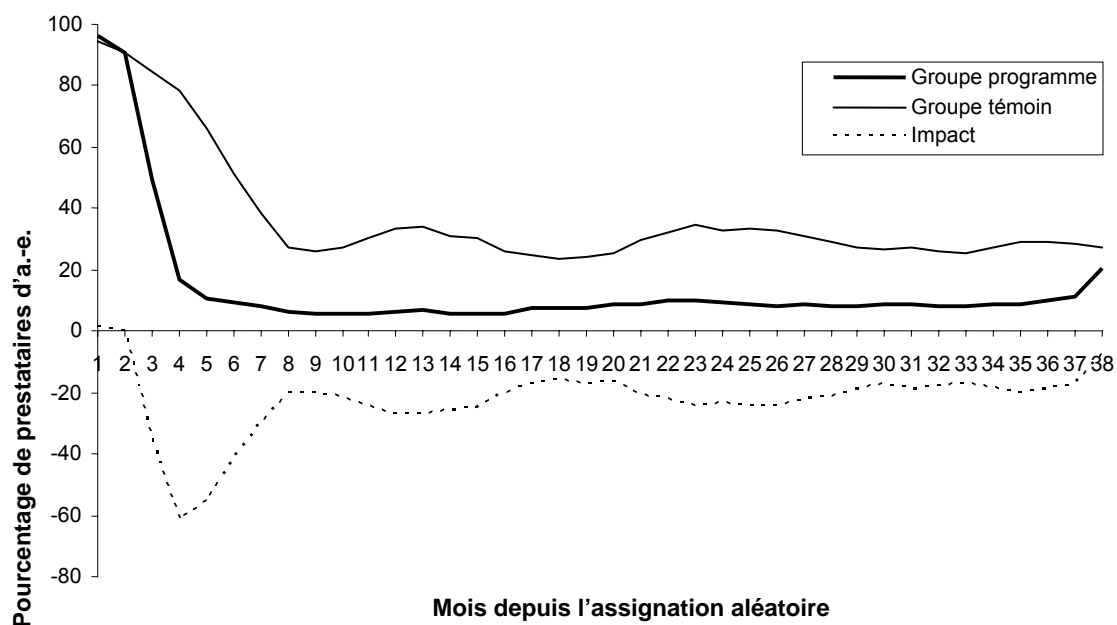
La perception de prestations au sein de l'échantillon de l'a.-e.

La première enquête du suivi relative au PIEC a révélé que les membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. partaient plus tôt que le groupe témoin et réduisaient de façon significative leur recours aux prestations d'a.-e. La figure 4.1 montre le pourcentage de membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. qui ont perçu des prestations ordinaires d'a.-e. entre le 1^{er} et le 38^e mois. L'impact le plus élevé a été enregistré au 4^e mois (avec une réduction de 61,7 %) : seulement 16,6 % des membres du groupe programme ont perçu des prestations contre 78,3 % des membres du groupe témoin. Au-delà du 4^e mois, l'impact diminue rapidement et atteint 20 % au 8^e mois.

Le pourcentage des membres du groupe programme qui ont perçu des prestations ordinaires d'a.-e. fait apparaître un profil cyclique du 8^e au 38^e mois. Les perceptions d'a.-e. par des membres du groupe programme sont restées stables pendant la même période. Par conséquent, l'impact fait apparaître un profil anticyclique qui est le reflet des modifications intervenues en termes de perception des prestations d'a.-e. par les membres du groupe programme. Le PIEC a fait passer le recours aux prestations d'a.-e. des membres du groupe programme de 15,9 % à 26,8 points de pourcentage entre le 8^e et le 37^e mois.¹

¹ L'augmentation du recours aux prestations d'a.-e. au mois 38 est due au fait que la période d'admissibilité s'est achevée au mois 37 pour une petite proportion des participants du groupe programme.

Figure 4.1 : Pourcentage de prestataires ordinaires d'a.-e. — Échantillon de l'a.-e.



Source: Calculs basés sur des données administratives après 40 mois.

Le tableau 4.1 présente une estimation de l'impact du PIEC sur les prestations mensuelles moyennes de l'échantillon d'a.-e. du 1^{er} au 12^e trimestre de la période de suivi. Tout comme l'impact du PIEC sur le recours aux prestations d'a.-e., l'impact le plus élevé a été enregistré au second trimestre, avec une réduction du recours égale à 353 \$, et fait apparaître au fil du temps un profil cyclique similaire.

En plus de l'examen des impacts moyens sur l'échantillon de l'a.-e., une analyse additionnelle a été effectuée sur des sous-groupes, afin d'évaluer les écarts entre les impacts du PIEC sur le versement total des prestations d'a.-e. du 1^{er} au 38^e mois. Un ensemble de sous-groupes a été déterminé selon des caractéristiques démographiques et socio-économiques établies au moment de l'inscription. Les résultats de cette analyse sur les sous-groupes (voir tableau D.2 à l'Annexe D) montrent que la réduction par le PIEC des montants d'a.-e. était plus efficace chez les hommes les plus âgés et les moins instruits du groupe programme et ceux cumulant plus de 10 années d'expérience sur le marché du travail. La réduction totale des versements d'a.-e. a été au moins une fois et demie plus importante pour les hommes que pour les femmes (respectivement 8 319 \$ et 4 542 \$), pour les membres ayant plus de dix ans d'expérience que pour les autres (respectivement 6 833\$ et 4 270\$) et pour les membres titulaires d'un diplôme d'études secondaires que pour ceux n'en ayant pas obtenu (respectivement 8 528 \$ et 4 270 \$).

Tableau 4.1 : Impacts sur les prestations mensuelles d'a.-e. — Échantillon de l'a.-e.

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Prestations mensuelles moyennes d'a.-e. (\$)				
Trimestre 1	584	763	-180 ***	(31)
Trimestre 2	89	443	-353 ***	(25)
Trimestre 3	47	165	-118 ***	(17)
Trimestre 4	53	236	-183 ***	(23)
Trimestre 5	40	245	-205 ***	(22)
Trimestre 6	52	168	-116 ***	(19)
Trimestre 7	78	201	-123 ***	(24)
Trimestre 8	96	267	-171 ***	(26)
Trimestre 9	83	259	-176 ***	(25)
Trimestre 10	78	202	-125 ***	(23)
Trimestre 11	76	194	-118 ***	(23)
Trimestre 12	90	230	-140 ***	(25)
Trimestre 13	97	232	-135 ***	(24)
Taille de l'échantillon	441	410		

Source: Calculs basés sur des données administratives après 40 mois.

Notes : Les estimations des douze premiers trimestres sont réalisées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Les estimations du trimestre 13 sont réalisées en faisant la moyenne des deux mois du trimestre.

La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les prestataires d'a.-e. sans emploi dont la période d'admissibilité est presque achevée peuvent rechercher un soutien financier auprès de l'aide sociale. Environ 1 % des membres du groupe programme et 5 % des membres du groupe témoin ont demandé des prestations d'aide sociale entre le 1^{er} et le 38^e mois, ce qui s'est traduit par un faible impact négatif, en termes de prestations d'aide sociale, pendant toute la période d'admissibilité.²

La perception de prestations au sein de l'échantillon de l'aide sociale

Les prestations d'aide sociale

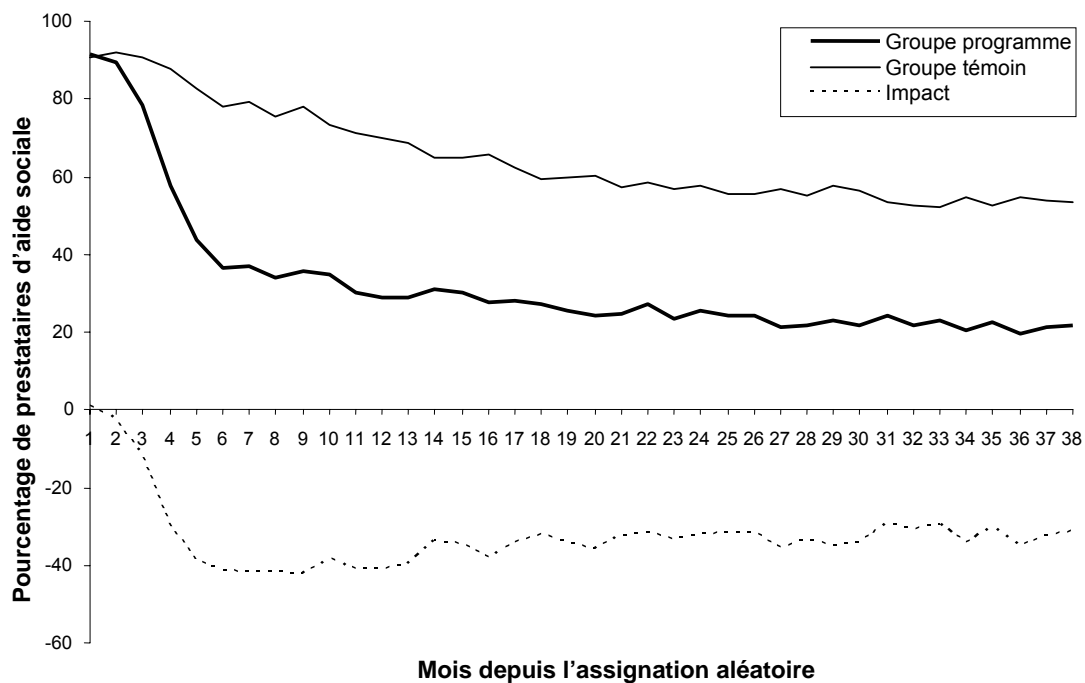
Bien que les participants fussent tenus d'abandonner les prestations d'aide sociale pour rester admissibles au PIEC, certaines prestations d'aide sociale supplémentaires étaient autorisées (dans la limite de 50 % du revenu total mensuel). Bien que l'offre du PIEC semble avoir séduit les prestataires d'aide sociale — plusieurs ont complètement abandonné le programme d'aide sociale — il était prévisible qu'une proportion significative continue à percevoir des prestations d'aide sociale supplémentaires. Comme indiqué dans le premier rapport de suivi, le PIEC a réduit de moitié chaque mois, au cours des 18 premiers mois, la proportion des membres du groupe programme de l'échantillon de l'aide sociale percevant des prestations. Il est important de souligner que la réduction

² Certaines données administratives concernant l'aide sociale des membres de l'échantillon de l'a.-e. sont censurées afin de protéger la vie privée des prestataires. Les estimations exactes ne sont donc pas présentées.

du recours à la perception de l'aide sociale a été constante pendant toute la période d'admissibilité au PIEC.

La figure 4.2 présente le pourcentage de la perception des prestations de base d'aide sociale mensuelle ainsi que l'impact du PIEC pour l'échantillon de l'aide sociale. Le taux des membres du groupe témoin de l'échantillon de l'aide sociale ayant perçu des prestations d'aide sociale a diminuer de façon régulière: ils est passé de 90,6 % au 1er mois à 53,2 % au 38e mois. Le PIEC a réduit de moitié le pourcentage des membres du groupe programme ayant perçu des prestations d'aide sociale au 5^e mois, qui correspond à la prise de fonction de l'emploi du PIEC pour la plupart des participants. L'impact demeure constant pendant toute la période d'admissibilité au PIEC : seuls 21,9 % des membres du groupe programme ont perçu ses prestations d'aide sociale au cours du 38^e mois, soit une réduction de 31,3 points de pourcentage.

Figure 4.2 : Pourcentage de prestataires d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale



Source: Calculs fondés sur des données administratives après 40 mois.

Le PIEC autorisant les participants à compléter leur revenu à l'aide des prestations d'aide sociale, à condition que celles-ci ne constituent pas leur principale source de revenu, il était prévu que le PIEC ait un impact plus important sur le montant total des prestations d'aide sociale perçues que sur le pourcentage de membres percevant des prestations d'aide sociale. Le tableau 4.2 montre l'impact du PIEC sur la perception des prestations d'aide sociale et d'a.-e. mensuelles moyennes au sein de l'échantillon de l'aide sociale, entre le 1^{er} et le 12^e trimestres. L'impact du PIEC sur la perception de l'aide sociale a atteint son niveau maximum, à 341 \$ par mois, au cours du second trimestre et a décliné ensuite du fait de la baisse du montant des prestations perçues par le

groupe témoin (519 \$ au 1^{er} trimestre contre 296 \$ au 12^e trimestre). Le montant des prestations perçues par le groupe programme a fluctué entre 76 \$ et 95 \$ aux environs du troisième trimestre.

Tableau 4.2 : Impacts sur les prestations mensuelles d'a.-e. et d'aide sociale — Échantillon de l'aide sociale

Résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Prestations mensuelles moyennes d'aide sociale (\$)				
Trimestre 1	470	519	-49 *	(26)
Trimestre 2	125	466	-341 ***	(24)
Trimestre 3	92	416	-324 ***	(24)
Trimestre 4	87	374	-287 ***	(24)
Trimestre 5	95	352	-258 ***	(25)
Trimestre 6	89	327	-238 ***	(25)
Trimestre 7	83	299	-216 ***	(25)
Trimestre 8	81	291	-210 ***	(25)
Trimestre 9	84	294	-210 ***	(26)
Trimestre 10	76	301	-225 ***	(25)
Trimestre 11	82	287	-205 ***	(25)
Trimestre 12	90	296	-207 ***	(27)
Trimestre 13	100	296	-196 ***	(27)
Prestations mensuelles moyennes d'a.-e. (\$)				
Trimestre 1	9	14	-5	(8)
Trimestre 2	3	25	-22 **	(10)
Trimestre 3	2	31	-29 ***	(10)
Trimestre 4	4	43	-39 ***	(13)
Trimestre 5	0	60	-60 ***	(15)
Trimestre 6	2	59	-57 ***	(15)
Trimestre 7	10	97	-87 ***	(20)
Trimestre 8	26	109	-82 ***	(23)
Trimestre 9	26	125	-99 ***	(24)
Trimestre 10	28	106	-78 ***	(22)
Trimestre 11	24	90	-66 ***	(21)
Trimestre 12	23	86	-63 ***	(22)
Trimestre 13	44	87	-43 *	(23)
Taille de l'échantillon	210	201		

Source: Calculs basés sur des données administratives après 40 mois.

Notes : Les estimations des douze premiers trimestres sont réalisées en faisant la moyenne des trois mois du trimestre.

Les estimations du trimestre 13 sont réalisées en faisant la moyenne des deux mois du trimestre.

La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Concernant l'impact sur les versements totaux de prestations d'aide sociale au sein de l'échantillon de l'aide sociale, des différences liées à deux sous-groupes ont été constatées. Le PIEC a réduit de façon plus significative le total des prestations d'aide sociale versées aux personnes ayant jusqu'à cinq ans d'expérience et aux personnes qui

n'étaient pas titulaires d'un diplôme d'études secondaires. L'Annexe D présente l'ensemble des estimations concernant l'impact du PIEC sur les sous-groupes.

Les prestations d'a.-e.

Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, rares ont été les membres du groupe programme à percevoir des prestations de l'a.-e. pendant la période d'admissibilité (entre 0 et 11 % des participants), alors que les membres du groupe témoin ont été nettement plus nombreux à percevoir ces mêmes prestations (jusqu'à 17 %). La partie inférieure du tableau 4.2 indique le montant des prestations mensuelles d'a.-e. perçues par les membres de l'échantillon de l'aide sociale. Les prestations mensuelles d'a.-e. perçues par les membres du groupe programme ont augmenté au cours des 9 premiers trimestres et ont légèrement baissé ensuite. L'impact du PIEC sur la perception des prestations d'a.-e. au sein de l'échantillon d'aide sociale a donc d'abord progressé, pour atteindre un niveau maximum de 99 \$ au 9^e trimestre, avant de diminuer.

IMPACTS SUR LE REVENU ET SUR LA SITUATION DE FAIBLE REVENU

Pour les participants au programme, on pourrait s'attendre à ce que les avantages du PIEC se traduisent par des gains significatifs en termes de revenu total et une possible réduction du niveau de pauvreté. Cependant, le revenu total d'un ménage peut inclure un large éventail de sources de revenu et exiger, pour les membres du ménage, un ensemble de décisions potentiellement complexes. Le PIEC peut avoir eu des effets sur l'admissibilité à d'autres sources de revenu ainsi que sur les décisions prises par d'autres membres du ménage en matière d'emploi.

Le revenu personnel et celui du ménage

Le tableau 4.3 donne une estimation de l'impact, par type de situation familiale, du PIEC sur le revenu personnel et celui du ménage, ainsi que sur la participation à la vie active des conjoints et des autres membres de la famille des prestataires du groupe programme au cours des 12 mois précédant l'enquête de suivi après 40 mois. Le PIEC a eu un effet positif, important et significatif, sur le revenu personnel des membres de l'échantillon de l'a.-e., qui a augmenté en moyenne de 2 915 \$ (soit 15,5 %). En travaillant à plein temps au sein du PIEC, les participants au programme ont obtenu un revenu supérieur aux prestations d'a.-e. et au salaire qu'ils auraient perçu sur le marché du travail. Cependant, le PIEC a également eu un effet *néгатif*, important et significatif (estimé à 2 829 \$), sur le montant du revenu des autres membres du ménage.³ Cette baisse s'explique par la diminution des paiements de transfert ou des revenus tirés d'autres sources, telles que le Régime de pensions du Canada ou les prestations de sécurité de la vieillesse, les indemnités pour accident du travail ou de l'assurance invalidité, et les

³ Cet effet négatif sur le revenu d'autres membres du ménage a été d'une ampleur inférieure (1 669 \$) et n'est plus significatif après correction par régression. Néanmoins, la baisse demeure suffisante pour contrebalancer l'effet positif sur le revenu personnel et avoir pour conséquence un impact quasi-nul du PIEC sur le revenu global du ménage au sein des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. Les résultats sont similaires avec et sans correction par régression (voir Annexe C).

différents crédits d'impôts. La différence de revenu global des ménages au sein des groupes programme et témoin n'est donc pas significative.

Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC a également eu un effet positif, important et significatif, sur le revenu personnel des membres du groupe programme, qui a augmenté de 2 283 \$ (soit une progression de 18,4 %). Contrairement à ce qui a été observé pour l'échantillon de l'a.-e., le PIEC n'a pas réduit le revenu des autres membres du ménage (Même si il a été supérieur de 1 443 \$ à celui du groupe témoin, la différence n'est significative d'un point de vue statistique). Par conséquent, le revenu global du ménage des membres du groupe programme est supérieur de 3 592\$ à celui du groupe témoin, c'est-à-dire de 21,7 %. À l'inverse des estimations réalisées pour l'échantillon de l'a.-e., l'absence d'impact négatif sur le revenu des autres membres du ménage résulte en partie de l'impact mineur sur le mariage et de l'augmentation du taux d'emploi, au sein de l'échantillon de l'aide sociale, des conjoints des membres du groupe programme.

Tableau 4.3 : Impacts sur le revenu personnel et celui du ménage avant l'enquête de suivi après 40 mois

Résultat	Echantillon de l'a.-e.				Echantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Revenu personnel et familial (\$)								
Revenu individuel	21 706	18 790	2 915 ***	(892,4)	14 660	12 377	2 283 ***	(658,6)
Autre revenu du ménage	15 348	18 177	-2 829 **	(1338,5)	5 660	4 217	1 443	(951,3)
Revenu total du ménage	36 588	37 175	-587	(1644,6)	20 155	16 563	3 592 ***	(1199,5)
Situation de famille lors de l'entrevue de suivi après 40 mois								
Marié(e) ou conjoint(e) de fait (en %)	62,4	63,2	-0,9	(3,3)	24,3	19,4	4,9	(4,1)
Emploi du(de la) conjoint(e) au cours des douze derniers mois								
Conjoint(e) sur le marché du travail (en %)	39,0	39,3	-0,3	(3,4)	14,3	6,0	8,3 ***	(3,0)
Nombre de mois de travail du(de la) conjoint(e)	4,1	4,7	-0,6	(0,4)	1,4	0,6	0,8 **	(0,3)
Conjoint(e) au travail à plein temps (en %)	32,4	32,4	0,0	(3,2)	13,3	4,5	8,9 ***	(2,8)
Conjoint(e) au travail à temps partiel (en %)	5,9	5,9	0,0	(1,6)	1,0	1,5	-0,5	(1,1)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

^a Le revenu du ménage est obtenu en ajoutant le revenu du membre de l'échantillon au revenu de tous les autres membres du ménage de cette personne.

Situation de famille et emploi du(de la) conjoint(e)

La différence entre les échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale souligne la complexité des décisions communes prises au sein des ménages en matière de revenu. D'une part, le revenu supplémentaire des participants pourrait se substituer au revenu d'autres membres du ménage (y compris à celui du(de la) conjoint(e)), ce qui, au sein de l'échantillon de l'a.-e., pourrait avoir pour conséquence de limiter la motivation des autres membres de la famille à rechercher de nouvelles sources de revenu. D'autre part, la structure familiale et le revenu des membres du ménage pourraient avoir une incidence sur l'admissibilité aux programmes de transfert, tels que l'aide sociale, dont les critères d'acceptabilité se basent sur les circonstances du *ménage*. La participation des membres du groupe programme au PIEC a pour effet de limiter les éléments les dissuadant de se marier car il rompt la logique de recherche de prestations d'aide sociale. Par ailleurs, leurs conjoint(e)s peuvent également décider de travailler davantage, car ils(elles) ne sont plus — eux(elles) non plus — admissibles à l'aide sociale. La situation de famille et le revenu du ménage n'affectant pas l'admissibilité aux prestations d'a.-e., il est prévisible que le PIEC n'aura pas d'incidence directe sur la situation de famille des participants de l'échantillon de l'a.-e. Compte tenu des grandes différences d'impacts sur le revenu des autres membres de la famille au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, il est important d'analyser les impacts du PIEC sur la participation à la vie active des conjoint(e)s des participants, ainsi que les effets possibles sur la situation familiale.

Conjoint(e) sur le marché du travail — Effet sur la situation de famille et encouragement au travail

La partie inférieure du tableau 4.3 présente l'estimation des impacts du PIEC sur la situation de famille et la décision du(de la) conjoint(e) de travailler. Elle révèle une absence de différence significative entre les groupes programme et témoin au sein de l'échantillon de l'a.-e. Il est peu probable que le faible écart concernant la situation de famille ou la décision du(de la) conjoint(e) de travailler contribue de façon significative à faire baisser le revenu des autres membres de la famille ne participant pas au projet.

Les résultats sont très différents au sein de l'échantillon de l'aide sociale. Aucune différence significative n'avait été constatée concernant la situation familiale lors de l'enquête de suivi après 40 mois. Des membres du groupe programme, 24,3 % étaient mariés ou conjoints de fait, un chiffre supérieur de 4,9 % par rapport aux membres du groupe témoin, ce qui en fait un écart négligeable d'un point de vue statistique.⁴ En revanche, le PIEC a fait augmenter de façon significative, par rapport au groupe témoin, la proportion des membres du groupe programme dont le(a) conjoint(e) a travaillé. Parmi les membres du groupe programme, 14,3 % avaient un(e) conjoint(e) ayant travaillé au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête de suivi après 40 mois, contre seulement 6 % au sein du groupe témoin. L'impact sur l'emploi des conjoints a, en outre, principalement concerné des emplois à plein temps. Des membres du groupe programme, 13,3 % avaient

⁴ En ce qui concerne la situation de famille, il convient de souligner que l'absence de différence significative lors de l'enquête de suivi après 40 mois ne signifie pas que le PIEC n'a eu aucun impact sur le mariage au sein de l'échantillon de l'aide sociale. Il est possible que le PIEC ait eu un impact sur le mariage au début de la période d'admissibilité.

un(e) conjoint(e) ayant travaillé à plein temps contre seulement 4,5 % au sein de groupe témoin.

Sous-groupes — Impacts sur le revenu des autres membres du ménage et sur les conjoint(e)s au travail

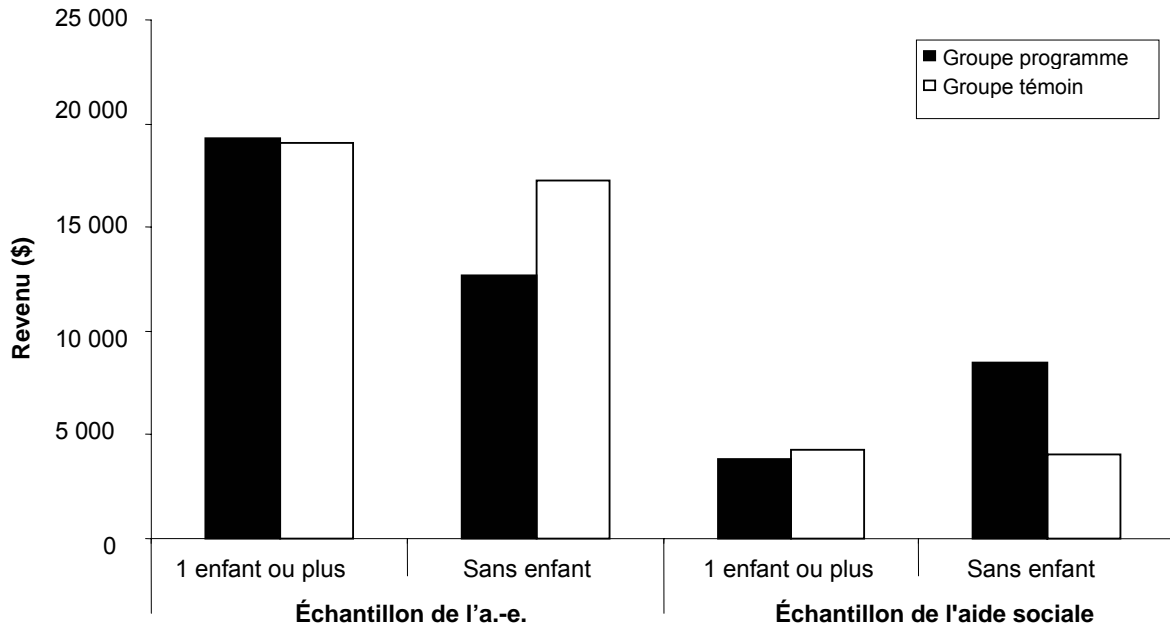
Il est important de noter que les effets du PIEC sur les revenus et les décisions en matière d'emploi des autres membres du ménage varient probablement en fonction de la composition du ménage. La présence de personnes à charge au sein du ménage est notamment susceptible d'avoir un impact sur les décisions en matière d'emploi et sur l'admissibilité aux autres sources de revenu. D'un point de vue politique, si les gouvernements sont motivés par les effets positifs des emplois communautaires en termes de pauvreté, ils seront intéressés par la diversité des impacts du programme sur les différentes couches de la populations.

Une analyse des impacts du PIEC sur le revenu des autres membres du ménage et sur le travail des conjoint(e)s a également été réalisée à partir d'une série de caractéristiques de base. Les résultats confirment une importante différence d'impact sur le revenu des autres membres du ménage et sur les conjoint(e)s ayant un travail pour le sous-groupe, défini par la présence d'au moins un enfant au sein du ménage. Il existe en réalité d'importantes différences d'impacts sur les ménages des groupes programme des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale selon qu'ils aient ou non des enfants.

La figure 4.3 illustre le revenu des autres membres du ménage dans les sous-groupes avec et sans enfants, au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale. Les différences d'impacts du PIEC sur le revenu des autres membres du ménage sont entièrement imputables aux ménages sans enfant. Au sein de l'échantillon de l'a.-e., le PIEC a nettement fait baisser le revenu des ménages sans enfants alors qu'il n'a eu aucun effet sur le revenu des autres membres des ménages comptant au moins un enfant. Cette baisse est principalement due à la réduction des autres sources de revenu et non aux efforts des conjoint(e)s en matière d'emploi. Elle s'explique en fait probablement par la perte d'admissibilité aux prestations liées au revenu, plus généreuses envers les ménages avec enfants (paiements complémentaires d'aide sociale, crédits d'impôt...).

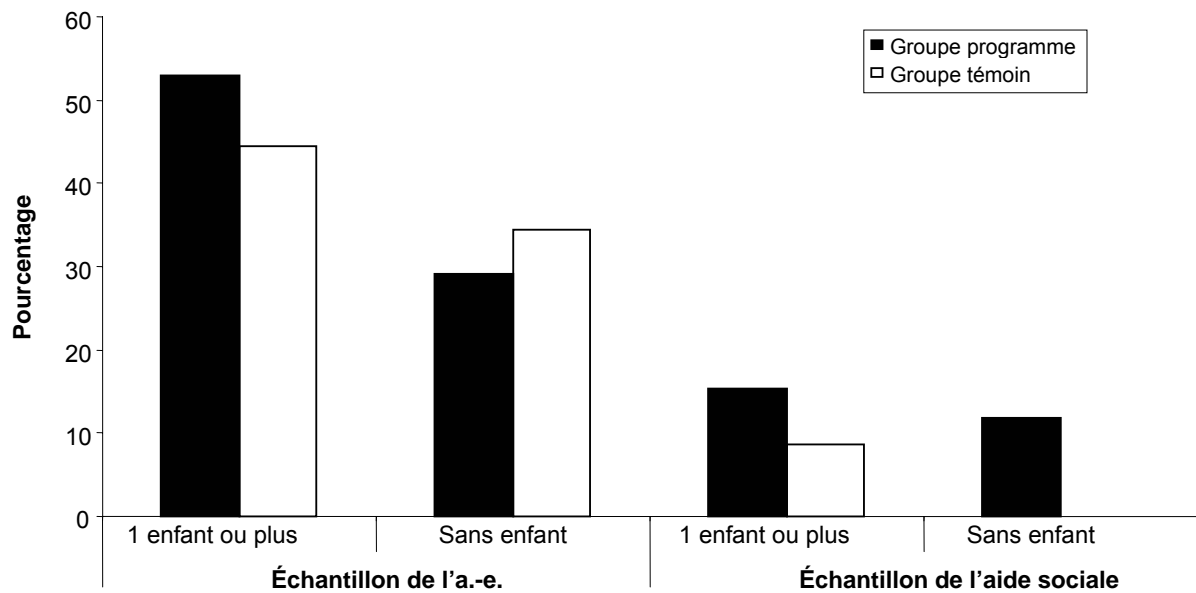
De la même façon, il n'y a, au sein de l'échantillon de l'aide sociale, aucun effet significatif du PIEC sur le revenu des autres membres des ménages avec enfants. Toutefois, lorsqu'il n'y a pas d'enfants, on constate une augmentation importante du revenu des autres membres du ménage, du fait des efforts accrus des conjoint(e)s en matière d'emploi. La figure 4.4 illustre les impacts du PIEC sur l'emploi du(de la) conjoint(e). Les effets ne sont significatifs qu'au sein de l'échantillon de l'aide sociale, et sont particulièrement importants au sein des ménages sans enfant. Il est important de noter qu'au sein de l'échantillon de l'aide sociale, aucun des ménages sans enfant du groupe témoin n'avait de conjoint(e) employé(e) sur le marché du travail. En revanche, du fait du PIEC, 12 % des ménages sans enfant du groupe programme de l'échantillon de l'aide sociale avaient un(e) conjoint(e) sur le marché du travail.

Figure 4.3 : Revenu des autres membres du ménage, avec ou sans enfant



Source: Calculs fondés sur l'enquête de suivi après 40 mois. Voir l'Annexe D pour le détail des estimations.

Figure 4.4 : Pourcentage des participants avec ou sans enfant dont les conjoint(e)s sont sur le marché du travail



Source: Calculs fondés sur l'enquête de suivi après 40 mois. Voir l'Annexe D pour le détail des estimations.

La situation de faible revenu

Le tableau 4.4 traduit l'impact du PIEC sur les ménages selon le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Il illustre la disparité entre les deux échantillons des ménages à revenus moyens : 72,6 % des membres du groupe témoin de l'a.-e. avaient un revenu du ménage supérieur au SFR contre seulement 17,15 % pour ceux du groupe témoin de l'aide sociale. Il était prévisible que le PIEC aurait davantage d'impact sur la situation de faible revenu des membres du groupe programme de l'aide sociale que sur ceux du groupe programme d'a.-e.

Au sein de l'échantillon de l'a.-e., le PIEC n'a eu que fort peu d'effet sur la situation des membres des ménages à faible revenu du groupe programme. Cependant, le PIEC a réduit le niveau de pauvreté parmi les membres du groupe programme dont les revenus du ménage étaient les moins importants, les rapprochant ainsi du SFR. Le PIEC a fait baisser de 8,1 % la proportion des ménages du groupe programme de l'a.-e. dont les revenus étaient inférieurs à 75 % du SFR et fait augmenter de 6,4 % la proportion de ceux dont les revenus se situaient entre 75 et 100 % du SFR.

Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC a diminué de façon significative (de près de 10 %) la proportion de membres du groupe programme dont les revenus du ménage étaient inférieurs au SFR. Une baisse de 16,9 points de pourcentage a également été observée pour les membres du groupe programme dont les revenus du ménage étaient inférieurs à 50 % du SFR. Ces résultats sont à rapprocher de l'augmentation de 15,6 points de pourcentage de la proportion des membres du groupe programme dont les revenus se situaient entre 75 et 100 % du SFR, ce qui reflète un recul de l'intensité de la pauvreté parmi les membres appartenant à la catégorie dont les revenus sont les plus faibles.

Sous-groupes — Différences d'impact sur la situation de faible revenu

Une analyse des sous-groupes a également été conduite pour estimer les différences d'impacts sur la situation de faible revenu. À la lumière des différences d'impacts sur le revenu des autres membres du ménage et des conjoint(e)s ayant un travail au sein des ménages de l'a.-e. et de l'aide sociale, avec ou sans enfants, il était prévisible que le PIEC ait des effets différents sur la situation de faible revenu à l'intérieur de chacun des sous-groupes. La figure 4.5 présente la situation des ménages à faible revenu de l'a.-e. et de l'aide sociale, avec ou sans enfants, à la date de référence. Au sein de l'échantillon de l'a.-e., le PIEC n'a pas eu d'effet significatif d'un point de vue statistique sur la situation des ménages à faible revenu du groupe programme n'ayant pas d'enfant. Cependant, une réduction de 9,1 points de pourcentage du faible revenu a été observée parmi les membres du groupe programme avec enfants, soit un chiffre légèrement inférieur au seuil des 10 % à partir duquel il devient significatif d'un point de vue statistique. Cet effet était prévisible, notamment à la lumière de l'effet négatif du PIEC sur le revenu des autres membres du ménage au sein des ménages de l'a.-e. sans enfant (comme indiqué précédemment).

Tableau 4.4 : Impacts sur le seuil de faible revenu (SFR) des ménages avant l'enquête de suivi après 40 mois

Résultats	Echantillon de l'a.-e.				Echantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Revenu du ménage sous le SFR (en %) ^a	25,7	27,4	-1,7	(3,5)	73,5	82,9	-9,5 **	(4,6)
Sous les 50% du SFR	2,9	6,0	-3,1 *	(1,6)	17,3	34,2	-16,9 ***	(4,8)
Entre 50 et moins de 75% du SFR	6,1	11,0	-5,0 **	(2,2)	23,5	31,7	-8,3 *	(5,0)
Entre 75 et moins de 100% du SFR	16,8	10,4	6,4 **	(2,7)	32,7	17,1	15,6 ***	(4,7)
Revenu du ménage supérieur au SFR	74,3	72,6	1,7	(3,5)	26,5	17,1	9,5 **	(4,6)
Entre 100 et moins de 150% du SFR	27,5	23,1	4,4	(3,4)	17,3	11,6	5,7	(3,9)
Entre 150 et moins de 175% du SFR	11,3	12,0	-0,8	(2,5)	4,3	1,8	2,5	(1,9)
Entre 175 et moins de 200% du SFR	9,5	10,0	-0,5	(2,4)	2,5	1,8	0,6	(1,6)
200% du SFR et plus	26,0	27,4	-1,4	(3,5)	2,5	1,8	0,6	(1,6)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

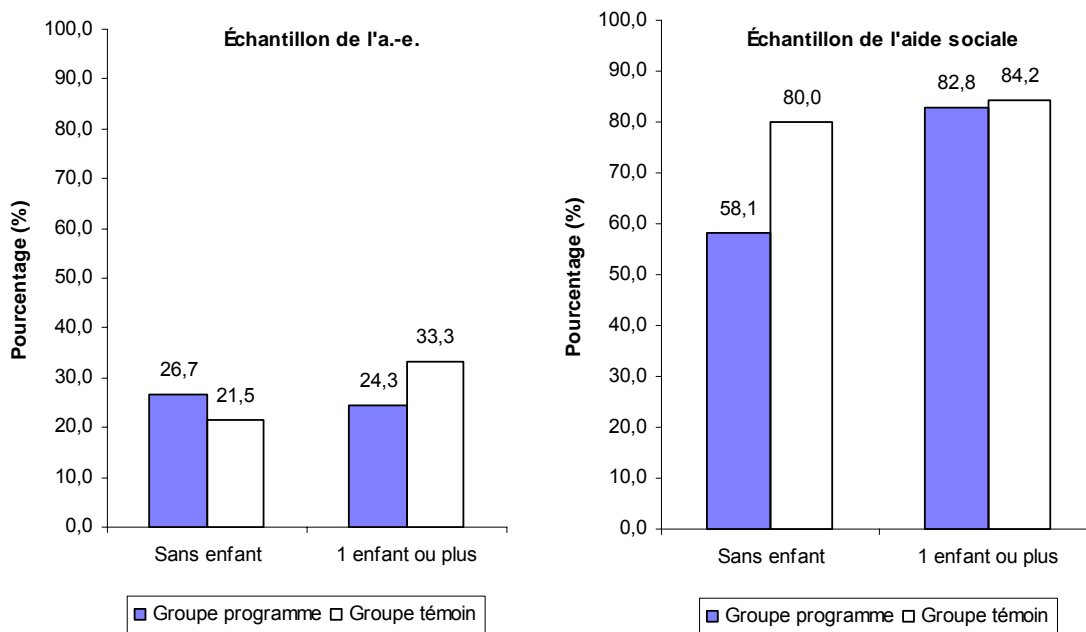
Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

^a Calculé en comparant le revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu (SFR) défini par Statistique Canada en fonction du lieu de résidence et de la taille de la famille du membre de l'échantillon.

Le PIEC a été à l'origine d'une baisse importante (21,9 %) du faible revenu des ménages sans enfant de l'échantillon de l'aide sociale. Cependant, aucune baisse significative du faible revenu n'a été observée au sein des ménages avec enfants. Cet écart dans les impacts s'explique en partie par le fait que l'augmentation du nombre de conjoint(e)s exerçant une activité salariée n'a concerné que les ménages sans enfant, les ménages avec enfants étant confrontés à l'obstacle supplémentaire que représente la garde des enfants. D'autre part, le SFR des familles avec enfants est fixé à un niveau nettement supérieur à celui des familles sans enfant. Le revenu des ménages de l'aide sociale avec enfants est tellement faible comparé au SFR que les salaires versés dans le cadre du PIEC n'atteignent pas le niveau du SFR. Ces résultats suggèrent que pour avoir un effet plus significatif sur la réduction de la pauvreté, notamment au sein des ménages avec enfants de l'échantillon de l'aide sociale, tout en poursuivant une stratégie d'emplois communautaires similaire, les gouvernements doivent envisager un modèle offrant des salaires plus élevés et/ou des aides supplémentaires pour la garde des enfants.

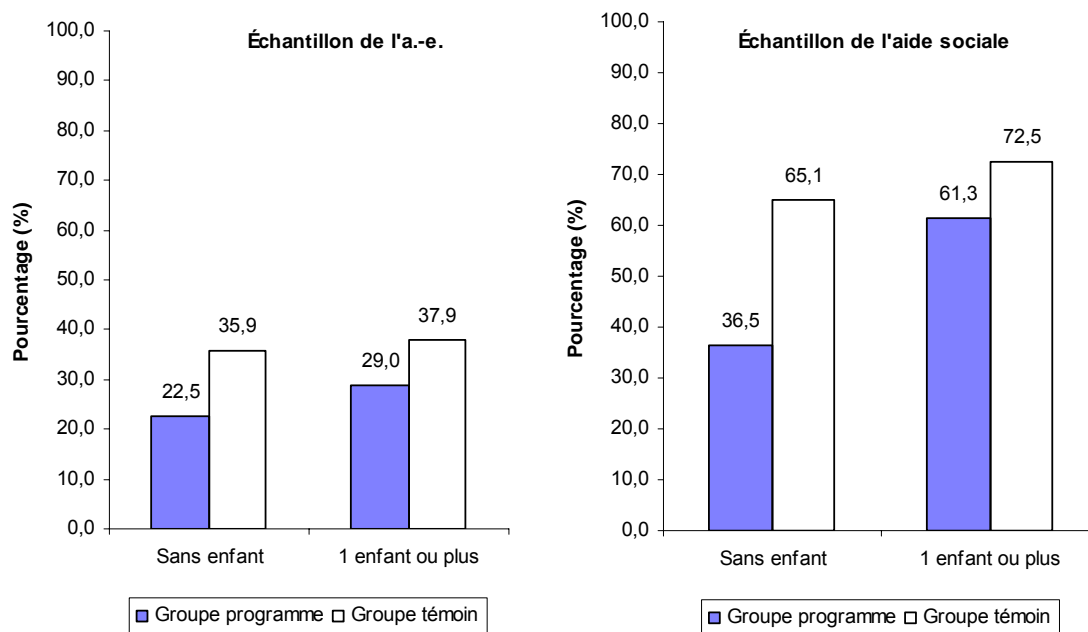
Figure 4.5 : Situation de faible revenu, à l’entrevue de suivi après 40 mois, par type de famille à la date de référence



Source: Calculs basés sur l’enquête de suivi après 40 mois. Voir l’Annexe D pour le détail des estimations.

Le PIEC a néanmoins entraîné de substantielles réductions de l’intensité de la pauvreté des groupes programme de l’a.-e. et de l’aide sociale au sein des ménages avec et sans enfants. La figure 4.6 illustre le pourcentage des ménages dont le revenu est inférieur à 75 % du SFR. Les impacts sont plus importants sur les membres du groupe programme de l’aide sociale sans enfant, puisqu’une baisse de près de 30 % a été constatée. Cependant, des impacts significatifs, d’environ 10 %, ont également été observés sur les ménages du groupe programme de l’aide sociale avec enfants et sur les ménages du groupe programme de l’a.-e., avec et sans enfants.

Figure 4.6 : Revenu du ménage inférieur à 75 % du SFR lors de l’entrevue de suivi après 40 mois



Source: Calculs basés sur l’enquête de suivi après 40 mois. Voir l’Annexe D pour le détail des estimations.

IMPACTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

L’augmentation et la stabilité du revenu personnel lié à l’emploi proposé dans le cadre du PIEC étaient censés améliorer la situation financière des participants au programme. Les 36 mois d’emploi à plein temps proposés par le PIEC ont également pu aider les participants à accéder à des services financiers, notamment aux crédits, dont ils ne pouvaient pas bénéficier auparavant. Le tableau 4.5 présente les estimations des impacts du PIEC sur les comptes financiers (comptes d’épargne, comptes chèque, REÉR, actions, obligations, etc.) ainsi que sur les économies, les dettes et les attentes en matière d’emploi et de revenu pour les années à venir.

Comptes financiers

Au sein de l’échantillon de l’a.-e., le PIEC a fait augmenter de 3,5 % la proportion des membres du groupe programme disposant d’un compte financier. Les comptes dont le solde était inférieur à 1 000 \$ ont bénéficié de la plus forte hausse (à 7,8 %) alors que les comptes présentant un solde de plus de 25 000 \$ ont augmenté de 5,3 points de pourcentage. Certains éléments révèlent que par rapport à l’année précédente, les membres du groupe programme sont plus susceptibles d’accuser une diminution du montant de leurs comptes financiers. Cependant, après avoir procédé à un ajustement,

afin de tenir compte des différences initiales, l'écart entre les groupes programme et témoin n'est plus significatif d'un point de vue statistique.

Les membres de l'échantillon de l'aide sociale sont plus susceptibles que les membres de l'échantillon de l'a.-e. de ne pas avoir de compte financier ou de disposer de comptes dont le solde est inférieur à 1 000 \$. Seuls 3,7 % des membres du groupe témoin de l'échantillon de l'aide sociale ont indiqué disposer d'au moins 1 000 \$ sur leurs comptes financiers lors de la seconde enquête de suivi. Le PIEC a fait augmenter de 5,3 % la proportion des membres du groupe programme disposant d'un montant compris entre 1 000 et 25 000 \$ sur leurs comptes. Par comparaison avec ce qu'ils avaient indiqué il y a un an, les membres du groupe programme de l'échantillon de l'aide sociale sont également plus nombreux à avoir déclaré des montants inférieurs sur leurs comptes, ce qui laisse supposer une utilisation de leurs économies au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête de suivi après 40 mois.

Dette

Le tableau 4.5 démontre que le PIEC a fait augmenter la volonté d'emprunter des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. En effet, 36,2 % des membres du groupe programme avaient une dette d'au moins 10 000 \$, contre 29,9 % des membres du groupe témoin, soit une progression de 6,3 points de pourcentage. Mais aucune différence significative n'a été constatée entre les groupes programme et témoin de l'échantillon de l'a.-e. en ce qui concerne le montant de la dette par rapport à l'année précédente.

Le PIEC semble avoir eu une incidence sur l'endettement au sein de l'échantillon de l'aide sociale, car la proportion des membres du groupe programme endettés a augmenté de 9,8 points de pourcentage.⁵ Des membres du groupe programme, 10,1 % ont indiqué avoir une dette d'un montant total inférieur à 1 000 \$, contre seulement 3,6 % des membres du groupe témoin, soit une augmentation liée au PIEC de 6,5 points de pourcentage. Les membres du groupe programme sont également plus nombreux (de 8,3 points de pourcentage) que les membres du groupe témoin à avoir une dette d'un montant égal à celui de l'an passé, ce qui suggère que l'augmentation de l'impact est intervenue plus tôt durant leur période d'admissibilité.

Il semble difficile de déterminer dans quelle mesure les impacts du PIEC sur la dette affectent la situation financière des participants. D'une part, l'augmentation du poids de la dette peut limiter la future capacité d'emprunt des participants; d'autre part, la faible incidence sur la dette des membres du groupe témoin suggère que les bénéficiaires de l'aide sociale ont moins accès au crédit et que le PIEC a donc amélioré la possibilité des participants de pouvoir prétendre à ces services.

⁵ Après ajustement par régression, cet impact a été ramené à 7,6 % et n'était plus significatif d'un point de vue statistique; en revanche, les différences constatées entre les quatre catégories de dette sont restées globalement identiques.

Tableau 4.5 : Impacts sur la situation financière personnelle lors de l'enquête de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Ont des comptes financiers (%)	94,1	90,6	3,5 *	(1,9)	81,3	83,0	-1,7	(3,9)
N'ont pas de compte	5,9	9,4	-3,5 *	(1,9)	18,7	17,0	1,7	(3,9)
Compte inférieur à 1 000 \$	56,6	48,8	7,8 **	(3,7)	71,5	79,0	-7,4 *	(4,4)
Entre 1 000 et 25 000 \$	23,8	32,8	-9,0 ***	(3,3)	9,0	3,7	5,3 **	(2,5)
Plus de 25 000 \$	13,4	8,2	5,3 **	(2,3)	0,5	0,0	0,5	(0,5)
Évolution des comptes par rapport à l'année précédente								
Supérieur à l'année précédente	28,5	32,0	-3,5	(3,4)	16,1	16,6	-0,5	(3,7)
inférieur à l'année précédente	33,6	27,7	5,9 *	(3,4)	42,7	26,4	16,3 ***	(4,8)
Egal à l'année précédente	31,8	30,3	1,5	(3,4)	22,1	39,9	-17,8 ***	(4,6)
Ont des dettes (%)	69,0	71,0	-2,0	(3,3)	49,8	40,0	9,8 *	(5,0)
N'ont aucune dette	31,0	29,0	2,0	(3,3)	50,3	60,0	-9,8 *	(5,0)
Montant inférieur à 1 000 \$	4,9	5,9	-1,0	(1,7)	10,1	3,6	6,5 **	(2,5)
De 1 000 \$ à moins de 10 000 \$	26,9	33,7	-6,9 **	(3,4)	19,2	21,1	-1,9	(4,1)
Montant supérieur ou égal à 10 000 \$	36,2	29,9	6,3 *	(3,5)	19,7	15,0	4,7	(3,8)
Évolution de la dette en un an								
Supérieure à la dette d'il y a un an	25,7	24,4	1,3	(3,2)	17,6	19,5	-1,9	(3,9)
Inférieure à la dette d'il y a un an	23,4	27,0	-3,6	(3,2)	9,6	6,7	2,9	(2,8)
Égale à la dette d'il y a un an	19,3	19,0	0,4	(2,9)	22,1	13,9	8,3 **	(3,9)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

IMPACTS SUR LES DIFFICULTÉS DE SUBSISTANCE, LES ATTENTES ET LE BIEN-ÊTRE

Au-delà de l'impact du PIEC sur le revenu et la situation financière, cette section examine ses effets sur les difficultés de subsistance, les attentes quant à l'avenir, la santé et le bien-être. Les améliorations constatées par les participants en termes de revenu et de situation financière leur ont-elles permis de mieux faire face à la pauvreté et aux difficultés de subsistance? Quels sont les résultats obtenus lorsque l'on compare la santé et le bien-être des membres du groupe programme à ceux du groupe témoin?

Difficultés de subsistance

Le tableau 4.6 présente les impacts du PIEC sur la capacité des membres du groupe programme à s'acquitter des dépenses ordinaires et à supporter les difficultés de subsistance. Au sein de l'échantillon de l'a.-e., aucune différence significative n'a été observée entre les membres du groupe programme et ceux du groupe témoin concernant

leur capacité à s'acquitter des dépenses ordinaires et à satisfaire leurs besoins financiers. Il semble que le PIEC ait réduit de 3 % (statistiquement insignifiant)⁶ la proportion des membres du groupe programme ayant des difficultés à payer leur loyer et de 4,2 % la proportion des membres n'étant pas en mesure d'acheter des produits alimentaires. Il a également réduit de 2,6 % la proportion de membres qui rencontraient des difficultés quasiment tous les mois. Certains éléments permettent d'indiquer que le PIEC a fait baisser la proportion des membres du groupe programme qui n'avaient pas les moyens de faire réparer certains appareils ménagers. Cette réduction n'est toutefois pas statistiquement significative, après ajustement au titre des caractéristiques qui distinguaient les groupes programme et témoin à la date de référence. Bien que 13,6 % des membres du groupe témoin aient eu des difficultés pour acheter des produits alimentaires, seuls 1,5 % d'entre eux ont eu recours aux banques alimentaires, et ce de façon indifférenciée entre les groupes programme et témoin.

Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC a fait augmenter de 11,6 % au cours des six derniers mois (78,1 % des membres du groupe programme contre 66,5 % des membres du groupe témoin) la proportion des membres du groupe programme qui, avec le revenu du ménage, ont pu s'acquitter de l'ensemble ou de la plupart des dépenses ordinaires et de leurs besoins financiers. Le PIEC a également réduit de façon significative (10,7 points de pourcentage) la proportion des membres du groupe programme ayant des difficultés à s'acquitter de leur facture d'électricité et de 14,4 points de pourcentage ceux qui peinaient à payer leurs dépenses quotidiennes. Seul 1 % des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. avaient des choses à la maison qui ne fonctionnaient parce que le propriétaire ne les réparait pas, contre 4 % des membres au sein du groupe témoin. La proportion des membres qui rencontraient des difficultés pour acheter des produits alimentaires a été plus importante au sein de l'échantillon de l'aide sociale qu'au sein de l'échantillon de l'a.-e. (29,9 % du groupe témoin au sein de l'échantillon de l'aide sociale), mais la différence entre les membres des groupes programme et témoin de l'aide sociale a été infime et non significative d'un point de vue statistique. Le recours aux banques alimentaires a été plus fréquent au sein de l'échantillon de l'aide sociale (10,2 %), ce qui souligne l'importance de ces organisations et permet aux ménages de consacrer l'augmentation du revenu lié au PIEC au paiement des notes d'électricité et des autres dépenses quotidiennes.

⁶ Après ajustement par régression, les réductions ont également concerné le règlement des factures d'électricité. Ainsi, les membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. ont été 5,1 % moins nombreux à rencontrer des difficultés pour régler ce type de factures. Le résultat n'est considéré comme significatif qu'à partir de 10 %.

Tableau 4.6 : Impacts sur les difficultés de subsistance lors de l'enquête de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Au cours des six derniers mois, le répondant								
Percevait le revenu du ménage :								
A fait face à la majorité des dépenses et besoins financiers	85,6	84,6	1,0	(2,5)	78,0	66,5	11,6 ***	(4,4)
A fait face à quelques dépenses et besoins	10,5	10,2	0,4	(2,1)	14,1	20,8	-6,7 *	(3,8)
N'a pu faire face qu'à peu ou à aucune des dépenses et besoins	3,9	5,2	-1,3	(1,4)	7,8	12,7	-4,9	(3,0)
A rencontré des difficultés pour payer :								
L'électricité	17,6	21,1	-3,5	(2,8)	27,6	38,3	-10,7 **	(4,7)
Le chauffage	20,8	20,1	0,8	(2,8)	31,0	30,6	0,4	(4,6)
Le téléphone	15,0	12,9	2,0	(2,4)	26,1	33,2	-7,1	(4,6)
Le loyer	5,6	8,6	-3,0 *	(1,8)	18,7	22,4	-3,7	(4,1)
Les échéances du prêt hypothécaire	5,9	6,9	-1,0	(1,7)	3,9	1,5	2,4	(1,6)
Les impôts locaux	11,2	7,9	3,4	(2,1)	5,9	3,6	2,3	(2,1)
Les dépenses quotidiennes	21,8	22,1	-0,3	(2,9)	17,2	31,6	-14,4 ***	(4,2)
Avait des équipement en panne à la maison :								
Trop onéreuses à réparer	7,3	10,2	-2,9	(2,0)	13,1	12,2	0,9	(3,3)
Pas le temps de les réparer	5,7	9,0	-3,4 *	(1,8)	9,0	6,5	2,5	(2,7)
Le propriétaire ne les répare pas	0,9	0,2	0,7	(0,5)	1,4	0,0	1,4 *	(0,8)
Autres raisons	0,2	0,5	-0,3	(0,4)	1,0	4,0	-3,0 **	(1,5)
N'a pas été en mesure d'acheter des produits alimentaires :								
Presque tous les mois	9,4	13,6	-4,2 *	(2,2)	25,2	29,9	-4,7	(4,5)
Certains mois, mais pas tous les mois	1,8	4,4	-2,6 **	(1,2)	7,1	10,0	-2,8	(2,8)
Seulement une ou deux fois	2,3	3,9	-1,6	(1,2)	8,6	10,9	-2,4	(2,9)
A eu recours aux banques alimentaires ces six derniers mois	5,2	5,1	0,1	(1,5)	9,0	8,5	0,6	(2,8)
A eu recours aux banques alimentaires ces six derniers mois	1,1	1,5	-0,3	(0,8)	9,7	10,2	-0,5	(3,0)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Attentes en matière d'emploi et de revenu

La partie supérieure du tableau 4.7 présente les estimations quant à l'impact du PIEC sur les attentes en matière d'emploi et de revenu au-delà de l'enquête de suivi après 40 mois. Il apparaît vraisemblable que le PIEC a fait progresser les attentes des participants en matière d'emploi après la période d'amissibilité : au sein de l'échantillon de l'a.-e., 68,1 % des membres du groupe programme espéraient travailler à plein temps dans un an, soit un écart de 7,4 points de pourcentage par rapport au groupe témoin. Les membres du groupe programme sont également moins nombreux (de 4 points de pourcentage) que les membres du groupe témoin à douter du fait de trouver emploi. Au sein de l'échantillon de l'a.-e., les membres du groupe programme sont, en outre, plus nombreux (de 16 %) que les membres du groupe témoin à estimer qu'ils travailleront un nombre d'heures plus important. En ce qui concerne les attentes des membres des groupes programme et témoin, aucune différence statistiquement significative n'a été observée concernant la perception des paiements de transfert, la possibilité de gagner davantage, le recours à l'aide des amis, ou la possibilité d'un changement de domicile.

Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC a eu un impact significatif sur les attentes des membres en matière d'emploi. 72,7 % des membres du groupe programme s'attendent à travailler à plein temps dans un an, soit 7,2 points de pourcentage de plus qu'au sein du groupe témoin (bien que cet écart ne soit pas suffisant pour être significatif d'un point de vue statistique). Les membres du groupe programme sont également moins nombreux (de 7 points de pourcentage) que ceux du groupe témoin à estimer qu'ils ne travailleront pas. Le PIEC a également fait progresser de façon significative (de 15,9 %) la proportion des membres du groupe du groupe programme qui s'attendent à travailler un nombre d'heures plus important. D'autre part, seuls 11 % des membres du groupe programme s'attendent à percevoir des prestations d'aide sociale, contre 20,1 % des membres du groupe témoin. En revanche, 16,4 % des membres du groupe programme s'attendent à percevoir l'assurance-emploi dans un an, contre seulement 7,1 % des membres du groupe témoin.

Tableau 4.7 : Impacts sur les attentes, la santé et le bien-être lors de l'enquête de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Attentes en matière d'emploi et de revenu								
Perspective d'emploi dans un an								
S'attend à travailler à plein temps	68,1	60,7	7,4 **	(3,5)	72,7	65,5	7,2	(4,9)
S'attend à travailler à temps partiel	22,0	25,4	-3,4	(3,1)	19,1	19,3	-0,2	(4,2)
S'attend à ne pas travailler	9,9	13,8	-4,0 *	(2,4)	8,2	15,2	-7,0 **	(3,4)
S'attend à percevoir l'aide sociale	0,7	1,8	-1,1	(0,8)	11,0	20,1	-9,1 **	(3,8)
S'attend à percevoir l'assurance-emploi	25,5	30,3	-4,8	(3,3)	16,4	7,1	9,3 ***	(3,5)
S'attend à gagner plus	66,0	60,9	5,2	(3,4)	75,3	78,1	-2,8	(4,6)
S'attend à travailler plus d'heures	60,1	43,5	16,6 ***	(3,5)	77,5	61,6	15,9 ***	(4,9)
S'attend à faire appel à des amis de la famille	13,3	12,8	0,5	(2,4)	27,9	27,3	0,6	(4,7)
S'attend à emménager dans un nouveau domicile	13,0	11,9	1,1	(2,3)	22,7	20,1	2,6	(4,3)
Santé								
D'une manière générale, la santé du participant est :								
Excellente	29,5	27,7	1,8	(3,1)	24,6	20,6	4,0	(4,2)
Très bonne	43,6	40,7	2,9	(3,4)	39,1	37,2	1,9	(4,8)
Bonne	20,1	22,3	-2,2	(2,8)	23,7	28,1	-4,5	(4,4)
Moyenne	5,7	6,9	-1,2	(1,7)	9,7	10,6	-0,9	(3,0)
Mauvaise	1,1	2,5	-1,3	(0,9)	2,9	3,5	-0,6	(1,8)
Échelle de satisfaction à l'égard de la vie								
Extrêmement satisfait	12,2	11,2	1,0	(2,2)	14,3	10,0	4,3	(3,2)
Satisfait	58,5	54,9	3,6	(3,4)	41,9	42,3	-0,4	(4,9)
Aussi satisfait qu'insatisfait	4,8	4,1	0,6	(1,4)	5,7	4,5	1,2	(2,2)
Insatisfait	20,9	22,0	-1,1	(2,8)	28,1	31,8	-3,7	(4,5)
Extrêmement insatisfait	1,8	3,7	-1,8 *	(1,1)	6,7	6,0	0,7	(2,4)
Moyenne	17,4	16,9	0,5 **	(0,3)	16,1	15,9	0,2	(0,5)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source: Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Cela peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ne s'appliquent qu'aux répondants à l'enquête après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

La santé et le bien-être subjectif

Les impacts positifs du PIEC en matière de revenu et de situation financière ainsi que le recul des difficultés de subsistance auxquelles sont confrontés les participants peuvent également influencer sur le bien-être physique et psychologique des membres du groupe programme. Un grand nombre de travaux de recherche font le lien entre le niveau de

revenus et les résultats atteints sur le plan de la santé (voir une analyse documentaire dans Feinstein, 1993). De même, au-delà des effets du revenu, le lien entre emploi et santé est considéré par certains (Forum national sur la santé, 1997) comme l'un des facteurs déterminants de la santé. La relation positive qui existe entre la santé et l'emploi peut se vérifier dans un certain nombre de résultats critiques dont les améliorations du capital social (Putnam, 2001; Helliwell, 2001) et de l'inclusion sociale (Crawford, 2003), domaine dans lesquels le PIEC a également eu des effets positifs.

Pour mesurer le bien-être « subjectif », l'évaluation du PIEC a recours à un indicateur d'utilisation très courant : l'échelle de satisfaction à l'égard de la vie⁷ (Pavot et Diener, 1993; Diener, 2000). Bien qu'il ait été démontré qu'elle est en partie liée au revenu, cette échelle a pour but de mesurer la qualité de vie dans son ensemble, sur la base des normes utilisées par les répondants. Les personnes interrogées peuvent donc inclure implicitement la stabilité d'emploi et de revenu liée au PIEC, et tout autre impact positif connexe, parmi les facteurs de pondération de ce qui les rend heureux.

Bien que l'enquête de suivi précédente ait démontré que le PIEC n'avait aucun impact notable sur les freins à l'emploi liés à la santé physique et à l'activité telles qu'évaluées par les membres du groupe programme eux-mêmes, le programme a entraîné une baisse de l'insatisfaction à l'égard de la vie. Bien que la santé et le bien-être des participants puissent continuer d'évoluer, il est important de réexaminer ces impacts au terme des trois ans d'admissibilité au PIEC.

La partie inférieure du tableau 4.7 montre l'estimation des impacts du PIEC sur la santé et la satisfaction à l'égard de la vie des membres du groupe programme. Les résultats observés lors de l'enquête de suivi réalisée après 18 mois ont démontré que le PIEC avait un effet statistiquement insignifiant sur la santé des membres du groupe programme des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale. Cet effet est resté à peu près identique lors de l'enquête de suivi après 40 mois. Une proportion importante des membres des groupes programme et témoin ayant affirmé être en excellente ou en très bonne santé (environ 70 %), il est normal que ce taux ne se soit que peu amélioré.

Le PIEC s'est traduit par une faible amélioration de la satisfaction des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. à l'égard de la vie. La note d'ESV (échelle de satisfaction de vie) moyenne a été de 0,5 point supérieure pour les membres du groupe programme par rapport aux groupe témoin, une différence statistiquement significative. De même, seuls 1,8 % des membres du groupe programme ont déclaré être extrêmement

⁷ L'échelle de satisfaction de vie (ESV) comprend cinq énoncés auxquels les personnes interrogées peuvent répondre: fortement en désaccord, en désaccord, ni d'accord ni en désaccord, d'accord et totalement d'accord. Les énoncés sont les suivants :

- 1) En général, ma vie se rapproche de mon idéal.
- 2) Mes conditions de vie sont excellentes.
- 3) Je suis satisfait de ma vie.
- 4) Jusqu'à présent, je ai obtenu tout ce qui était important pour moi.
- 5) Si devais recommencer ma vie, je ne changerais pas grand-chose.

Une analyse factorielle confirmatoire a été menée à l'aide des cinq questions servant à cerner une dimension unique. Une note d'ESV a ensuite été calculé en faisant la somme des cinq points. Une note de 15 correspond au point neutre, qui indique qu'une personne est aussi satisfaite qu'insatisfaite, tandis que les notes comprises entre 5 et 9 indiquent une extrême insatisfaction, les notes de 10 à 14, une personne insatisfaite, celles de 16 à 20, une personne satisfaite et les notes 21 à 25, une personne extrêmement satisfaite de la vie.

insatisfaits, contre 3,7 % des membres du groupe témoin. La réduction de l'insatisfaction est toutefois légèrement inférieure à celle observée lors de l'enquête de suivi après 18 mois.

Précédemment, le PIEC semblait avoir eu un effet certes faible, mais favorable sur les participants au programme de l'échantillon de l'aide sociale, qui s'étaient déclarés satisfaits lors de l'enquête après 18 mois. Cependant, même si l'enquête réalisée après 40 mois a vu progresser la note moyenne d'ESV de 0,2 point, la différence reste statistiquement insignifiante.

RÉSUMÉ

Le PIEC a fait reculer le recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale pendant les trois années de la période d'admissibilité, et fait progresser le revenu personnel des membres du groupe programme. Au sein de l'échantillon de l'a.-e., il a également encouragé les conjoint(es) des membres du groupe programme à travailler et a amélioré le revenu du ménage. Il a, par conséquent, amélioré la situation financière et les attentes des participants en matière d'emploi. Le PIEC a en outre réduit les difficultés rencontrées par les membres des groupes programme et témoin et amélioré la satisfaction à l'égard de la vie des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. D'une manière générale, le PIEC a donc amélioré le bien-être des membres du groupe programme.

Chapitre 5: Impacts sur le capital social

La disponibilité du capital social peut faire toute la différence entre une recherche d'emploi couronnée de succès et une démarche se soldant par un échec. Malheureusement, le capital social peut, tout comme le capital humain, se détériorer rapidement lorsque les périodes de chômage se prolongent. Ainsi, sa disponibilité a tendance à être la plus faible parmi les populations qui en ont le plus besoin — c'est-à-dire celles affectées par un chômage chronique. Les précédents chapitres ont présenté les différents effets positifs du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) observés au cours des trois années de la période d'admissibilité. Mais le programme renforce-t-il aussi le capital social des participants?

Le concept de capital social suscite un intérêt croissant parmi les responsables politiques et les efforts visant à le définir et le mesurer se multiplient. Ce chapitre étudiera brièvement certaines de ces initiatives en se focalisant sur une approche du réseau social mettant en valeur les caractéristiques mesurables et celles sur lesquelles les décisions politiques peuvent exercer une influence. Cette approche distingue le capital social des activités qu'il peut engendrer, telles que le bénévolat ou l'activité associative. Bien que le bénévolat soit une activité importante en tant que tel (il est d'ailleurs étudié dans un autre chapitre), cette forme d'engagement n'apporte pas nécessairement la preuve de l'existence des éléments — en termes de dynamique des réseaux — censés jouer un rôle fondamental au niveau du développement du réseau social. Ce chapitre étudiera les impacts du PIEC sur les réseaux sociaux des membres du groupe programme. L'approche sera légèrement différente de celle des chapitres précédents, car l'accent sera mis sur les mesures longitudinales des modifications définissant l'évolution des réseaux au cours des 40 mois écoulés entre l'inscription et la fin de la période d'admissibilité.

APERÇU : LE CAPITAL SOCIAL

Une définition fondée sur les réseaux

Même si le concept central du capital social — selon lequel la sociabilité est notamment liée au bien-être individuel et à la situation économique — peut apparaître intuitivement évident, il s'est avéré difficile à mettre en pratique. D'un point de vue politique, accroître le capital social des populations à risque d'exclusion sociale, tels que les chômeurs de longue durée, est un objectif souhaitable, mais qui requiert un cadre opérationnel permettant de mesurer et d'analyser le capital social. Comment savoir si le capital social s'est développé? Certains auteurs suggèrent de mesurer les réseaux sociaux, qui se caractérisent par des normes de confiance ou des comportements tels que le bénévolat et la participation à des activités organisées (Putnam, 2000, 2001). D'autres considèrent que ces attitudes et comportements sont plutôt des préalables ou des conséquences du capital social et qu'ils ne peuvent donc servir à le quantifier (Woolcock, 2001).

La confusion conceptuelle qui entoure le capital social a conduit à la proposition largement acceptée visant recentrer sa définition sur les réseaux et les ressources. Le capital social pourrait alors être défini comme une ressource tirée des réseaux sociaux et dont la valeur résulte de l'accès potentiel qu'il offre à d'autres ressources, qui sont fonction des caractéristiques du réseau (Levesque et White, 1999; Woolcock, 2001; Policy Research Initiative, 2003; Gyarmati et Kyte, 2003). En d'autres termes, la valeur du capital social, au niveau individuel, dépend des ressources dans lesquelles il peut être valorisé et participant, à leur tour, à la structuration du réseau. L'avantage de cette définition tient au fait qu'elle opère une distinction entre le capital social proprement dit (qui résulte des réseaux) et les éventuelles conséquences et déterminants de la formation du réseau (par exemple, la confiance et le bénévolat).

La structure des réseaux et l'accès aux ressources

Certains types de ressources requièrent des réseaux spécifiques. Lors de la perte d'un emploi, on cherchera par exemple plus volontiers un soutien affectif auprès de la famille et des amis intimes, alors que pour compléter un dossier de demande d'emploi et rédiger des lettres de recommandation, un réseau moins intime sera plutôt envisagé. En général, les types de ressources fournies par les proches et les relations plus éloignées sont assez différents et ont donc donné lieu à une nette dissociation entre le *capital social d'attachement*, qui fait référence aux liens étroits et « solides », et le *capital social d'accointances* qui concerne les liens plus « ténus ».

Les réseaux qui reposent exclusivement sur le capital social d'attachement sont différents de ceux qui incluent, d'une façon ou d'une autre, un capital social d'accointances. Les gens préférant généralement la compagnie des personnes qui leur ressemblent, les réseaux reposant sur des liens étroits se constituent facilement et sont plutôt homogènes et denses, car plusieurs personnes appartenant au même réseau sont susceptibles de se connaître. Les liens moins étroits, qui s'expliquent par une plus grande distance physique ou sociale, sont plus difficiles à entretenir mais peuvent, en contrepartie, permettre d'accéder à une gamme de ressources nettement plus large. Les liens étroits sont souvent redondants car les interactions répétées au sein d'un même groupe d'individus n'apportent pas de nouvelles connaissances ou informations. La présentation d'une relation plus éloignée peut permettre de se raccorder à un nouveau réseau et, par voie de conséquence, à de nouvelles idées et à de nouveaux débouchés (Woolcock and Narayan, 2000). Si dans le cadre de liens « ténus » se sont tissés des liens « verticaux » avec des personnes ayant un statut socio-économique supérieur ou un poste leur conférant un pouvoir ou une influence — qui forme le *capital social instrumental* —, les personnes ont alors la capacité de transformer les ressources, les idées et l'information en gains économiques. Les questions de l'enquête ont été posées à chacun des répondants lors de l'inscription, afin de fixer une première date de référence, ensuite relayée par des suivis après 18, 40 et 54 mois. Les questions relatives à l'accès aux ressources ont concerné les ressources normalement disponibles grâce au capital social d'attachement — notamment l'aide et le soutien affectifs des membres du noyau familial — ainsi que celles dont l'accès est facilité par les réseaux d'accointances (aide à la recherche d'emploi et conseils spécialisés). Ces derniers indicateurs — les contacts pris avec des avocats et des médecins pour obtenir des conseils spécialisés, par exemple — peuvent permettre de mesurer les liens verticaux et l'existence d'un capital social instrumental.

Les liens étroits et ténus ont été évalués grâce aux questions relatives au nombre de contacts (membres de la famille, amis intimes ou accointances). La densité du réseau a quant à elle été appréciée grâce à des questions portant sur les interactions entre les contacts. Enfin, l'hétérogénéité du réseau a été évaluée grâce aux questions relatives à la similarité des contacts.

Comment le PIEC peut-il influencer la création du capital social chez les participants?

Les personnes sans emploi dans des régions où les taux de chômage sont chroniquement élevés, comme au Cap-Breton, ont tendance à avoir des réseaux restreints se caractérisant principalement par des liens étroits et la rareté des accointances permettant d'établir un lien potentiel avec le marché du travail. L'un des objectifs du PIEC était d'aider les participants à construire un capital social d'accointances/instrumental, c'est-à-dire un réseau moins dense, plus hétérogène, au sein duquel les liens étroits et ténus sont équilibrés, et qui permet d'accéder à une plus grande variété de ressources liées au marché du travail. Le PIEC a créé plusieurs mécanismes permettant de développer le capital social d'accointances/instrumental.

La simple possibilité de conserver un emploi stable pour une durée pouvant atteindre trois ans permet aux participants d'établir de nouveaux contacts sur leur lieu de travail. De plus, les participants ayant été encouragés à travailler sur plusieurs projets au cours de la période d'admissibilité de trois ans, ils ont potentiellement eu l'occasion de rencontrer un large éventail de personnes de leurs propres collectivités ou extérieures à celles-ci. D'autre part, les projets étant centrés sur l'économie sociale, avec pour objectif l'amélioration des collectivités, ils impliquent souvent des prestations de services offertes aux membres des collectivités, ce qui peut permettre aux participants de rencontrer, au-delà de leurs collègues et des membres des organismes parrains du PIEC, des groupes plus vastes.

Il se peut également que le PIEC ait des effets particulièrement positifs en matière de capital social d'accointances et, plus précisément, de capital social instrumental. Bien que les participants aient été sélectionnés de façon aléatoire au sein des collectivités locales de la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB), seules cinq collectivités participant au PIEC ont élaboré des projets et reçu des participants du PIEC. De ce fait, plusieurs participants ont été placés dans des collectivités de la municipalité régionale, à l'extérieur de leur ville natale, ce qui leur a donné l'occasion d'accroître le nombre de leurs relations ténues et de renforcer leur capital social d'accointances. D'autre part, les participants ont pu développer leur capital social instrumental en rencontrant des personnes, notamment des membres d'organismes parrains, qui possèdent des réseaux sociaux importants et dont les fonctions leur permettent d'exercer une certaine influence. Avant de recevoir les participants au PIEC, les responsables des organismes parrains des projets étaient tenus de démontrer qu'ils disposaient des ressources appropriées (financières ou autres), à même de favoriser la réussite du projet. Dans de nombreux cas, les parrains étaient des personnes importantes qui disposaient d'un vaste accès aux ressources de la collectivité et aux réseaux existants. Les participants ont donc eu la possibilité d'élargir leurs réseaux et d'accéder à des ressources auparavant peu accessibles, ou dans des conditions moins favorables que celles générées par le PIEC.

IMPACTS SUR LE CAPITAL SOCIAL APRÈS 40 MOIS

L'accès aux ressources

Le tableau 5.1 présente les impacts du PIEC sur la taille totale du réseau et sur les ressources spécifiques disponibles dans le cadre du réseau, pour les échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale. Aucun impact sur la taille du réseau n'a été observé pour les échantillons pendant la période de 40 mois : la moyenne du nombre total des contacts a progressé à un rythme comparable pour les groupes programme et témoin. Cependant, la valeur du capital social ne réside pas exclusivement dans le nombre de relations dont bénéficie une personne, mais plutôt dans les ressources auxquelles ces relations peuvent lui permettre d'accéder.

Au sein de l'échantillon de l'a.-e., les liens tissés par les membres du groupe programme ont débouché sur une gamme de ressources différente de celle à laquelle le groupe témoin a pu accéder. En effet, les membres du groupe programme de l'a.-e. ont, en moyenne, un contact de plus susceptible de leur donner des conseils spécialisés que les membres du groupe témoin et 1,5 contact de plus pouvant les aider dans leur recherche d'emploi que les membres du groupe témoin. Aucune différence d'impact n'a été constatée entre les groupes programme et témoin en ce qui concerne les contacts apportant un soutien aux tâches ménagères ou un soutien affectif. Cela suggère que les liens supplémentaires tissés par les membres du groupe programme de l'a.-e. concernent davantage des domaines spécialisés associés au capital social d'accointances/instrumental qu'au capital social d'attachement.

C'est auprès des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. que les contacts apportant une aide à la recherche d'emploi ont le plus vite progressé, puisqu'ils ont presque doublé sur la période de 40 mois. L'analyse des sous-groupes révèle que l'impact n'a concerné que les personnes dont le revenu annuel était particulièrement faible. La figure 5.1 montre que sur la période de 40 mois, le PIEC a fourni en moyenne trois contacts supplémentaires favorisant la recherche d'emploi aux membres dont le revenu annuel était inférieur à 20 000 \$ lors de l'inscription. Aucun impact n'a été observé sur les membres dont le revenu annuel était égal ou supérieur à 20 000 \$. Ceci suggère que le PIEC empêche les plus vulnérables des chômeurs de longue durée — ceux dont les revenus sont particulièrement faibles (principalement des femmes avec enfants et la majorité des parents isolés de l'échantillon) — à ne pas profiter du développement des liens avec le marché du travail.

Aucun impact apparent du PIEC n'a été observé sur le nombre moyen de contacts dont disposaient les membres de l'échantillon de l'aide sociale. Les groupes programme et témoin ont, par exemple, enregistré une progression d'environ trois contacts favorisant la recherche d'emploi au cours de la période de 40 mois, soit un nombre deux fois supérieur à celui indiqué à la date de référence. Cependant, la seule comptabilisation du nombre de contacts pouvant apporter une certaine ressource ne permet pas de déterminer si ces contacts font partie du même réseau ou s'ils peuvent servir d'accointances entre plusieurs réseaux. En effet, trois contacts appartenant à des réseaux différents sont moins susceptibles d'offrir des informations redondantes.

Tableau 5.1 : Nombre de contacts en mesure de fournir différentes ressources

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Nombre total de contacts								
Moyenne au départ	10,3	10,7	-0,3	(0,7)	8,6	8,6	0,0	(0,6)
Moyenne au 18 ^e mois	11,8	11,7	0,1	(0,7)	12,1	11,5	0,6	(1,2)
Moyenne au 40 ^e mois	13,8	13,4	0,4	(0,9)	13,1	11,2	1,9	(1,3)
Évolution de la moyenne entre le 1 ^{er} et le 40 ^e mois	3,3	2,8	0,5	(1,0)	4,5	2,5	2,0	(1,3)
Ressources associées au capital social d'attachement								
Nombre de contacts apportant du soutien aux tâches ménagères								
Moyenne au départ	5,6	5,7	-0,2	(0,4)	3,9	3,8	0,2	(0,3)
Moyenne au 18 ^e mois	7,5	6,9	0,6	(0,4)	5,9	5,9	0,1	(0,6)
Moyenne au 40 ^e mois	7,9	7,5	0,3	(0,5)	6,3	6,6	-0,2	(0,9)
Évolution de la moyenne entre le 1 ^{er} et le 40 ^e mois	2,2	2,0	0,2	(0,6)	2,4	2,8	-0,4	(0,9)
Nombre de contacts apportant du soutien affectif								
Moyenne au départ	5,5	5,5	0,0	(0,4)	5,1	4,9	0,2	(0,4)
Moyenne au 18 ^e mois	7,4	7,1	0,2	(0,5)	7,7	7,1	0,7	(0,9)
Moyenne au 40 ^e mois	8,0	8,3	-0,2	(0,6)	7,2	6,4	0,8	(1,0)
Évolution de la moyenne entre le 1 ^{er} et le 40 ^e mois	2,5	2,6	-0,1	(0,6)	2,1	1,4	0,7	(1,0)
Ressources associées au capital social d'acointances et instrumental								
Nombre de contacts apportant des conseils spécialisés								
Moyenne au départ	2,8	3,0	-0,2	(0,2)	2,7	2,6	0,1	(0,3)
Moyenne au 18 ^e mois	4,0	4,1	-0,1	(0,3)	4,0	3,9	0,1	(0,4)
Moyenne au 40 ^e mois	4,9	4,0	0,9 ***	(0,3)	3,7	3,7	0,0	(0,6)
Évolution de la moyenne entre le 1 ^{er} et le 40 ^e mois	2,1	1,1	1,0 ***	(0,3)	1,0	1,0	0,0	(0,6)
Nombre de contacts apportant une aide à la recherche d'emploi								
Moyenne au départ	4,1	4,4	-0,4	(0,3)	3,5	2,8	0,7 **	(0,3)
Moyenne au 18 ^e mois	6,0	5,8	0,2	(0,4)	5,6	5,8	-0,2	(0,8)
Moyenne au 40 ^e mois	7,6	6,4	1,2 *	(0,6)	6,8	6,1	0,6	(0,9)
Évolution de la moyenne entre le 1 ^{er} et le 40 ^e mois	3,5	2,0	1,5 **	(0,6)	3,2	3,3	0,0	(0,9)
Taille de l'échantillon	410	365	775		196	192	388	

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

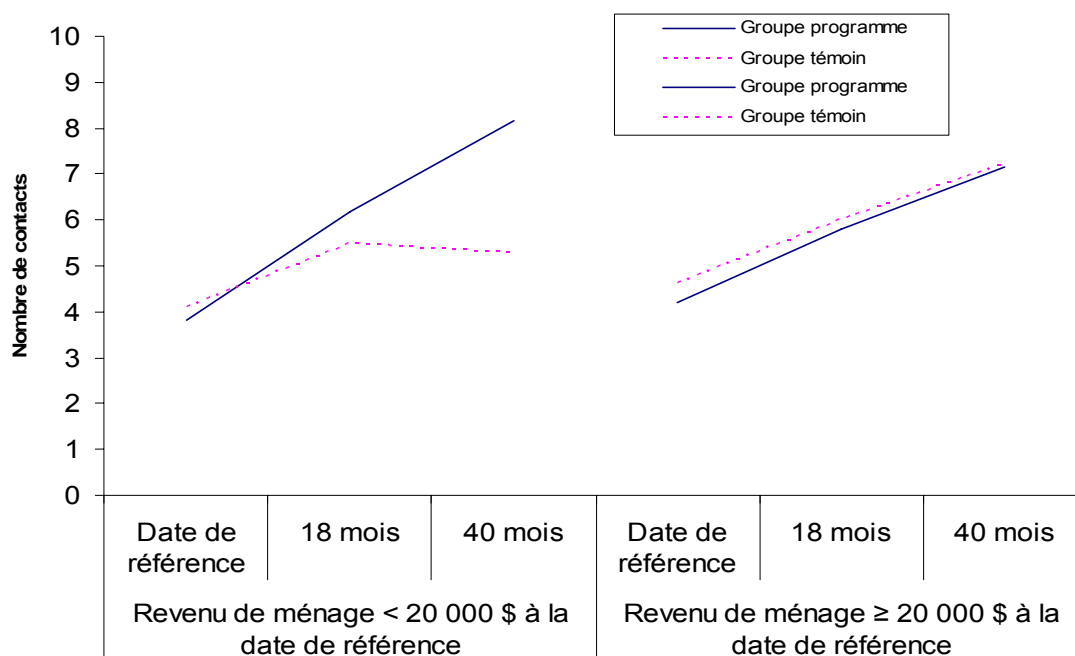
Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L'évolution de la moyenne n'est pas toujours la différence entre la moyenne au mois 40 et la moyenne au départ, car les évolutions ne sont calculées que pour les mesures non affectées par des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Figure 5.1: Nombre moyen de contacts qui peuvent apporter une aide à la recherche d'emploi, par tranches de revenu



Source: Calculs basés sur les données recueillies à la date de référence et lors des enquêtes de suivi après 18 mois et 40 mois.

Notes : Les tailles de l'échantillon à la date de référence, au mois 18 et au mois 40 sont respectivement de 848, 797 et 767.

Caractéristiques structurelles des réseaux — Force des liens et densité des réseaux

Le tableau 5.2 présente les impacts du PIEC sur la densité des réseaux et sur la présence de liens forts ou faibles au sein du réseau. Presque aucun impact sur la force des liens n'avait été constaté au 18^e mois.¹ En revanche, les effets étaient significatifs au 40^e mois, particulièrement au sein de l'échantillon de l'aide sociale.

Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, les membres des groupes programme et témoin ont débuté le projet avec des réseaux principalement composés de membres de leur famille, au sein desquels la présence d'acquaintances était donc minimale. Malgré le fait que les réseaux du groupe soient restés, pour moitié environ, composés des membres des familles au cours des 40 mois de la période d'admissibilité, les réseaux du groupe programme ont évolué de façon significative. À la date de référence, les membres de la famille représentaient 56 % du réseau moyen du groupe programme et les connaissances 12 %, soit un rapport de 5 à 1. Au 40^e mois, cette proportion s'était réduite pour atteindre un rapport de 2 à 1 (41 % du réseau était constitué de membres de la famille pour 20 % d'acquaintances, soit des pourcentages nettement inférieurs pour les membres de la famille et supérieurs pour les connaissances observées au sein du groupe témoin). Sur la période

¹ Au sein de l'échantillon de l'a.-e., on avait observé au mois 18 que les participants au PIEC avaient tendance à avoir une plus faible proportion d'amis au sein de leurs réseaux.

de 40 mois, les participants au PIEC de l'échantillon de l'aide sociale ont vu leur proportion d'acointances — c'est-à-dire de liens faibles pouvant fonctionner comme des passerelles vers d'autres réseaux — augmenter de façon significative, alors qu'au sein du groupe témoin, cette proportion n'avait pas changé.

Au sein de l'a.-e., une différence significative a également été observée entre les groupes programme et témoin quant à l'évolution de la proportion du nombre des accointances sur la période de 40 mois. Cependant, l'impact a été moins important qu'au sein de l'échantillon de l'aide sociale et a vu la présence relative des accointances diminuer au sein du groupe témoin plutôt qu'augmenter au sein du groupe programme.

La partie inférieure du tableau 5.2 présente les impacts du PIEC sur la densité des réseaux. Les membres des groupes programme des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale étaient plus susceptibles que ceux des groupes témoin d'enregistrer une baisse de la densité des réseaux sur la période de 40 mois. Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction du présent chapitre, plus les interactions se répètent au sein d'un même groupe d'individus, moins les membres des réseaux sont susceptibles de s'apporter mutuellement de nouvelles ressources. Dans l'échantillon de l'a.-e., en dépit de l'assignation aléatoire, les membres du groupe programme disposaient en moyenne de réseaux plus denses que les membres du groupe témoin à la date de référence, et une proportion nettement plus importante avait indiqué que l'ensemble de leurs contacts se connaissaient. Cependant, sur la période de 40 mois, un tiers des membres du groupe programme ont indiqué une réduction de la densité du réseau, contre seulement un quart des membres du groupe témoin. La plupart des réductions de densité se sont traduites par la transition d'un réseau au sein duquel tous les membres ou la plupart se connaissaient vers un réseau au sein duquel seuls certains membres se connaissaient. Au 40^e mois, la proportion des membres indiquant que seuls quelques-uns se connaissaient n'était supérieure que de 7 % à celle du groupe témoin. Ainsi, malgré une densité initiale plus importante que celle des membres du groupe témoin, les réseaux des participants au PIEC sont devenus moins denses que ceux du groupe témoin au terme de la période d'admissibilité.

Le PIEC a eu des impacts encore plus importants sur la densité des réseaux au sein de l'échantillon de l'aide sociale. Des membres du groupe programme, 42 % ont, en effet, indiqué une réduction de la densité du réseau pendant la période d'admissibilité de 40 mois, contre seulement 28 % des membres du groupe témoin. Comme au sein de l'échantillon de l'a.-e., la plupart des réductions de densité se sont traduites par une transition d'un réseau au sein duquel tous les membres ou la plupart se connaissaient vers un réseau au sein duquel seuls certains membres se connaissaient. En ce qui concerne la proportion des participants n'ayant fait part que de plusieurs interactions au sein des réseaux, la différence de 9 points de pourcentage entre les groupes programme et témoin observée au 18^e mois s'est maintenue jusqu'au 40^e mois.

Tableau 5.2 : Caractéristiques structurelles des réseaux — Force des liens et densité des réseaux

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Ecart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Ecart (Impact)	Erreur type
Force des liens								
À la date de référence - % de contacts étant des parents	51,7	50,1	1,6	(1,8)	55,5	53,5	2,0	(2,8)
À la date de référence - % de contacts étant des amis	35,2	35,3	-0,1	(1,6)	32,8	32,9	-0,1	(2,4)
À la date de référence - % de contacts étant des connaissances	13,1	14,6	-1,5	(1,2)	11,7	13,6	-1,9	(1,8)
Au 18 ^e mois - % de contacts étant des parents	54,2	53,0	1,1	(1,8)	49,9	49,7	0,3	(2,8)
Au 18 ^e mois - % de contacts étant des amis	35,0	37,9	-2,9 *	(1,7)	37,5	37,3	0,2	(2,4)
Au 18 ^e mois - % de contacts étant des connaissances	10,8	9,1	1,8	(1,2)	12,6	13,0	-0,5	(2,0)
Au 40 ^e mois - % de contacts étant des parents	51,0	50,2	0,8	(2,0)	40,5	49,1	-8,6 ***	(2,8)
Au 40 ^e mois - % de contacts étant des amis	36,6	39,1	-2,5	(1,8)	39,9	38,5	1,5	(2,6)
Au 40 ^e mois - % de contacts étant des connaissances	12,4	10,7	1,8	(1,4)	19,6	12,4	7,1 ***	(2,3)
Évolution moyenne (en %) du nombre de connaissances, référence au 40e mois	-0,8	-4,2	3,5 **	(1,7)	8,5	-0,7	9,2 ***	(2,9)
Densité des réseaux - % des contacts se connaissant								
<i>À la date de référence</i>								
Tous les autres contacts	39,4	32,5	6,9 **	(3,3)	51,8	51,0	0,7	(5,0)
La plupart des autres contacts	36,7	43,0	-6,3 *	(3,4)	34,2	29,1	5,1	(4,7)
Plusieurs des autres contacts	20,6	21,5	-0,9	(2,8)	13,1	16,8	-3,8	(3,6)
Quelques-uns des autres contacts	1,4	1,8	-0,4	(0,9)	0,0	1,5	-1,5 *	(0,9)
Aucun des autres contacts	1,9	1,3	0,6	(0,9)	1,0	1,5	-0,5	(1,1)
<i>Au 18^e mois</i>								
Tous les autres contacts	38,5	43,2	-4,6	(3,5)	44,5	47,8	-3,3	(5,1)
La plupart des autres contacts	36,9	33,1	3,8	(3,4)	30,5	34,8	-4,3	(4,8)
Plusieurs des autres contacts	20,6	18,3	2,3	(2,8)	20,5	11,4	9,1 **	(3,7)
Quelques-uns des autres contacts	2,8	3,8	-1,0	(1,3)	4,0	4,3	-0,3	(2,0)
Aucun des autres contacts	1,2	1,6	-0,5	(0,8)	0,5	1,6	-1,1	(1,0)
<i>Au 40^e mois</i>								
Tous les autres contacts	37,2	39,2	-1,9	(3,5)	39,8	45,7	-6,0	(5,1)
La plupart des autres contacts	29,5	37,5	-7,9 **	(3,4)	28,5	34,0	-5,5	(4,8)
Plusieurs des autres contacts	25,3	18,0	7,3 **	(3,0)	23,1	13,3	9,8 **	(4,0)
Quelques-uns des autres contacts	6,7	4,2	2,5	(1,7)	6,5	5,3	1,1	(2,4)
Aucun des autres contacts	1,2	1,1	0,1	(0,8)	2,2	1,6	0,6	(1,4)
% pour lesquels la densité a diminué entre la date de référence et le 40 ^e mois	33,4	26,4	7,0 **	(3,4)	41,6	27,6	14,0 ***	(4,9)
% de ceux ayant augmenté la densité entre la date de référence et le 40 ^e mois	25,6	31,6	-6,0 *	(3,3)	16,9	24,3	-7,5 *	(4,2)
Taille de l'échantillon	406	359	765		187	189	376	

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L'évolution de la moyenne n'est pas toujours la différence entre la moyenne au mois 40 et la moyenne au départ, car les évolutions ne sont calculées que pour les mesures non affectées par des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Bien que le PIEC semble n'avoir que peu d'impact sur les ressources dont disposent les participants de l'échantillon de l'aide sociale, l'évolution de la structure des réseaux parmi les participants du groupe programme suggère qu'ils ont établi des types de contacts différents de ceux du groupe témoin. Par exemple, alors que le tableau 5.1 montre que les groupes programme et témoin de l'échantillon de l'aide sociale ont acquis, au cours de la période d'admissibilité de 40 mois, environ trois contacts leur apportant une aide à la recherche d'emploi, la diminution du nombre des interactions et la progression des liens ténus au sein des réseaux du groupe programme suggère que ces nouveaux contacts étaient plus vraisemblablement des liens ténus en relation avec différents réseaux.

Hétérogénéité des réseaux

Le PIEC ayant mis en présence des participants de sexes, d'âges, de collectivités et de niveaux scolaires différents, le projet aurait pu avoir pour conséquence de rendre les réseaux moins uniformes. Cependant, comme l'illustre le tableau 5.3, le PIEC semble n'avoir eu que peu d'impact sur l'augmentation de l'hétérogénéité des réseaux. Il semble même que les réseaux des membres des groupes programme et témoin soient devenus plus homogènes pour certaines mesures, telles que l'âge et le niveau de scolarité, au cours de la période d'admissibilité de 40 mois.²

Dans l'échantillon de l'a.-e., le groupe programme a eu une tendance légèrement supérieure à favoriser les réseaux avec des membres du sexe opposé, mais l'impact ne s'est pas avéré significatif après correction à partir des caractéristiques de référence. Plusieurs éléments suggèrent que le PIEC a pu être utile à certains membres de l'échantillon de l'a.-e. pour rester en contact avec des personnes extérieures à leur collectivité. Pendant la période d'admissibilité de 40 mois, l'intégralité des membres de l'échantillon de l'a.-e. ont signalé une augmentation de la proportion des membres du réseau résidant dans d'autres collectivités. Toutefois, cette augmentation a été inférieure de 5 % au sein du groupe programme par rapport au groupe témoin.³ Les membres des groupes programme et témoin ont vu le nombre de leurs contacts augmenter pendant la période d'admissibilité de 40 mois. Les membres du groupe programme ont également été en mesure de conserver des contacts pris au sein d'autres collectivités du Cap-Breton ou de remplacer leurs contacts par des personnes résidant à l'extérieur de leur propre collectivité, alors que les membres du groupe témoin ont eu tendance à perdre ce type de contacts. Au 40^e mois, les participants au PIEC avaient en moyenne un contact de plus dans une autre collectivité que les membres du groupe témoin.⁴ Les participants au PIEC ayant été sélectionnés dans l'ensemble de la municipalité régionale du Cap-Breton, bien

² Ces résultats ne sont pas faciles à interpréter car plusieurs participants ont eu des difficultés à répondre aux questions relatives à l'âge et au niveau de scolarité des membres du réseau à la date de référence; les questions ont donc été simplifiées. Par exemple, alors qu'à la date de référence il avait été demandé aux participants combien de membres du réseau avaient un niveau de scolarité inférieur, identique ou supérieur au leur, la question aux 18^e et 40^e mois ne portait plus que sur le nombre de membres ayant un niveau de scolarité identique. Par conséquent, l'apparente augmentation de la proportion des membres des réseaux ayant des niveaux de scolarité équivalents peut avoir été le résultat de cette simplification des questions pour les enquêtes après 18 et 40 mois.

³ Après correction en fonction des caractéristiques de référence, l'importance de cet impact dans l'échantillon de l'a.-e. était plus importante (7 points de pourcentage), et s'est avérée significative puisqu'elle dépassait les 5 %.

⁴ Bien que l'impact après 40 mois sur les contacts résidant dans d'autres collectivités du Cap-Breton ne soit pas significatif dans le tableau 5.3, il le devient, à 5 %, après correction en fonction des caractéristiques de référence.

que le programme n'ait été mis en œuvre que dans cinq collectivités, les participants ont eu l'opportunité de rencontrer des personnes vivant à l'extérieur de leur environnement immédiat.

Tableau 5.3 : Hétérogénéité des réseaux

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Caractéristiques des contacts								
<i>Proportion des contacts qui sont du même sexe que vous</i>								
À la date de référence	60,0	59,8	0,2	(1,6)	61,8	63,7	-1,9	(2,4)
Au 18 ^e mois	60,0	63,3	-3,3 **	(1,6)	64,7	66,3	-1,6	(2,4)
Au 40 ^e mois	59,7	63,4	-3,8 **	(1,8)	68,8	68,0	0,8	(2,3)
<i>Evolution, de la date de référence au 40^e mois</i>	0,0	3,8	-3,8 *	(2,1)	6,5	4,7	1,8	(2,8)
<i>Ont moins de 10 ans de différence avec vous</i>								
À la date de référence	38,6	39,4	-0,9	(2,0)	35,2	31,3	3,9	(2,8)
Au 18 ^e mois	62,6	59,1	3,4 *	(2,1)	57,6	56,0	1,5	(2,8)
Au 40 ^e mois	66,8	65,3	1,5	(2,1)	57,1	60,3	-3,3	(3,1)
<i>Evolution, de la date de référence au 40^e mois</i>	28,5	24,5	3,9	(2,8)	22,6	28,8	-6,2	(4,2)
<i>Ont le même niveau de scolarité que vous</i>								
À la date de référence	34,6	37,9	-3,4	(2,1)	34,5	34,3	0,2	(2,9)
Au 18 ^e mois	45,7	45,0	0,7	(2,4)	43,5	40,5	3,0	(3,4)
Au 40 ^e mois	50,7	51,7	-1,0	(2,5)	43,5	46,1	-2,6	(3,7)
<i>Evolution, de la date de référence au 40^e mois</i>	16,3	13,8	2,5	(2,9)	9,2	11,3	-2,1	(4,2)
<i>Vivent dans la même collectivité que la vôtre</i>								
À la date de référence	66,6	65,1	1,5	(2,4)	74,2	77,9	-3,6	(3,4)
Au 18 ^e mois	68,3	68,0	0,3	(2,4)	71,5	75,6	-4,1	(3,3)
Au 40 ^e mois	69,9	73,5	-3,6	(2,4)	73,9	74,5	-0,6	(3,4)
<i>Evolution, de la date de référence au 40^e mois</i>	3,1	8,3	-5,2 *	(3,0)	-1,3	-4,3	3,0	(4,5)
Nombre de contacts à l'intérieur et l'extérieur de votre collectivité								
<i>Vivent dans votre collectivité</i>								
À la date de référence	7,3	7,1	0,1	(0,6)	6,8	6,7	0,1	(0,9)
Au 18 ^e mois	7,7	7,0	0,8	(0,5)	8,5	7,8	0,7	(0,9)
Au 40 ^e mois	9,2	9,8	-0,5	(0,7)	9,4	7,8	1,5	(1,1)
<i>Evolution, de la date de référence au 40^e mois</i>	2,0	2,7	-0,8	(0,9)	2,5	1,0	1,6	(1,4)
<i>Vivent dans une autre collectivité du Cap-Breton</i>								
À la date de référence	3,2	3,7	-0,4	(0,4)	2,2	1,8	0,4	(0,4)
Au 18 ^e mois	2,8	3,2	-0,4	(0,4)	2,7	2,5	0,3	(0,6)
Au 40 ^e mois	3,4	2,7	0,7	(0,4)	3,1	2,5	0,5	(0,6)
<i>Evolution, de la date de référence au 40^e mois</i>	0,0	-0,9	0,9 *	(0,6)	1,1	0,7	0,4	(0,7)
<i>Vivent à l'extérieur du Cap-Breton</i>								
À la date de référence	0,9	0,9	0,0	(0,2)	0,9	1,0	-0,1	(0,6)
Au 18 ^e mois	0,8	1,1	-0,2	(0,2)	0,8	1,0	-0,2	(0,5)
Au 40 ^e mois	1,1	1,0	0,1	(0,2)	0,9	0,9	0,0	(0,4)
<i>Evolution, de la date de référence au 40^e mois</i>	0,2	0,1	0,1	(0,3)	0,0	-0,1	0,1	(0,7)
Taille de l'échantillon	407	360	767		188	186	374	

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L'évolution de la moyenne n'est pas toujours la différence entre la moyenne au mois 40 et la moyenne au départ, car les évolutions ne sont calculées que pour les mesures non affectées par des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Mesures composites, reposant sur de multiples indicateurs, de l'amélioration du capital social

Cette section s'est jusqu'à présent intéressée à des indicateurs individuels de l'amélioration du capital social, chacun d'entre eux étant associé au développement du capital social d'accointances ou instrumental. Cependant, l'utilisation de multiples indicateurs permet de mieux cerner les impacts du PIEC sur le capital social des participants. Deux mesures composites ont donc été élaborées à partir de plusieurs indicateurs de l'amélioration du capital social sur la période de 40 mois. La première (mesure composite A) a associé les indicateurs suivants :

- une prise de contact avec au mois deux personnes en mesure de donner des conseils spécialisés;
- une prise de contact avec au mois deux personnes en mesure d'apporter une aide à la recherche d'emploi;
- une augmentation d'au moins 5 points de pourcentage au niveau du nombre de contacts considérés comme des accointances; et
- une diminution de la densité du réseau.

Les améliorations de moindre importance (c'est-à-dire une prise de contact avec une seule personne ou une augmentation inférieure ou égale à 5 points de pourcentage) n'ont pas été prises en compte car elles pourraient être attribuées aux répercussions d'une période de mesure sur la suivante.

La seconde mesure composite (mesure composite B) a ajouté un cinquième indicateur, celui de l'augmentation de plus de 5 points de pourcentage du nombre de contacts ne faisant pas partie de la collectivité des participants. Cet indicateur peut être considéré comme révélateur de l'augmentation de l'hétérogénéité des réseaux, mais il n'est guère performant en tant qu'indicateur autonome de l'hétérogénéité. Ainsi, la majorité des nouveaux contacts pris dans le cadre du PIEC n'étaient pas extérieurs à l'environnement immédiat des participants et appartenaient à leur propre collectivité. Les informations relatives à l'impact de ces contacts sur l'hétérogénéité des réseaux, concernant l'âge et le niveau de scolarité des membres, auraient été très utiles à l'élaboration de cette seconde mesure composite. Cependant, comme indiqué précédemment, l'obtention de ce type d'information pourrait être biaisée en raison des difficultés rencontrées pour mesurer ce type d'indicateurs.

Les deux mesures composites, présentées au tableau 5.4, ont donné des résultats similaires. En utilisant la mesure composite A, les membres des groupes programme des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale sont 13–14 points de pourcentage plus nombreux que ceux du groupe témoin à avoir de multiples (au moins deux) indicateurs d'amélioration du capital social ou instrumental. Dans chacun des cas, plus de la moitié des membres du groupe programme ont au moins deux indicateurs, contre moins de 40 % des membres du groupe témoin.

Les résultats ont été similaires avec l'utilisation de la mesure composite B. Les impacts ont atteint 1 % au sein des deux échantillons, a.-e. et aide sociale.⁵ Dans chacun des cas, Plus de 60 % des membres du groupe programme avaient au mois deux indicateurs d'une amélioration du capital social d'accointances et du capital social instrumental, contre environ 50 % des membres au sein du groupe témoin.

Tableau 5.4 : Mesures composites de l'évolution, de la date de référence au 40^e mois

Pourcentage avec un niveau de changement donné	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Mesure composite A (4 indicateurs) - Nombre d'indicateurs du renforcement du capital social d'accointances/instrumental :								
Zéro	18,4	26,3	-7,8 **	(3,1)	21,8	30,5	-8,7 *	(4,7)
Un	29,9	35,6	-5,7	(3,5)	24,7	29,3	-4,6	(4,8)
Un ou quelques indicateurs	48,4	61,9	-13,5 ***	(3,7)	46,5	59,8	-13,3 **	(5,3)
Deux	34,2	24,5	9,8 ***	(3,4)	34,7	19,0	15,7 ***	(4,7)
Trois	12,3	9,7	2,6	(2,4)	13,5	15,5	-2,0	(3,8)
Quatre	5,1	3,9	1,2	(1,6)	5,3	5,7	-0,5	(2,5)
Au moins deux indicateurs	51,6	38,1	13,5 ***	(3,7)	53,5	40,2	13,3 **	(5,3)
Mesure Composite B (5 indicateurs) — Nombre d'indicateurs du renforcement du capital social d'accointances/instrumental :								
Zéro	13,0	20,6	-7,6 ***	(2,8)	16,6	21,5	-4,9	(4,4)
Un	26,2	29,7	-3,4	(3,4)	22,1	28,2	-6,1	(4,8)
Un ou quelques indicateurs	39,2	50,3	-11,1 ***	(3,8)	38,7	49,7	-11,0 **	(5,5)
Deux	33,1	28,4	4,7	(3,5)	28,8	23,9	4,9	(4,9)
Trois	18,2	14,1	4,2	(2,8)	21,5	12,9	8,6 **	(4,2)
Quatre	7,2	5,9	1,2	(1,9)	8,0	10,4	-2,5	(3,2)
cinq	2,2	1,3	1,0	(1,0)	3,1	3,1	0,0	(0,0)
Au moins deux indicateurs	60,8	49,7	11,1 ***	(3,8)	61,3	50,3	11,0 **	(5,5)
Taille de l'échantillon	374	331	705		170	174	344	

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L'évolution de la moyenne n'est pas toujours la différence entre la moyenne au mois 40 et la moyenne au départ, car les évolutions ne sont calculées que pour les mesures non affectées par des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

RÉSUMÉ

Le PIEC a eu des impacts sur le capital social nettement plus importants pendant la seconde partie de la période d'admissibilité que ceux observés après 18 mois. Des impacts significatifs ont été constatés sur les aspects du capital social généralement associés au développement du capital social d'accointances ou au capital social instrumental — à savoir une progression de l'accès à des ressources spécifiques, telles que les conseils spécialisés et l'aide apportée à la recherche d'emploi, la croissance des liens

⁵ Lorsqu'elle a été corrigée en fonction des caractéristiques de référence, l'importance de l'impact au sein de l'échantillon de l'aide sociale a été ramenée à 8 % et n'était donc plus statistiquement significative.

« faibles » et la diminution de la densité des réseaux. Ces résultats démontrent que le capital social peut être renforcé grâce à des programmes d'emplois communautaires comparables au PIEC. D'autre part, le fait que les impacts aient considérablement progressé au cours de la seconde moitié du programme suggère qu'une durée d'emploi prolongée, telle la période d'admissibilité de trois ans, ont été des facteurs significatifs du développement du capital social.

Néanmoins, ces impacts ne sont que des effets provisoires, qui coïncident avec la fin de la période d'admissibilité. Les prochains résultats, obtenus lors de l'enquête de suivi après 54 mois, permettront de déterminer si le développement du capital social lié au PIEC a perduré au cours de l'année qui a suivi l'achèvement du programme. Enfin, les dernières enquêtes ont été complétées afin d'inclure des questions relatives à l'utilisation du capital social, pour déterminer la manière dont les participants utilisent leur capital social et évaluer ses effets sur d'autres résultats tels que l'emploi, le revenu, la santé ou le bien-être.

Chapitre 6: Impacts sur l'employabilité

Il existe plusieurs facteurs participant au succès d'un individu à trouver et à conserver un emploi. Ceux qui influent particulièrement sur la capacité d'une personne à trouver et à conserver un emploi sont les connaissances acquises dans le cadre d'une formation, les compétences générales ou transférables, les attitudes à l'égard du travail et la mobilité. Lors de l'enquête de suivi après 40 mois, des informations ont été recueillies sur chacun de ces facteurs afin d'évaluer l'impact global du PIEC sur les membres du groupe programme. Car même si les mesures économiques, telles que l'emploi, le revenu et la perception de paiements de transfert ont été des éléments importants de l'évaluation du PIEC, le programme peut aussi influencer la vie des participants à travers des mesures non-économiques, telles que le bénévolat, la perception subjective du bien-être, les attitudes à l'égard du travail ainsi que les facteurs liés à la capacité des individus à trouver et conserver un emploi.

LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES

Les compétences générales sont souvent qualifiées de compétences « non-cognitives » afin de les différencier des compétences plus concrètes, cognitives ou académiques. Elles sont généralement mesurées à l'aide de tests d'aptitudes ou de connaissances, tels que les tests déterminant le QI ou le niveau de scolarité. Les compétences générales sont les compétences globales qui permettent d'accomplir un large éventail de tâches dans une multitude de fonctions. Elles comprennent, entre autres, les compétences liées à la communication, au travail d'équipe, aux attitudes positives à l'égard du travail et à la résolution des problèmes. Le PIEC était censé aider les participants à acquérir et/ou à continuer de développer les compétences générales, à les transformer en produits dérivés grâce à la diversité des possibilités d'emploi offertes par le programme. Plusieurs des compétences génériques mesurées par le PIEC, telles que l'adaptation au changement et la pensée systémique, sont plus susceptibles d'être acquises par l'intermédiaire d'expériences personnelles que dans le cadre d'un cours traditionnel. Il n'existe cependant aucune garantie que ces expériences liées au PIEC produisent ou renforcent les compétences générales des participants par rapport à ce qui se serait produit en dehors du projet.

Différentes enquêtes conduites auprès d'employeurs ont révélé l'importance qu'ils accordent aux compétences génériques, et plus précisément aux ouvriers possédant les compétences génériques appropriées (Bowles; Gintis, & Osborne, 2000). D'autre part, plusieurs résultats de recherches publiés à la fin des années 1980 et au début des années 1990 par des organismes publics et des organisations internationales, démontrent qu'au-delà des qualifications techniques et universitaires, les compétences générales sont indispensables. Avec le soutien des employeurs canadiens, le Conference Board du Canada a mis au point un profil de *Compétences relatives à l'employabilité* (McLaughlin, 1992), qui regroupe la communication, l'apprentissage tout au long de la vie, les attitudes

et les comportements positifs, le travail d'équipe, la résolution des problèmes, la responsabilité et l'adaptabilité.

Plusieurs autres projets ont également dressé la liste de ces mêmes compétences générales qu'exigent les employeurs. Cependant, il n'existe aucun cadre ou consensus commun au regard duquel ces compétences pourraient être évaluées. Les compétences générales sont difficilement mesurables car ce ne sont pas des facteurs connus et simples à vérifier, tels que le poids ou la hauteur; elles reposent plutôt sur des critères de jugement subjectifs, qui sont de surcroît souvent évalués par la personne concernée par l'enquête. En dépit de ces obstacles, plusieurs sociologues, psychologues et, plus récemment, économistes, ont utilisé différents instruments et méthodes pour examiner les effets des compétences générales sur la réussite dans le marché du travail. La très grande majorité de ces études ont conclu que les compétences non-cognitives avaient un effet positif en matière d'intégration au marché du travail.

Le PIEC évalue les compétences générales à l'aide d'un questionnaire appelé, *Working: Assessing Skills, Habits, and Style*,¹ qui estime les compétences des répondants à travers neuf aspects essentiels du travail : la responsabilité, le travail d'équipe, la persistance, le sens de la qualité, l'apprentissage continu, l'adaptation au changement, la résolution de problèmes, le traitement de l'information et la pensée systémique. Les méthodes utilisées pour mesurer chacune de ces compétences générales sont décrites dans l'encadré 6.1

Mécanismes permettant au PIEC de développer les compétences générales

Le PIEC a proposé un ensemble d'emplois au sein d'organismes très variés grâce auxquels les participants ont pu acquérir ou continuer à développer des compétences générales. La grande majorité des emplois concernent le secteur des services fournis par des associations à but non lucratif ou des organismes du secteur tertiaire. Les emplois exigeaient des participants qu'ils soient flexibles pour accomplir différentes tâches. Les évaluations de l'employabilité ont été effectuées pour déterminer quels types d'emplois seraient les mieux adaptés aux participants. Certains emplois ont exigé une adaptation rapide des participants à leur nouvel environnement, aux nouvelles règles et à la culture organisationnelle de l'organisme d'accueil. Alors que certains postes exigeaient une grande autonomie des participants, d'autres exigeaient plutôt un travail d'équipe. Si les résultats des membres de l'échantillon de l'a.-e s'avèrent largement positifs, ceux de l'échantillon de l'aide sociale font apparaître des effets plus modérés. Les résultats de l'impact sur les compétences générales des membres des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale sont présentés dans le tableau 6.1.

¹ *Working: Assessing Skills, Habits, and Style* (Miles et Grummon, 1996) est un questionnaire en 50 points permettant de mesurer neuf aspects majeurs relatifs au travail. Les auteurs soulignent qu'il s'agit d'un outil statistiquement valable et mis à l'épreuve. Les membres du groupe programme du PIEC ont répondu aux 50 questions au cours de la semaine d'évaluation. La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) a effectué une analyse factorielle exploratoire sur un sous-échantillon des données recueillies au cours de la semaine d'évaluation, afin de confirmer ces neuf aspects et de déterminer ce qui reflétait le mieux chacun d'entre eux. Ces neuf questions ont été utilisées dans les enquêtes par téléphone subséquentes du PIEC. Cette version abrégée du questionnaire était nécessaire pour réduire les contraintes de temps imposées aux répondants à l'enquête tout en abordant les neuf aspects de la version longue du questionnaire.

Encadré 6.1: Méthodes utilisées pour mesurer chacune des compétences générales

Chacune des neuf aptitudes utilisées pour mesurer les compétences générales se voit attribuer une note de 1 (presque toujours comme moi) à 5 (presque jamais comme moi).

Responsabilité. La responsabilité est mesurée en utilisant la question, « Cela vous ennuie-t-il lorsque personne n'essaie de régler un problème? » Les personnes qui ont le sens des responsabilités sont en mesure de prendre à leur charge les tâches à accomplir, d'identifier leurs composantes, et de définir les priorités et les objectifs pour qu'elles soient accomplies de façon satisfaisante.

Travail d'équipe. Le travail d'équipe est mesuré en utilisant la question, « Préférez-vous apprendre avec d'autres gens? » Cette phrase analyse la facilité avec laquelle le répondant travaille avec d'autres personnes.

Persistance. La persistance est mesurée en utilisant la question, « Poursuivez-vous jusqu'au bout ce que vous entreprenez quel que soit ce que cela exige? » Cette phrase mesure la volonté du répondant d'achever une tâche de façon satisfaisante et son aptitude à déterminer le moment opportun de passer à autre chose.

Sens de la qualité. Le sens de la qualité nécessite d'aller au-delà du minimum requis pour accomplir une tâche. On le sens de la qualité ceux qui consacrent des efforts et du temps supplémentaires pour produire quelque chose dont ils peuvent éprouver de la fierté. Il est mesuré en utilisant la question « Pouvez-vous cesser de penser à une chose dont vous n'avez pas la certitude qu'elle ait été bien faite? »

Apprentissage continu. L'apprentissage continu, est le désir et la motivation de continuer à apprendre afin d'être toujours en phase avec les évolutions constantes de la fonction à exercer. Il est mesuré en utilisant la question, « Préférez-vous savoir ce que vous apportera une formation avant d'y consacrer d'importants efforts? »

Adaptabilité. L'adaptabilité au changement est mesurée en utilisant la question, « Faites-vous habituellement ce que vous aimez plutôt que d'entreprendre quelque chose de différent? » L'adaptation au changement exige de la souplesse et l'aptitude à intégrer facilement les multiples expériences et modifications propres à l'emploi.

Résolution des problèmes. Pour résoudre un problème, il faut d'abord être en mesure de l'identifier, puis de l'analyser et, enfin, d'élaborer des solutions permettant de le résoudre. La capacité de résolution d'un problème est mesurée en utilisant la question, « Etablissez-vous un plan détaillé avant de vous attaquer à un problème complexe? »

Traitement de l'information. Le traitement de l'information est l'aptitude qui permet de rassembler et de synthétiser des informations provenant de sources et d'expériences diverses. Il est mesuré en utilisant la question « Comprenez-vous de nouvelles choses en voyant comment elles s'accordent avec vos connaissances? »

Pensée systémique. La pensée s'intéresse aux interactions et à la culture propres aux organisations. Elle est mesurée en utilisant la question, « Savez-vous comment vous y prendre pour que les choses fonctionnent à l'intérieur d'un système ou d'une organisation? »

Tableau 6.1 : Impacts sur les compétences générales lors de l'enquête de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Cela vous ennuie-t-il lorsque personne n'essaie de régler un problème ?								
Presque toujours / souvent comme moi	74,8	78,9	-4,2	(2,9)	81,2	78,5	2,7	(4,0)
Modérément comme moi	14,7	12,7	2,0	(2,4)	10,6	8,2	2,4	(2,9)
À l'occasion / presque jamais comme moi	10,5	8,4	2,1	(2,0)	8,2	13,3	-5,1 *	(3,1)
Préférez-vous apprendre avec d'autres gens ?								
Presque toujours / souvent comme moi	64,5	66,4	-1,9	(3,3)	73,4	75,0	-1,6	(4,4)
Modérément comme moi	22,8	21,1	1,7	(2,9)	15,9	15,3	0,6	(3,6)
À l'occasion / presque jamais comme moi	12,7	12,5	0,2	(2,3)	10,6	9,7	0,9	(3,0)
Poursuivez-vous jusqu'au bout ce que vous entreprenez, quel que soit ce que cela exige ?								
Presque toujours / souvent comme moi	90,4	86,5	3,8 *	(2,2)	89,4	87,7	1,7	(3,2)
Modérément comme moi	7,3	10,2	-2,9	(2,0)	6,7	8,7	-2,0	(2,7)
À l'occasion / presque jamais comme moi	2,3	3,3	-1,0	(1,2)	3,8	3,6	0,3	(1,9)
Pouvez cesser de penser à une chose dont vous n'avez pas la certitude qu'elle ait été bien faite ?								
Presque toujours / souvent comme moi	88,3	87,8	0,5	(2,3)	85,6	91,3	-5,7 *	(3,2)
Modérément comme moi	9,1	9,1	0,0	(2,0)	9,6	7,2	2,4	(2,8)
À l'occasion / presque jamais comme moi	2,6	3,0	-0,5	(1,2)	4,8	1,5	3,3 *	(1,8)
Préférez-vous savoir ce que vous rapportera une formation avant d'y consacrer d'importants d'efforts ?								
Presque toujours / souvent comme moi	30,8	36,3	-5,6 *	(3,3)	29,9	42,0	-12,1 **	(4,8)
Modérément comme moi	30,0	28,9	1,1	(3,2)	28,4	30,1	-1,6	(4,6)
À l'occasion / presque jamais comme moi	39,2	34,8	4,4	(3,4)	41,7	28,0	13,7 ***	(4,8)
Faites-vous habituellement ce que vous aimez plutôt que d'entreprendre quelque chose de différent ?								
Presque toujours / souvent comme moi	29,8	38,4	-8,6 ***	(3,3)	33,7	42,2	-8,5 *	(4,9)
Modérément comme moi	36,4	32,0	4,4	(3,3)	27,3	30,2	-2,9	(4,6)
À l'occasion / presque jamais comme moi	33,8	29,6	4,2	(3,3)	39,0	27,6	11,4 **	(4,7)
Etablissez-vous un plan détaillé avant de vous attaquer à un problème complexe ?								
Presque toujours / souvent comme moi	59,1	60,3	-1,2	(3,4)	60,4	61,7	-1,3	(4,9)
Modérément comme moi	21,5	21,4	0,1	(2,9)	13,5	20,7	-7,2 *	(3,8)
À l'occasion / presque jamais comme moi	19,4	18,3	1,1	(2,7)	26,1	17,6	8,5 **	(4,1)

(suite)

Tableau 6.1 : Impacts sur les compétences générales lors de l'enquête de suivi après 40 mois (suite)

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Comprenez de nouvelles choses en voyant								
comment elles s'accordent avec vos connaissances ?	78,1	80,1	-1,9	(2,9)	75,9	75,6	0,2	(4,3)
Presque toujours / souvent comme moi	15,3	13,0	2,3	(2,4)	18,7	17,6	1,1	(3,9)
Modérément comme moi	6,6	6,9	-0,3	(1,8)	5,4	6,7	-1,3	(2,4)
À l'occasion / presque jamais comme moi								
Savez-vous comment vous y prendre pour que les choses fonctionnent à l'intérieur d'un système ou d'une organisation ?								
comment elles s'accordent avec vos connaissances ?	86,4	80,9	5,5 **	(2,6)	78,2	83,0	-4,8	(4,0)
Presque toujours / souvent comme moi	9,6	12,5	-2,9	(2,2)	13,6	11,3	2,3	(3,3)
Modérément comme moi	4,0	6,6	-2,6 *	(1,6)	8,3	5,7	2,6	(2,6)
À l'occasion / presque jamais comme moi								
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L'ensemble des analyses n'a concerné que les répondants à l'entrevue de suivi après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Les membres du groupe programme étaient 470 au sein de l'échantillon de l'a.-e. et 237 au sein de l'échantillon de l'aide sociale.

Échantillon de l'a.-e.

Le tableau 6.1 montre que le PIEC a eu un impact positif sur quatre des compétences générales mesurées, à savoir la persistance, l'apprentissage continu, l'adaptation au changement et la pensée systémique. Les résultats montrent une augmentation de 3,8 % du nombre de membres du groupe programme affirmant aller jusqu'au bout de ce qu'ils entreprennent quelque en soit le prix (persistance). Concernant l'apprentissage continu, les membres du groupe programme ont été moins nombreux que ceux du groupe témoin, de 5,6 points de pourcentage, à préférer savoir ce que leur apportera de nouveaux apprentissages avant de s'investir.²

Les membres du groupe programme ont également déclaré être plus flexibles et plus aptes au changement : 29,8 % des membres du groupe programme ont affirmé faire habituellement ce qu'ils aiment plutôt que d'essayer quelque chose de différent, contre 38,4 % des membres du groupe témoin. La grande majorité des membres des groupes programme et témoin ont déclaré savoir presque toujours comment s'adapter à l'intérieur d'un système ou d'une organisation. Une différence de 5,5 %, statistiquement significative, a cependant été observée entre les deux groupes.

Comparés aux résultats précédents, les chiffres obtenus au 40^e mois sont restés positifs et l'ampleur des impacts s'est accrue. Deux des quatre indicateurs qui

² La correction des impacts sur l'apprentissage continu au sein de l'échantillon de l'a.-e. donne un résultat légèrement inférieur (4,8 points de pourcentage) à l'estimation non corrigée. Celle-ci n'atteint donc pas le niveau de signification statistique.

déterminent les impacts positifs au 40^e mois, c'est-à-dire l'apprentissage continu et l'adaptation au changement, avaient également subi une influence positive au 18^e mois, malgré des impacts moindres. Les deux autres mesures ayant des résultats positifs, la persistance et la pensée systémique, n'ont quant à elles été observées pour la première fois qu'au 40^e mois. Enfin, l'impact négatif observé au 18^e mois sur la mesure de la responsabilité avait disparu au 40^e mois.

Échantillon de l'aide sociale

Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC a eu des effets à la fois positifs et négatifs sur certaines mesures de compétences générales. Il a par exemple provoqué une baisse de 5,1 % des membres du groupe programme déclarant n'être jamais ou que très rarement ennuyés lorsque personne ne tente de régler un problème. Ceci reflète un impact positif sur la volonté de prendre des responsabilités personnelles lorsque certaines tâches doivent être accomplies.

Le PIEC a également eu un impact positif sur la réceptivité des membres du groupe programme à l'apprentissage continu et leur capacité d'adaptation au changement. Environ 42 % des membres du groupe programme contre 28 % des membres du groupe témoin ont déclaré se soucier peu de connaître les bénéfices que leur apportera un apprentissage avant d'y consacrer d'importants efforts. Parallèlement, 30 % des membres du groupe programme et 42 % des membres du groupe témoin ont déclaré qu'ils avaient presque toujours ou assez souvent cette attitude.

L'entrevue de suivi réalisée après 40 mois a révélé une baisse statistiquement significative du nombre de membres du groupe programme, par rapport à ceux du groupe témoin, ayant déclaré faire presque toujours ce qu'ils aiment plutôt que d'entreprendre quelque chose de nouveau (33,7 % des membres du groupe programme contre 42,2 % des membres du groupe témoin). Cette tendance est s'est produite de manière simultanée avec la hausse statistiquement significative de la proportion des personnes ayant déclaré que cette attitude n'était qu'occasionnellement ou presque jamais la leur — 39 % des membres du groupe programme contre 27,6 % des membres du groupe témoin. Ces résultats suggèrent que les membres du groupe programme sont plus susceptibles de s'adapter aux changements que les membres du groupe témoin.

Cependant, le PIEC a eu un impact négatif sur la capacité des membres du groupe programme à résoudre des problèmes et sur leur sens de la qualité. Une différence de 8,5 % a été observée entre les membres du groupe programme et ceux du groupe témoin ayant déclaré n'établir qu'occasionnellement, ou presque jamais, un plan détaillé avant de s'attaquer à un problème complexe. Ceci est à mettre en rapport avec la baisse statistiquement significative de la proportion de membres ayant certifié que ce n'était que modérément leur cas. Une baisse de l'attention aux détails et du sens de la qualité a également été constatée chez les membres du groupe programme par rapport aux membres du groupe témoin. Cependant, ces impacts sont relativement restreints et statistiquement insignifiants après correction par régression.

Au sein des membres du groupe programme de l'aide sociale, l'effet négatif sur la compétence relative à la résolution des problèmes pose une question importante sur le PIEC car il pourrait être le signe d'un problème de qualité et/ou d'adéquation des emplois

assignés à certains participants. Il est possible que certains postes attribués n'aient pas permis aux participants d'avoir à faire les efforts nécessaires à la recherche de solutions à des problèmes complexes. Ce résultat indique probablement que le projet doit s'attacher à définir des affectations mieux adaptées, en envisageant une série d'options d'affectations et par l'évaluation rigoureuse du processus de jumelage emploi-participant.

Impacts sur des sous-groupes supplémentaires — Résolution des problèmes et pensée systémique

Les différences d'impact sur les compétences ont également été évaluées sur un certain nombre de sous-groupes supplémentaires, établis sur la base des caractéristiques démographiques déterminées lors de l'inscription (voir Annexe D). Bien que quelques différences aient été observées, la plupart minimales, elles n'étaient significatives d'un point de vue statistique qu'une fois le niveau des 10 % atteint et/ou ont varié après correction des impacts par régression.

Deux différences principales ont été identifiées entre les sous-groupes et se sont révélées statistiquement significatives. Elles concernent les effets du PIEC sur les compétences relatives à la résolution des problèmes et à la pensée systémique. Parmi les membres du groupe programme de l'échantillon de l'aide sociale, les effets négatifs du PIEC sur la résolution des problèmes n'ont été constatés que parmi les femmes (aucun impact n'a été observé pour les hommes). Parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., les effets positifs sur la pensée systémique ont été principalement ressentis par ceux qui avaient un niveau de scolarité et des revenus inférieurs lors de l'inscription, c'est-à-dire par ceux qui étaient les plus susceptibles de bénéficier d'une amélioration des compétences transférables.

ATTITUDES À L'ÉGARD DU TRAVAIL ET DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Les arguments en faveur des initiatives liées à l'emploi comprennent non seulement l'acquisition de nouvelles compétences — cognitives et non-cognitives — mais aussi les changements de comportement. Il était donc prévisible que le PIEC se traduise par des modifications au niveau des compétences et des attitudes des participants au projet. Parmi les membres de l'échantillon de l'aide sociale, rares étaient les participants qui avaient l'expérience d'un emploi de longue durée au moment de leur inscription au PIEC; leur attitude à l'égard du travail pourrait donc avoir été influencée par le fait de disposer d'un emploi stable et à plein temps. Les membres de l'échantillon de l'a.-e. avaient également connu une période de chômage de 10 et 13 semaines avant d'être sélectionnés pour participer au PIEC, leur attitude à l'égard du travail a donc pu changer en réintégrant la main-d'œuvre active. Toutefois, bien que les participants au PIEC aient été sélectionnés de façon aléatoire, le programme est mené sur la base du volontariat. Il est donc probable que ceux ayant accepté d'y prendre part avaient déjà une attitude positive à l'égard du travail.

L'enquête après 40 mois comportait cinq questions susceptibles de révéler dans quelle mesure le PIEC avait entraîné un changement d'attitude à l'égard du travail et des paiements de transfert. Le tableau 6.2 présente les conclusions relatives à ces questions.

Les résultats indiquent qu'il est possible d'attribuer au PIEC un impact sur certaines convictions individuelles.

Échantillon de l'a.-e.

Le PIEC a eu des effets positifs sur l'attitude des membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. à l'égard du travail. Alors que la grande majorité des membres des groupes programme et témoin ont déclaré qu'ils étaient d'accord ou totalement d'accord avec l'affirmation « j'aime aller au travail », une augmentation statistiquement significative (7,6 %) de la proportion des membres du groupe programme qui sont totalement d'accord avec cette affirmation a été constatée. Parallèlement, une baisse statistiquement significative (de 3,3 %) de la proportion des membres en désaccord avec cette affirmation a été observée.

La grande majorité des membres des groupes programme et témoin a déclaré être d'accord ou totalement d'accord avec l'affirmation « il n'est pas bon pour une personne de rester bénéficiaire de l'aide sociale si elle peut trouver un emploi, même un emploi qu'elle n'aime pas. »³ Il a cependant été observé une augmentation statistiquement significative de la proportion des membres qui étaient d'accord avec cette proposition (6,2 %) et une diminution (de 2,9 %) de la proportion des membres en désaccord

Échantillon de l'aide sociale

Le PIEC a eu un impact positif sur l'attitude à l'égard du travail des membres de l'échantillon de l'aide sociale. Une forte augmentation a, en effet, été observée quant à la proportion des membres ayant déclaré être en total accord avec l'affirmation « j'aime aller travailler ». Alors que 42,9 % des membres du groupe programme ont mentionné être totalement d'accord avec cette affirmation, seuls 29,4 % des membres du groupe témoin ont déclaré être en total désaccord avec l'affirmation. Le PIEC a également eu une influence sur le sentiment des membres du groupe programme quant au fait d'avoir un travail. Malgré le fait qu'une grande majorité des membres des groupes programme et témoin avait déclaré être d'accord ou totalement d'accord avec l'affirmation « je suis plus heureux(se) quand j'ai un emploi », une nette augmentation du nombre de membres du groupe programme déclarant être totalement d'accord avec cette affirmation a tout de même été constatée (14,2 %).

De même, la grande majorité des membres de l'échantillon de l'aide sociale a déclaré que leurs familles les encourageaient à trouver un emploi. Même si le PIEC semble n'avoir, à première vue, qu'un faible impact sur les membres du groupe programme ayant une attitude positive à cet égard (qui ont déclaré être d'accord ou totalement d'accord), on note une augmentation significative (de 16,8 points de pourcentage) des personnes ayant déclaré être totalement d'accord au détriment de ceux se disant simplement d'accord. Cette évolution des réponses du programme vers la catégorie reflétant la

³ Les résultats non-corrigés présentés dans ce chapitre ne font pas apparaître d'impacts statistiquement significatifs parmi les membres de l'échantillon de l'aide sociale en ce qui concerne le fait de demeurer bénéficiaire d'aide sociale ou de percevoir l'a.-e. lorsqu'un emploi est proposé. Cependant, après correction par régression, les membres du groupe programme ont été 8,8 % plus nombreux que les membres du groupe témoin à être totalement d'accord avec le fait qu'il est mal de demeurer bénéficiaire d'aide sociale quand on se voit proposer un emploi, et 10,1 % plus nombreux à être totalement d'accord avec le fait qu'il est mal de percevoir l'a.-e. quand on se voit proposer un emploi. Ces impacts sont statistiquement significatifs à 10 % et 5 %, respectivement.

meilleure attitude vis-à-vis de l'emploi suggère un renforcement des comportements positifs précédemment observés. Bien qu'elle ne témoigne pas d'une *modification* radicale des attitudes, cette évolution est intéressante car elle est peut-être à rapprocher des résultats concernant l'emploi, notamment quant à l'intensité des activités de recherche d'emploi.

Tableau 6.2: Impacts sur les attitudes à l'égard du travail et des paiements de transfert, à l'enquête de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
J'aime aller au travail								
Totalement d'accord	31,5	23,9	7,6 **	(3,1)	42,9	29,4	13,5 ***	(4,8)
D'accord	66,4	70,2	-3,8	(3,2)	56,7	67,5	-10,9 **	(4,9)
En désaccord	2,1	5,3	-3,3 **	(1,3)	0,0	3,1	-3,1 **	(1,2)
Totalement en désaccord	0,0	0,5	-0,5	(0,3)	0,5	0,0	0,5	(0,5)
Quand j'ai un emploi, je suis plus heureux(se)								
Totalement d'accord	32,3	33,4	-1,1	(3,3)	46,3	32,1	14,2 ***	(4,9)
D'accord	65,1	62,5	2,6	(3,4)	51,7	63,7	-12,0 **	(5,0)
En désaccord	2,5	4,1	-1,5	(1,2)	1,5	4,2	-2,7	(1,7)
Totalement en désaccord	0,0	0,0	0,0		0,5	0,0	0,5	(0,5)
Ma famille m'encourage à avoir un emploi								
Totalement d'accord	34,4	32,0	2,4	(3,3)	43,6	26,8	16,8 ***	(4,7)
D'accord	64,2	65,5	-1,3	(3,3)	53,9	70,1	-16,2 ***	(4,8)
En désaccord	1,4	2,5	-1,2	(1,0)	2,0	3,1	-1,1	(1,6)
Totalement en désaccord	0,0	0,0	0,0		0,5	0,0	0,5	(0,5)
Il n'est pas bon pour une personne de rester bénéficiaire de l'aide sociale si elle peut se trouver un emploi, même un qu'elle n'aime pas								
Totalement d'accord	33,3	35,8	-2,4	(3,4)	40,0	32,8	7,2	(4,9)
D'accord	61,0	54,8	6,2 *	(3,5)	50,5	52,4	-1,9	(5,1)
En désaccord	5,2	8,1	-2,9 *	(1,7)	9,0	13,2	-4,2	(3,2)
Totalement en désaccord	0,5	1,3	-0,8	(0,7)	0,5	1,6	-1,1	(1,0)
Il n'est pas bon pour une personne de demeurer bénéficiaire de l'assurance-emploi si elle peut trouver un travail, même un qu'elle n'aime pas								
Totalement d'accord	21,5	25,9	-4,5	(3,0)	33,8	26,3	7,5	(4,7)
D'accord	61,6	58,6	2,9	(3,5)	52,0	58,6	-6,6	(5,1)
En désaccord	16,0	14,4	1,6	(2,5)	13,1	14,0	-0,8	(3,5)
Totalement en désaccord	0,9	1,0	-0,1	(0,7)	1,0	1,1	-0,1	(1,0)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L'ensemble des analyses n'a concerné que les répondants à l'entrevue de suivi après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

ÉDUCATION ET FORMATION

L'éducation est une variable importante de la détermination de l'employabilité d'une personne. Outre le fait que les économistes de l'emploi soulignent, dans leur très grande majorité, que l'éducation est un facteur important du succès des individus sur le marché du travail, il convient également de mentionner la multitude de recherches qui font état de l'augmentation des écarts de revenus, entre les personnes ayant poursuivi des études supérieures et celles n'ayant fait que des études secondaires. Toutefois, le PIEC, qui pourrait se définir comme une stratégie d'emplois communautaires, n'avait pas pour vocation d'être un programme éducatif ou de formation. Le PIEC n'a donc proposé aux membres du groupe programme qu'un nombre limité d'activités supplémentaires pouvant s'apparenter à de la formation, malgré quelques interventions portant sur l'emploi, des stages dans les domaines de l'hygiène et la sécurité au travail et de la réanimation cardio-pulmonaire. Les membres du groupe programme du PIEC désireux de suivre d'autres cours ou séances de formation étaient tenus d'utiliser leur temps libre. Pour assister à ces formations sans perdre leur admissibilité au PIEC, les membres du groupe programme avaient également la possibilité de demander un congé sans solde.

Les membres du groupe programme pouvaient aussi choisir de suivre des cours ou des séances de formation pendant la période d'admissibilité de trois ans. Cependant, comme on pouvait s'y attendre, rares ont été les membres du groupe programme à choisir cette option car le règlement du PIEC exigeait des participants actifs qu'ils soient disponibles 35 heures par semaine pour travailler, ce qui ne leur laissait guère de temps pour suivre une formation intensive. Le PIEC a donc pu décourager l'inscription des membres du groupe programme à des formations non ne s'inscrivant pas dans le cadre du PIEC.

Le tableau 6.3 présente les impacts du PIEC sur les inscriptions et la participation aux formations ne relevant pas du PIEC. Malgré un nombre équivalent de membres des groupes programme et témoin susceptibles de s'inscrire à des cours et à des formations ne dépendant pas du PIEC (environ 30 %), ceux du groupe témoin ont davantage participé à ces formations, dans le but d'améliorer leurs compétences professionnelles ou d'obtenir un diplôme d'études secondaires. Parmi les membres de l'échantillon de l'a.-e., le PIEC a eu un impact négatif sur le suivi des cours visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une école de métiers. Même si les chiffres ne sont significatifs, d'un point de vue statistique, qu'au-dessus de 5 %, il est intéressant de noter que les membres du groupe programme n'ont été qu'un 1,8 % à suivre une telle formation, contre 4,4 % pour les membres du groupe témoin, Il a également été constaté une baisse de la proportion des membres du groupe programme de l'échantillon de l'aide sociale ayant suivi des cours en vue d'obtenir un diplôme ou un certificat d'études collégiales (3,3 % et 8 % respectivement pour les groupes programme et témoin, même si ces pourcentages ne sont statistiquement significatifs qu'au-dessus de 5 %).⁴ Il convient de souligner que les cours les plus souvent mentionnés ont été ceux visant à améliorer les compétences professionnelles ou à satisfaire des exigences d'emploi, suivis de ceux visant à satisfaire un intérêt personnel ou à acquérir des connaissances pratiques, et

⁴ Les impacts corrigés montrent également une baisse statistiquement significative (de 11 %) de la proportion des membres du groupe programme de l'échantillon de l'aide sociale qui se sont inscrits à une formation non offerte par le PIEC.

qu'aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les membres des groupes programme et témoin. Ces résultats confirment, comme on pouvait s'y attendre, qu'un programme offrant un emploi stable et à plein temps sur une longue durée affecte le type de formation choisi par les membres du groupe programme à l'extérieur du PIEC. Cependant, compte tenu des contraintes de temps imposées aux membres du groupe programme travaillant dans le cadre du PIEC, il est surprenant que les effets n'aient pas été nettement plus importants. Aucun effet statistiquement significatif n'a, en effet, été observé sur les inscriptions à une formation (quelle qu'elle soit) et la baisse n'a été que minimale (moins de 5 %) concernant les inscriptions aux cours visant l'obtention de certificats ou de diplômes particuliers.

Tableau 6.3: Impacts sur la formation non offerte par le PIEC à l'entrevue de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Formation non offerte par le PIEC depuis l'inscription	30,4	30,7	-0,4	(3,2)	24,0	31,3	-7,3	(4,4)
Cours suivis en vue de								
Améliorer ses compétences professionnelles	22,9	20,0	2,9	(2,8)	12,4	15,4	-3,0	(3,4)
Obtenir un diplôme d'études secondaires	2,3	1,7	0,6	(1,0)	3,3	4,0	-0,6	(1,9)
Obtenir un certificat ou un diplôme d'apprenti	0,9	0,5	0,4	(0,6)	1,0	0,5	0,5	(0,8)
Obtenir un certificat ou un diplôme d'études professionnelles/d'une école de métiers	1,8	4,4	-2,6 **	(1,2)	3,3	4,5	-1,1	(1,9)
Obtenir un diplôme ou un certificat d'études collégiales	6,3	6,8	-0,5	(1,7)	3,3	8,0	-4,6 **	(2,3)
Obtenir un diplôme universitaire	2,0	2,0	0,1	(1,0)	1,0	1,5	-0,5	(1,1)
Satisfaire un intérêt personnel ou acquérir des connaissances pratiques	16,1	15,2	0,9	(2,5)	9,0	7,5	1,6	(2,7)
Satisfaire des exigences d'emploi	2,3	2,4	-0,2	(1,0)	4,8	7,5	-2,7	(2,4)
Autres raisons	0,0	0,0	0,0	.	0,5	1,0	-0,5	(0,8)
A achevé la formation	23,8	25,1	-1,3	(3,0)	18,1	23,4	-5,3	(4,0)
Est encore en formation	5,7	3,9	1,8	(1,5)	3,8	6,0	-2,2	(2,1)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L'ensemble des analyses n'a concerné que les répondants à l'entrevue de suivi après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les membres du groupe programme étaient 470 au sein de l'échantillon de l'a.-e. et 237 au sein de l'échantillon de l'aide sociale.

LA RECHERCHE D'EMPLOI

Les participants ont été encouragés à débiter à une recherche d'emploi active avant la fin de la période d'admissibilité de trois ans. Ils ont pour cela bénéficié de 7 heures de temps libre par semaine durant leurs trois derniers mois de participation au PIEC, afin de chercher du travail et de pouvoir se rendre à des entretiens d'embauche. Les participants au programme pouvaient toutefois prétendre aux prestations de l'a.-e. après avoir travaillé dans le cadre du PIEC, même s'ils étaient plutôt censés poursuivre leurs démarches de recherche d'emploi après leur période d'admissibilité. Les impacts du PIEC sur l'intensité de la recherche d'emploi peu après la période d'admissibilité sont les premiers indicateurs de la transition des participants au programme vers le marché du travail.

Tableau 6.4 : Impacts sur la recherche d'emploi à l'entrevue de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Recherchait un emploi à la date de l'entrevue	55,7	35,6	20,1 ***	(3,4)	58,1	37,8	20,3 ***	(4,8)
Recherchait un type d'emploi différent	77,5	73,3	4,2	(3,0)	79,8	78,6	1,2	(4,0)
Nombre d'heures par semaine consacrées à la recherche d'emploi	4,0	2,8	1,2 **	(0,5)	6,0	3,1	2,9 ***	(0,8)
Dans le cadre de sa recherche d'emploi, s'est orienté vers								
Une agence pour l'emploi du secteur public	43,0	25,4	17,5 ***	(3,2)	45,7	29,0	16,7 ***	(4,7)
Une agence pour l'emploi du secteur privé	13,4	7,6	5,8 ***	(2,1)	9,1	7,0	2,1	(2,7)
Un syndicat	7,7	5,6	2,1	(1,7)	5,3	5,0	0,3	(2,2)
Des employeurs, sans intermédiaires	40,9	25,4	15,5 ***	(3,2)	48,1	31,0	17,1 ***	(4,8)
Des amis ou des parents	46,8	30,1	16,7 ***	(3,3)	48,6	31,5	17,1 ***	(4,8)
Les annonces dans la presse ou sur Internet	50,2	33,0	17,2 ***	(3,3)	53,8	35,5	18,3 ***	(4,9)
Taille de l'échantillon	440	410			210	201		

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L'ensemble des analyses n'a concerné que les répondants à l'entrevue de suivi après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

La seconde enquête de suivi avait montré l'importance des effets constatés du PIEC sur les activités de recherche d'emploi. Au sein de l'échantillon de l'a.-e., plus de la moitié des membres du groupe programme cherchaient activement un emploi, contre seulement environ un tiers des membres du groupe témoin. Par ailleurs, les membres du groupe programme avaient consacré davantage de temps que les membres du groupe témoin à la recherche d'emploi : quatre heures par semaine contre 2,8 heures

hebdomadaires. Ces effets très positifs ne sont néanmoins guère surprenants si l'on tient compte du fait que la période d'admissibilité au PIEC touchait à sa fin et qu'une aide à la recherche d'emploi était apportée au cours des trois derniers mois du projet. Toutefois, ils confirment l'engagement actif d'une grande partie des membres du groupe programme dans la recherche d'un emploi non lié au PIEC.

Compte tenu du nombre beaucoup plus élevé de participants au programme recherchant un emploi, il était prévisible que le pourcentage de participants utilisant une méthode particulière de recherche d'emploi soit également plus élevé, comme en témoigne le nombre de recherches effectuées dans la presse ou sur Internet, auprès des amis et des parents, dans les agences pour l'emploi du service public, ou directement auprès des employeurs. Au moins 40 % des membres du groupe programme ont utilisé ces méthodes — soit 15 % de plus que les membres du groupe témoin. La PIEC a également fait augmenter (de 5,8 %) le recours aux agences pour l'emploi du secteur privé, même si cette option est comparativement moins populaire. Aucune différence significative n'a cependant été observée entre les groupes programme et témoin en ce qui concerne le recours à un syndicat. De façon générale, les groupes programme et témoin sont majoritairement ouverts aux différents types d'emploi.

Les activités de recherche d'emploi ont été très similaires entre l'échantillon de l'aide sociale et l'échantillon de l'a.-e. Le PIEC a, par exemple, eu un net impact positif sur le pourcentage de personnes à la recherche d'un emploi, sur le temps consacré à cette recherche et les lieux de celle-ci. Plus de la moitié des membres du groupe programme exerçait ainsi des activités de recherche d'emploi à la date de l'entrevue. Les membres du groupe programme ont également consacré davantage de temps à la recherche d'emploi que ceux du groupe témoin (6 heures par semaine contre 3,1 heures hebdomadaires). Comme pour l'échantillon de l'a.-e., les activités de recherche d'emploi ont été principalement effectuées dans la presse et sur Internet, auprès des amis et parents, des agences pour l'emploi du secteur public et des employeurs. Aucun impact significatif n'a été observé sur la proportion de personnes ayant effectué des recherches auprès d'agences pour l'emploi du secteur privé ou d'un syndicat. Enfin, aucune différence n'a été constatée quant à la souplesse des participants concernant les emplois différents.

MOBILITÉ

Le Cap-Breton subit des taux de chômage chroniquement élevés depuis plusieurs années, notamment en raison de la fermeture des industries régionales du charbon et de l'acier, qui étaient autrefois les piliers de l'économie. Les collectivités subissent également les effets des fortes migrations de sortie des habitants à la recherche d'un emploi stable. Par voie de conséquence, la population de la municipalité régionale du Cap-Breton décrit une courbe descendante depuis plusieurs années déjà. En 2006, cette diminution s'est poursuivie, mais à un rythme légèrement moins soutenu. L'enquête récemment réalisée par Statistique Canada auprès des collectivités a fait apparaître une diminution de la population totale de la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) de 3,6 % entre 2001 et 2006 : le nombre d'habitants est ainsi passé de 105 968 en 2001 à 102 250 en 2006 (2007b). Ceci n'est guère surprenant car le mouvement des populations des zones rurales ou des petites villes, où les taux de chômage sont élevés, vers les grands

centres urbains est un phénomène universel. Les enquêteurs du PIEC ne s’attendaient, à priori, pas à ce que les membres du groupe programme du PIEC migrent à l’extérieur de la MRCB à un rythme plus élevé que les membres du groupe témoin, car un emploi stable devait inciter les participants à rester dans la municipalité. Il était plutôt prévisible d’assister à une réduction des migrations de sortie.

Mais outre la recherche d’un emploi, il existe d’autres raisons incitant les individus à migrer. Les personnes peuvent également se déplacer pour trouver un meilleur logement, se rapprocher de leur famille, étudier, ou parce qu’un conjoint a été muté. La stabilité d’emploi apportée par le PIEC aux membres du programme rend plus probable la probabilité d’un déménagement au sein de leur propre collectivités ou d’une collectivité de la MRCB pour accéder à un meilleur logement et/ou se rapprocher des affectations proposées dans le cadre du PIEC.⁵

Tableau 6.5: Impacts sur la mobilité à l’enquête de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Pourcentage de répondants ayant déménagé	17,2	17,6	-0,3	(2,6)	31,4	29,4	2,1	(4,5)
À l'intérieur de la collectivité	6,8	7,1	-0,3	(1,7)	12,9	12,9	-0,1	(3,3)
Dans une autre collectivité du Cap-Breton	7,1	7,5	-0,4	(1,8)	15,3	12,0	3,4	(3,5)
À l'extérieur du Cap-Breton	2,8	2,0	0,8	(1,1)	3,0	1,0	1,9	(1,4)
Raisons invoquées pour déménager								
Liées au travail (du répondant ou de son partenaire)	3,9	4,2	-0,3	(1,3)	4,3	3,0	1,3	(1,9)
Raison familiale	2,9	1,7	1,2	(1,0)	6,7	5,0	1,7	(2,3)
Logement	8,2	9,3	-1,2	(1,9)	14,8	14,9	-0,2	(3,5)
Autres	2,3	2,0	0,3	(1,0)	5,7	6,5	-0,8	(2,4)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source : Calculs basés sur l’enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L’ensemble des analyses n’a concerné que les répondants à l’entrevue de suivi après 40 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l’arrondissement des chiffres.

Comme le démontre le tableau 6.5 ci-après, les impacts positifs du PIEC sur la mobilité observée à 18 mois, concernant les déménagements dans une autre collectivité du Cap-Breton et sur les raisons invoquées, n’ont pas été observés lors de l’enquête à 40 mois.⁶ Cette dernière n’a pas révélé d’impacts statistiquement significatifs sur les

⁵ Le fait que l’analyse ne repose que sur les répondants à l’entrevue de suivi après 40 mois est son principal point faible. Il est en effet possible que les non-répondants aient quitté la MRCB et n’aient pu être localisés par Statistique Canada.

⁶ Les résultats obtenus après correction des impacts font apparaître une faible augmentation des membres du groupe programme de l’aide sociale (3 %) ayant quitté la MRCB; ce chiffre n’est toutefois statistiquement significatif qu’à partir de 10 %.

déplacements au sein des collectivités, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Cap-Breton. Ceci s'explique peut-être par le nombre de déménagements effectués au cours de la première moitié de la période d'admissibilité, les participants étant alors en mesure de bénéficier d'un meilleur logement. Il convient cependant de souligner que la raison la plus fréquemment invoquée, au 40^e mois, pour expliquer les déménagements, demeure liée à la qualité du logement, sans différence statistiquement significative entre les groupes programme et témoin.

Impacts sur les sous-groupes supplémentaires — Migration de sortie

Les différences d'impact sur la mobilité résidentielle ont été évaluées pour des sous-groupes supplémentaires établis sur la base des caractéristiques démographiques recensées à la date d'inscription (voir Annexe D). Même si quelques différences d'impacts ont été observées sur la mobilité, à l'intérieur des collectivités ou vers d'autres collectivités du Cap-Breton, la plupart étaient infimes et insignifiantes d'un point de vue statistique dans l'ensemble des sous-groupes. Rares ont été les impacts significatifs d'un point de vue statistique sur les migrations de sortie du Cap-Breton (entre les groupes clés et au sein d'entre eux). Parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., les participants célibataires (c'est-à-dire jamais mariés, séparés ou divorcés) et ceux percevant de faibles revenus au moment de l'inscription (moins de 20 000 \$ par an) étaient légèrement plus susceptibles d'avoir déménagé à l'extérieur du Cap-Breton. Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, les membres du groupe programme âgés de moins de 30 ans ayant déménagé à l'extérieur du Cap-Breton étaient légèrement plus nombreux (entre 3 et 5 %) que les membres du groupe témoin (voir Annexe D).

Lors de l'entrevue de suivi réalisée après 40 mois, la période d'admissibilité du PIEC venait tout juste de s'achever pour la plupart des membres des différents échantillons et les membres du groupe programme avaient probablement déjà débuter leur recherche d'emploi à l'extérieur du Cap-Breton. Pour les concepteurs comme les détracteurs du PIEC, les membres du groupe programme étaient sans doute mieux armés pour la recherche d'un emploi à l'extérieur du Cap-Breton, du fait des compétences et des réseaux sociaux développés dans le cadre du PIEC. Une image plus précise devrait se dessiner lorsque les effets postérieurs au PIEC auront été examinés grâce à l'entrevue de suivi après 54 mois.

RÉSUMÉ

Alors que les attentes concernant les impacts positifs du PIEC sur les mesures non-économiques de l'employabilité étaient plutôt modestes, les résultats après 40 mois ont démontré les effets limités, mais positifs sur plusieurs critères, des emplois proposés dans le cadre du PIEC. Bien que le PIEC n'ait pas activement promu, auprès de ses participants, l'acquisition de compétences générales non cognitives, celles-ci semblent être le produit dérivé de l'emploi stable, de la formation de base à l'emploi et de l'expérience professionnelle variée apportés aux membres du groupe programme. Ces résultats démontrent qu'une stratégie d'emplois communautaires peut produire des effets positifs sur les compétences et les attitudes à l'égard du travail qui favorisent l'employabilité, y compris dans le contexte des emplois communautaires peu spécialisés.

Néanmoins, les résultats posent également un certain nombre de questions. L'effet négatif du PIEC sur la compétence relative à la résolution des problèmes au sein de l'échantillon de l'aide sociale pose une question importante car il est peut-être le signe d'un problème de qualité et/ou d'adéquation de certains participants aux emplois assignés. Cette constatation indique probablement que le projet doit envisager toute une série d'options d'affectations ainsi qu'une évaluation rigoureuse du processus de jumelage emploi-participant, afin de favoriser l'affectation la plus adaptée possible.

Chapitre 7: Impacts sur le bénévolat

Ce chapitre s'intéresse à l'impact du PIEC sur l'ampleur du bénévolat parmi les membres du groupe programme. Le bénévolat profite autant à la personne qui l'effectue qu'à la collectivité en général. Il représente indéniablement une ressource considérable pour les collectivités, car la plupart des organismes du secteur bénévole dépendent, dans une large mesure, de volontaires non rémunérés. Il est également important pour les bénévoles, car il permet d'établir un lien avec la collectivité, peut aider à réduire l'exclusion sociale, donne des occasions de développer le capital social et de prendre des contacts professionnels. Cependant, le PIEC distingue le bénévolat du capital social, même s'il peut être un mécanisme du développement (ou de la diminution) dudit capital social.

L'un des objectifs de la présente étude consistait à déterminer si l'ampleur du bénévolat au sein du groupe programme était supérieure (ou inférieure) à ce qu'elle aurait été sans la participation au PIEC. Les attentes quant aux effets du PIEC sur le bénévolat ne sont pas très claires. Les emplois du PIEC ont principalement concerné le « secteur tertiaire », ce qui a permis aux participants au PIEC d'entrer en contact avec des organismes à but non lucratif, dont les missions sont centrées sur les collectivités et qui dépendent depuis toujours de l'aide quotidienne apportée par les bénévoles. Ceci montre à certains participants comment s'impliquer dans le bénévolat, mais peut aussi les inciter à s'engager dans d'autres causes altruistes comparables à celles découvertes par l'intermédiaire du PIEC. Toutefois, le PIEC exigeant des membres actifs du groupe programme qu'ils travaillent 35 heures par semaine, ces contraintes ont pu conduire de nombreuses personnes à préférer utiliser leur temps libre pour d'autres activités.

IMPACTS SUR LE BÉNÉVOLAT

Le bénévolat peut être défini comme le fait d'accomplir librement un travail ou d'effectuer gratuitement un service. Cette définition ne se limite pas aux activités de bénévolat encadré, qui dépendent d'organismes ou de groupes. Le bénévolat informel désigne ainsi les activités non rémunérées dans lesquelles des personnes s'engagent par elles-mêmes, par opposition aux activités dépendant d'un organisme ou d'un groupe.

Le bénévolat encadré

Bien qu'une personne puisse avoir plusieurs raisons de faire du bénévolat, l'une des motivations sous-jacentes est le fait que les activités de bénévolat encadré sont davantage susceptibles de renforcer le capital humain. Elles sont, en effet, exercées dans un contexte organisationnel et donnent ainsi l'occasion de prendre un plus grand nombre de contacts et d'acquérir davantage d'expériences que par le bénévolat informel. Quarante-sept pourcent des Canadiens citent pour première motivation des activités de bénévolat encadré les occasions offertes de développer les réseaux et de rencontrer de nouvelles

personnes, et 22 % des Canadiens font, en outre, du bénévolat encadré pour améliorer leurs possibilités d'emploi (Statistique Canada, 2006).

Le tableau 7.1 présente les impacts du PIEC sur les activités de bénévolat encadré au sein d'organismes ou de groupes.

Échantillon de l'a.-e.

La première partie du tableau 7.1 montre que le PIEC a eu un impact positif sur la fréquence du bénévolat parmi les membres de l'échantillon de l'a.-e. La proportion des membres du groupe programme n'ayant pas participé à des activités de bénévolat au cours des 12 derniers mois était inférieure de 10,2 % à ceux du groupe témoin. D'autre part, le nombre de membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. ayant indiqué participer quotidiennement à des activités de bénévolat était supérieur de 2,4 % à celui des membres du groupe témoin. La proportion des membres du groupe programme participant à des activités de bénévolat environ une fois par mois était, en outre, de 4 % supérieure à celle du groupe témoin.

La seconde partie du tableau 7.1 montre que les membres du groupe programme ont été plus nombreux à participer à certains types d'activités de bénévolat, telles que le porte-à-porte et la sollicitation de fonds, la participation à un comité ou au conseil d'un organisme, l'organisation et la supervision, le travail de bureau ou les tâches administratives, le soutien moral ou les conseils, recueillir, servir ou distribuer de la nourriture et enfin, assurer des services de transport.

La troisième partie du tableau 7.1 montre que les membres du groupe programme ont consacré davantage d'heures aux activités de bénévolat au cours des 12 derniers mois, et ont effectué en moyenne 3,4 heures de plus que les membres du groupe témoin. La dernière partie du tableau montre, en outre, que 7,5 % des membres de l'échantillon ont fait du bénévolat au sein de plusieurs groupes ou organismes.

Échantillon de l'aide sociale

La proportion des membres ayant participé à des activités de bénévolat a également augmenté au sein de l'échantillon de l'aide sociale. Près des deux tiers (73,4 %) des membres du groupe témoin ont déclaré ne pas avoir fait de bénévolat au cours des 12 derniers mois, contre environ la moitié (51,9 %) des membres du groupe programme. Une analyse des sous-groupes (Annexe D) montre que les résultats les plus élevés ont été observés parmi les membres célibataires du groupe programme de l'aide sociale (c'est-à-dire jamais mariés, séparés ou divorcés) et sans enfant à charge au sein du ménage. Les pourcentages des membres du groupe programme de l'aide sociale ayant indiqué participer à des activités de bénévolat plusieurs fois par semaine, une fois par mois et moins d'une fois par mois ont été supérieurs d'au moins 5 % (respectivement 5,6 %, 5 % et 7 %) à ceux du groupe témoin.

Parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale, des taux supérieurs de participation à plusieurs activités ont également été observés. Les membres du groupe programme ont été plus nombreux que les membres du groupe témoin à aider un groupe ou une organisation à faire du porte-à-porte et de la sollicitation de fonds, à être membre d'un comité ou du conseil d'un organisme, à organiser et à superviser des activités, à

enseigner ou à encadrer un entraînement, à faire du travail de bureau ou des tâches administratives, et à recueillir, servir ou distribuer de la nourriture. Le nombre moyen d'heures consacrées chaque mois au bénévolat a également été supérieur au sein du groupe programme de l'aide sociale.

Bénévolat informel

Le tableau 7.2 présente les impacts du PIEC sur l'ampleur du bénévolat informel auquel ont participé les membres du groupe programme. Un impact positif relativement faible (5,9 %) a été observé parmi les membres du groupe programme de l'a.-e. ayant indiqué participer à des activités de bénévolat informel environ une fois par mois.¹ Une augmentation a également été observée pour deux types d'activités de bénévolat informel : les menus travaux (jardinage, peinture) et les activités d'assistance aux malades et aux personnes âgées (11 et 4,6 %, respectivement).

Bien qu'aucun impact significatif n'ait été observé sur les membres du groupe programme de l'a.-e. qui, considérés dans leur ensemble, n'ont jamais fait de bénévolat, il existe des différences significatives pour deux sous-groupes. Celles-ci indiquent une réduction, par rapport au groupe témoin, du nombre de membres n'ayant jamais fait de bénévolat. De plus, les membres du groupe programme de l'a.-e. titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou équivalent et ceux dont le revenu annuel était inférieur à 20 000\$ ont été moins nombreux à n'avoir jamais fait de bénévolat de façon informelle.

Le nombre de membres du groupe programme ayant indiqué n'avoir pas effectué de bénévolat au cours des 12 derniers mois est inférieur de 10 points de pourcentage à celui des membres du groupe témoin. L'analyse des sous-groupes (Annexe D) montre que seuls les membres du groupe programme de l'aide sociale ayant connu une expérience de travail d'au moins six ans ont été plus nombreux à avoir déjà fait du bénévolat informel. Les résultats concernant la fréquence du bénévolat montrent également que les membres du groupe programme de l'aide sociale ont été plus nombreux que les membres du groupe témoin à indiquer avoir fait du bénévolat moins d'une fois par mois.

¹ Les impacts corrigés en fonction des caractéristiques de référence donnent des résultats légèrement différents. Par exemple, l'importance de l'impact sur le bénévolat informel auquel ont participé les membres environ une fois par mois n'est pas significative d'un point de vue statistique; en revanche, l'impact sur le bénévolat informel pratiqué plusieurs fois par semaine est supérieur de 4,9 % parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., (mais n'est statistiquement significatif qu'à partir de 10 %). D'autre part, les membres du groupe programme ne faisant pas de bénévolat ou moins d'une fois par mois ont signalé une augmentation du nombre d'heures consacrées aux activités bénévoles, augmentation qui est significative d'un point de vue statistique à partir de 10 %.

Tableau 7.1: Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Fréquence du bénévolat encadré								
<i>À quelle fréquence avez-vous participé à des activités de bénévolat au cours des 12 derniers mois ?</i>								
Tous les jours	3,9	1,5	2,4 **	(1,1)	2,4	1,0	1,4	(1,3)
Plusieurs fois par semaine	9,4	7,3	2,0	(1,9)	9,6	4,0	5,6 **	(2,5)
Environ une fois par semaine	11,6	9,8	1,9	(2,1)	10,6	8,0	2,5	(2,9)
Environ une fois par mois	9,4	9,5	-0,2	(2,0)	12,5	7,5	5,0 *	(3,0)
Moins d'une fois par mois	12,6	8,5	4,0 *	(2,1)	13,0	6,0	7,0 **	(2,9)
Jamais	53,2	63,4	-10,2 ***	(3,4)	51,9	73,4	-21,4 ***	(4,7)
Types de bénévolat encadré non rémunéré								
<i>Avez-vous aidé un groupe ou une organisation</i>								
À faire du porte-à-porte, sollicité des fonds	22,0	15,7	6,4 **	(2,7)	22,9	13,4	9,4 **	(3,8)
Comme membre d'un conseil d'administration ou d'un comité	15,2	11,0	4,2 *	(2,3)	11,4	4,5	7,0 ***	(2,7)
À fournir de l'information ou à sensibiliser le public	12,5	9,3	3,2	(2,1)	13,8	10,0	3,9	(3,2)
À organiser ou superviser des activités	29,3	19,4	10,0 ***	(2,9)	29,0	12,9	16,1 ***	(4,0)
À enseigner ou à encadrer un entraînement	10,7	7,8	2,8	(2,0)	14,3	7,0	7,3 **	(3,0)
À faire du travail de bureau ou des tâches administratives	13,6	7,4	6,3 ***	(2,1)	12,4	5,5	6,9 **	(2,8)
À fournir des soins, du soutien moral ou des conseils	14,1	7,1	7,0 ***	(2,1)	13,3	9,5	3,9	(3,1)
À recueillir, servir ou distribuer de la nourriture	13,2	9,6	3,6 *	(2,2)	17,6	11,4	6,2 *	(3,5)
À assurer des services de transport	10,2	5,9	4,3 **	(1,9)	8,1	5,5	2,6	(2,5)
Autres activités	12,3	7,1	5,2 **	(2,0)	13,3	9,5	3,9	(3,1)
Heures de bénévolat encadré								
<i>Nombre moyen d'heures par mois</i>								
	8,2	4,7	3,4 ***	(1,0)	7,1	4,5	2,6 *	(1,4)
<i>Pourcentage de l'échantillon qui a fait du bénévolat</i>								
>0 à 5 heures par mois	12,9	13,0	-0,1	(2,3)	14,1	7,7	6,4 **	(3,2)
>5 à 15 heures par mois	16,1	12,5	3,7	(2,4)	13,6	6,2	7,5 **	(3,0)
>15 heures par mois	15,9	9,2	6,7 ***	(2,3)	13,6	10,3	3,4	(3,3)
N'a pas fait de bénévolat	55,1	65,3	-10,3 ***	(3,4)	58,6	75,9	-17,3 ***	(4,7)
<i>Changement du nombre d'heures de bénévolat au cours des 12 derniers mois</i>								
Augmentation	14,1	8,1	6,0 ***	(2,2)	14,9	7,5	7,4 **	(3,1)
Pas de changement	77,6	86,8	-9,2 ***	(2,6)	77,4	85,9	-8,5 **	(3,8)
Diminution	8,4	5,1	3,2 *	(1,7)	7,7	6,5	1,2	(2,6)
Nombre d'organisations								
<i>Nombre moyen d'organismes ayant bénéficié du bénévolat</i>								
	0,9	0,6	0,3 ***	(0,1)	0,9	0,5	0,4 ***	(0,1)
<i>Pourcentage de l'échantillon qui a fait du bénévolat</i>								
1 organisme	21,4	20,3	1,1	(2,8)	26,8	14,4	12,4 ***	(4,0)
2 ou 3 organismes	20,5	13,0	7,5 ***	(2,6)	15,8	9,5	6,3 *	(3,3)
4 organismes ou plus	4,1	2,4	1,7	(1,2)	4,8	2,0	2,8	(1,8)
N'a pas fait de bénévolat	54,0	64,3	-10,3 ***	(3,4)	52,6	74,1	-21,5 ***	(4,7)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau 7.2 : Impacts sur le bénévolat informel

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Fréquence du bénévolat informel								
<i>À quelle fréquence avez-vous participé à des activités de bénévolat au cours des 12 derniers mois ?</i>								
Tous les jours	1,8	3,5	-1,6	(1,1)	3,5	5,6	-2,1	(2,1)
Plusieurs fois par semaine	16,1	12,4	3,7	(2,4)	19,4	20,2	-0,8	(4,0)
Environ une fois par semaine	15,4	14,7	0,7	(2,5)	15,4	14,1	1,3	(3,6)
Environ une fois par mois	22,3	16,4	5,9 **	(2,7)	17,9	12,1	5,8	(3,6)
Moins d'une fois par mois	10,3	13,7	-3,3	(2,2)	14,9	9,1	5,8 *	(3,3)
Jamais	34,0	39,3	-5,3	(3,3)	28,9	38,9	-10,0 **	(4,7)
Types de bénévolat informel non rémunéré								
<i>De votre propre initiative, vous avez aidé quelqu'un</i>								
en faisant des travaux ménagers ou la cuisine	24,8	24,0	0,8	(3,0)	36,1	37,7	-1,6	(4,8)
en faisant de menus travaux : jardinage ou peinture	48,2	37,2	11,0 ***	(3,4)	45,7	43,7	2,0	(4,9)
en faisant des emplettes ou comme chauffeur	35,1	32,5	2,6	(3,3)	38,9	33,7	5,3	(4,8)
en gardant des enfants	20,6	19,8	0,8	(2,8)	34,1	37,7	-3,6	(4,8)
en prenant soin de malades ou de personnes âgées	19,3	14,7	4,6 *	(2,6)	31,7	26,1	5,6	(4,5)
en rédigeant des lettres ou remplissant des formulaires	18,8	18,1	0,7	(2,7)	27,9	25,1	2,8	(4,4)
en enseignant une discipline ou en entraînant quelqu'un	8,7	7,6	1,1	(1,9)	12,0	6,5	5,5 *	(2,9)
en travaillant dans une ferme ou une entreprise	3,0	2,4	0,5	(1,1)	2,9	4,0	-1,1	(1,8)
Autres activités	1,4	0,5	0,9	(0,7)	0,5	0,0	0,5	(0,5)
Taille de l'échantillon	441	410	851		210	201	411	

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Faire du bénévolat tout en travaillant

Participer à des activités de bénévolat demande de la disponibilité. Il est par conséquent plausible que les personnes travaillant à plein temps toute l'année soient moins nombreuses à faire du bénévolat, ou qu'elles y consacrent moins de temps, que celles ne travaillant pas, qui exercent une activité à temps partiel ou seulement une partie de l'année. Cette section analyse l'impact du PIEC sur les membres ayant fait du bénévolat et travaillé à plein temps pendant plus (ou moins) de 10 mois, au cours des 12 mois qui ont précédé l'entrevue de suivi après 40 mois.² Le tableau 7.3 montre les impacts du PIEC sur les participants exerçant une activité bénévole (encadrée ou informelle) tout en travaillant. Les résultats indiquent que l'emploi à plein temps proposé dans le cadre du PIEC ne semble pas avoir découragé le bénévolat encadré. Les résultats concernant le bénévolat informel suivent également la même tendance.

² La période de 12 mois qui précède le 40e mois depuis l'inscription au programme ne coïncide pas toujours avec la période de 12 mois qui précède l'enquête de 40 mois. Ceci est dû au fait les enquêtes peuvent avoir eu lieu quelques mois avant le 40e mois. Nous ne nous attendons pas à ce que ceci change de façon substantive les résultats de la recherche.

Tableau 7.3: Impacts sur le bénévolat pratiqué par des participants travaillant à plein temps

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Fréquence du bénévolat encadré								
<i>Travaillaient à plein temps depuis au moins dix mois et participaient à des activités de bénévolat encadré</i>	52,2	34,9	17,3 ***	(3,4)	55,2	17,9	37,3 ***	(4,4)
<i>Travaillaient à plein temps depuis moins de dix mois et participaient à des activités de bénévolat encadré</i>	27,2	12,9	14,2 ***	(2,7)	28,4	2,0	26,4 ***	(3,3)
<i>Travaillaient à plein temps depuis au moins dix mois et participaient à des activités de bénévolat encadré</i>	47,8	65,1	-17,3 ***	(3,4)	44,8	82,1	-37,3 ***	(4,4)
<i>Travaillaient à plein temps depuis moins de dix mois et participaient à des activités de bénévolat encadré</i>	19,6	23,7	-4,0	(2,8)	19,7	24,6	-4,9	(4,1)
Fréquence du bénévolat informel								
<i>Travaillaient à plein temps depuis au moins dix mois et participaient à des activités de bénévolat encadré</i>	52,2	34,9	17,3 ***	(3,4)	55,2	17,9	37,3 ***	(4,4)
<i>Travaillaient à plein temps depuis moins de dix mois et participaient à des activités de bénévolat encadré</i>	34,3	21,4	12,9 ***	(3,1)	40,3	10,1	30,2 ***	(4,1)
<i>Travaillaient à plein temps depuis au moins dix mois et participaient à des activités de bénévolat encadré</i>	47,8	65,1	-17,3 ***	(3,4)	44,8	82,1	-37,3 ***	(4,4)
<i>Travaillaient à plein temps depuis moins de dix mois et participaient à des activités de bénévolat encadré</i>	31,7	39,3	-7,6 **	(3,3)	30,8	51,0	-20,2 ***	(4,8)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Le PIEC a fait augmenter la proportion de membres du groupe programme ayant participé à des activités de bénévolat encadré et travaillé à plein temps pendant plus de 10 mois au cours des 12 mois ayant précédé l'entrevue de suivi après 40 mois. L'impact du PIEC sur le bénévolat encadré et l'emploi à plein temps pendant *au moins* 10 des 12 derniers mois a atteint 14,2 % au sein de l'échantillon de l'a.-e. et 26,4 % au sein de l'échantillon de l'aide sociale. L'impact sur le bénévolat encadré et l'emploi pendant *moins* de 10 des 12 derniers mois a été insignifiant au sein des deux échantillons (a.-e. et aide sociale). Afin de déterminer quel groupe a le plus contribué à l'impact global, il s'avère nécessaire de comparer l'impact relatif observé sur chacun des éléments (bénévolat et emploi) au sein du groupe ayant le plus travaillé et celui ayant le moins travaillé.

Les pourcentages des membres du groupe programme ayant travaillé pendant plus de 10 mois et participé à des activités de bénévolat ont été supérieurs à ceux des membres du groupe témoin (27,2 % sur 52,2 % pour le groupe programme contre 12,9 % sur 34,9 % pour le groupe témoin). Cependant, au sein du groupe qui a moins travaillé, les pourcentages de membres ayant participé à des activités de bénévolat ont été assez similaires dans les groupes programme et témoin (19,6 % sur 47,8 % contre 23,7 % sur 65,1 % respectivement) et, convient-il de le préciser, inférieurs aux pourcentages observés pour les membres du groupe programme ayant le plus travaillé. Par conséquent, bien que le sous-groupe des membres du groupe programme ayant travaillé pendant au moins 10 mois soit d'une taille comparable au groupe ayant moins travaillé, il contribue davantage à l'impact global sur le bénévolat encadré.

Évolution du bénévolat

Le tableau 7.4 montre que le PIEC a eu un impact positif sur l'évolution du bénévolat. Le PIEC encourage apparemment les membres du groupe programme à participer à des activités de bénévolat sur le long terme. Ces effets positifs sont observés au niveau de l'évolution de la fréquence des activités de bénévolat exercées aussi bien par les membres des groupes programme des échantillons de l'a.-e. que ceux de l'aide sociale. Les membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e. ont été plus susceptibles que les membres du groupe témoin d'évoluer d'une situation de non-implication à celle d'un engagement dans le cadre d'une activité de bénévolat. Au sein du groupe programme de l'a.-e., une augmentation de 6 % du nombre de non-bénévoles au départ mais qui l'étaient devenus au 40^e mois a été observée. Cette évolution s'est accompagnée d'une baisse de 8,5 points de pourcentage du nombre de membres du groupe programme qui exerçaient une activité de bénévolat encadré au départ et n'avaient plus ce type de responsabilité lors de l'enquête réalisée au 40^e mois.³

De même, parmi les participants qui n'étaient pas impliqués dans des activités de bénévolat encadré au début de la période d'admissibilité, le nombre de membres du groupe programme de l'aide sociale faisant du bénévolat au 40^e mois avaient augmenté. Alors qu'environ 18 % des membres du groupe programme de l'aide sociale qui n'étaient pas bénévoles au départ ne l'étaient toujours pas au 40^e mois, ils n'étaient que 6 % des membres du groupe témoin dans la même situation. Parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale qui exerçaient des activités de bénévolat au début de la période d'admissibilité, le PIEC s'est traduit par une augmentation de ceux qui étaient toujours bénévoles au 40^e mois (9,8 %), ou au même niveau qu'auparavant (5,6 %). Treize pourcent des membres du groupe programme qui étaient bénévoles au début de la période d'admissibilité n'exerçaient plus d'activités de bénévolat au 40^e mois.

Aucun impact n'a été observé concernant l'évolution du bénévolat informel au sein du groupe programme de l'aide sociale. En revanche, une plus grande proportion des membres du groupe programme de l'a.-e. qui étaient bénévoles à la date de référence ont indiqué l'être encore au 40^e mois, une évolution qui se traduit par une augmentation de 7 %.

RÉSUMÉ

Le PIEC a eu d'importants effets positifs sur le bénévolat parmi les membres du groupe programme, notamment parmi les membres du groupe de l'aide sociale pour lesquels de tels résultats n'avaient pas été observés au 18^e mois. Le PIEC a également fait augmenter le pourcentage des membres des groupes programme de l'a.-e. et de l'aide sociale impliqués dans des activités de bénévolat encadré. D'autre part, la moyenne des heures mensuelles consacrées au bénévolat par les membres du groupe programme a, elle

³ Pour ces mesures, les impacts corrigés ont également révélé une différence statistiquement significative entre les membres des groupes programme et témoin de l'a.-e. qui n'étaient pas bénévoles au départ et ceux qui ne participaient toujours pas à une activité de bénévolat au 40^e mois : les membres du groupe programme de l'a.-e. étaient 6 % de moins à ne participer à aucune activité de bénévolat au mois 40. Les membres du groupe programme de l'a.-e. qui étaient bénévoles sont également plus susceptibles d'être toujours bénévoles au mois 40 et plus susceptibles d'être bénévoles au même niveau ou à un niveau supérieur.

aussi, augmenté. Ces résultats sont particulièrement intéressants car ils ont été enregistrés alors que les membres du groupe programme travaillaient à plein temps, ce qui suggère que les emplois à temps complet n'ont pas découragé le bénévolat.

Tableau 7.4: Évolution du bénévolat encadré et informel du 1^{er} mois au 40^e mois

	Échantillon de l'a.-e.				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Évolution de la fréquence du bénévolat encadré								
<i>N'était pas bénévole au début de la période d'admissibilité</i>								
N'est toujours pas bénévole au 40 ^e mois	35,1	36,9	-1,8	(3,3)	36,7	45,2	-8,5 *	(4,9)
Est bénévole au 40 ^e mois	12,8	6,8	6,0 ***	(2,1)	17,9	6,0	11,8 ***	(3,2)
<i>Était bénévole au début de la période d'admissibilité</i>								
Est encore bénévole au 40 ^e mois	33,9	29,6	4,4	(3,2)	30,4	20,6	9,8 **	(4,3)
... au même niveau	11,9	9,3	2,6	(2,1)	11,6	6,0	5,6 **	(2,8)
... à un niveau supérieur	12,2	9,0	3,1	(2,1)	9,7	7,0	2,6	(2,8)
... à un niveau inférieur	9,9	11,2	-1,4	(2,1)	9,2	7,5	1,6	(2,8)
N'est pas bénévole au 40 ^e mois	18,1	26,7	-8,5 ***	(2,9)	15,0	28,1	-13,2 ***	(4,0)
Évolution de la fréquence du bénévolat informel								
<i>N'était pas bénévole au début de la période d'admissibilité</i>								
N'est toujours pas bénévole au 40 ^e mois	7,8	8,7	-0,9	(1,9)	8,0	11,6	-3,6	(3,0)
Est bénévole au 40 ^e mois	3,9	5,5	-1,6	(1,5)	6,0	4,0	2,0	(2,2)
<i>Était bénévole au début de la période d'admissibilité</i>								
Est encore bénévole au 40 ^e mois	62,1	55,1	7,0 **	(3,4)	65,0	57,1	7,9	(4,9)
... au même niveau	16,1	16,5	-0,4	(2,6)	13,5	15,2	-1,7	(3,5)
... à un niveau supérieur	16,1	12,5	3,6	(2,4)	20,5	17,7	2,8	(3,9)
... à un niveau inférieur	29,9	26,2	3,7	(3,1)	31,0	24,2	6,8	(4,5)
N'est pas bénévole au 40 ^e mois	26,2	30,7	-4,5	(3,1)	21,0	27,3	-6,3	(4,3)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Source : Calculs basés sur l'enquête de suivi après 40 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

L'évolution de la moyenne n'est pas toujours la différence entre la moyenne au mois 40 et la moyenne au départ, car les évolutions ne sont calculées que pour les mesures non affectées par des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: *=10 %; **=5 %; ***=1 %.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Chapitre 8: Résumé des conclusions

Le présent rapport s'est attaché à examiner les effets provisoires du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) sur les participants sur une période couvrant l'intégralité de la période d'admissibilité (trois ans) au programme. Bien que ces résultats n'incluent pas de période significative postérieure au projet, ils fournissent des preuves importantes concernant les effets, au cours du programme, d'une stratégie d'emplois communautaires bénéficiant d'une longue période d'admissibilité. Les initiatives d'emplois communautaires précédentes n'avaient généralement impliqué que des emplois de courte durée, inférieurs à un an. Le PIEC peut donc être considéré comme un programme unique en son genre car il est centré sur l'économie sociale offre une longue période d'admissibilité permettant de proposer aux participants une gamme d'affectations plus étendue. Cette approche favorise potentiellement les occasions de développement du capital social et des compétences susceptibles d'améliorer l'employabilité.

L'étude d'impact réalisée après 40 mois a tenté de répondre à plusieurs questions relatives à la durabilité et à l'éventuelle démultiplication des effets observés lors de l'étude d'impact préliminaire. Les résultats de cette seconde analyse démontrent non seulement que l'importance des effets sur l'emploi et les revenus perdure pendant les trois années de la période d'admissibilité, mais aussi que la qualité des emplois a été améliorée, notamment en ce qui concerne les niveaux de compétences mises en œuvre dans le cadre des postes occupés, la diversité des expériences professionnelles qu'ils ont permis d'acquérir et la stabilité des emplois. D'autre part, il est possible que la longue période d'admissibilité ait joué un rôle important au niveau des autres effets positifs non économiques qui ont été observés, tels que l'amélioration du capital social, le niveau de compétences transférables, l'attitude à l'égard du travail et le bénévolat. Bien que ces résultats n'incluent pas de période significative postérieure au programme, ils fournissent des preuves importantes concernant les effets au cours du programme.

Le PIEC a eu des effets substantiellement positifs sur les taux d'emploi à plein temps et l'augmentation des revenus, a fait baisser la perception des prestations d'a.-e. et d'aide sociale. L'ensemble de ces effets a perduré pendant les trois années de la période d'admissibilité.

Parmi les membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e., les taux d'emploi à plein temps mensuels ont été au moins 30 points de pourcentage supérieurs à ceux du groupe témoin pendant la plus grande partie de la période d'admissibilité. Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, les impacts sur l'emploi à plein temps ont été encore plus spectaculaires, puisqu'ils sont restés à près de 50 % pendant toute la période d'admissibilité.

Les impacts du PIEC sur l'emploi ont eu un vaste effet cumulatif sur le revenu au cours des trois années de la période d'admissibilité. Au 38^e mois, le revenu total des membres du groupe programme de l'a.-e. était supérieur de 14 000 \$ (soit 36 %) à celui du groupe témoin. Les impacts ont été plus importants encore au sein des membres du groupe programme de l'aide sociale, puisque leur revenu a augmenté de 25 000 \$, soit de 151 %, au cours de la même période.

La participation assidue au PIEC et la satisfaction manifestée par les participants à l'égard du projet confirment l'hypothèse selon laquelle le programme a continué à susciter l'intérêt des groupes de personnes admissibles. Un très faible pourcentage de membres du groupe programme ont, en effet, quitté le PIEC pendant son admissibilité pour recommencer à percevoir des prestations d'a.-e. ou d'aide sociale. Une réduction importante et durable de la perception de ces prestations a, par conséquent, été observée pendant la durée du programme.

Bien que le PIEC ait eu un effet positif considérable sur la création d'emploi à plein temps, une question importante demeure posée : que se passera-t-il lorsque les affectations communautaires de trois ans proposées dans le cadre du PIEC arriveront à leur terme? Si un peu plus d'un tiers des membres du groupe programme de l'a.-e. employés à plein temps avaient trouvé un emploi non lié au PIEC vers la fin de leur période d'admissibilité, seuls 10 % des membres du groupe programme de l'aide sociale se trouvaient dans la même situation. Ceci indique qu'une proportion importante des membres de deux échantillons a dépendu de son affectation dans le cadre du PIEC jusqu'à la fin de la période d'admissibilité, ce qui pourrait se traduire par une baisse significative des taux d'emploi des participants à la fin du programme. L'importance et la durée de cette baisse n'ont pas encore été analysées et feront l'objet d'une attention particulière dans la prochaine étude d'impact.

Les principaux effets du PIEC ont été observés sur les groupes particulièrement défavorisés, notamment les personnes confrontées à des obstacles à l'emploi, dont les revenus sont faibles et qui ne bénéficient que d'un soutien social limité.

Bien que des effets conséquents aient été observés sur l'emploi au sein des groupes programme de l'a.-e. et de l'aide sociale, les impacts ont été plus significatifs sur les personnes dont les revenus initiaux étaient faibles, qui sont confrontées à des obstacles à l'emploi pour des raisons de santé ou d'activités sont limitées, ou dont les réseaux sociaux sont restreints. Ces groupes étant défavorisés, il était prévisible qu'une offre d'emploi communautaire stable et à long terme se traduise par des impacts positifs sur l'emploi plus importants. Cependant, il n'était pas clairement établi que les individus confrontés à un ou plusieurs obstacles à l'emploi puissent conserver un travail. Les résultats suggèrent que les programmes d'emploi communautaire comparables au PIEC peuvent permettre à ces groupes de conserver un emploi à long terme.

Le PIEC a eu des effets positifs sur la durée des affectations et le nombre des emplois occupés, mais a également permis d'améliorer la qualité des emplois proposés à de nombreux participants.

Outre le fait que le PIEC a amélioré les taux d'emploi des participants, le projet a également permis à certains membres du groupe programme d'accéder à des emplois plus spécialisés que ceux qu'ils auraient pu occuper sans le PIEC. Les membres du groupe programme dont l'emploi principal était un poste de gestion ou très spécialisé étaient, par exemple, respectivement 11 et 13 points de pourcentage plus nombreux au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, qu'au sein des groupes témoins.

Tout en améliorant la durée des postes occupés, le PIEC semble également avoir favorisé un équilibre entre la diversité et la stabilité en proposant des possibilités d'emploi multiples et variées. Ceci a permis à plusieurs membres du groupe programme d'avoir des expériences professionnelles potentiellement plus intégratrices et de bénéficier d'une plus grande stabilité d'emploi. Les résultats confirment aussi que les collectivités sont capables de mobiliser des ressources locales et de créer des projets offrant une gamme de débouchés intéressants.

Toutefois, les résultats indiquent également qu'un faible pourcentage de membres du groupe programme de l'a.-e. ont occupé des emplois moins spécialisés et moins rémunérés que ceux qu'ils auraient pu obtenir sans le PIEC. Cette constatation souligne qu'il est fondamental de veiller à ce que les programmes d'emploi communautaire offrent un large éventail de possibilités d'emploi, une sélection scrupuleuse des organismes parrains et une évaluation rigoureuse des participants, afin de parvenir à des affectations adaptées,

Le PIEC a également favorisé l'amélioration des compétences générales transférables et des attitudes à l'égard du travail.

L'expérience professionnelle offerte par le PIEC a-t-elle favorisé la mise en œuvre et l'acquisition de compétences? Alors que les effets sur les compétences avaient été difficiles à évaluer au 18^e mois, des impacts positifs non négligeables ont été observés au terme des trois années du programme. Parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., le PIEC a eu des effets positifs sur la persistance, l'apprentissage continu, l'adaptabilité et la pensée systémique. Pour les membres du groupe programme de l'aide sociale, les effets ont été plus mitigés : positifs en ce qui concerne la responsabilité, la réceptivité et l'apprentissage continu, mais négatifs pour la résolution des problèmes et le sens de la qualité. Toutefois, le PIEC a renforcé, au sein des deux échantillons, les attitudes positives à l'égard du travail et fait augmenter le nombre de personnes qui ne sont pas favorables aux situations de dépendance vis-à-vis des paiements de transfert.

Le PIEC a amélioré le bien-être des membres du groupe programme, réduit l'importance et l'intensité de la pauvreté et des difficultés, et fait progresser le nombre de personnes se déclarant satisfaites de la vie.

L'impact du PIEC sur la pauvreté a été sensible car il a permis une réduction de 10 points de pourcentage du pourcentage des ménages du groupe programme de l'aide sociale se trouvant sous le seuil de faible revenu (SFR). La plus forte réduction de la pauvreté a logiquement été observée dans la tranche des plus faibles revenus, où 17 points de pourcentage des membres du groupe programme avaient diminué leur susceptibilité à percevoir des revenus inférieurs à 50 % du SFR. Une réduction de 8 points de pourcentage a également été observée dans le nombre des membres du groupe programme de l'a.-e. appartenant aux catégories à faible revenu.

Grâce à l'augmentation du revenu, les membres du groupe programme ont été plus nombreux à pouvoir régler leurs dépenses quotidiennes et faire face à leurs besoins financiers. Le PIEC a également entraîné des améliorations quant à la satisfaction à l'égard de la vie, y compris parmi les membres du groupe programme de l'a.-e.

L'impact global du PIEC sur le revenu des ménages n'a pas été identique au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, et a également varié en fonction du nombre d'enfants

En dépit des nettes améliorations observées au sein des catégories dont les revenus étaient les plus modestes, l'augmentation des taux d'emploi et de rémunération des participants au PIEC ne s'est pas toujours traduite par une progression du revenu global des ménages. En effet, l'augmentation de la rémunération des membres du groupe programme de l'a.-e. a été contrebalancée par une réduction du revenu total des autres membres du ménage, liée notamment à la réduction des sources de revenu complémentaires (prestations d'aide sociale, assurance invalidité, crédits d'impôts). Cette baisse n'a toutefois été observée qu'au sein des ménages sans enfant de l'a.-e., et pourrait être une conséquence de la perte d'admissibilité aux prestations basées sur le revenu, plutôt généreuses avec les familles ayant des enfants.

En revanche, parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale, aucune réduction significative n'a été observée au niveau du revenu global des autres membres du ménage. Le PIEC a globalement conduit à une augmentation des revenus, liée à un taux d'emploi et un nombre d'heures travaillées nettement supérieurs parmi les conjoint(e)s des ménages sans enfant. Le PIEC a donc eu un effet d'incitation au travail qui résulte probablement du fait que les règles d'admissibilité à l'aide sociale reposent sur le revenu total du ménage : si la participation au PIEC remet en cause l'admissibilité des autres membres du ménage aux prestations d'aide sociale, il devient alors plus avantageux de réintégrer le marché du travail. En revanche, les contraintes liées à la garde des enfants peuvent annihiler – aux yeux des conjoint(e)s des participants – les effets de cette incitation supplémentaire à travailler et pourraient expliquer l'absence d'augmentation du revenu au sein des familles avec enfants de l'échantillon de l'aide sociale.

Ces résultats suggèrent que les politiques en faveur de l'emploi n'ont pas toujours les effets escomptés sur les efforts en matière d'emploi et de revenu global des ménages participant au projet. Les politiques d'emploi doivent non seulement prendre en compte les besoins des participants, mais aussi les besoins et les incitations auxquels les autres membres de la famille sont confrontés.

Le PIEC a favorisé d'importantes améliorations du capital social des membres du groupe programme, ce qui devrait avoir d'intéressantes répercussions sur l'emploi des participants au cours des mois à venir.

Le PIEC a considérablement amélioré la structure des réseaux sociaux des membres du groupe programme de l'a.-e. et de l'aide sociale. Des impacts substantiels ont été observés sur les aspects du capital social généralement associés au développement du capital social d'appointances ou instrumental. En d'autres termes, le PIEC a permis un accès plus facile à des ressources spécifiques (conseils spécialisés et aide à la recherche d'emploi), de tisser davantage de liens « faibles » et de réduire la densité des réseaux. La période d'admissibilité de trois ans est probablement un facteur important du développement du capital social, car les effets ont considérablement augmenté au cours des 18 derniers mois.

Ces résultats démontrent que les gouvernements peuvent, en partenariat avec les collectivités, encourager le développement du capital social des chômeurs par le biais de stratégies d'emplois communautaires comparables au PIEC.

Le PIEC a entraîné une augmentation importante du bénévolat parmi les membres du groupe programme, notamment au profit des activités encadrées par des organismes dépendant de collectivités.

Les emplois proposés dans le cadre du PIEC l'ont été principalement dans le secteur bénévole, ce qui a permis aux participants d'entrer en contact avec des organismes à but non lucratif, dont un grand nombre ne pourraient fonctionner sans l'aide des bénévoles. Ce rapprochement a probablement contribué à sensibiliser les participants aux objectifs du bénévolat et a considérablement accru leur implication à ce type d'activités. Cette tendance est importante pour les individus comme pour les collectivités, car elle apporte des ressources significatives aux organismes locaux, permet de tisser un lien avec les collectivités et favorise l'inclusion sociale des bénévoles. Tout comme les effets sur le capital social, les impacts sur le bénévolat ont essentiellement été enregistrés au cours de la seconde moitié du projet, notamment au sein du groupe programme de l'aide sociale. Cela suggère qu'une longue période d'admissibilité encourage le bénévolat.

Les impacts sur la proportion des membres ayant participé à des activités de bénévolat encadré ont été importants au sein de l'échantillon de l'aide sociale : les membres du groupe programme ont été 21 points de pourcentage plus nombreux à participer à ces activités ceux du groupe témoin. Un impact positif a également été constaté sur la moyenne des heures consacrées au bénévolat, qui a augmenté de 2,6 heures par mois. Des résultats similaires ont été observés parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., qui ont été 10 points de pourcentage plus nombreux que ceux du

groupe témoin à exercer des activités de bénévolat encadré, avec une augmentation moyenne de 3,6 heures du temps consacré chaque mois au bénévolat.

SUIVI POSTÉRIEUR AU PROGRAMME

Les résultats de l'étude d'impact provisoire du PIEC apportent des preuves importantes de l'ampleur des effets - au cours du programme - d'un projet d'emplois communautaires de longue durée. Cependant, ces résultats n'incluent pas de période postérieure au Projet et ne n'apportent donc aucun élément concernant les effets du programme au-delà de la période d'admissibilité, au terme des emplois offerts par le PIEC.

Les effets du PIEC postérieurs au programme ont été évalués par une étude de suivi réalisée après 54 mois, c'est-à-dire au cours de l'année suivant la fin de la période d'admissibilité du programme. Cette dernière étude de suivi ainsi que les données administratives relatives aux paiements de transfert seront utilisées pour évaluer les effets du PIEC sur le long terme. L'encadré 8.1 présente plusieurs questions critiques qui devront être abordés. Outre l'impact sur les participants, le dernier rapport intégrera également les résultats de l'étude d'impact du PIEC sur les collectivités et présentera une analyse coûts-avantages approfondie permettant aux gouvernements de déterminer le rapport coût-efficacité du projet.

Encadré 8.1: Résultats dignes d'intérêt lors du suivi après 54 mois

L'emploi, le revenu et les salaires

Les membres du groupe programme retourneront-ils rapidement sur le marché du travail après la fin de la période d'admissibilité du PIEC? Si tel n'est pas le cas, les impacts sur l'emploi pourront paraître négatifs pendant une certaine période, car les taux d'emploi des membres du groupe témoin continueront à s'améliorer. Combien de temps faudra-t-il aux membres du groupe programme pour opérer leur transition vers le marché du travail? Leur taux d'emploi sera-t-il supérieur à celui du groupe témoin, notamment lors du dernier suivi? L'expérience de travail supplémentaire acquise grâce au PIEC se traduira-t-elle par des revenus ou des salaires supérieurs à long terme?

Le revenu, la pauvreté et les difficultés de subsistance

De nombreux membres du groupe programme sont devenus fortement dépendants vis-à-vis du PIEC, qui constituait leur source principale de revenu, surtout au sein de l'échantillon de l'aide sociale. Quelles difficultés de subsistance les membres du groupe programme et leurs familles auront-ils une fois leur période d'admissibilité au PIEC terminée? Un grand nombre d'entre eux seront-ils contraints de percevoir à nouveau des prestations d'aide sociale?

Le capital social et le bien-être

Les impacts sur le capital social des participants persisteront-ils après la fin de leur période d'admissibilité au programme? Si tel est le cas, comment les participants utiliseront-ils, concrètement, le capital social pour améliorer leurs conditions de vie? Des questions relatives à l'utilisation des réseaux sociaux ont été ajoutées à la dernière étude de suivi, afin d'évaluer si ce capital social était valorisé et de quelle façon. Le capital social a-t-il entraîné sur le long terme une amélioration de l'employabilité, du bien-être et de la satisfaction à l'égard de la vie comme l'hypothèse en avait été faite?

L'analyse coûts-avantages

La situation des participants au PIEC s'est-elle réellement améliorée si l'on prend en considération l'ensemble des changements intervenus au niveau des salaires, des paiements de transfert et du revenu sur la totalité de la période de suivi? Qu'ont véritablement gagné les collectivités en participant au programme? Le PIEC permet-il aux gouvernements de réaliser des économies par rapport au paiement des prestations d'a.-e. et d'aide sociale? En termes de coût financier, quels sont les véritables avantages du projet par rapport aux paiements de transfert?

Annexe A : Analyse du biais de non-réponse dans l'échantillon du rapport après 40 mois

Ce rapport porte sur les membres de l'échantillon de recherche ayant répondu à l'enquête de suivi après 40 mois (l'échantillon du rapport après 40 mois). Comme dans toute enquête longitudinale, les participants ayant répondu à l'enquête de référence n'ont pas tous répondu à l'enquête de suivi après 40 mois. Dans le présent document, l'analyse se limite aux 1 262 participants au Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) qui ont répondu à l'enquête après 40 mois, dont 851 membres de l'échantillon de l'assurance-emploi (a.-e.) (441 du groupe programme et 410 du groupe témoin) et 465 membres de l'échantillon de l'aide sociale (210 du groupe programme et 201 du groupe témoin). Cela représente un taux de réponse de 83 % de l'échantillon de référence, qui comptait à l'origine 1 522 participants.¹

Les 17 % de l'échantillon de référence initial n'ayant pas répondu à l'enquête de suivi après 40 mois peuvent avoir un impact sur la fiabilité des estimations du présent rapport, si leurs caractéristiques diffèrent substantiellement de celles de l'échantillon de référence initial. Le biais de non-réponse est plus susceptible de poser problème si la non-réponse concerne à des degrés différents le groupe programme et le groupe témoin. Lorsque l'érosion de l'échantillon touche de la même manière les groupes contrôle et témoin, un biais systématique n'est guère probable. La présente annexe étudie l'impact potentiel des biais de non-réponse sur les estimations, en procédant à une comparaison des caractéristiques de base de l'échantillon initial avec celles de l'échantillon du rapport après 40 mois.

LES CARACTÉRISTIQUES DE DÉPART DE L'ÉCHANTILLON DU RAPPORT

Les tableaux A.1 et A.2 présentent les caractéristiques de départ respectives des membres de l'échantillon de l'a.-e. et des membres de l'échantillon de l'aide sociale ayant répondu à l'enquête de suivi après 40 mois. Les répondants prestataires d'a.-e. comptent un plus grand nombre d'hommes, dont la moyenne d'âge est de 40 ans contre 36 ans pour les prestataires d'aide sociale. La plupart des membres de l'échantillon de l'a.-e. ont un diplôme d'études secondaires et une expérience de travail appréciable. Une proportion plus élevée des répondants prestataires d'aide sociale n'avait pas de diplôme d'études secondaires, beaucoup moins d'expérience professionnelle et avaient plus souvent perçu des paiements de transfert au cours de l'année précédant leur inscription au PIEC. La majorité des répondants prestataires d'a.-e. et d'aide sociale ont vécu au Cap-Breton toute leur vie, ont des liens très solides envers leur communauté et des réseaux sociaux restreints, denses et homogènes.

¹ Huit personnes ont été écartées de l'analyse de recherche. Sept habitaient la réserve d'Eskasoni qui, bien qu'elle soit entourée par la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB), n'en fait pas partie officiellement. Ces personnes répondaient aux critères d'admissibilité de la sélection des personnes parmi les prestataires d'a.-e. pouvant s'inscrire au PIEC. Toutefois, on a décidé de les retirer de l'échantillon de recherche étant donné que la nature des paiements de transfert et de l'aide auxquels elles ont droit diffère considérablement de ce que les autres membres de l'échantillon reçoivent. L'autre personne a été retirée de l'étude parce que le contrôle d'intégrité des données effectué par Statistique Canada a révélé qu'elle n'avait pas été sélectionnée aux fins du PIEC. Elle avait le même nom et vivait à la même adresse que la personne à qui l'on avait offert de participer au PIEC et, de cette façon, avait pu déjouer le premier contrôle.

L'ASSIGNATION ALÉATOIRE ET LA NON-RÉPONSE À L'ENQUÊTE

Une assignation aléatoire sans écarts systématiques entre le groupe programme et le groupe témoin a été appliquée, tel qu'indiqué dans le premier rapport sur la mise en œuvre du PIEC (Greenwood et al., 2006). Certains écarts sont apparus en raison de la variation d'échantillonnage, ceux-ci ne provoquent toutefois pas d'impacts biaisés. La non-réponse à l'enquête pourrait cependant exacerber certains écarts présents dans l'échantillon de référence, qui devront donc être réévalués dans l'échantillon du rapport après 40 mois (colonne 6). Dans les tableaux A.1 et A.2, les écarts entre les membres du groupe programme et ceux du groupe témoin qui avaient été identifiés dans l'échantillon de recherche de référence (colonne 3) reflètent les variations d'échantillonnage dues à l'assignation aléatoire. Les écarts au sein de l'échantillon du rapport après 40 mois (colonne 6) reflètent, quant à eux, à la fois les écarts au départ et les nouveaux impacts de la non-réponse à l'enquête. La dernière colonne de chaque tableau détermine dans quelle mesure les écarts entre le groupe programme et le groupe témoin diffèrent pour les répondants et les non-répondants.

Le tableau A.1 révèle des écarts entre les membres du groupe programme et du groupe témoin de l'a.-e., qui n'étaient pas significatifs d'un point de vue statistique dans l'échantillon de référence, mais le sont devenus dans l'échantillon du rapport après 40 mois. Le groupe programme de l'a.-e compte, par exemple, moins de femmes que d'hommes par rapport au groupe témoin (40,4 % de femmes dans le groupe programme de l'a.-e contre 49,3 % dans le groupe témoin). Cet écart, qui n'était pas significatif d'un point de vue statistique dans l'échantillon de référence l'est devenu après 40 mois car un pourcentage beaucoup plus élevé de non-répondants du groupe programme était des femmes, comparativement au groupe témoin. Les autres écarts entre le groupe programme de l'a.-e et le groupe témoin ayant pu être exacerbés par la non-réponse sont les suivants : 1) la probabilité de vivre dans un foyer sans enfant (58,5% du groupe programme contre 51,7 % du groupe témoin) et non dans un foyer comportant 1 à 2 enfants (35,8 % du groupe programme contre 41,5 % du groupe témoin) et 2) la présence de personnes ayant des activités limitées (31,7 % du groupe programme contre 26,1 % du groupe témoin). D'autres écarts entre le groupe programme de l'a.-e et le groupe témoin apparaissent dans l'échantillon après 40 mois, mais ne reflètent pas d'écarts significatifs entre les répondants et les non-répondants. Dans quelques rares autres cas, il existe des différences importantes entre les répondants et les non-répondants, mais ils ne sont pas suffisants pour créer un écart significatif entre le groupe programme et le groupe contrôle de l'échantillon après 40 mois.

La plupart des écarts constatés entre les membres du groupe programme de l'a.-e et ceux du groupe témoin résultent des variations d'échantillonnage dues à l'assignation aléatoire et sont toujours présents dans l'échantillon après 40 mois. Ainsi, un nombre moins élevé de membres du groupe programme de l'a.-e. ayant répondu à l'enquête après 40 mois ont un revenu du ménage d'au moins 30 000 \$ (32,6 % du groupe programme de l'a.-e. contre 40 % du groupe témoin). Cet écart de 7 points de pourcentage est similaire à celui de l'enquête de référence, et n'a donc pas été modifié par le différentiel de non-réponse au sein du groupe programme et du groupe témoin. Parmi les écarts résultant de la variation d'échantillonnage mais n'étant pas affecté par la non-réponse, on compte : 1) la taille des réseaux sociaux de départ (37 % du groupe programme de l'a.-e ayant au moins 10 contacts au départ, contre 43,7 % pour le groupe témoin) et 2) la probabilité d'avoir des enfants âgés de 3 à 5 ans (13,2 % du groupe programme de l'a.-e contre 22,7 % du groupe témoin). Dans l'un des cas, le différentiel de non-réponse entre le groupe programme et le groupe témoin a même réduit

l'écart causé par la variation d'échantillonnage, car la probabilité d'avoir des enfants âgés de 6 à 12 ans, qui variait légèrement entre les deux groupes au sein de l'échantillon de référence, n'était plus significative dans l'échantillon après 40 mois.

Le tableau A.2 révèle des écarts entre les membres du groupe programme et du groupe témoin de l'aide sociale, qui n'étaient pas significatifs d'un point de vue statistique dans l'échantillon de référence, mais le sont devenus dans l'échantillon du rapport après 40 mois. Ainsi, les répondants du groupe programme de l'aide sociale vivent dans des ménages plus grands que ceux du groupe témoin (58,4 % dans des ménages composés de 2 à 3 personnes, 30,6 % dans un ménage d'au moins 4 personnes pour le groupe programme, contre respectivement 68,7 % et 22,4 % pour le groupe témoin). Ces écarts n'étaient pas significatifs d'un point de vue statistique dans l'échantillon de référence mais le sont devenus dans l'échantillon du rapport après 40 mois, en raison d'un taux de non-répondants beaucoup plus élevé dans des ménages plus petits (2 à 3 personnes), que ce soit dans le groupe programme ou dans le groupe témoin. Un autre écart ayant pu être exacerbé par la non-réponse est le temps passé à l'adresse actuelle, qui est souvent plus réduit dans le groupe programme que pour le groupe témoin (41 % des répondants vivaient depuis 1 à 4 ans à leur adresse actuelle et 11 % depuis 5 à 9 ans, contre respectivement 32,3% et 18,4 % dans le groupe témoin). Les membres du groupe programme de l'a.-e ayant répondu à l'enquête après 40 mois étaient également moins susceptibles d'avoir des enfants (40,7 % sans enfants dans le groupe programme, contre 31,3 % dans le groupe témoin) et moins susceptibles d'avoir un diplôme d'enseignement secondaire (58,2 % dans le groupe programme contre 67,2 % dans le groupe témoin).

Deux de ces écarts observés au sein de l'échantillon après 40 mois entre les membres du groupe programme de l'aide sociale et les membres du groupe témoin, sont dus à la variation d'échantillonnage et n'ont pas été altérés par la non-réponse. Les membres du groupe programme apparaissent comme ceux étant les plus attachés au Cap-Breton, puisqu'un pourcentage élevé y a vécu toute leur vie (77 % pour le groupe programme de l'aide sociale contre 69,7 % pour le groupe témoin); ils sont cependant plus ouverts à l'idée de déménager dans le but d'obtenir un emploi (22,3 % pour le groupe programme contre 14,4 % pour le groupe témoin). Dans l'un des cas, le différentiel de non-réponse entre le groupe programme et le groupe témoin a permis de réduire l'écart qui résultait de la variation d'échantillonnage : la probabilité de faire du bénévolat dans le cadre d'une organisation, qui variait légèrement entre le groupe programme de l'aide sociale et le groupe témoin dans l'échantillon de référence, n'était plus significative dans l'échantillon après 40 mois.

Bien que ces écarts ne reflètent pas de problèmes systématiques dans l'assignation aléatoire ou le biais de non-réponse², l'analyse a permis de vérifier les impacts corrigés par régression, qui comprennent une gamme des covariables de référence, surtout lorsque la différence de départ constitue également un résultat de suivi mesuré et digne d'intérêt (les impacts sur le revenu, le capital social ou le bénévolat). Les impacts corrigés sont présentés et étudiés dans l'Annexe C; ils ne sont toutefois examinés que lorsqu'ils diffèrent de manière significative des résultats non corrigés.

² Une analyse similaire du biais de non-réponse sera mise en œuvre pour le rapport d'impact final, lorsque la non-réponse est plus susceptible de poser problème.

L'ANALYSE DE LA NON-RÉPONSE À PARTIR DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les dossiers administratifs sont particulièrement utiles pour évaluer un éventuel biais de non-réponse relatif aux impacts du PIEC sur les paiements de transfert, car ils fournissent des informations sur les non-répondants même après l'enquête de référence. Les tableaux A.3 et A.4 montrent respectivement la proportion des membres du groupe programme et du groupe témoin prestataires d'a.-e et d'aide sociale, ainsi que la somme reçue chaque trimestre par les répondants et les non-répondants à l'enquête réalisée après 40 mois. Si les impacts du PIEC sur les paiements de transfert diffèrent de façon systématique et significative entre les répondants (colonne 6) et les non-répondants (colonne 9), on peut en conclure que le biais de non-réponse constitue un facteur important.

Le tableau A.3 indique que les impacts du PIEC sur la perception d'a.-e étaient globalement les mêmes pour les répondants et les non-répondants. Les impacts sur les paiements d'a.-e étaient généralement plus importants parmi les non-répondants, bien que cette tendance n'ait été significative qu'au cours du 1^{er} trimestre.

Le tableau A.4 indique que les impacts du PIEC sur la perception d'aide sociale étaient généralement plus importants parmi les répondants, même si cette différence n'a été significative qu'au cours des 8^e, 10^e et 11^e trimestres. Les impacts sur les paiements moyens d'aide sociale étaient généralement plus importants parmi les répondants, bien que cette tendance n'ait été significative qu'au cours du 11^e trimestre.

Même si rien n'indique que le biais de non-réponse systématique ait affecté les estimations d'impact pour les paiements de transfert, les impacts corrigés par régression ont été calculés et figurent dans les tableaux lorsqu'ils diffèrent des impacts non corrigés.

Tableau A.1 : Comparaison des caractéristiques de l'échantillon de recherche de référence et de l'échantillon de l'enquête après 40 mois — Échantillon de l'a.-e.

	Echantillon de recherche de référence			Echantillon de l'enquête après 40 mois			Non-répondants après 40 mois				
	Groupe progr. (1)	Groupe témoin (2)	Écart (Impact) (3)	Groupe progr. (4)	Groupe témoin (5)	Écart (Impact) (6)	Groupe progr. (7)	Groupe témoin (8)	Écart (Impact) (9)	Écart par rapport aux répondants (9-6)	
Caractéristiques de départ											
Antécédents d'a.-e											
Nombre moyen de mois d'a.-e											
au cours des 12 derniers mois	6,1	6,1	0,0	6,1	6,2	-0,1	6,0	5,7	0,3	0,3	n.s.
Moyenne mensuelle du versement d'a.-e durant un mois d'assignement aléatoire (en dollars)	849	866	-17	850	842	8	841	977	-137 *	-144,8	n.s.
Antécédents de travail											
Années de travail rémunéré depuis l'âge de 16 ans	18,3	17,8	0,4	19,1	17,9	1,2	11,9	17,5	-5,6 ***	-6,8	†††
Avait un emploi rémunéré, au départ (en %)	19,6	17,0	2,6	19,9	17,7	2,1	17,2	13,5	3,8	1,6	n.s.
Caractéristiques personnelles											
Femmes (en%)	39,5	43,7	-4,2	40,4	49,3	-8,9 ***	32,8	18,0	14,8 **	23,7	†††
Âge au moment de la sélection	40,3	40,4	-0,1	41,1	40,6	0,4	34,5	39,3	-4,8 **		
Célibataire/séparés/divorcés/veufs, au départ (en %)	42,5	41,2	1,3	39,7	37,4	2,3	63,8	58,4	5,4	3,1	n.s.
Activités limitées ou problèmes de santé, au départ (en %)	29,9	26,1	3,8	31,7	26,1	5,6 *	15,5	25,8	-10,3	-16,0	††
Pas de diplôme d'enseignement secondaire (en %)	31,5	30,5	1,0	31,4	29,2	2,1	32,8	36,4	-3,6	-5,7	n.s.
Au moins 10 contacts, au départ (en %)	37,0	43,7	-6,7 **	37,4	44,9	-7,5 **	34,5	38,2	-3,7	3,8	n.s.
Années vécues au Cap-Breton (en %)											
Moins de 10 ans	4,4	4,8	-0,4	4,3	4,4	-0,1	5,3	6,8	-1,6	-1,5	n.s.
Plus de 10 ans	95,6	95,2	0,4	95,7	95,6	0,1	94,7	93,2	1,6	1,5	n.s.
Toute la vie	75,2	76,4	-1,3	76,5	76,5	0,0	64,9	76,1	-11,2	-11,2	n.s.
Nombre d'années à l'adresse actuelle (en %)											
Moins d'un an	11,8	13,4	-1,6	10,7	11,7	-1,0	20,7	21,3	-0,7	0,4	n.s.
Entre 1 et 4 ans	19,7	19,8	-0,2	19,3	19,5	-0,2	22,4	21,3	1,1	1,3	n.s.
Entre 5 et 9 ans	9,8	13,0	-3,2	9,3	13,9	-4,6 **	13,8	9,0	4,8	9,4	n.s.
10 ans ou plus	58,6	53,7	4,9	60,7	54,9	5,8 *	43,1	48,3	-5,2	-11,0	n.s.
Toute la vie	14,9	13,2	1,6	14,1	13,7	0,4	20,7	11,2	9,5	9,0	n.s.
Caractéristiques du ménage (en %)											
Enfants dans le ménage											
Aucun enfant	57,5	53,1	4,4	58,5	51,7	6,8 **	50,0	59,6	-9,6	-16,3	†
1 ou 2 enfants	37,1	39,7	-2,6	35,8	41,5	-5,6 *	46,6	31,5	15,1 *	20,7	††
3 enfants ou plus	5,4	7,2	-1,8	5,7	6,8	-1,2	3,4	9,0	-5,5	-4,4	n.s.
Âge de l'enfant le plus jeune											
Moins de 3 ans	16,1	16,7	-0,6	17,0	13,6	3,4	10,3	33,3	-23,0 **	-26,4	††
Entre 3 et 5 ans	14,2	22,2	-8,0 **	13,2	22,7	-9,5 **	20,7	19,4	1,2	10,8	n.s.
Entre 6 et 12 ans	35,1	24,8	10,3 **	33,0	26,8	6,2	48,3	13,9	34,4 ***	28,2	††
Entre 13 et 17 ans	32,7	35,0	-2,3	35,2	35,9	-0,7	17,2	30,6	-13,3	-12,6	n.s.
Nombre de personnes dans le ménage											
1 personne	8,0	6,6	1,4	7,9	5,1	2,8 *	8,6	13,5	-4,9	-7,7	n.s.
2 ou 3 personnes	56,3	59,9	-3,6	57,6	62,4	-4,8	46,6	48,3	-1,8	3,1	n.s.
4 personnes ou plus	35,7	33,5	2,2	34,5	32,4	2,0	44,8	38,2	6,6	4,6	n.s.
Revenu du ménage											
Moins de 10 000 \$	11,7	9,9	1,8	10,5	9,5	1,0	20,7	11,6	9,1	8,1	n.s.
De 10 000 à 20 000 \$	32,4	30,4	2,0	31,4	30,0	1,4	39,7	32,6	7,1	5,7	n.s.
De 20 000 à 30 000 \$	24,5	21,2	3,4	25,5	20,5	5,0 *	17,2	24,4	-7,2	-12,2	n.s.

(suite)

Table A.1 : Comparaison des caractéristiques de l'échantillon de recherche de référence et de l'échantillon de l'enquête après 40 mois — Échantillon de l'a.-e. (suite)

	Échantillon de recherche de référence			Échantillon de l'enquête après 40 mois			Non-répondants après 40 mois			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Écart par rapport aux répondants (9-6)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(9-6)
Caractéristiques de départ										
Attitude face au travail (en %)										
Pour obtenir un emploi/améliorer leurs perspectives d'emploi, les répondants :										
Suivraient une formation complémentaire	95,7	98,4	-2,8 *	96,1	98,5	-2,4	93,8	98,2	-4,5	-2,1 n.s.
Déménageraient de façon permanente à l'extérieur du Cap-Breton	23,2	16,7	6,5 *	22,3	14,4	7,9 **	27,1	24,6	2,5	-5,4 n.s.
Déménageraient une partie de l'année	25,6	23,8	1,8	24,3	22,1	2,2	31,3	29,8	1,4	-0,8 n.s.
Travailleraient à un salaire inférieur	41,9	40,9	1,0	42,3	36,9	5,4	40,0	53,7	-13,7	-19,1 †
Travailleraient dans un type d'emploi ou un secteur différent	89,9	87,3	2,5	90,1	86,4	3,7	88,9	90,6	-1,7	-5,4 n.s.
Bénévolat										
Bénévoles pour un groupe/organisme	44,7	52,9	-8,2 *	45,5	48,8	-3,3	41,7	67,9	-26,2 ***	-22,9 ††
Bénévoles informels	86,4	84,1	2,3	86,1	84,1	2,0	87,5	84,2	3,3	1,2 n.s.
Taille de l'échantillon	258	258		210	201		48	57		

Sources : Calculs basés sur les données de l'enquête de référence et des dossiers administratifs de l'assurance-emploi.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts de caractéristiques entre le groupe programme et le groupe témoin ainsi qu'aux écarts entre l'échantillon du rapport après 40 mois et l'échantillon de recherche de référence.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 % .

Tableau A.2 : Comparaison des caractéristiques de l'échantillon de référence et de l'échantillon de l'enquête après 40 mois — Échantillon de l'aide sociale

	Echantillon de recherche de référence			Echantillon de l'enquête après 40 mois			Non-répondants après 40 mois			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	rapport aux répondants (9-6)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(9-6)
Caractéristiques de départ										
Antécédents d'aide sociale										
Nombre moyen de mois d'aide sociale au cours de 12 derniers mois	10,4	10,5	-0,1	10,5	10,6	-0,1	10,1	9,9	0,2	0,3 n.s.
Moyenne mensuelle du versement d'aide sociale durant un mois d'assignation aléatoire (en dollars)	525	506	19	526	510	16	518	491	28	11,4 n.s.
Antécédents de travail										
Années de travail rémunéré depuis l'âge de 16 ans	7,6	8,4	-0,9	7,7	8,1	-0,4	6,9	9,5	-2,5	-2,1 n.s.
Avaient un emploi rémunéré, au départ (en %)	15,7	17,6	-1,9	15,6	17,6	-2,0	16,3	17,6	-1,4	0,7 n.s.
Caractéristiques personnelles										
Femmes (en %)	60,1	63,6	-3,5	63,3	69,2	-5,8	45,8	43,9	2,0	7,8 n.s.
Âge au moment de la sélection	35,6	35,9	-0,3	36,0	35,8	0,2	34,0	36,1	-2,1	
Célibataires/séparés/divorcés/veufs, au départ (en %)	78,8	84,0	-5,2	78,3	84,0	-5,7	81,3	84,2	-3,0	2,8 n.s.
Activités limitées ou problèmes de santé, au départ (en %)	36,8	32,6	4,3	36,7	33,8	2,8	37,5	28,1	9,4	6,6 n.s.
Pas de diplôme d'enseignement secondaire (en %)	42,1	36,6	5,6	41,8	32,8	9,0 *	43,5	50,0	-6,5	-15,5 n.s.
Au moins 10 contacts au départ (en %)	32,7	31,9	0,8	33,8	32,0	1,8	27,7	31,6	-3,9	-5,7 n.s.
Années vécues au Cap-Breton (en %)										
Moins de 10 ans	4,3	5,4	-1,1	4,3	5,0	-0,7	4,2	7,0	-2,9	-2,2 n.s.
Plus de 10 ans	95,7	94,6	1,1	95,7	95,0	0,7	95,8	93,0	2,9	2,2 n.s.
Toute la vie	75,1	67,8	7,3 *	77,0	69,7	7,4 *	66,7	61,4	5,3	-2,1 n.s.
Nombre d'années à l'adresse actuelle (en %)										
Moins d'un an	24,4	24,4	0,0	22,9	20,4	2,5	31,3	38,6	-7,3	-9,8 n.s.
Entre 1 et 4 ans	37,6	32,2	5,4	41,0	32,3	8,6 *	22,9	31,6	-8,7	-17,3 †
Entre 5 et 9 ans	12,0	16,3	-4,3	11,0	18,4	-7,5 **	16,7	8,8	7,9	15,4 ††
10 ans ou plus	26,0	27,1	-1,2	25,2	28,9	-3,6	29,2	21,1	8,1	11,7 n.s.
Toute la vie	10,9	10,5	0,4	11,4	11,4	0,0	8,3	7,0	1,3	1,3 n.s.
Caractéristiques du ménage (en %)										
Enfants dans le ménage										
Aucun enfant	41,2	34,9	6,4	40,7	31,3	9,3 **	43,8	47,4	-3,6	-12,9 n.s.
1 ou 2 enfants	47,5	51,2	-3,7	48,3	55,2	-6,9	43,8	36,8	6,9	13,8 n.s.
3 enfants ou plus	11,3	14,0	-2,7	11,0	13,4	-2,4	12,5	15,8	-3,3	-0,9 n.s.
Âge de l'enfant le plus jeune										
Moins de 3 ans	25,0	21,4	3,6	24,8	18,8	6,0	25,9	33,3	-7,4	-13,4 n.s.
Entre 3 et 5 ans	21,1	24,4	-3,4	20,8	26,1	-5,3	22,2	16,7	5,6	10,8 n.s.
Entre 6 et 12 ans	32,2	32,1	0,1	32,0	32,6	-0,6	33,3	30,0	3,3	3,9 n.s.
Entre 13 et 17 ans	19,1	20,2	-1,2	19,2	20,3	-1,1	18,5	20,0	-1,5	-0,4 n.s.
Nombre de personnes dans le ménage										
1 personne	11,3	12,0	-0,7	11,0	9,0	2,1	12,5	22,8	-10,3	-12,4 n.s.
2 ou 3 personnes	58,4	61,6	-3,3	58,4	68,7	-10,3 **	58,3	36,8	21,5 **	31,8 †††
4 personnes ou plus	30,4	26,4	4,0	30,6	22,4	8,2 *	29,2	40,4	-11,2	-19,4 †
Revenu du ménage										
Moins de 10 000 \$	56,6	60,7	-4,1	55,7	59,2	-3,5	60,4	66,1	-5,7	-2,2 n.s.
Entre 10 000 et 20 000 \$	36,0	35,8	0,2	36,2	36,8	-0,6	35,4	32,1	3,3	3,9 n.s.
Entre 20 000 et 30 000 \$	4,3	2,7	1,5	5,2	3,0	2,3	0,0	1,8	-1,8	-4,0 n.s.
30 000 \$ et plus	3,1	0,8	2,3 *	2,9	1,0	1,9	4,2	0,0	4,2	2,3 n.s.

(suite)

Tableau A.2 : Comparaison des caractéristiques de l'échantillon de référence et de l'échantillon de l'enquête après 40 mois — Échantillon de l'aide sociale (suite)

	Échantillon de recherche de référence			Échantillon de l'enquête après 40 mois			Non-répondants après 40 mois				
	Groupe progr. (1)	Groupe témoin (2)	Écart (Impact) (3)	Groupe progr. (4)	Groupe témoin (5)	Écart (Impact) (6)	Groupe progr. (7)	Groupe témoin (8)	Écart (Impact) (9)	Écart par rapport aux répondants (9-6)	
Caractéristiques de départ											
Attitude face au travail (en %)											
Pour obtenir un emploi/améliorer leurs perspectives d'emploi, les répondants :											
Suivraient une formation complémentaire	95,7	98,4	-2,8 *	96,1	98,5	-2,4	93,8	98,2	-4,5	-2,1	n.s.
Déménageraient de façon permanente à l'extérieur du Cap-Breton	23,2	16,7	6,5 *	22,3	14,4	7,9 **	27,1	24,6	2,5	-5,4	n.s.
Déménageraient une partie de l'année	25,6	23,8	1,8	24,3	22,1	2,2	31,3	29,8	1,4	-0,8	n.s.
Travailleraient pour un salaire inférieur	41,9	40,9	1,0	42,3	36,9	5,4	40,0	53,7	-13,7	-19,1	†
Travailleraient dans un type d'emploi différent ou un secteur différent	89,9	87,3	2,5	90,1	86,4	3,7	88,9	90,6	-1,7	-5,4	n.s.
Activités bénévoles											
Bénévoles pour un groupe/organisme	44,7	52,9	-8,2 *	45,5	48,8	-3,3	41,7	67,9	-26,2 ***	-22,9	††
Bénévolat informel	86,4	84,1	2,3	86,1	84,1	2,0	87,5	84,2	3,3	1,2	n.s.
Taille de l'échantillon	258	258		210	201		48	57			

Sources : Calculs basés sur les données de l'enquête de référence et des dossiers administratifs de l'assurance-emploi.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts de caractéristiques entre le groupe programme et le groupe témoin ainsi qu'aux écarts entre l'échantillon du rapport après 40 mois et l'échantillon de recherche de référence.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Tableau A.3 : Impacts du PIEC sur la perception et les paiements d'a.-e, par les répondants et les non-répondants — Échantillon de l'a.-e.

Caractéristiques	Échantillon de recherche de référence			Échantillon de l'enquête après 40 mois			Non-répondants après 40 mois			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Groupe progr.	Groupe Témoin	Écart (Impact)	Écart part rapport aux répondants (9-6)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(9-6)
Prestataires d'a.-e. (%)										
Trimestre 1	78,6	90,4	-11,9 ***	78,8	89,9	-11,2 ***	77,0	92,9	-15,9 ***	-4,7 n.s.
Trimestre 2	12,7	65,8	-53,1 ***	12,3	65,3	-53,0 ***	15,5	68,2	-52,6 ***	0,3 n.s.
Trimestre 3	6,9	30,3	-23,4 ***	6,7	30,3	-23,7 ***	8,6	30,0	-21,3 ***	2,3 n.s.
Trimestre 4	5,9	30,7	-24,8 ***	5,9	30,2	-24,3 ***	6,3	33,0	-26,6 ***	-2,3 n.s.
Trimestre 5	6,2	31,9	-25,7 ***	6,0	31,9	-25,9 ***	8,0	31,8	-23,8 ***	2,1 n.s.
Trimestre 6	7,1	25,3	-18,1 ***	6,8	24,6	-17,8 ***	9,8	28,1	-18,3 ***	-0,5 n.s.
Trimestre 7	8,8	26,4	-17,6 ***	8,5	26,5	-18,0 ***	11,5	25,8	-14,3 **	3,7 n.s.
Trimestre 8	9,8	33,9	-24,0 ***	9,8	33,2	-23,4 ***	10,3	37,1	-26,7 ***	-3,3 n.s.
Trimestre 9	9,0	33,1	-24,1 ***	8,8	32,4	-23,7 ***	10,9	36,3	-25,4 ***	-1,7 n.s.
Trimestre 10	9,0	28,5	-19,5 ***	8,4	27,6	-19,2 ***	13,8	33,0	-19,2 ***	0,0 n.s.
Trimestre 11	9,0	27,4	-18,4 ***	8,3	26,3	-18,0 ***	14,4	32,2	-17,8 ***	0,2 n.s.
Trimestre 12	9,9	28,8	-18,9 ***	9,2	28,5	-19,3 ***	14,9	30,0	-15,0 **	4,3 n.s.
Paiements moyens d'a.-e. (\$/month)										
Trimestre 1	581,3	792,2	-210,9 ***	583,5	763,1	-179,6 ***	564,7	926,4	-361,7 ***	-182,1 ††
Trimestre 2	93,5	467,4	-373,8 ***	89,4	442,7	-353,3 ***	124,8	581,1	-456,3 ***	-103,0 n.s.
Trimestre 3	47,4	168,6	-121,1 ***	47,1	164,8	-117,6 ***	49,9	186,2	-136,3 ***	-18,7 n.s.
Trimestre 4	52,9	244,0	-191,2 ***	52,8	236,3	-183,5 ***	53,5	279,9	-226,4 ***	-43,0 n.s.
Trimestre 5	42,9	249,9	-207,0 ***	40,3	244,9	-204,6 ***	62,2	272,7	-210,5 ***	-6,0 n.s.
Trimestre 6	54,3	175,1	-120,8 ***	52,1	168,5	-116,4 ***	71,2	205,4	-134,2 **	-17,8 n.s.
Trimestre 7	78,8	208,1	-129,3 ***	78,0	200,9	-122,9 ***	85,2	241,1	-155,9 **	-32,9 n.s.
Trimestre 8	94,5	281,9	-187,4 ***	96,5	267,4	-170,9 ***	79,5	349,0	-269,5 ***	-98,6 n.s.
Trimestre 9	82,9	269,7	-186,8 ***	83,5	259,5	-176,0 ***	78,2	316,8	-238,5 ***	-62,6 n.s.
Trimestre 10	83,7	215,9	-132,2 ***	77,9	202,5	-124,6 ***	128,0	277,6	-149,6 **	-25,0 n.s.
Trimestre 11	79,4	216,9	-137,4 ***	76,2	193,9	-117,7 ***	103,9	322,8	-218,9 ***	-101,2 n.s.
Trimestre 12	89,3	243,7	-154,4 ***	90,1	229,8	-139,7 ***	83,2	307,9	-224,7 ***	-85,1 n.s.
Taille de l'échantillon	499	499		441	410		58	89		

Sources : Calculs basés sur les données de l'enquête de référence et des dossiers administratifs de l'assurance-emploi.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts de caractéristiques entre le groupe programme et le groupe témoin ainsi qu'aux écarts entre l'échantillon du rapport après 40 mois et l'échantillon de recherche de référence.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Tableau A.4 : Impacts du PIEC sur la perception et les paiements, par les répondants et les non-répondants — Échantillon de l'aide sociale

Caractéristiques	Échantillon de recherche de référence			Échantillon de l'enquête après 40 mois			Non-répondants après 40 mois				
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Écart par rapport aux répondants	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(9-6)	
Prestataires d'aide sociale (en %)											
Trimestre 1	87,1	90,8	-3,7 *	86,5	91,0	-4,5 *	89,6	90,1	-0,5	4,1	n.s.
Trimestre 2	47,7	82,6	-34,9 ***	46,0	82,8	-36,7 ***	54,9	81,9	-27,0 ***	9,7	n.s.
Trimestre 3	37,3	77,1	-39,8 ***	35,6	77,6	-42,1 ***	45,1	75,4	-30,3 ***	11,8	n.s.
Trimestre 4	33,3	72,0	-38,6 ***	31,3	71,5	-40,2 ***	42,4	73,7	-31,3 ***	8,9	n.s.
Trimestre 5	32,0	67,1	-35,0 ***	30,0	66,0	-36,0 ***	41,0	70,8	-29,8 ***	6,2	n.s.
Trimestre 6	30,0	62,7	-32,7 ***	27,6	62,4	-34,7 ***	40,3	63,7	-23,5 ***	11,3	n.s.
Trimestre 7	26,7	58,5	-31,8 ***	24,9	59,0	-34,1 ***	34,7	56,7	-22,0 **	12,1	n.s.
Trimestre 8	28,3	57,1	-28,8 ***	25,4	57,7	-32,3 ***	41,0	55,0	-14,0	18,3	†
Trimestre 9	26,4	56,5	-30,1 ***	23,3	56,1	-32,7 ***	39,6	57,9	-18,3 **	14,4	n.s.
Trimestre 10	26,1	56,6	-30,5 ***	22,2	56,4	-34,2 ***	43,1	57,3	-14,3	19,9	††
Trimestre 11	26,2	52,8	-26,6 ***	23,0	52,7	-29,7 ***	40,3	53,2	-12,9	16,8	†
Trimestre 12	23,9	54,8	-30,9 ***	20,8	54,1	-33,3 ***	37,5	57,3	-19,8 **	13,5	n.s.
Paiements moyens d'aide sociale (\$/mois)											
Trimestre 1	464,3	513,5	-49,1 **	470,1	519,4	-49,3 *	439,1	492,3	-53,3	-3,9	n.s.
Trimestre 2	131,7	465,6	-333,9 ***	124,7	465,9	-341,2 ***	162,6	464,7	-302,1 ***	39,1	n.s.
Trimestre 3	102,1	416,7	-314,6 ***	92,1	415,9	-323,8 ***	145,9	419,3	-273,5 ***	50,3	n.s.
Trimestre 4	94,5	385,3	-290,8 ***	87,1	374,1	-287,0 ***	126,9	424,9	-298,0 ***	-11,0	n.s.
Trimestre 5	108,8	364,5	-255,7 ***	94,5	352,3	-257,8 ***	171,2	407,3	-236,2 ***	21,6	n.s.
Trimestre 6	101,3	335,4	-234,1 ***	89,0	326,6	-237,6 ***	155,3	366,7	-211,4 ***	26,3	n.s.
Trimestre 7	97,2	311,2	-213,9 ***	82,8	299,0	-216,2 ***	160,4	353,9	-193,5 ***	22,8	n.s.
Trimestre 8	99,2	296,9	-197,8 ***	81,1	291,4	-210,2 ***	178,1	316,6	-138,5 **	71,8	n.s.
Trimestre 9	102,1	305,8	-203,8 ***	84,0	294,5	-210,4 ***	181,0	345,9	-164,9 ***	45,6	n.s.
Trimestre 10	108,4	314,0	-205,5 ***	76,4	301,3	-224,9 ***	248,7	358,7	-110,0	114,8	n.s.
Trimestre 11	108,0	293,1	-185,0 ***	82,4	287,2	-204,8 ***	220,1	313,8	-93,7	111,1	†
Trimestre 12	106,1	305,0	-198,9 ***	89,6	296,2	-206,6 ***	177,8	335,8	-158,0 ***	48,6	n.s.
Taille de l'échantillon	258	258		210	201		48	57			

Sources : Calculs basés sur les données de l'enquête de référence et des dossiers administratifs de l'assurance-emploi.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts de caractéristiques entre le groupe programme et le groupe témoin ainsi qu'aux écarts entre l'échantillon du rapport après 40 mois et l'échantillon de recherche de référence.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Annexe B: Satisfaction à l'égard du programme

Cette annexe rapporte les résultats du module de degré de satisfaction à l'égard du programme de l'enquête de suivi après 40 mois. Dans ce module, il a été demandé aux membres admissibles du groupe programme quel était leur degré de satisfaction à l'égard du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC), et notamment quels étaient les aspects qui leur plaisaient ou pas et en quoi le programme pouvait-il, à leurs yeux, être amélioré. Il leur a, en outre, été demandé d'évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des affectations du PIEC, des compétences obtenues et des contacts établis grâce à ces expériences. Les résultats sont présentés séparément pour les prestataires de l'assurance-emploi (a.-e.) et de l'aide sociale.

Comme le montre le tableau B.1, l'immense majorité des répondants s'estime satisfaits, très satisfaits ou entièrement satisfaits du PIEC (93 % des répondants prestataires d'a.-e. et 86,2 % de ceux de l'aide sociale). À la question « Qu'aimez-vous du PIEC », la réponse la plus fréquente était « Avoir un emploi rémunéré » (55,4 % des répondants prestataires d'a.-e. et 60,6 % des répondants prestataires d'aide sociale). Une proportion importante des personnes interrogées a également répondu « Rencontrer des gens au travail » (37 % des répondants prestataires d'a.-e. et 43,6 % de ceux de l'aide sociale), « Améliorer mes compétences professionnelles » (40,1 % des répondants prestataires d'a.-e. et 28,2 % de ceux de l'aide sociale) et « Obtenir de l'expérience de travail » (24,6 % des répondants prestataires d'a.-e. et 28,1 % de ceux de l'aide sociale).

Concernant les affectations du PIEC, la grande majorité des répondants se déclare également satisfaits, très satisfaits ou entièrement satisfaits de leur expérience (91,2 % des répondants prestataires d'a.-e. et 88,3 % de ceux de l'aide sociale). Les réponses ont souligné l'importance des affectations dans le cadre du PIEC, les répondants indiquant comme très ou extrêmement utiles les compétences et l'expérience acquises (49 % des répondants prestataires d'a.-e. et 56,4 % de ceux de l'aide sociale), ainsi que les contacts établis grâce au PIEC (45,9 % des répondants prestataires d'a.-e. et 55,2 % de ceux de l'aide sociale).

Les réponses à la question « Qu'aimez-vous le moins du PIEC? » ont montré qu'aucun aspect particulier du PIEC n'était systématiquement critiqué par une grande proportion de répondants. Parmi les répondants prestataires d'a.-e., les caractéristiques les plus souvent mentionnées ont été le faible revenu (12 %) et le fait de ne pas acquérir de nouvelles compétences (13,4 %). En réponse à cette question, les répondants prestataires d'aide sociale ont le plus souvent mentionné le fait de ne pas acquérir de nouvelles compétences (8,6 %).

À la question « Quelles améliorations souhaiteriez-vous voir apporter au PIEC? », la réponse la plus fréquente parmi les répondants prestataires d'a.-e. et d'aide sociale était « une formation plus longue » (29,5 % et 25,5 % respectivement). Environ 24,1 % des répondants prestataires d'a.-e. et 25,5 % des répondants prestataires d'aide sociale auraient également aimé que le PIEC fournisse davantage d'emplois permanents.

Tableau B.1 : Satisfaction des répondants du groupe programme à l'égard du projet au 40^e mois suivant l'inscription

	Après 40 mois		Après 18 mois	
	a.-e	aide sociale	a.-e	aide sociale
Degré de satisfaction envers la participation au PIEC (en %)				
Entièrement satisfait(e)	34,9	37,0	25,9	33,0
Très satisfait(e)	29,6	28,6	39,6	27,8
Satisfait(e)	28,5	20,6	27,8	30,7
Pas très satisfait(e)	3,9	9,5	3,2	4,3
Insatisfait(e)	3,1	4,2	3,5	4,3
Ce que les répondants ont aimé du PIEC (en %)				
Avoir un emploi rémunéré	55,4	60,6	47,0	53,1
Faire des contributions à la communauté	12,4	5,9	13,4	7,1
Rencontrer des gens au travail	37,0	43,6	37,6	30,8
Faire un travail intéressant	18,9	20,7	17,7	15,6
Se faire de nouveaux amis	13,6	14,4	22,3	13,7
Améliorer leurs compétences professionnelles	40,1	28,2	41,1	37,4
Obtenir de l'expérience de travail	24,6	28,2	34,1	35,1
Autre	23,2	22,3	32,3	26,1
N'a aimé aucun aspect du PIEC	3,4	3,2	2,7	5,2
Ce que les répondants ont le plus aimé du PIEC (en %)				
Avoir un emploi rémunéré	35,5	40,6	27,4	40,5
Faire des contributions à la communauté	5,3	+++	4,2	+++
Rencontrer des gens au travail	15,0	16,1	13,0	11,0
Faire un travail intéressant	7,0	7,8	5,0	3,5
Se faire de nouveaux amis	+++	2,8	4,4	+++
Améliorer leurs compétences professionnelles	13,2	8,3	10,5	11,0
Obtenir de l'expérience de travail	8,2	8,3	8,0	8,5
Autre	14,7	13,9	27,4	21,5
Ce que les répondants n'ont pas aimé du PIEC (en %)				
Emploi peu rémunéré	11,1	2,7	13,7	5,7
Ne pas faire de contributions à la communauté	+++	+++	1,6	0,0
Ne pas pouvoir obtenir d'expérience de travail	7,4	8,5	4,0	6,2
Ne pas pouvoir améliorer leurs capacités professionnelles	12,8	10,1	8,1	8,5
Ne pas faire un travail intéressant	4,5	5,3	4,3	6,6
Ne pas rencontrer de nouvelles personnes	+++	+++		
Ne pas pouvoir se faire de nouveaux amis	1,7	+++		
Programme nouveau mais non permanent	12,8	14,8	7,5	9,0
Règlements et procédures	8,2	9,0	10,8	10,9
Likes everything	34,3	30,7	39,3	38,4
Autre	26,6	31,8	26,9	27,0
Ce que les répondants ont le moins aimé du PIEC (en %)				
Emploi peu rémunéré	12,0	+++	19,1	6,4
Ne pas pouvoir obtenir d'expérience de travail	6,0	6,3	2,8	4,0
Ne pas pouvoir améliorer leurs capacités professionnelles	13,4	8,6	12,1	11,9
Ne pas faire un travail intéressant	2,3	4,7	3,3	7,9
Ne pas pouvoir se faire de nouveaux amis	+++	+++		
Autre	64,8	75,8	62,8	69,8

(suite)

Tableau B.1 : Satisfaction des répondants du groupe programme à l'égard du projet au 40^e mois suivant l'inscription (suite)

	Après 40 mois		Après 18 mois	
	a.-e	aide sociale	a.-e	aide sociale
Satisfaction à l'égard des affectations du PIEC (en %)				
Entièrement satisfait(e)	37,6	35,1		
Très satisfait(e)	25,1	24,5		
Satisfait(e)	28,5	28,7		
Pas très satisfait(e)	4,5	5,3		
Insatisfait(e)	4,2	5,3		
N'a pas reçu d'affectation	+++	+++		
Utilité des compétences et de l'expérience obtenues grâce aux affectations du PIEC (en %)				
Extrêmement utile	20,3	26,3		
Très utile	28,7	30,1		
Assez utile	24,4	16,1		
Un peu utile	14,6	15,1		
Pas du tout utile	12,0	12,4		
Utilité des contacts établis grâce aux affectations du PIEC (en %)				
Extrêmement utile	17,7	26,5		
Très utile	28,2	28,7		
Assez utile	19,1	18,4		
Un peu utile	18,2	15,1		
Pas du tout utile	16,8	11,4		
Améliorations que les répondants voudraient voir apporter (en %)				
Surveillance accrue	9,1	11,2	4,1	2,4
Formation plus longue	29,5	25,5	28,0	21,2
Plus d'expérience de travail	9,6	8,5	8,2	7,7
Plus grande charge de travail	4,5	7,5	3,3	8,2
Avoir du travail plus stimulant	5,4	11,7	8,2	9,6
Plus d'emplois permanents	24,1	25,5	18,5	23,6
Plus de travail qui contribue à la communauté	2,8	+++	3,0	3,9
Meilleures prestations	2,6	3,2	4,9	5,3
Meilleure rémunération	6,8	2,7	8,2	6,3
Autre	20,1	21,8	23,9	21,2
Aucune amélioration	20,4	21,3	22,0	25,5
Taille de l'échantillon	357	191	373	212

Source : Calculs basés sur les données de l'enquête de suivi après 18 mois.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes.

+++ indique que les statistiques sont fondées sur une taille d'échantillon inférieure à cinq répondants. Afin de protéger la confidentialité des personnes ayant pris part à l'étude, les statistiques fondées sur des tailles d'échantillon inférieures à cinq répondants ne sont pas publiées par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA).

^a Ces questions ne devaient être posées qu'aux membres du groupe programme qui avaient rempli l'Entente de participation au projet (EPP).

Annexe C : Les estimations des impacts corrigés par régression

Cette annexe présente les estimations des impacts corrigés par régression pour toute une série de résultats analysés dans le présent rapport. La première section porte sur l'approche fondamentale des impacts corrigés par régression, et la logique qui sous-tend leur utilisation, en plus de comparer leur valeur à celle des impacts avant corrections. La deuxième section présente, de façon plus succincte, certaines des principales différences entre les deux estimations concernant les résultats du rapport et comporte une série de tableaux d'impacts corrigés par régression correspondant aux évaluations non corrigées analysées dans les différents chapitres du rapport.

LES ESTIMATIONS DES IMPACTS CORRIGÉS ET NON CORRIGÉS

Ce rapport présente les impacts « non corrigés » du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC), évalués en calculant l'écart entre les niveaux moyens des résultats du groupe programme et du groupe témoin. Une autre méthode consiste toutefois à estimer une régression dans laquelle le résultat est modélisé sous forme de fonction linéaire du groupe de recherche des répondants et de plusieurs caractéristiques socio-économiques et démographiques mesurées avant l'assignation aléatoire. Bien que cette dernière permette de s'assurer de l'absence d'écarts systématiques entre les groupes programme et témoin au départ, il peut arriver que des écarts minimes se produisent, surtout dans les plus petits échantillons. En outre, si l'érosion de l'échantillon au cours de la période de 40 mois affecte les groupes programme et témoin de façon différente, les écarts aléatoires préexistants (dans leurs caractéristiques de départ) peuvent être exacerbés, ce qui entraîne des estimations d'impacts biaisées (biais de non-réponse). La régression « corrige » les estimations d'impacts pour tenir compte de ces différences de départ entre les membres des groupes programme et témoin — qu'elles apparaissent au cours de l'assignation aléatoire ou plus tardivement en tant qu'effet du biais de non-réponse.

Dans les études avec assignation aléatoire, ces deux approches donnent des résultats satisfaisants. Le recours à des estimations corrigées par régression présente toutefois certains avantages : tenant compte des différences de départ entre les membres des groupes programme et témoin, les estimations des impacts corrigés par régression s'avèrent plus précises que les écarts moyens non corrigés. Même en l'absence d'écarts statistiquement significatifs entre les groupes programme et témoin au départ, la correction par régression peut améliorer la précision des estimations d'impacts sur le plan statistique. Les erreurs types d'estimations des impacts corrigés par régression du traitement peuvent être plus faibles (lorsque l'on tient compte de la corrélation entre les caractéristiques et le résultat dans la régression), ce qui accroît l'efficacité statistique.

Le recours à la correction par régression présente toutefois des inconvénients, qui rendent préférable l'utilisation d'estimations d'impacts non corrigés :

- Les estimations d'impacts corrigés sont, en général, mieux comprises.
- Les estimations d'impacts corrigés peuvent dépendre de la forme fonctionnelle et de la méthode de régression choisie. Le résultat est généralement modélisé sous forme de fonction linéaire de l'état et des caractéristiques de départ du groupe traité à l'aide de la méthode des moindres carrés ordinaires. Toutefois, dans le cas des variables dépendantes fictives, on préférera parfois une spécification logit ou probit, surtout si la variable du résultat est très asymétrique.¹ Cela rend plus difficile l'interprétation des impacts corrigés par rapport aux estimations non corrigées, qui constituent les écarts dans les résultats moyens entre les groupes programme et témoin.
- Pour certains résultats, l'amélioration de la précision statistique obtenue avec la correction par régression est assez moindre dans des études menées à grande échelle (Meyer, 1995), et la précision est susceptible d'être inférieure dans les études portant sur des échantillons plus petits s'il y a un nombre significatif de valeurs manquantes parmi les covariables de régression.

LES ESTIMATIONS DES IMPACTS CORRIGÉS DU PIEC

Comme nous l'avons vu dans l'Annexe A, l'assignation aléatoire garantit que les écarts systématiques entre les groupes programme et témoin n'étaient pas présents au départ, et que les écarts systématiques dans les caractéristiques de départ ne se sont pas accentués en raison du biais de non-réponse au cours de la période de 40 mois. Néanmoins, certains écarts modestes étaient présents au départ et d'autres se sont accentués, ce qui justifie que l'on envisage le recours à des impacts corrigés par régression. Les tableaux A.1 et A.2 de l'Annexe A présentent les caractéristiques de référence des membres des échantillons de l'assurance-emploi (a.-e.) et de l'aide sociale qui ont répondu à l'enquête de suivi après 40 mois. Cette analyse a révélé que les membres masculins du groupe programme de l'a.-e. sont plus susceptibles que les femmes, de vivre dans des ménages sans enfants, et moins susceptibles d'avoir un revenu de ménage d'au moins 30 000 \$ comparativement aux membres du groupe témoin. Les

¹ Si par exemple une très grande (ou une très petite) proportion de l'échantillon présente une variable dépendante égale à un, les prévisions de probabilités tirées des moindres carrés ordinaires peuvent être supérieures à un (ou négatives), ce qui fausse les estimations et n'est pas le cas avec les modèles probit ou logit. Toutefois pour calcul des impacts corrigés par régression dans le contexte d'une conception à assignation aléatoire à grande échelle, la méthode des moindres carrés ordinaires offre une bonne approximation pour la plupart des impacts corrigés. Étant donné la taille importante de l'échantillon et le fait que les covariables de la régression corrigée ont une capacité d'explication très restreinte au-delà de la variable du groupe expérimental (en raison de l'assignation aléatoire), on relève un léger biais par rapport à la spécification linéaire pour la plupart des résultats. Néanmoins, les impacts corrigés du PIEC ont également été estimés avec les modèles logit et probit à partir d'un choix de résultats présentant des variables dépendantes factices, afin de confirmer que les estimations linéaires étaient raisonnables. Dans la plupart des cas, il y a un faible écart entre les estimations d'impacts corrigés à l'aide des modèles élaborés avec la méthode des moindres carrés ordinaires, probit ou logit. De plus, lorsqu'ils diffèrent, les modèles probit et logit donnent des impacts souvent plus proches des estimations des impacts non corrigés. Dans la présente annexe, seules les estimations des impacts corrigés par régression linéaire sont présentées.

membres du groupe programme de l'a.-e. semblent aussi avoir des réseaux sociaux plus restreints, des activités plus limitées, davantage de problèmes de santé, et un logement plus stable que leurs homologues du groupe témoin. Parmi les membres de l'échantillon de l'aide sociale, les membres du groupe programme sont plus susceptibles d'avoir vécu au Cap-Breton toute leur vie, mais sont également plus ouverts que le groupe témoin à l'idée de déménager dans le but d'obtenir un emploi. Les membres du groupe programme de l'aide sociale sont également plus susceptibles que leurs homologues du groupe témoin de vivre dans des foyers sans enfants et de ne pas avoir de diplôme d'enseignement secondaire.

Pour tenir compte de ces écarts, les impacts corrigés ont été estimés en effectuant une régression de chacun des résultats jugés intéressants sur une variable du groupe expérimental et une série de caractéristiques socio-économiques et démographiques mesurées avant l'assignation aléatoire. En plus des caractéristiques où des écarts avaient été relevés, une gamme d'autres variables de référence ont été incluses dans les régressions. En tout, 18 caractéristiques (les variables indépendantes) ont été soumises à une régression pour chacun des résultats obtenus après 40 mois (la variable dépendante), en tenant compte des variables continues et binaires mesurées dans le cadre de l'enquête de référence effectuée avant l'assignation aléatoire :

- groupe à l'étude
- sexe
- âge
- situation de famille
- ménage sans enfants
- plus jeune enfant du ménage ayant moins de 5 ans
- taille totale du ménage
- répondant n'ayant pas obtenu de diplôme d'études secondaires
- limitations d'activités ou état de santé moyen/médiocre signalé
- travail rémunéré à la période de référence
- nombre d'années d'emploi rémunéré depuis l'âge de 16 ans
- 10 contacts ou plus (réseaux sociaux)
- participe à certaines activités de bénévolat encadré
- participe à certaines activités de bénévolat informel

- a vécu toute sa vie au Cap-Breton
- vit à son domicile actuel depuis plus de 5 ans
- est prêt(e) à déménager pour travailler
- est prêt(e) à accepter un salaire inférieur, un emploi différent ou dans un secteur différent
- revenu du ménage inférieur à 30 000 \$ (a.-e) ou à 10 000 \$ (aide sociale)

Les tableaux C.1 à C.12 présentent les estimations des impacts corrigés qui en résultent pour un choix de résultats; chaque tableau correspond à un tableau des impacts non corrigés présenté dans les chapitres 3 à 7. Il n'existe globalement que relativement peu d'écarts entre les estimations des impacts corrigés et non corrigés. Le signe des impacts corrigés correspond toujours aux estimations non corrigées, mais il peut arriver que leur ampleur et les erreurs types diffèrent. Dans la plupart des cas, cette différence est peu importante, à l'image du niveau de signification statistique. Cependant, pour certains résultats, qui font l'objet de notes de bas de page dans l'ensemble du texte, l'ampleur de l'écart d'impact entre les estimations corrigées et non corrigées est relativement important. On observe, de même, des écarts dans le degré de signification de l'estimation de l'impact, certains impacts gagnant en signification, d'autres en perdant avec la correction par régression.

Emploi, revenus, caractéristiques du poste

En ce qui a trait aux résultats liés à l'emploi signalés au chapitre 3, on observe de rares écarts entre les estimations des impacts corrigés et non corrigés. Les impacts sur les taux d'emploi et le revenu sont identiques, quelle que soit la méthode utilisée pour les évaluer. Les impacts sur le niveau de compétence professionnelle, le nombre d'emploi et la durée de l'emploi demeurent également essentiellement les mêmes après correction par régression. Il existe une légère différence entre les estimations d'impacts non corrigés concernant la deuxième activité professionnelle la plus courante parmi les membres du groupe programme prestataires de l'a.-e, à savoir les affaires, les finances et l'administration. L'ampleur de l'écart est passée de 3,7 à 5,8 points de pourcentage; elle est par conséquent devenue significative d'un point de vue statistique après correction par régression, même si les principales conclusions n'ont pas pour autant changé.

Revenu, paiement de transfert, bien-être

Il faut mentionner certaines différences concernant les impacts sur le revenu, les difficultés de subsistance et le bien-être présentés dans le chapitre 4. Les impacts corrigés pour les paiements de transfert d'a.-e et d'aide sociale sont similaires dans les deux échantillons aux estimations non corrigées. Néanmoins, l'impact négatif sur le revenu du ménage dans l'échantillon de l'a.-e est passé de 2 829 \$ à 1 669 \$, et n'était plus significatif après la correction par régression. Toutefois, cette baisse suffit à contrebalancer l'impact positif sur le revenu personnel. Le PIEC n'a donc pas d'effet

significatif sur le revenu moyen des ménages du groupe programme de l'a.-e car les résultats sont les mêmes avec ou sans correction par régression.

En ce qui concerne les situations de faible revenu, l'impact corrigé sur la proportion des membres du groupe programme de l'a.-e ayant des revenus compris entre 75 et 100 % du seuil de faible revenu (SFR) fixé par Statistique Canada est inférieur à l'impact non corrigé (4,1 points de pourcentage au lieu de 6,4) et n'est plus significatif d'un point de vue statistique. Il existe néanmoins toujours une réduction significative du degré de pauvreté de certains membres du groupe programme de l'a.-e, dans la mesure où peu d'entre eux, comparativement aux membres du groupe de l'aide sociale, se trouvaient dans les tranches inférieures de la répartition des revenus. Ce résultat est le même avec ou sans correction par régression (8,1 points de pourcentage de moins pour les membres du groupe programme de l'a.-e ayant des revenus inférieurs à 75 % du SFR).

Concernant les comptes en banque et les dettes, quelques impacts ont été réduits suite à la correction par régression. Le faible impact positif au sein de l'échantillon de l'a.-e sur la proportion de membres détenant des comptes bancaires d'au moins 25 000 \$ a baissé de 3 points de pourcentage et n'est donc plus significatif d'un point de vue statistique après la correction par régression. De même, pour l'échantillon de l'aide sociale, l'impact positif sur la proportion de membres disposant de sommes plus modestes sur leurs comptes bancaires a baissé de 4 points de pourcentage par rapport à l'année dernière et n'était plus significatif d'un point de vue statistique après la correction par régression. Dans l'échantillon de l'aide sociale, les 10 points de pourcentage supplémentaires relatifs à la probabilité d'endettement des membres du groupe programme par rapport à ceux du groupe témoin a été réduite de 8 points de pourcentage après correction et n'était plus significative.

En ce qui a trait aux résultats en matière de difficultés de subsistance, des impacts plus élevés et plus significatifs ont, au contraire, été observés après correction, particulièrement pour l'échantillon de l'aide sociale. Après correction, les membres du groupe programme de l'aide sociale étaient moins susceptibles que ceux du groupe témoin à n'avoir pu assumer aucune ou avoir pu assumer seulement une faible partie de leurs dépenses au cours des 6 derniers mois. Ces mêmes membres du groupe programme étaient moins susceptibles de 9 points de pourcentage à avoir eu des difficultés à payer leur loyer, et moins susceptibles de 6 points de pourcentage d'avoir été incapables de faire leurs courses presque tous les mois. De plus, après la correction par régression, les membres du groupe programme de l'a.-e. étaient moins susceptibles que les membres du groupe témoin à n'avoir pu assumer aucune ou avoir pu assumer seulement une faible partie de leurs dépenses au cours des 6 derniers mois, et étaient moins susceptibles à avoir eu des difficultés à payer leur facture d'électricité. Avant la correction, ces résultats n'étaient pas significatifs d'un point de vue statistique. En outre, l'impact négatif significatif sur l'incapacité à faire les courses est passé de « presque tous les mois » à « certains mois » au sein de l'échantillon de l'a.-e.

Capital social

Concernant les réseaux sociaux, traités au chapitre 5, l'impact négatif observé dans l'échantillon de l'a.-e après 40 mois sur la proportion de contacts vivant au sein de la même communauté était supérieur de 6 points de pourcentage après la correction par régression et est devenu significatif d'un point de vue statistique. En outre, 40 mois après la correction, les membres du groupe programme prestataires de l'a.-e avaient en moyenne un contact extérieur au Cap-Breton de plus que leurs homologues du groupe témoin. Ce résultat n'était pas significatif d'un point de vue statistique avant que ne soit effectuée la correction. En ce qui concerne la mesure composite B, la probabilité pour les membres du groupe programme de l'aide sociale d'avoir de multiples indicateurs de capital social d'acointances et de capital social instrumental est passée de 11 points de pourcentage à 8 après correction et n'était donc plus significative d'un point de vue statistique.

Employabilité

En ce qui a trait aux résultats en matière d'employabilité, étudiés au chapitre 6, il existe également des différences entre les impacts corrigés et non corrigés et leur niveau de signification statistique. Bien que les impacts corrigés sur l'apprentissage continu au sein de l'échantillon de l'a.-e et sur le sens de la qualité au sein de l'échantillon de l'aide sociale soient semblables aux estimations non corrigées, ils n'acquièrent pas de signification statistique. En outre, en ce qui concerne l'attitude vis-à-vis des paiements de transfert, après correction la tendance des membres du groupe programme de l'aide sociale à être totalement d'accord avec les propositions « Il n'est pas bon pour une personne de demeurer bénéficiaire d'aide sociale si elle peut se trouver un emploi, même un emploi qu'elle n'aime pas » et « Il n'est pas bon pour une personne de demeurer bénéficiaire de l'assurance-emploi si elle peut se trouver un travail, même un emploi qu'elle n'aime pas » a augmenté et est devenu largement supérieure à celle du groupe témoin. Néanmoins, la plus grande proportion des membres du groupe programme de l'a.-e à être d'accord avec la proposition « Il n'est pas bon pour une personne de rester bénéficiaire de l'aide sociale si elle peut trouver un emploi, même un emploi qu'elle n'aime pas » a perdu de sa signification statistique après correction. En ce qui concerne l'éducation et la formation, après correction, l'impact négatif sur l'inscription des membres de l'échantillon de l'aide sociale à une formation non dispensée dans le cadre PIEC a augmenté (de 7 points de pourcentage à 11), devenant significatif d'un point de vue statistique. Enfin, concernant la mobilité, après correction, la probabilité de déménager hors du Cap-Breton était sensiblement supérieure chez les membres du groupe programme de l'aide sociale par rapport à ceux du groupe témoin (3 points de pourcentage).

Bénévolat

Les résultats en matière de volontariat, traités au chapitre 7, n'ont dans l'ensemble pas été modifiés par la correction par régression. Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, l'ampleur de l'impact positif sur le bénévolat au sein d'une organisation *plusieurs fois* par semaine a diminué et a cessé d'être statistiquement significative après correction. Toutefois, les impacts positifs sur les activités de bénévolat réalisées environ

une fois par mois ou moins d'une fois par mois sont restés inchangés. En outre, l'impact positif distributionnel sur les activités de bénévolat atteignant jusqu'à 5 heures par mois et entre 5 et 15 heures par mois est demeuré inchangé, restant significatif d'un point de vue statistique.

Pour les tableaux ci-dessous, les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 40 mois. Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe. Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %, ou par † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %. L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau C.1 : Impacts du PIEC sur le type d'emploi principal au cours du 1^{er} et du 40^e mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Antécédents de travail								
N'a pas travaillé	3.5	10.3	-6.8 ***	(1.8)	4.8	24.9	-20.1 ***	(3.7)
A travaillé	96.5	89.7	6.8 ***	(1.8)	95.2	75.1	20.1 ***	(3.7)
Type d'emploi								
Affaires, finance et administration	19.8	14.0	5.8 **	(2.6)	11.4	12.4	-1.0	(3.5)
Sciences naturelles et appliquées et apparentés	5.4	4.8	0.6	(1.6)	2.9	0.9	2.0	(1.5)
Santé	2.4	4.7	-2.3 *	(1.4)	1.1	3.2	-2.1	(1.6)
Sciences sociales, éducation, service gouvernemental et religion	8.1	2.1	6.0 ***	(1.6)	13.0	2.2	10.8 ***	(2.8)
Art, culture, loisirs et sport	4.8	1.2	3.6 ***	(1.3)	2.3	0.9	1.4	(1.4)
Vente et services	34.8	33.3	1.5	(3.5)	39.4	40.2	-0.8	(5.3)
Commerce, transport et opérateurs d'équipement et apparentés	15.6	17.3	-1.7	(2.6)	17.4	6.5	11.0 ***	(3.4)
Propre au secteur primaire	2.0	4.9	-2.9 **	(1.3)	7.8	1.4	6.4 ***	(2.2)
Propre à la transformation, à la production industrielle et aux services collectifs	3.6	7.3	-3.7 **	(1.7)	-0.3	7.3	-7.5 ***	(1.9)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

Tableau C.2 : Impacts du PIEC sur le revenu personnel et celui du ménage avant l'entrevue de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Revenu individuel et familial (en \$ par an)								
Revenu personnel	21 794	19 270	2 524 ***	(902,9)	14 582	12 526	2 055 ***	(713,3)
Autre revenu du ménage	16 075	17 744	-1 669	(1353,3)	5 566	4 584	982	(1029,2)
Revenu total du ménage ^a	37 506	37 050	456	(1587,0)	19 868	17 095	2 774 **	(1312,2)
Situation de famille lors de l'entretien de suivi après 40 mois								
Marié ou en concubinage (en %)	64,5	62,6	1,9	(2,4)	24,1	22,0	2,2	(3,7)
Emploi du conjoint au cours des 12 derniers mois								
Conjoint sur le marché du travail (en %)	40,4	38,8	1,5	(3,2)	13,6	7,0	6,7 **	(3,1)
Nombre de mois de travail du conjoint	4,4	4,7	-0,3	(0,4)	1,3	0,7	0,6 **	(0,3)
Conjoint au travail à temps plein (en %)	34,9	31,9	3,1	(3,2)	13,7	5,3	8,5 ***	(3,0)
Conjoint au travail à temps partiel (en %)	5,1	6,2	-1,1	(1,7)	-0,1	1,7	-1,8 *	(1,0)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Notes : voir page 136 pour les sources et annotations

^a Le revenu du ménage est la somme des revenus du membre de l'échantillon et des revenus de l'ensemble des autres membres du ménage.

Tableau C.3 : Impacts du PIEC sur le seuil de faible revenu (SFR) des ménages avant l'entretien de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Revenu du ménage sous le SFR (en %) ^a	23,2	27,2	-4,0	(3,5)	73,5	82,4	-9,0 *	(4,9)
Sous les 50 % du SFR	3,1	5,5	-2,5	(1,7)	18,6	34,5	-15,9 ***	(5,2)
Entre 50 % et moins de 75 % du SFR	5,9	11,5	-5,6 **	(2,3)	24,3	29,7	-5,4	(5,2)
Entre 75 % et moins de 100 % du SFR	14,2	10,1	4,1	(2,8)	30,6	18,3	12,3 **	(5,1)
Revenu du ménage supérieur au SFR (en %)	76,8	72,8	4,0	(3,5)	26,5	17,6	9,0 *	(4,9)
Entre 100 % et moins de 150 % du SFR	28,7	23,3	5,4	(3,8)	18,0	10,5	7,5 *	(4,2)
Entre 150 % et moins de 175 % du SFR	11,9	12,3	-0,4	(2,8)	3,6	2,6	1,0	(2,1)
Entre 175 % et moins de 200 % du SFR	9,6	10,8	-1,3	(2,6)	2,4	2,3	0,1	(1,8)
200 % du SFR ou plus	26,6	26,4	0,2	(3,6)	2,6	2,2	0,4	(1,8)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Notes : voir page 136 pour les sources et annotations

^a Calculé en comparant le revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu (SFR) défini par Statistique Canada, en fonction du lieu de résidence et de la taille de la famille du membre de l'échantillon.

Tableau C.4 : Impacts du PIEC sur les finances personnelles au moment de l'entretien de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progra.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Possède un compte bancaire (en %)	95,5	90,9	4,7 **	(1,9)	81,8	83,9	-2,1	(4,2)
Pas de compte bancaire	4,5	9,1	-4,7 **	(1,9)	18,2	16,1	2,1	(4,2)
Montant inférieur à 1 000 \$	57,1	47,8	9,3 **	(3,7)	70,8	79,5	-8,8 *	(4,8)
Entre 1 000 \$ et 25 000 \$	25,5	33,1	-7,6 **	(3,5)	10,3	4,0	6,2 **	(2,8)
25 000 \$ et plus	12,7	9,3	3,4	(2,4)	0,6	0,0	0,5	(0,6)
Comptes bancaires par rapport à l'année précédente								
Supérieur à l'année précédente	32,1	31,6	0,5	(3,6)	18,0	15,1	2,9	(4,1)
Inférieur à l'année précédente	31,6	27,8	3,8	(3,6)	40,3	28,7	11,6 **	(5,2)
Semblable à l'année précédente	31,8	31,0	0,8	(3,7)	23,2	39,9	-16,7 ***	(5,1)
A des dettes (en %)								
Pas de dettes	71,8	70,1	1,7	(3,6)	48,6	41,0	7,6	(5,5)
Montant inférieur à 1 000 \$	28,3	30,0	-1,7	(3,6)	51,4	59,0	-7,6	(5,5)
Entre 1 000 et 10 000 \$	4,8	5,7	-0,9	(1,8)	9,1	3,0	6,1 **	(2,6)
10 000 \$ et plus	28,7	34,4	-5,7	(3,8)	20,0	21,5	-1,5	(4,5)
10 000 \$ et plus	37,5	28,8	8,7 **	(3,7)	18,8	16,5	2,4	(4,2)
Dettes par rapport à l'année précédente								
Plus que l'année précédente	26,5	24,1	2,5	(3,5)	16,2	20,6	-4,4	(4,3)
Moins que l'année précédente	24,4	26,6	-2,3	(3,5)	8,0	6,7	1,3	(2,9)
Semblable à l'année précédente	20,5	18,9	1,7	(3,2)	23,8	13,7	10,1 **	(4,3)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

Tableau C.5 : Impacts du PIEC sur les difficultés de subsistance, au moment de l'entretien après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e (en %)				Échantillon de l'aide sociale (en %)			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Au cours des 6 derniers mois, le répondant								
Avait un revenu du ménage qui lui a permis de :								
Faire face à toutes ou à la majorité de ses dépenses	87,1	84,6	2,5	(2,5)	79,5	66,2	13,3 ***	(4,8)
Faire face à quelques unes de ses dépenses	10,7	9,8	0,9	(2,2)	14,3	20,6	-6,3	(4,1)
Faire face à très peu ou à aucune de ses dépenses	2,2	5,6	-3,4 **	(1,4)	6,2	13,2	-7,0 **	(3,2)
A eu des difficultés à régler								
L'électricité	15,5	20,6	-5,1 *	(2,8)	26,9	38,9	-12,0 **	(5,1)
Le chauffage	19,4	19,9	-0,5	(3,0)	32,2	30,3	1,9	(5,1)
Le téléphone	13,0	12,4	0,6	(2,5)	26,2	34,7	-8,5 *	(5,0)
Le loyer	4,0	8,1	-4,1 **	(1,8)	16,4	23,2	-6,8	(4,3)
Son crédit hypothécaire	5,9	7,3	-1,4	(1,9)	4,0	1,6	2,4	(1,8)
Les impôts municipaux	10,0	8,3	1,7	(2,2)	5,6	3,4	2,2	(2,3)
Ses dépenses quotidiennes	21,1	21,2	-0,1	(3,1)	17,0	31,5	-14,5 ***	(4,6)
Avait des objets défectueux à la maison car :								
Il était trop coûteux de les réparer	7,6	8,8	-1,2	(2,0)	14,2	12,3	1,9	(3,7)
Il n'avait pas le temps de les réparer	5,8	8,2	-2,4	(1,9)	10,3	6,0	4,3	(3,0)
Il n'avait pas le temps de les réparer	0,9	0,2	0,7	(0,5)	1,6	0,0	1,7 *	(1,0)
Le propriétaire n'était pas d'accord pour les réparer	0,3	0,3	0,0	(0,4)	0,9	4,5	-3,6 **	(1,8)
Autre raison	0,6	-0,1	0,7 *	(0,4)	1,1	1,1	0,0	(1,1)
Était dans l'incapacité de faire ses courses ou d'acheter de la nourriture								
Presque tous les mois	8,8	13,4	-4,6 **	(2,3)	21,8	30,7	-8,9 *	(4,7)
Parfois, mais pas tous les mois	1,8	3,7	-1,9	(1,2)	4,7	10,5	-5,8 **	(2,9)
Parfois, mais pas tous les mois	1,6	4,2	-2,6 **	(1,2)	8,4	10,6	-2,2	(3,1)
Seulement une ou deux fois	5,3	5,3	0,0	(1,6)	8,3	9,0	-0,7	(3,0)
A eu recours à la banque alimentaire								
	1,4	1,6	-0,2	(0,9)	9,9	11,1	-1,2	(3,4)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

Tableau C.6 : Hétérogénéité des réseaux

	Échantillon de l'a-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Caractéristiques des contacts								
<i>Proportion des contacts qui sont du même sexe que vous</i>								
Au départ	60,2	59,8	0,5	(1,7)	63,0	63,5	-0,5	(2,4)
Après 18 mois	60,9	62,3	-1,5	(1,6)	64,8	65,5	-0,7	(2,4)
Après 40 mois	60,3	63,1	-2,8	(1,8)	68,8	69,2	-0,3	(2,3)
Évolution départ/après 40 mois	0,5	3,7	-3,2	(2,2)	6,4	5,9	0,5	(2,9)
<i>Ont moins de 10 ans de différence avec vous</i>								
Au départ	39,1	39,8	-0,7	(2,1)	34,7	30,2	4,4	(2,9)
Après 18 mois	62,8	59,1	3,7 *	(2,2)	59,0	55,4	3,6	(3,1)
Après 40 mois	66,2	64,9	1,3	(2,2)	57,7	59,9	-2,2	(3,4)
Évolution départ/après 40 mois	27,2	23,8	3,3	(3,0)	24,8	29,0	-4,1	(4,4)
<i>Ont le même niveau de scolarité que vous</i>								
Au départ	35,3	38,3	-3,0	(2,2)	35,0	33,1	1,9	(3,0)
Après 18 mois	45,9	45,9	0,0	(2,5)	45,5	40,8	4,6	(3,7)
Après 40 mois	51,4	51,9	-0,5	(2,6)	43,3	46,4	-3,1	(4,0)
Évolution départ/après 40 mois	16,1	14,0	2,1	(3,2)	8,9	12,7	-3,8	(4,7)
<i>Vivent dans votre communauté</i>								
Au départ	65,7	65,1	0,6	(2,6)	73,1	78,5	-5,4	(3,7)
Après 18 mois	68,8	67,4	1,4	(2,6)	70,8	75,7	-4,9	(3,6)
Après 40 mois	67,6	73,7	-6,2 **	(2,6)	73,2	74,3	-1,2	(3,8)
Évolution départ/après 40 mois	1,9	8,7	-6,8 **	(3,2)	-0,3	-5,6	5,3	(4,8)
Nombre de contacts au sein et en dehors de votre communauté								
<i>Vivent au sein de votre communauté</i>								
Au départ	7,6	6,7	0,9	(0,6)	6,3	6,7	-0,4	(0,6)
Après 18 mois	7,9	6,9	1,0 *	(0,6)	8,3	8,4	-0,1	(0,9)
Après 40 mois	9,0	9,7	-0,7	(0,8)	9,1	8,1	1,0	(1,2)
Évolution départ/après 40 mois	1,5	3,0	-1,6 *	(0,9)	2,9	1,2	1,7	(1,3)
<i>Vivent ailleurs au Cap-Breton</i>								
Au départ	3,4	3,4	0,0	(0,4)	2,4	1,8	0,6	(0,4)
Après 18 mois	2,9	3,1	-0,2	(0,4)	2,6	2,8	-0,1	(0,6)
Après 40 mois	3,6	2,6	1,0 **	(0,5)	3,1	2,5	0,6	(0,6)
Évolution départ/après 40 mois	0,2	-0,9	1,1 *	(0,6)	0,8	0,8	0,0	(0,7)
<i>Vivent en dehors du Cap-Breton</i>								
Au départ	1,1	0,9	0,2	(0,3)	0,9	0,4	0,5	(0,4)
Après 18 mois	0,9	1,1	-0,2	(0,2)	0,8	1,0	-0,3	(0,6)
Après 40 mois	1,2	1,1	0,1	(0,3)	1,0	0,9	0,1	(0,4)
Évolution départ/après 40 mois	0,2	0,2	0,0	(0,3)	0,0	0,5	-0,5	(0,5)
Taille de l'échantillon	407	360	767		188	186	374	

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

Tableau C.7 : Mesures composites du changement entre le début du programme et le 40^e mois

Pourcentage avec un niveau de changement donné	Échantillon de l'a-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Mesure composite A (4 éléments)								
Nombres d'indicateurs de l'augmentation du capital social d'accointances et instrumental								
Zéro	17.8	25.8	-8.0 **	(3.3)	24.3	29.4	-5.1	(5.1)
Un	30.0	36.3	-6.3 *	(3.8)	23.1	28.7	-5.6	(5.1)
Un indicateur ou moins	47.8	62.1	-14.3 ***	(4.0)	47.4	58.1	-10.7 *	(5.8)
Deux	34.9	23.9	11.0 ***	(3.7)	36.4	19.1	17.3 ***	(5.1)
Trois	12.3	10.3	2.0	(2.6)	12.7	16.3	-3.6	(4.2)
Quatre	5.0	3.7	1.3	(1.7)	3.5	6.5	-3.0	(2.6)
Deux indicateurs ou plus	52.2	37.9	14.3 ***	(4.0)	52.6	41.9	10.7 *	(5.8)
Mesure composite B (5 éléments)								
Nombres d'indicateurs de l'augmentation du capital social d'accointances et instrumental								
Zéro	12.7	20.4	-7.7 **	(3.1)	18.5	21.3	-2.8	(4.6)
Un	25.5	30.0	-4.5	(3.7)	21.5	26.3	-4.8	(5.1)
Un indicateur ou moins	38.1	50.4	-12.3 ***	(4.1)	40.0	47.6	-7.6	(5.9)
Deux	32.9	28.0	4.9	(3.9)	31.0	24.9	6.1	(5.4)
Trois	19.4	14.2	5.2 *	(3.1)	19.6	13.1	6.4	(4.4)
Quatre	7.3	6.0	1.3	(2.0)	6.9	11.0	-4.1	(3.4)
Cinq	2.2	1.4	0.8	(1.1)	2.5	3.4	-0.9	(2.0)
Deux indicateurs ou plus	61.9	49.6	12.3 ***	(4.1)	60.0	52.4	7.6	(5.9)
Taille de l'échantillon	374	331	705		170	174	344	

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

Tableau C.8 : Impacts du PIEC sur les compétences professionnelles, au moment de l'entretien de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Cela vous ennuie-t-il lorsque personne n'essaie de régler un problème ?								
Presque toujours/pas mal	76,0	78,2	-2,1	(3,2)	82,5	78,3	4,2	(4,3)
Modérément	14,0	13,3	0,7	(2,6)	9,5	8,1	1,4	(3,1)
À l'occasion/jamais	10,0	8,6	1,4	(2,2)	8,0	13,6	-5,6 *	(3,4)
Préférez-vous apprendre avec d'autres gens								
Presque toujours/pas mal	65,3	65,1	0,3	(3,6)	73,3	74,8	-1,4	(4,8)
Modérément	22,6	21,2	1,5	(3,1)	15,0	15,3	-0,3	(3,9)
À l'occasion/jamais	12,0	13,8	-1,7	(2,5)	11,7	9,9	1,8	(3,4)
Poursuivez jusqu'au bout ce que vous entreprenez quel que soit ce que cela exige ?								
Presque toujours/pas mal	91,1	87,0	4,1 *	(2,3)	90,7	87,3	3,4	(3,4)
Modérément	6,8	10,1	-3,3	(2,1)	4,9	8,9	-4,1	(2,7)
À l'occasion/jamais	2,1	2,9	-0,8	(1,2)	4,5	3,8	0,6	(2,2)
Pouvez-vous cesser de penser à une chose dont vous n'avez pas la certitude qu'elle ait été bien faite ?								
Presque toujours/pas mal	88,8	87,7	1,1	(2,4)	87,3	91,8	-4,5	(3,3)
Modérément	9,2	9,0	0,2	(2,2)	8,0	6,4	1,6	(2,8)
À l'occasion/jamais	2,0	3,2	-1,2	(1,2)	4,8	1,8	2,9	(1,9)
Préférez-vous savoir ce que vous apportera une formation avant d'y consacrer d'importants efforts ?								
Presque toujours/pas mal	30,1	34,9	-4,8	(3,5)	30,0	42,0	-12,0 **	(5,2)
Modérément	30,6	30,5	0,2	(3,5)	27,6	30,0	-2,4	(4,9)
À l'occasion/jamais	39,3	34,6	4,7	(3,6)	42,4	28,1	14,3 ***	(5,1)
Faites-vous habituellement ce que vous aimez plutôt que d'entreprendre quelque chose de différent ?								
Presque toujours/pas mal	27,0	39,1	-12,0 ***	(3,5)	34,5	42,0	-7,5	(5,3)
Modérément	37,5	32,7	4,8	(3,6)	25,4	30,5	-5,1	(4,9)
À l'occasion/jamais	35,5	28,3	7,3 **	(3,5)	40,1	27,5	12,7 **	(5,2)

(suite)

Tableau C.8 : Impacts du PIEC sur les compétences professionnelles, au moment de l'entretien de suivi après 40 mois (suite)

Résultat	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Comprenez-vous de nouvelles choses en voyant la façon dont elles s'accordent avec vos connaissances								
Presque toujours/pas mal	79,8	79,5	0,3	-(3,0)	75,2	74,8	0,5	-(4,8)
Modérément	13,6	13,6	0,1	-(2,6)	19,5	18,2	1,3	-(4,3)
À l'occasion/jamais	6,6	6,9	-0,3	-(1,9)	5,3	7,0	-1,7	-(2,7)
Savez-vous comment vous y prendre pour que les choses fonctionnent à l'intérieur d'un système ou d'une organisation								
Presque toujours/pas mal	86,6	79,6	7,0 **	-(2,8)	78,7	81,3	-2,6	-(4,4)
Modérément	9,8	12,7	-2,9	-(2,4)	13,9	12,2	1,7	-(3,7)
À l'occasion/jamais	3,6	7,7	-4,1 **	-(1,7)	7,4	6,5	0,9	-(2,7)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

Tableau C.9 : Impacts sur les attitudes à l'égard du travail et des paiements de transfert, au moment de l'entrevue de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
J'aime aller au travail								
Totalement d'accord	31,1	23,8	7,4 **	(3,3)	43,2	29,7	13,5 ***	(5,2)
D'accord	66,4	70,0	-3,7	(3,5)	56,1	67,1	-10,9 **	(5,2)
En désaccord	2,4	5,8	-3,3 **	(1,5)	0,1	3,3	-3,2 **	(1,4)
Totalement en désaccord	0,1	0,5	-0,4	(0,4)	0,6	-0,1	0,7	(0,6)
Quand j'ai un emploi je suis plus heureux(se)								
Totalement d'accord	32,1	33,7	-1,6	(3,5)	47,6	32,2	15,4 ***	(5,4)
D'accord	65,0	62,2	2,8	(3,6)	50,6	64,0	-13,4 **	(5,4)
En désaccord	2,9	4,1	-1,2	(1,4)	1,2	3,9	-2,7	(1,7)
Totalement en désaccord	0,0	0,0	0,0		0,6	-0,1	0,7	(0,6)
Ma famille m'encourage à avoir un emploi								
Totalement d'accord	35,1	31,9	3,1	(3,5)	45,4	27,8	17,6 ***	(5,1)
D'accord	64,2	65,3	-1,1	(3,6)	52,1	69,7	-17,7 ***	(5,2)
En désaccord	0,8	2,8	-2,0 **	(1,0)	2,5	2,5	0,0	(1,7)
Totalement en désaccord	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	
Il n'est pas bon pour une personne de rester bénéficiaire de l'aide sociale si elle peut se trouver un emploi, même qu'elle n'aime pas.								
Totalement d'accord	34,8	35,1	-0,3	(3,6)	42,2	33,4	8,8 *	(5,3)
D'accord	60,2	55,7	4,4	(3,7)	49,1	52,4	-3,3	(5,5)
En désaccord	4,5	7,8	-3,3 *	(1,8)	8,6	13,2	-4,6	(3,5)
Totalement en désaccord	0,6	1,4	-0,8	(0,7)	0,1	1,0	-0,9	(0,8)
Il n'est pas bon pour une personne de rester bénéficiaire de l'assurance-emploi si elle peut se trouver un emploi, même qu'elle n'aime pas.								
Totalement d'accord	23,2	26,1	-2,9	(3,2)	36,3	26,3	10,1 **	(5,0)
D'accord	59,9	59,3	0,6	(3,7)	51,0	58,6	-7,6	(5,4)
En désaccord	15,8	13,4	2,4	(2,7)	12,2	14,5	-2,3	(3,8)
Totalement en désaccord	1,1	1,1	-0,1	(0,8)	0,5	0,6	-0,1	(0,8)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

Tableau C.10 : Impacts sur la formation non offerte par le PIEC, au moment de l'entrevue de suivi après 40 mois

Résultat	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Formation non offerte par le PIEC depuis l'inscription	31,7	29,6	2,0	(3,3)	22,3	33,1	-10,8 **	(4,7)
Cours suivis en vue de								
Améliorer ses compétences professionnelles	24,4	19,2	5,1 *	(3,0)	12,5	16,2	-3,6	(3,7)
Obtenir un diplôme d'études secondaires	2,5	2,0	0,5	(1,1)	2,9	4,7	-1,9	(2,0)
Obtenir un certificat ou un diplôme d'apprenti	0,8	0,5	0,2	(0,6)	1,0	0,6	0,4	(1,0)
Obtenir un certificat ou un diplôme d'études professionnelles/d'une école de métiers	1,3	4,6	-3,3 ***	(1,2)	3,2	4,4	-1,2	(2,1)
Obtenir un diplôme ou un certificat d'études collégiales	7,3	6,4	0,9	(1,9)	3,5	8,4	-4,9 *	(2,5)
Obtenir un diplôme universitaire	2,2	2,1	0,1	(1,1)	0,7	1,5	-0,8	(1,1)
Satisfaire un intérêt personnel ou acquérir des connaissances pratiques	16,8	13,9	2,9	(2,7)	7,8	8,4	-0,6	(2,9)
Satisfaire des exigences d'emploi	2,4	2,6	-0,3	(1,2)	4,6	7,3	-2,7	(2,5)
Autres raisons	0,0	0,0	0,0	.	0,4	1,2	-0,8	(1,0)
Formation menée à bien	24,3	24,4	-0,1	(3,1)	17,4	25,4	-8,0 *	(4,4)
Formation en cours	6,3	3,7	2,6	(1,6)	3,3	5,3	-2,0	(2,2)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

La taille de l'échantillon du groupe programme est de 470 pour le groupe de l'a.-e et de 237 pour le groupe de l'aide sociale.

Tableau C.11 : Impacts sur la mobilité, au moment de l'entrevue de suivi après 40 mois

Résultats	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Pourcentage de répondants ayant déménagé	17,02	16,9	0,1	(2,6)	33,0	29,3	3,7	(4,8)
À l'intérieur de la collectivité	6,54	6,9	-0,3	(1,8)	13,3	12,1	1,2	(3,6)
Dans une autre collectivité du Cap-Breton	6,95	6,8	0,2	(1,8)	16,6	12,2	4,4	(3,8)
En dehors du Cap-Breton	3,03	2,1	1,0	(1,2)	3,7	0,8	3,0 *	(1,6)
Raisons invoquées pour déménager								
Liées au travail (du répondant ou de son partenaire)	4,03	3,9	0,2	(1,4)	4,6	3,0	1,7	(2,0)
Raison familiale	2,21	2,0	0,2	(1,1)	6,4	5,5	1,0	(2,5)
Logement	8,82	8,6	0,3	(2,0)	16,4	13,4	3,0	(3,8)
Autres	1,95	2,3	-0,3	(1,1)	5,5	7,5	-2,0	(2,6)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

Tableau C.12 : Impacts sur le bénévolat encadré au sein de groupes ou d'organismes

	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Fréquence du bénévolat encadré								
<i>À quelle fréquence avez-vous participé à des activités bénévoles au cours de 12 derniers mois ?</i>								
Tous les jours	3,6	1,4	2,1 *	(1,1)	2,8	1,1	1,7	(1,5)
Quelques fois par semaine	9,8	7,1	2,7	(2,1)	8,4	4,7	3,7	(2,6)
Environ une fois par semaine	12,2	9,2	3,0	(2,2)	11,7	7,5	4,2	(3,1)
Environ une fois par mois	9,6	9,4	0,3	(2,1)	12,9	7,3	5,7 *	(3,2)
Moins d'une fois par mois	12,5	7,5	5,1 **	(2,2)	13,7	5,4	8,4 ***	(3,2)
Jamais	52,3	65,4	-13,1 ***	(3,3)	50,5	74,1	-23,6 ***	(4,8)
Type de bénévolat encadré non rémunéré								
<i>A aidé un groupe ou une organisation</i>								
À faire du porte-à-porte, une campagne ou une sollicitation de fonds	22,3	14,0	8,2 ***	(2,7)	25,1	12,9	12,2 ***	(4,0)
Comme membre d'un conseil d'administration ou d'un comité	15,8	10,5	5,3 **	(2,4)	12,0	4,8	7,2 **	(2,9)
À fournir de l'information ou à sensibiliser le public	12,9	9,5	3,3	(2,3)	15,1	9,3	5,9 *	(3,4)
À organiser ou à superviser des activités	29,7	19,0	10,6 ***	(3,0)	30,2	12,1	18,0 ***	(4,1)
À enseigner ou à encadrer un entraînement pour un organisme	11,3	7,6	3,7 *	(2,1)	15,6	6,6	9,0 ***	(3,3)
À faire du travail de bureau ou à remplir des tâches administratives	13,9	7,2	6,7 ***	(2,2)	12,6	4,3	8,3 ***	(2,9)
À fournir des soins, du soutien moral ou des conseils	13,7	6,8	7,0 ***	(2,2)	14,6	8,7	5,9 *	(3,3)
À recueillir, servir ou distribuer de la nourriture	13,4	9,0	4,4 *	(2,3)	18,2	10,6	7,6 **	(3,6)
À assurer des services de transport	10,7	5,9	4,7 **	(2,0)	8,3	6,3	2,0	(2,7)
Autres activités	12,9	7,1	5,7 ***	(2,2)	12,9	9,3	3,6	(3,3)
Heures de bénévolat encadré								
<i>Nombre moyen d'heures par mois</i>	8,1	4,6	3,5 ***	(1,0)	7,2	4,7	2,4	(1,6)
<i>Pourcentage de l'échantillon qui a fait du bénévolat</i>								
De >0 à 5 heures par mois	13,0	12,6	0,3	(2,5)	14,8	6,8	7,9 **	(3,4)
De >5 à 15 heures par mois	16,7	11,8	4,9 *	(2,5)	15,0	5,5	9,5 ***	(3,3)
> 15 heures par mois	16,1	8,6	7,6 ***	(2,4)	13,1	11,2	1,9	(3,6)
N'a pas fait de bénévolat	54,2	67,0	-12,8 ***	(3,3)	57,1	76,4	-19,3 ***	(4,8)
<i>Changement dans le nombre d'heures de bénévolat au cours des 12 derniers mois</i>								
Augmentation	13,8	8,0	5,9 ***	(2,3)	14,9	8,1	6,8 **	(3,4)
Pas de changement	77,6	87,2	-9,7 ***	(2,7)	76,5	85,2	-8,7 **	(4,1)
Diminution	8,6	4,8	3,8 **	(1,8)	8,6	6,7	1,9	(2,9)
Nombre d'organismes								
<i>Nombre moyen d'organismes ayant bénéficié du bénévolat</i>	1,0	0,6	0,4 ***	(0,1)	0,9	0,5	0,4 ***	(0,1)
<i>Pourcentage de l'échantillon qui a fait du bénévolat</i>								
1 organisme	21,9	19,3	2,6	(2,9)	27,9	14,6	13,3 ***	(4,3)
2 ou 3 organismes	20,4	12,2	8,2 ***	(2,6)	16,8	8,2	8,6 **	(3,4)
4 organismes ou plus	4,4	2,2	2,2 *	(1,3)	4,2	2,4	1,8	(1,9)
N'a pas fait de bénévolat	53,3	66,3	-13,0 ***	(3,3)	51,1	74,8	-23,7 ***	(4,7)
Taille de l'échantillon	441	410			210	201		

Note : voir page 136 pour les sources et annotations

Annexe D : Les impacts sur les sous-groupes

Les résultats concernant les impacts après 40 mois présentés dans le présent rapport montrent que le Projet d'innovation en matière communautaire (PIEC) a entraîné une augmentation importante des taux d'emploi à plein temps et des revenus, et ainsi réduit les versements de prestations d'assurance-emploi (a.-e) et d'aide sociale au cours des trois années du programme. Grâce à l'augmentation des revenus, le PIEC a également permis d'améliorer le bien-être des membres du groupe programme en réduisant l'ampleur de la pauvreté et des difficultés de subsistance, ce qui a logiquement conduit à une amélioration de la satisfaction à l'égard de la vie. Le PIEC a également provoqué des améliorations relatives aux réseaux sociaux, aux compétences professionnelles génériques et aux attitudes à l'égard du travail. Il a également permis d'accroître de façon significative le bénévolat au sein des membres du groupe programme, particulièrement en ce qui concerne les activités formelles exercées dans le cadre d'organisations communautaires.

Ces impacts montrent les effets moyens du PIEC sur les membres des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale. Mais ces impacts se sont-ils fait sentir également dans chaque groupe programme ou se sont-ils concentrés dans certains sous-groupes? Cette question en sous-tend une autre : l'absence de certains impacts sur d'autres résultats est-elle observée chez toutes l'ensemble des personnes de chaque échantillon, ou le phénomène affecte-t-il seulement certains sous-groupes d'un même groupe programme? Une évaluation des impacts sur un nombre de sous-groupes donné a été effectuée pour répondre à ces différentes questions.

L'ANALYSE DES SOUS-GROUPES

La nature expérimentale de l'analyse exige une définition des sous-groupes basée sur les caractéristiques mesurées avant l'assignation aléatoire. Plusieurs catégories de sous-groupes ont été définies à partir des mesures de l'enquête de référence : caractéristiques démographiques (sexe et âge), structure familiale (état civil, enfants dans le ménage), scolarité (diplôme d'études secondaires ou l'équivalent), emploi et revenu (expérience de travail à partir de 16 ans, revenu annuel de départ), obstacles à l'emploi (problèmes physiques ou émotionnels restreignant l'activité professionnelle) et réseaux sociaux (taille et densité des réseaux de départ). Chacune de ces catégories a été subdivisée en deux sous-groupes, à l'exception de l'âge des répondants divisée en trois sous-groupes. Le choix et le nombre de sous-groupes par catégorie ont été influencés par les limites imposées par l'échantillon de recherche de l'enquête après 40 mois, particulièrement celui des répondants prestataires de l'aide sociale. L'analyse au sein du plus petit échantillon de l'aide sociale s'est avérée limitée du fait de la difficulté à définir des sous-groupes à effectifs suffisants pour éviter des erreurs types fréquentes et obtenir une efficacité statistique acceptable. Le plus petit sous-groupe de l'échantillon de l'aide sociale est celui de la catégorie « état civil », dans lequel un peu moins de 100

répondants à l'enquête après 18 mois étaient mariés ou en union libre au moment de leur inscription au programme.

Les tableaux D.1 à D.14 présentent les écarts entre les impacts du PIEC observés sur certains résultats pour les sous-groupes décrits ci-dessus. L'impact d'une caractéristique donnée sur chaque sous-groupe est calculé en faisant la moyenne entre les résultats des membres du groupe programme et ceux des membres du groupe témoin, qui représentent la valeur de cette caractéristique à l'inscription. Pour des raisons de concision, les moyennes du groupe programme n'ont pas été présentées dans les tableaux. Les moyennes du groupe témoin et l'impact (écart entre les groupes programme et témoin) se trouvent respectivement dans les deuxième et troisième colonnes. Comme pour les résultats des échantillons globaux, des tests t bilatéraux ont été appliqués aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Cependant, en raison des différences attribuables au hasard, un test de discordance, en fonction des impacts estimés, a été appliqué aux écarts entre les sous-groupes, afin de déterminer l'intensité de ces impacts sur les différents sous-groupes. Les résultats de chaque test de discordance figurent dans la colonne située à droite des écarts types. L'abréviation « n. s. » (non significatif) indique que la variation des impacts estimés dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative (c'est-à-dire que les écarts observés seraient facilement attribuables au hasard et ne devraient pas être considérés comme une indication de l'écart réel entre les impacts dans les sous-groupes). Les croix indiquent que la variation est statistiquement significative, à savoir que l'écart établi entre les sous-groupes concernant l'impact du PIEC est réel et suffisamment sûr. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit :

† = 10 % ; †† = 5 % ; ††† = 1 %.

LES ÉCARTS ENTRE LES IMPACTS OBSERVÉS DANS LES SOUS-GROUPES

L'emploi

Globalement, les écarts concernant l'efficacité du PIEC sur l'emploi et le revenu sont toujours faibles entre les différents sous-groupes identifiés à partir d'une série de caractéristiques de départ. Certains des écarts observés entre les sous-groupes en matière d'impacts sur l'emploi persistent dans la dernière moitié de la période d'admissibilité. L'incidence du PIEC sur l'emploi à temps plein des membres prestataires d'a.-e célibataires et percevant de faibles revenus est nettement supérieure. Néanmoins, une nouvelle série d'impacts de sous-groupes est apparue au cours de la deuxième phase du programme, ce qui laisse penser que le PIEC a un effet plus important sur les personnes qui seraient en temps normal désavantagées dans la recherche et la conservation d'un emploi à temps plein. Pour les membres de l'échantillon de l'a.-e, ces sous-groupes englobent les personnes ayant indiqué avoir au moins un problème de santé ou qui avaient moins de contacts dans leurs réseaux sociaux. Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC a un impact plus important sur les personnes ayant des réseaux sociaux plus denses et sur celles ayant bénéficié plus longtemps de l'aide sociale.

Le revenu du ménage et l'emploi du conjoint

Si le PIEC a fait augmenter de manière significative le revenu personnel des membres du groupe de l'a.-e et de l'aide sociale, il a eu des impacts différents sur le revenu des autres personnes du foyer, ce qui a entraîné des effets différents sur le revenu total du ménage entre les deux échantillons. Dans le cas de l'échantillon de l'a.-e, l'augmentation du revenu personnel des membres du groupe de l'a.-e est contrebalancée par une réduction symétrique du revenu des autres personnes de leur ménage. En ce qui concerne les membres de l'échantillon de l'aide sociale, le revenu des autres personnes du ménage a augmenté au cours de la période de 40 mois, essentiellement en raison de l'augmentation du taux d'emploi des conjoints, ce qui a entraîné une augmentation correspondante du revenu total du ménage pour les membres du groupe programme.

D'après l'analyse des sous-groupes, les différences d'impacts du PIEC sur le revenu des autres personnes du ménage sont entièrement soumises à la présence d'enfants, que ce soit au sein des échantillons de l'a.-e ou de l'aide sociale. Pour l'échantillon de l'a.-e, le PIEC n'a pas eu d'effet sur le revenu des autres personnes du ménage lorsqu'il y a des enfants à charge. En ce qui concerne l'échantillon de l'aide sociale, il n'existe pas d'effet significatif sur le revenu des autres membres du ménage lorsqu'il y a des enfants à charge. Néanmoins, lorsque le ménage ne compte pas d'enfants, le PIEC s'est traduit par une augmentation importante et significative du revenu des autres personnes du ménage, essentiellement en raison de l'amélioration du taux d'emploi du conjoint des membres du groupe programme.

Le faible revenu et la gravité de la pauvreté

En ce qui concerne les impacts du PIEC sur la situation de faible revenu, le programme a considérablement réduit la *gravité* de la pauvreté, pour le groupe programme de l'a.-e comme pour celui de l'aide sociale, en faisant baisser le pourcentage dans les tranches inférieures de la distribution de revenu. Néanmoins, son impact sur l'*incidence* du faible revenu (le pourcentage à dépassé de 100 % du seuil de faible revenu [SFR]) dépend de la présence d'enfants au sein du ménage. Pour les membres de l'échantillon de l'a.-e, il n'existe pas d'impact significatif du PIEC sur la situation de faible revenu au sein des ménages sans enfants du groupe programme. Les ménages avec enfants étaient, quant à eux, moins susceptibles de passer en dessous du seuil de faible revenu suite à leur participation au PIEC. Concernant les membres de l'échantillon de l'aide sociale, le PIEC n'a pas eu d'effet sur la situation de faible revenu au sein des ménages avec enfants, alors qu'il a considérablement réduit la situation de faible revenu dans les ménages avec enfants.

Le versement de paiements de transferts

Alors que le PIEC a réduit la dépendance à l'égard des prestations d'a.-e et d'aide sociale tout au long du projet, il a été plus efficace en matière de baisse des prestations parmi les sous-groupes sélectionnés parmi la population échantillon. Conformément aux conclusions après 40 mois, le PIEC a été particulièrement efficace en matière de baisse des prestations d'a.-e pour les membres du groupe programme les plus âgés, de sexe masculin et ayant plus de 10 ans d'expérience sur le marché du travail. En outre, les

conclusions après 40 mois ont montré que les membres les moins éduqués de l'échantillon ont également vu baisser leurs prestations d'a.-e au cours de l'ensemble de la période d'admissibilité. Les baisses sur les transferts totaux d'a.-e étaient au moins une fois et demie plus importantes pour les hommes que pour les femmes (8 319 \$ contre 4 542 \$), pour ceux ayant plus de 10 ans d'expérience professionnelle que pour ceux en ayant moins (6833 \$ contre 4 270 \$) ainsi que pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire (8 528 \$ contre 5 343 \$ pour ceux n'ayant pas un tel diplôme).

Alors qu'aucun écart entre les sous-groupes n'a été observé concernant l'impact du PIEC sur les prestations d'aide sociale après 18 mois, les personnes n'ayant pas de diplômes d'études secondaires ou ayant moins de cinq ans d'expérience professionnelle ont reçu moins de prestations totale d'aide sociale au cours des trois ans de la période d'admissibilité.

Le capital social

En ce qui a trait aux réseaux sociaux, le PIEC continue d'avoir un faible impact sur la taille des réseaux sociaux après 4 mois, tant pour l'échantillon de l'a.-e que de l'aide sociale. Néanmoins, c'est dans l'échantillon de l'a.-e que le nombre de contacts professionnels a le plus fortement augmenté, puisqu'il a presque doublé au cours du projet. Le sous-groupe ayant connu, au sein de l'échantillon de l'a.-e, l'augmentation la plus importante en matière de contacts professionnels est celui des femmes vivant dans des ménages à faible revenu et sans enfants. Parmi les personnes ayant des revenus annuels inférieurs à 20 000 \$, le PIEC a fourni en moyenne trois contacts professionnels supplémentaires au moment de l'entrevue après 40 mois.

Les compétences professionnelles transférables

Les écarts d'impacts sur les compétences professionnelles ont été évalués sur plusieurs sous-groupes supplémentaires, sur la base de critères démographiques recensés lors de l'inscription. Même si quelques écarts ont été observés, la plupart restent faibles et ne sont significatifs qu'à partir de 10 %, et/ou ont été sensibles à la correction par régression des impacts. Néanmoins, en matière d'impacts sur les sous-groupes, les effets concernant la résolution des problèmes et la pensée systémique présentent deux écarts importants, statistiquement significatifs et politiquement pertinents. Parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale, les impacts négatifs du PIEC sur les compétences de résolution des problèmes ont été observés uniquement chez les femmes (aucun chez les hommes). Dans le groupe programme de l'a.-e, les impacts positifs sur la pensée systémique ont été largement observés chez les personnes moins éduquées et percevant des revenus plus faibles au moment de l'inscription.

La mobilité

Bien que certains écarts aient été observés en matière de mobilité résidentielle, à la fois au sein du Cap-Breton et vers d'autres communautés, la plupart n'étaient pas significatifs d'un point de vue statistique dans les sous-groupes individuels. Néanmoins, quelques impacts minimes sur les migrations de sortie du Cap-Breton se sont avérés significatifs d'un point de vue statistique (entre les groupes clés et au sein d'entre eux). Parmi les membres du groupe programme de l'a.-e, les célibataires (c'est-à-dire jamais

mariés, séparés ou divorcés) et ceux ayant de faibles revenus au moment de l'inscription (moins de 20 000 \$) étaient légèrement plus susceptibles d'avoir déménagé à l'extérieur du Cap-Breton (à raison de 3 points de pourcentage). Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, le taux de déménagement en dehors du Cap-Breton des membres du groupe programme âgés de moins de 30 ans était légèrement plus important que celui de leurs homologues du groupe témoin (5 points de pourcentage).

Le bénévolat

Alors que le PIEC n'a eu qu'un faible impact au sein de l'ensemble de l'échantillon de l'a.-e sur le bénévolat informel, des écarts significatifs ont été observés pour deux sous-groupes clés. Les membres du groupe programme de l'a.-e qui avaient des revenus plus faibles ou un diplôme d'études secondaires (ou équivalent) au départ étaient plus susceptibles d'avoir déjà fait du bénévolat de façon informelle (à raison de 9 et 12 points respectifs de pourcentage). Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, seules les personnes qui avaient un emploi depuis au moins six ans au départ étaient susceptibles d'avoir déjà fait de bénévolat informel (près de 20 points de pourcentage).

Pour les tableaux ci-dessous, les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence et sur les données de l'enquête de suivi après 40 mois. Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques recueillies à l'inscription. Les personnes ayant répondu « Ne sais pas » aux questions destinées à définir un sous-groupe donné ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe. Un test t bilatéral a été appliqué aux écarts entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %, ou par † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %. L'abréviation « n. s. » indique que la variation des impacts dans les sous-groupes n'est pas statistiquement significative.

Il peut y avoir de légers écarts dans les sommes et les différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau D.1 : Impacts sur l'emploi à plein temps — Pourcentage de personnes employées à plein temps du 19^e au 38^e mois

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				n.s.
Homme	470	79,2	15,8 ***	(2,9)	137	58,3	33,9 ***	(6,7)
Femme	380	83,7	11,8 ***	(3,1)	272	51,8	38,4 ***	(5,0)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 30 ans	155	87,3	11,3 ***	(4,1)	124	50,9	35,3 ***	(7,7)
De 30 à 39 ans	205	86,3	10,1 ***	(3,8)	136	61,4	32,5 ***	(6,7)
40 ans et plus	490	77,5	16,3 ***	(3,1)	149	48,6	43,8 ***	(6,5)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				††				n.s.
Marié ou en union libre	521	82,8	10,1 ***	(2,8)	77	59,4	34,0 ***	(8,7)
Célibataire, séparé ou divorcé	328	79,1	19,8 ***	(3,2)	328	53,0	37,1 ***	(4,6)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n.s.				n.s.
1 enfant ou plus	381	84,9	10,2 ***	(3,1)	261	56,2	34,9 ***	(5,1)
Aucun enfant	469	78,2	17,2 ***	(3,0)	147	48,4	42,2 ***	(6,6)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n.s.				n.s.
Oui	587	81,5	14,5 ***	(2,5)	255	56,0	33,3 ***	(5,3)
Non	256	80,7	12,8 ***	(4,1)	152	49,2	43,9 ***	(6,3)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	167	76,8	20,8 ***	(4,9)	135	47,5	39,4 ***	(7,3)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	655	82,4	12,3 ***	(2,4)	261	58,7	34,3 ***	(4,9)
Revenu annuel à l'inscription				†				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	346	81,5	18,0 ***	(2,9)	234	53,0	36,8 ***	(5,4)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	502	81,4	10,8 ***	(3,0)	175	54,9	37,6 ***	(6,0)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				††				n.s.
Oui	246	71,7	22,6 ***	(4,4)	145	54,4	35,2 ***	(6,8)
Non	604	84,8	10,9 ***	(2,4)	264	53,4	38,3 ***	(5,0)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				†				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	501	78,3	17,0 ***	(2,9)	274	50,4	39,6 ***	(5,0)
10 contacts ou plus à l'inscription	347	85,3	9,9 ***	(3,2)	134	61,9	31,1 ***	(6,7)
Densité du réseau				n.s.				††
Tous les contacts se connaissent	300	79,2	17,8 ***	(3,5)	202	47,5	45,7 ***	(5,6)
Certains contacts ne se connaissent pas	545	83,0	11,1 ***	(2,7)	202	61,2	27,2 ***	(5,8)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				n.s.				†
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, + de 20 mois pour l'aide sociale)	417	81,7	12,5 ***	(3,1)	193	48,0	44,3 ***	(5,9)
Non	433	81,1	15,0 ***	(2,9)	216	59,8	30,1 ***	(5,5)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

Tableau D.2 : Impacts sur le revenu du ménage, par sous-groupe — Revenu moyen du ménage à l'enquête après 40 mois (en \$)

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				n.s.
Homme	374	38217,7	-712,6	(2309,1)	108	16070,6	5683,8	** (2216,6)
Femme	295	35715,6	-939,3	(2348,2)	230	16272,8	2523,6	* (1426,7)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 30 ans	127	40609,5	-4390,8	(4400,6)	105	15253,2	6626,8	*** (1904,5)
De 30 à 39 ans	167	33259,7	1351,4	(2976,9)	112	17904,4	1715,2	(2366,8)
40 ans et plus	375	37339,8	-66,1	(2156,9)	121	15291,7	2800,1	(1929,0)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				n.s.
Marié ou en union libre	404	41216,0	831,4	(2111,1)	63	18837,0	4424,1	(3059,9)
Célibataire, séparé ou divorcé	265	30209,2	-2003,8	(2350,5)	271	15725,4	3143,3	** (1313,2)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n.s.				†††
1 enfant ou plus	300	38009,7	2630,7	(2517,3)	221	17386,4	942,3	(1446,6)
Aucun enfant	369	35985,0	-2461,1	(2165,2)	116	13450,2	8642,1	*** (2126,8)
Statut de parent isolé				n.s.				††
Parent isolé	86	28156,9	4328,9	(4416,9)	171	16742,6	506,8	(1634,8)
Aucun enfant ou marié	583	38730,4	-1887,5	(1769,3)	162	15507,8	6414,4	*** (1814,4)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n.s.				n.s.
Oui	457	39044,1	-354,6	(2091,5)	213	15915,5	3797,6	*** (1414,3)
Non	205	32096,6	-592,3	(2450,5)	123	16806,3	3284,6	(2238,1)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	136	36392,3	-4723,3	(3710,0)	113	13874,7	4801,5	*** (1660,5)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	509	37429,0	661,5	(1889,9)	216	17379,1	3155,5	* (1654,4)
Revenu annuel à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	281	27584,7	-129,3	(2262,2)	194	13871,3	5065,5	*** (1395,8)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	386	43261,6	126,4	(2088,6)	144	19431,6	1521,2	(2045,8)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.				n.s.
Oui	196	37475,9	-3816,6	(3035,8)	113	16225,7	2784,3	(1882,3)
Non	473	36813,5	871,9	(1963,2)	225	16206,5	4045,8	*** (1544,6)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	405	35558,1	-16,9	(2190,1)	228	15628,2	4220,0	*** (1459,8)
10 contacts ou plus à l'inscription	262	38776,6	-647,5	(2520,8)	110	17444,8	2275,2	(2125,3)
Densité du réseau				n.s.				n.s.
Tous les contacts se connaissent	237	37015,5	-833,3	(2894,2)	167	15252,6	5503,5	*** (1511,6)
Certains contacts ne se connaissent pas	427	37250,8	-589,0	(2030,6)	168	17186,6	1917,0	(1883,5)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				n.s.				††
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, + de 20 mois pour l'aide sociale)	328	37137,7	135,4	(2384,3)	162	16799,7	740,9	(1552,8)
Non	341	36832,2	-1157,7	(2289,0)	176	15589,9	6018,7	*** (1800,2)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

**Tableau D.3 : Impacts sur le revenu des autres membres du ménage, par sous-groupe —
Revenu moyen des autres membres du ménage à l'enquête après 40 mois
(en \$)**

Sous-groupe	Échantillon de l'a-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				n.s.
Homme	366	16101,9	-1689,1	(1754,0)	108	5131,4	2766,8	(1716,4)
Femme	293	20292,9	-3544,7 *	(2069,3)	224	3817,7	649,4	(1131,2)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				††
Moins de 30 ans	127	22868,3	-6790,1 *	(3543,0)	103	2580,0	5676,6 ***	(1698,5)
De 30 à 39 ans	165	16813,2	-2054,7	(2348,2)	109	4999,5	-579,5	(1793,3)
40 ans et plus	367	17034,7	-1657,3	(1773,2)	120	4820,3	-401,1	(1431,5)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				n.s.
Marié ou en union libre	395	20853,9	-1940,3	(1723,1)	62	7896,3	-536,3	(2652,4)
Célibataire, séparé ou divorcé	264	13947,9	-3689,3 *	(1995,7)	266	3536,9	1753,3 *	(1005,9)
Enfants dans le ménage à l'inscription				†				††
1 enfant ou plus	294	19094,1	174,2	(2092,5)	216	4287,8	-472,6	(1124,0)
Aucun enfant	365	17277,6	-4580,0 ***	(1715,3)	116	4052,9	4415,9 **	(1701,4)
Statut de parent isolé				n.s.				n.s.
Parent isolé	86	12431,4	-1002,8	(3851,1)	166	3310,2	30,6	(1160,5)
Aucun enfant ou marié	573	19321,6	-3540,5 **	(1426,5)	162	5470,8	2162,2	(1520,7)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n.s.				n.s.
Oui	453	19961,4	-3257,6 *	(1736,4)	208	4263,7	787,5	(1135,8)
Non	199	13720,7	-1260,9	(1872,0)	122	4124,6	2617,2	(1725,4)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				†				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	135	20195,4	-7331,1 **	(2844,4)	111	2209,8	2295,9	(1422,2)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	500	17789,0	-1390,1	(1566,7)	212	5116,7	1349,8	(1281,7)
Revenu annuel à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	277	12674,2	-3409,5 *	(1858,3)	192	3099,0	2271,0 **	(1108,2)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	380	21905,6	-1894,9	(1764,4)	140	5781,0	267,5	(1657,8)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.				n.s.
Oui	194	17720,5	-4043,9 *	(2327,3)	112	5163,5	-586,6	(1462,8)
Non	465	18346,1	-2227,8	(1632,0)	220	3792,0	2492,3 **	(1228,7)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	396	17170,6	-2517,5	(1758,1)	224	3898,9	1939,1 *	(1149,7)
10 contacts ou plus à l'inscription	261	19425,7	-2764,4	(2092,8)	108	4887,0	409,3	(1703,7)
Densité du réseau				n.s.				†
Tous les contacts se connaissent	232	17050,0	-1681,6	(2193,4)	164	3294,9	3343,2 ***	(1226,7)
Certains contacts ne se connaissent pas	422	18857,3	-3394,2 **	(1711,1)	165	5175,9	-332,8	(1465,7)
Expérience préalable en matière d'a-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a-e/d'aide sociale				n.s.				††
Oui (+ de 12 mois pour l'a-e, + de 20 mois pour l'aide sociale)	324	18092,3	-1588,6	(1853,6)	159	4169,8	-916,6	(1106,4)
Non	335	18270,3	-3918,4 **	(1937,9)	173	4266,7	3276,2 **	(1495,2)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

Tableau D.4 : Impacts sur l'emploi du conjoint, par sous-groupe — Participants ayant un conjoint qui travaille (en %)

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale				
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	
Sexe et âge									
Sexe du répondant				n.s.					n.s.
Homme	471	40,4	1,8	(4,6)	139	4,8	10,8	**	(5,3)
Femme	380	38,1	-3,9	(5,0)	272	6,5	7,1	*	(3,6)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.					n.s.
Moins de 30 ans	155	30,4	-2,8	(7,3)	124	3,4	16,6	***	(5,7)
De 30 à 39 ans	205	39,0	7,4	(7,0)	136	4,3	6,3		(4,5)
40 ans et plus	491	42,4	-3,2	(4,4)	151	9,7	2,9		(5,2)
Structure familiale									
État civil à l'inscription				n.s.					n.s.
Marié ou en union libre	522	55,5	2,1	(4,4)	77	21,9	20,4	*	(10,8)
Célibataire, séparé ou divorcé	328	12,4	-1,6	(3,6)	330	3,0	3,8		(2,4)
Enfants dans le ménage à l'inscription				††					n.s.
1 enfant ou plus	381	44,4	8,6 *	(5,1)	262	8,7	6,6	*	(4,0)
Aucun enfant	470	34,4	-5,4	(4,3)	148	0,0	11,8	***	(4,1)
Statut de parent isolé				n.s.					††
Parent isolé	104	14,8	-3,1	(6,9)	203	4,4	3,4		(3,3)
Aucun enfant ou marié	746	43,7	-1,7	(3,6)	203	8,1	10,9	**	(4,9)
Scolarité									
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n.s.					n.s.
Oui	588	41,3	-2,7	(4,1)	256	5,2	6,4	*	(3,4)
Non	256	35,3	4,9	(6,1)	153	7,6	10,8	*	(5,6)
Emploi et revenu									
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.					n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	167	30,5	-3,4	(7,0)	135	3,4	9,8	**	(4,9)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	656	40,8	2,0	(3,9)	263	7,4	8,2	**	(3,9)
Revenu annuel à l'inscription				n.s.					†
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	346	21,6	1,8	(4,5)	236	3,4	12,9	***	(3,8)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	503	50,8	-1,0	(4,5)	175	9,8	2,1		(4,7)
Obstacles à l'emploi									
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.					n.s.
Oui	247	40,2	-3,0	(6,3)	145	10,3	4,0		(5,5)
Non	604	38,9	0,9	(4,0)	266	3,8	10,5	***	(3,5)
Réseaux sociaux									
Nombre de contacts				n.s.					n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	501	39,4	-1,6	(4,4)	275	5,9	9,2	**	(3,7)
10 contacts ou plus à l'inscription	348	39,1	1,7	(5,3)	135	6,3	6,4		(5,1)
Densité du réseau				n.s.					n.s.
Tous les contacts se connaissent	300	36,9	4,3	(5,7)	203	5,0	11,5	***	(4,3)
Certains contacts ne se connaissent pas	546	40,4	-2,5	(4,2)	203	7,1	5,4		(4,2)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale									
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				n.s.					n.s.
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e., + de 20 mois pour l'aide sociale)	418	44,5	-3,4	(4,9)	194	3,9	9,3	**	(3,9)
Non	433	33,8	3,2	(4,6)	217	8,2	7,0		(4,4)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

Tableau D.5 : Impacts sur la situation de faible revenu, par sous-groupe — Participants ayant un revenu du ménage inférieur au SFR (en %)

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				n.s.
Homme	359	23,8	1,2	(4,6)	104	76,0	-16,7 *	(9,2)
Femme	286	31,1	-4,3	(5,4)	222	86,0	-5,4	(5,0)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				†
Moins de 30 ans	119	36,7	-9,6	(8,6)	102	85,7	-21,6 **	(8,5)
De 30 à 39 ans	160	35,6	-10,3	(7,3)	106	78,6	3,4	(7,8)
40 ans et plus	366	20,5	5,0	(4,4)	118	84,8	-10,2	(7,4)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				n.s.
Marié ou en union libre	393	18,9	0,3	(4,0)	63	85,2	-18,5 *	(11,0)
Célibataire, séparé ou divorcé	252	41,2	-5,7	(6,2)	259	82,4	-7,6	(5,1)
Enfants dans le ménage à l'inscription				††				††
1 enfant ou plus	290	33,3	-9,1 *	(5,3)	213	84,2	-1,4	(5,1)
Aucun enfant	355	21,5	5,2	(4,6)	112	80,0	-21,9 **	(8,7)
Statut de parent isolé				†				†
Parent isolé	82	54,0	-19,6 *	(11,2)	163	84,8	-0,3	(5,7)
Aucun enfant ou marié	563	22,1	2,8	(3,6)	158	80,3	-17,1 **	(7,2)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n.s.				n.s.
Oui	445	25,5	-4,4	(4,0)	203	82,4	-9,8 *	(5,8)
Non	193	32,1	2,7	(6,9)	121	83,9	-10,1	(7,5)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	128	41,3	-10,5	(8,5)	110	95,8	-18,4 ***	(6,6)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	494	23,7	0,4	(3,9)	207	77,3	-7,2	(6,1)
Revenu annuel à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	268	47,1	-2,1	(6,2)	186	84,2	-8,4	(5,9)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	375	14,4	-3,2	(3,5)	140	81,2	-10,7	(7,2)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				††				n.s.
Oui	191	23,5	9,3	(6,6)	108	80,4	-5,0	(8,1)
Non	454	28,9	-6,4	(4,1)	218	84,1	-11,7 **	(5,5)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	392	33,9	-4,9	(4,7)	221	84,8	-12,3 **	(5,5)
10 contacts ou plus à l'inscription	251	19,1	0,1	(5,0)	105	78,9	-3,4	(8,3)
Densité du réseau				n.s.				n.s.
Tous les contacts se connaissent	231	30,9	-5,3	(6,0)	162	86,9	-15,1 **	(6,3)
Certains contacts ne se connaissent pas	411	25,1	0,8	(4,3)	161	78,5	-4,1	(6,7)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				n.s.				†††
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, plus de 20 mois pour l'aide sociale)	321	24,4	1,7	(4,9)	156	78,8	5,7	(6,3)
Non	324	30,8	-5,4	(5,0)	170	87,3	-22,5 ***	(6,4)

Notes : voir page. 153 pour les sources et annotations.

Tableau D.6 : Impacts sur la sévérité de la pauvreté, par sous-groupe — Participants ayant un revenu du ménage inférieur à 75 % du SFR (en %)

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				n.s.
Homme	471	34,6	-11,8 ***	(4,1)	139	66,1	-27,2 ***	(8,3)
Femme	380	39,1	-10,5 **	(4,9)	272	71,9	-13,3 **	(5,7)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 30 ans	155	40,5	-15,5 **	(7,5)	124	78,0	-28,7 ***	(8,4)
De 30 à 39 ans	205	35,8	-9,4	(6,5)	136	67,1	-8,1	(8,3)
40 ans et plus	491	36,0	-11,3 ***	(4,1)	151	66,7	-19,8 **	(8,0)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				n.s.
Marié ou en union libre	522	33,6	-8,4 **	(4,0)	77	68,8	-17,6	(11,4)
Célibataire, séparé ou divorcé	328	42,5	-17,3 ***	(5,1)	330	70,2	-18,4 ***	(5,3)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n.s.				†
1 enfant ou plus	381	37,9	-8,9 *	(4,8)	262	72,5	-11,2 *	(5,8)
Aucun enfant	470	35,9	-13,4 ***	(4,2)	148	65,1	-28,6 ***	(8,0)
Statut de parent isolé				n.s.				n.s.
Parent isolé	104	49,2	-16,6 *	(9,8)	203	73,5	-9,0	(6,5)
Aucun enfant ou marié	746	34,8	-10,4 ***	(3,3)	203	65,5	-24,1 ***	(6,9)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				††				n.s.
Oui	588	34,7	-7,4 *	(3,8)	256	71,1	-21,5 ***	(6,0)
Non	256	42,9	-22,4 ***	(5,6)	153	68,2	-14,2 *	(8,0)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.				†
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	167	42,7	-19,2 ***	(7,2)	135	89,8	-31,9 ***	(7,4)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	656	35,7	-10,2 ***	(3,6)	263	61,5	-14,6 **	(6,1)
Revenu annuel à l'inscription				††				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	346	46,3	-20,2 ***	(5,1)	236	71,4	-21,9 ***	(6,2)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	503	30,7	-5,9	(4,0)	175	68,3	-14,5 *	(7,4)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				†				n.s.
Oui	247	31,8	-2,5	(5,9)	145	72,1	-20,1 **	(8,0)
Non	604	38,6	-15,4 ***	(3,7)	266	69,2	-18,1 ***	(5,9)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				††				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	501	39,8	-16,9 ***	(4,1)	275	72,8	-18,8 ***	(5,7)
10 contacts ou plus à l'inscription	348	33,2	-3,9	(5,0)	135	64,1	-17,6 **	(8,5)
Densité du réseau				n.s.				n.s.
Tous les contacts se connaissent	300	39,2	-15,1 ***	(5,3)	203	75,0	-25,5 ***	(6,6)
Certains contacts ne se connaissent pas	546	35,4	-9,4 **	(3,9)	203	64,7	-12,7 *	(6,9)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				†				n.s.
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, plus de 20 mois pour l'aide sociale)	418	32,1	-6,2	(4,4)	194	66,0	-12,2 *	(7,0)
Non	433	41,8	-17,2 ***	(4,5)	217	74,5	-24,9 ***	(6,5)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations

Tableau D.7 : Impacts sur les versements totaux d'a.-e, par sous-groupe — Versements totaux d'a.-e du 1^{er} au 38^e mois (en \$)

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				†††				n.s.
Homme	471	13375,9	-8318,81 ***	(835,0)	139	2465,8	-2048,32 ***	(628,7)
Femme	380	7712,4	-4541,58 ***	(606,1)	272	2822,3	-2175,68 ***	(479,7)
Âge du répondant à l'inscription				†††				n.s.
Moins de 30 ans	155	7441,4	-3726,84 ***	(1100,2)	124	1992,6	-1311,71 **	(613,1)
De 30 à 39 ans	205	8495,9	-3218,73 ***	(1139,7)	136	3176,9	-2416,38 ***	(712,2)
40 ans et plus	491	12479,2	-8433,69 ***	(730,5)	151	2850,4	-2550,51 ***	(641,2)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				n.s.
Marié ou en union libre	522	10713,8	-5813,33 ***	(726,9)	77	2324,4	-1840,34 **	(829,3)
Célibataire, séparé ou divorcé	328	10360,4	-6983,91 ***	(838,0)	330	2802,4	-2212,24 ***	(434,7)
Enfants dans le ménage à l'inscription				†				n.s.
1 enfant ou plus	381	9657,4	-5256,09 ***	(802,0)	262	3167,8	-2418,28 ***	(524,4)
Aucun enfant	470	11452,5	-7231,63 ***	(757,8)	148	1714,6	-1418,09 ***	(499,7)
Statut de parent isolé				n.s.				†
Parent isolé	104	9160,2	-6179,4 ***	(1339,9)	203	3458,6	-2671,2 ***	(644,1)
Aucun enfant ou marié	746	10830,8	-6393,0 ***	(601,3)	203	1774,2	-1373,2 ***	(419,4)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				††				n.s.
Oui	588	9609,6	-5342,60 ***	(632,2)	256	3037,3	-2379,49 ***	(535,3)
Non	256	12845,5	-8527,97 ***	(1086,8)	153	2047,7	-1613,28 ***	(497,0)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				††				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	167	7288,7	-4270,46 ***	(925,1)	135	1875,0	-1362,13 **	(538,8)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	656	11407,6	-6832,87 ***	(653,6)	263	3015,2	-2521,45 ***	(494,4)
Revenu annuel à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	346	9140,6	-6142,79 ***	(708,8)	236	2289,1	-1816,43 ***	(456,8)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	503	11529,5	-6313,84 ***	(784,6)	175	3326,6	-2650,80 ***	(647,0)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.				n.s.
Oui	247	10942,4	-6804,18 ***	(1089,7)	145	2932,0	-2868,73 ***	(607,7)
Non	604	10459,5	-6090,59 ***	(639,0)	266	2600,0	-1748,33 ***	(486,1)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	501	11123,1	-6858,33 ***	(719,3)	275	2609,1	-2114,69 ***	(457,6)
10 contacts ou plus à l'inscription	348	9925,4	-5531,70 ***	(867,7)	135	2974,1	-2277,98 ***	(692,2)
Densité du réseau				n.s.				n.s.
Tous les contacts se connaissent	300	11661,4	-7463,70 ***	(919,3)	203	2491,6	-1739,18 ***	(525,6)
Certains contacts ne se connaissent pas	546	10083,3	-5715,31 ***	(693,9)	203	2990,1	-2669,35 ***	(560,3)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				†				n.s.
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, plus de 20 mois pour l'aide sociale)	418	11893,7	-7180,44 ***	(844,5)	194	2074,3	-1788,42 ***	(509,1)
Non	433	9225,4	-5305,81 ***	(703,7)	217	3383,0	-2608,72 ***	(557,2)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

Tableau D.8 : Impacts sur les versements totaux d'aide sociale — Versements totaux d'aide sociale du 1^{er} au 38^e mois (en \$)

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				n.s.
Homme	471	797,2	-638,08 ***	(193,6)	139	12213,0	-9087,32 ***	(1184,6)
Femme	380	1066,3	-860,75 ***	(284,1)	272	13731,6	-8338,46 ***	(987,0)
Âge du répondant à l'inscription				††				n.s.
Moins de 30 ans	155	1509,4	-1309,65 ***	(469,3)	124	15360,8	-10490,84 ***	(1262,4)
De 30 à 39 ans	205	1946,5	-1444,52 ***	(505,7)	136	13197,1	-7993,51 ***	(1413,3)
40 ans et plus	491	326,5	-294,96 ***	(112,4)	151	11608,5	-7836,61 ***	(1279,2)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				†††				n.s.
Marié ou en union libre	522	292,2	-132,50	(143,7)	77	15867,4	-10654,70 ***	(2121,3)
Célibataire, séparé ou divorcé	328	2002,7	-1797,20 ***	(349,7)	330	12691,4	-8314,16 ***	(816,3)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n.s.				n.s.
1 enfant ou plus	381	1256,4	-1026,02 ***	(289,5)	262	14249,1	-8581,05 ***	(1030,3)
Aucun enfant	470	624,7	-484,11 ***	(185,5)	148	11103,5	-8138,04 ***	(1066,1)
Statut de parent isolé				††				n.s.
Parent isolé	104	3040,5	-2471,1 ***	(859,8)	203	13364,1	-7432,5 ***	(1133,9)
Aucun enfant ou marié	746	562,5	-426,9 ***	(140,0)	203	12985,9	-9479,1 ***	(1067,1)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n.s.				†
Oui	588	739,9	-638,90 ***	(173,3)	256	12368,7	-7622,18 ***	(971,5)
Non	256	1412,7	-1061,38 ***	(377,4)	153	15092,7	-10752,94 ***	(1273,4)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.				†††
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	167	1247,5	-1090,05 ***	(393,9)	135	18548,4	-12431,45 ***	(1367,3)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	656	851,7	-670,89 ***	(188,6)	263	10960,8	-7239,60 ***	(879,0)
Revenu annuel à l'inscription				†††				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	346	1776,0	-1587,56 ***	(319,6)	236	13199,2	-8659,51 ***	(998,8)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	503	377,0	-205,38	(165,1)	175	13356,0	-8766,55 ***	(1210,9)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.				n.s.
Oui	247	700,8	-561,81 **	(268,4)	145	12513,4	-9157,14 ***	(1135,1)
Non	604	1010,7	-814,70 ***	(206,0)	266	13646,5	-8386,88 ***	(1010,9)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				††				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	501	1267,6	-1052,22 ***	(250,3)	275	13354,9	-8381,65 ***	(962,4)
10 contacts ou plus à l'inscription	348	514,9	-397,72 **	(182,4)	135	13035,8	-9279,80 ***	(1282,9)
Densité du réseau				n.s.				n.s.
Tous les contacts se connaissent	300	1296,2	-1027,46 ***	(313,8)	203	14350,5	-9690,19 ***	(1108,5)
Certains contacts ne se connaissent pas	546	717,2	-595,41 ***	(186,0)	203	11986,4	-7521,49 ***	(1074,1)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				†				†
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, plus de 20 mois pour l'aide sociale)	418	567,2	-443,70 **	(175,3)	194	14745,9	-10025,73 ***	(1144,0)
Non	433	1306,8	-1079,96 ***	(276,3)	217	11704,8	-7264,23 ***	(1028,4)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

Tableau D.9 : Impacts sur l'ensemble des contacts pouvant aider à trouver un emploi, par sous-groupe — Nombre moyen de contacts

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				††				n.s.
Homme	429	7,0	0,0	(0,8)	123	7,8	-0,1	(2,2)
Femme	340	5,9	2,6 ***	(0,9)	260	5,5	0,8	(0,8)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 30 ans	141	8,1	2,5	(2,1)	116	5,5	0,7	(2,0)
De 30 à 39 ans	188	6,4	2,5 *	(1,4)	130	6,7	0,1	(1,4)
40 ans et plus	440	5,9	0,3	(0,6)	137	6,1	1,1	(1,4)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				n.s.
Marié ou en union libre	469	6,4	0,7	(0,8)	71	8,7	-2,7	(2,7)
Célibataire, séparé ou divorcé	300	6,5	1,9 *	(1,0)	308	5,7	1,1	(0,9)
Enfants dans le ménage à l'inscription				††				n.s.
1 enfant ou plus	350	6,3	2,8 ***	(1,1)	250	6,3	-0,1	(1,1)
Aucun enfant	419	6,5	0,0	(0,7)	132	5,9	1,8	(1,6)
Statut de parent isolé				†††				n.s.
Parent isolé	98	5,4	5,9 ***	(1,9)	194	5,7	0,3	(1,1)
Aucun enfant ou marié	671	6,6	0,6	(0,7)	184	6,9	0,3	(1,5)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				†				n.s.
Oui	540	6,4	1,8 **	(0,8)	236	6,1	1,2	(1,0)
Non	224	6,6	-0,4	(1,0)	145	6,2	-0,1	(1,7)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	154	7,1	3,3 *	(1,9)	124	6,7	0,8	(2,1)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	591	6,3	0,6	(0,6)	247	5,8	0,5	(0,8)
Revenu annuel à l'inscription				††				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	316	5,3	2,9 ***	(0,9)	218	6,3	0,1	(1,3)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	451	7,2	-0,1	(0,9)	165	5,9	1,3	(1,2)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.				n.s.
Oui	219	6,3	0,4	(0,9)	130	5,4	2,1	(1,3)
Non	550	6,5	1,6 **	(0,8)	253	6,5	-0,1	(1,2)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	450	5,3	0,7	(0,7)	254	5,5	-0,3	(1,1)
10 contacts ou plus à l'inscription	317	7,9	2,3 **	(1,1)	129	7,4	2,3	(1,6)
Densité du réseau				††				††
Tous les contacts se connaissent	279	6,9	-0,6	(1,1)	189	7,0	-1,5	(1,4)
Certains contacts ne se connaissent pas	486	6,3	2,3 ***	(0,8)	191	5,3	2,7 **	(1,1)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				n.s.				n.s.
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e., plus de 20 mois pour l'aide sociale)	370	6,2	0,6	(0,7)	185	5,6	2,1	(1,4)
Non	399	6,7	1,6	(1,0)	198	6,7	-0,7	(1,1)

Note : voir pages 153 pour les sources et annotations.

**Tableau D.10 : Impacts sur les compétences professionnelles, par sous-groupe —
Compétences pour la résolution de problèmes**

Sous-groupe	Pourcentage de personnes n'établissant pas de plan détaillé avant de résoudre un problème complexe							
	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				††
Homme	453	14,6	0,4	(3,4)	133	25,9	-4,5	(7,4)
Femme	368	22,2	3,7	(4,5)	267	14,1	14,7	*** (5,0)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 30 ans	150	18,4	-2,2	(6,2)	121	19,3	10,4	(7,9)
De 30 à 39 ans	195	25,3	-0,3	(6,3)	135	15,9	9,8	(7,0)
40 ans et plus	476	15,5	2,5	(3,4)	144	17,9	5,5	(6,8)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				n.s.
Marié ou en union libre	504	18,6	1,0	(3,5)	74	20,0	0,5	(9,7)
Célibataire, séparé ou divorcé	317	17,9	1,3	(4,4)	322	17,3	10,8	** (4,6)
Enfants dans le ménage à l'inscription				†				n.s.
1 enfant ou plus	369	21,2	-4,2	(4,1)	255	15,9	7,7	(5,0)
Aucun enfant	452	15,5	5,5	(3,7)	144	21,3	7,6	(7,4)
Statut de parent isolé				††				n.s.
Parent isolé	102	18,3	-13,6	** (6,6)	197	14,8	13,3	** (5,8)
Aucun enfant ou marié	719	18,3	2,7	(3,0)	198	21,4	3,1	(6,1)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n.s.				n.s.
Oui	569	18,5	1,0	(3,3)	247	14,8	8,7	* (5,0)
Non	245	18,4	1,4	(5,1)	151	23,1	7,2	(7,3)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				†				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	164	23,8	-8,3	(6,2)	131	17,5	6,8	(7,3)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	629	16,8	4,2	(3,1)	256	17,1	8,9	* (5,1)
Revenu annuel à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	336	22,4	-3,6	(4,4)	228	21,2	4,0	(5,6)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	483	15,6	3,9	(3,5)	172	12,5	14,7	** (6,1)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.				n.s.
Oui	237	19,4	4,5	(5,4)	137	22,2	3,5	(7,4)
Non	584	17,9	-0,6	(3,2)	263	15,4	10,9	** (5,0)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	483	17,6	2,6	(3,6)	266	18,6	8,4	(5,2)
10 contacts ou plus à l'inscription	336	19,2	-1,0	(4,3)	134	15,6	8,7	(7,0)
Densité du réseau				n.s.				†††
Tous les contacts se connaissent	292	19,5	-4,1	(4,5)	199	18,6	-2,9	(5,4)
Certains contacts ne se connaissent pas	524	17,6	4,6	(3,5)	198	16,8	20,1	*** (6,2)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				n.s.				n.s.
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, plus de 20 mois pour l'aide sociale)	397	18,1	4,6	(4,1)	189	13,3	13,1	** (5,7)
Non	424	18,6	-2,0	(3,7)	211	22,1	3,8	(6,0)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations

Tableau D.11 : Impacts sur les compétences professionnelles, par sous-groupe — Pensée systémique

Sous-groupe	Pourcentage de personnes sachant comment s'y prendre pour que les choses se fassent à l'intérieur d'un système							
	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				n.s.
Homme	450	76,4	7,3 *	(3,8)	132	77,2	0,1	(7,4)
Femme	367	85,5	4,7	(3,4)	268	85,4	-6,8	(4,7)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 30 ans	151	83,1	4,7	(5,8)	122	86,2	-3,4	(6,6)
De 30 à 39 ans	195	80,2	5,4	(5,4)	134	78,3	0,2	(7,2)
40 ans et plus	471	80,4	5,9 *	(3,4)	144	85,1	-11,1	(6,8)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				n.s.
Marié ou en union libre	499	84,6	3,2	(3,1)	74	83,3	-1,5	(9,1)
Célibataire, séparé ou divorcé	318	74,7	9,6 **	(4,5)	322	82,8	-6,1	(4,5)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n.s.				n.s.
1 enfant ou plus	369	83,0	5,6	(3,7)	256	85,1	-3,1	(4,7)
Aucun enfant	448	78,8	6,0 *	(3,6)	143	78,3	-6,0	(7,4)
Statut de parent isolé				n.s.				n.s.
Parent isolé	103	82,0	13,3 **	(6,6)	198	84,6	-3,9	(5,4)
Aucun enfant ou marié	714	80,7	4,7 *	(2,8)	197	80,7	-5,3	(6,0)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				†††				n.s.
Oui	567	84,7	0,0	(3,0)	248	85,3	-4,6	(4,8)
Non	243	73,0	16,8 ***	(4,9)	150	78,5	-4,3	(7,1)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				††				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	164	73,8	16,7 ***	(5,9)	132	81,4	-0,5	(6,9)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	627	82,2	2,6	(3,0)	256	83,0	-5,8	(5,0)
Revenu annuel à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	336	77,1	8,4 **	(4,2)	228	81,6	-1,8	(5,3)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	479	83,4	3,5	(3,3)	172	85,0	-8,9	(6,1)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.				n.s.
Oui	236	73,8	6,7	(5,5)	139	87,7	-12,0 *	(6,6)
Non	581	83,4	5,7 **	(2,9)	261	80,6	-1,1	(5,0)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	481	78,6	5,6	(3,5)	266	82,3	-5,8	(5,0)
10 contacts ou plus à l'inscription	334	83,6	6,2 *	(3,7)	134	84,4	-3,0	(6,6)
Densité du réseau				n.s.				††
Tous les contacts se connaissent	290	78,9	9,2 **	(4,3)	199	78,4	5,0	(5,6)
Certains contacts ne se connaissent pas	522	82,0	3,2	(3,3)	198	87,5	-14,0 **	(5,6)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				††				n.s.
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, plus de 20 mois pour l'aide sociale)	392	81,7	-0,7	(3,9)	190	81,8	-1,6	(5,7)
Non	425	80,0	10,9 ***	(3,4)	210	84,2	-7,7	(5,6)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

Tableau D.12 : Impacts sur la mobilité, par sous-groupe — Participants ayant déménagé en dehors du Cap-Breton (en %)

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				
Homme	461	1,5	0,1	(1,2)	133	0,0	0,0	.
Femme	373	2,5	2,1	(1,9)	261	1,5	3,1	(2,1)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				†
Moins de 30 ans	147	2,7	5,5	(3,7)	112	0,0	5,1	* (3,0)
De 30 à 39 ans	200	2,2	0,6	(2,2)	132	1,5	3,1	(3,0)
40 ans et plus	487	1,7	-0,5	(1,1)	150	1,4	-1,4	(1,3)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				†				
Marié ou en union libre	516	2,8	-0,9	(1,3)	74	0,0	0,0	.
Célibataire, séparé ou divorcé	318	0,7	3,4 *	(1,8)	316	1,2	2,6	(1,8)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n.s.				n.s.
1 enfant ou plus	378	2,6	0,2	(1,7)	251	1,5	2,6	(2,1)
Aucun enfant	456	1,5	1,3	(1,4)	142	0,0	1,2	(1,4)
Statut de parent isolé				n.s.				n.s.
Parent isolé	103	0,0	2,3	(2,0)	194	1,9	4,0	(2,7)
Aucun enfant ou marié	731	2,4	0,5	(1,2)	195	0,0	0,9	(1,0)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n.s.				n.s.
Oui	578	2,5	0,9	(1,4)	249	1,5	2,8	(2,1)
Non	249	0,9	0,6	(1,4)	143	0,0	1,2	(1,4)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	160	1,3	4,8	(3,0)	130	0,0	5,5	* (3,0)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	646	2,2	-0,1	(1,2)	252	1,6	0,1	(1,6)
Revenu annuel à l'inscription				††				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	339	0,0	3,3 **	(1,4)	223	0,9	1,8	(1,8)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	493	3,3	-0,9	(1,5)	171	1,3	2,1	(2,3)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle								n.s.
Oui	242	1,0	2,7	(2,0)	139	3,1	-0,4	(2,9)
Non	592	2,4	0,0	(0,0)	255	0,0	3,1	** (1,6)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				
Moins de 10 contacts à l'inscription	491	2,3	0,7	(1,5)	263	1,5	3,0	(2,1)
10 contacts ou plus à l'inscription	341	1,7	0,8	(1,5)	130	0,0	0,0	.
Densité du réseau				n.s.				n.s.
Tous les contacts se connaissent	295	0,8	2,2	(1,7)	195	1,0	3,1	(2,3)
Certains contacts ne se connaissent pas	535	2,6	0,1	(1,4)	194	1,1	0,9	(1,8)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				n.s.				n.s.
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, plus de 20 mois pour l'aide sociale)	408	1,0	-0,5	(0,9)	187	1,0	0,1	(1,5)
Non	426	3,0	1,8	(1,9)	207	1,1	3,4	(2,3)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

Tableau D.13 : Impacts sur le bénévolat, par sous-groupe — Participants n'ayant pas fait de bénévolat dans un cadre formel en 22 mois (en %)

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				n.s.
Homme	470	72,6	-11,5 ***	(4,4)	137	85,3	-23,4 ***	(7,5)
Femme	378	54,0	-12,5 **	(5,1)	270	68,1	-21,9 ***	(5,9)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 30 ans	153	63,3	-13,3 *	(8,0)	124	72,9	-8,3	(8,4)
De 30 à 39 ans	205	65,3	-7,1	(6,8)	134	71,0	-31,0 ***	(8,2)
40 ans et plus	490	62,7	-10,7 **	(4,5)	149	76,1	-24,8 ***	(7,7)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				†
Marié ou en union libre	522	60,6	-9,0 **	(4,3)	76	64,5	-2,3	(11,4)
Célibataire, séparé ou divorcé	325	68,0	-12,2 **	(5,4)	327	74,9	-26,1 ***	(5,2)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n.s.				†
1 enfant ou plus	380	60,6	-12,3 **	(5,1)	260	66,4	-16,8 ***	(6,1)
Aucun enfant	468	66,0	-9,4 **	(4,5)	146	88,7	-34,0 ***	(7,3)
Statut de parent isolé				n.s.				n.s.
Parent isolé	103	60,7	-22,6 **	(9,9)	201	67,9	-21,8 ***	(6,9)
Aucun enfant ou marié	744	63,8	-9,0 **	(3,6)	201	80,2	-24,6 ***	(6,6)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				n.s.				n.s.
Oui	586	59,4	-8,0 *	(4,1)	253	71,4	-23,9 ***	(6,0)
Non	255	73,1	-15,0 **	(5,9)	152	77,3	-20,3 ***	(7,6)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.				n.s.
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	166	73,2	-17,2 **	(7,4)	134	69,5	-14,8 *	(8,5)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	654	61,1	-9,2 **	(3,9)	261	74,4	-23,7 ***	(5,8)
Revenu annuel à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	345	65,4	-7,5	(5,3)	233	73,7	-20,7 ***	(6,2)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	501	62,1	-12,3 ***	(4,4)	174	72,8	-22,3 ***	(7,3)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.				n.s.
Oui	247	65,4	-16,9 ***	(6,3)	144	77,6	-27,0 ***	(7,8)
Non	601	62,7	-7,3 *	(4,0)	263	71,2	-18,5 ***	(5,9)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	499	67,7	-7,3 *	(4,3)	272	74,6	-17,4 ***	(5,7)
10 contacts ou plus à l'inscription	347	58,2	-17,1 ***	(5,3)	134	70,3	-28,9 ***	(8,3)
Densité du réseau				n.s.				n.s.
Tous les contacts se connaissent	300	71,5	-8,0	(5,5)	201	73,7	-16,9 **	(6,7)
Certains contacts ne se connaissent pas	543	59,6	-13,3 ***	(4,3)	201	72,5	-25,9 ***	(6,7)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				n.s.				n.s.
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e., plus de 20 mois pour l'aide sociale)	416	66,0	-9,0 *	(4,8)	193	72,6	-26,4 ***	(6,8)
Non	432	60,7	-10,9 **	(4,8)	214	74,2	-17,8 ***	(6,5)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

Tableau D.14 : Impacts du PIEC sur le bénévolat, par sous-groupe — Participants n'ayant pas fait de bénévolat informel en 22 mois (en %)

Sous-groupe	Échantillon de l'a.-e				Échantillon de l'aide sociale			
	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type	Groupe progr.	Groupe témoin	Écart (Impact)	Erreur type
Sexe et âge								
Sexe du répondant				n.s.				n.s.
Homme	462	36,6	-5,1	(4,4)	133	38,3	-5,5	(8,4)
Femme	375	42,0	-4,3	(5,1)	266	39,1	-12,6	** (5,7)
Âge du répondant à l'inscription				n.s.				n.s.
Moins de 30 ans	153	34,2	1,0	(7,8)	122	37,3	-7,1	(8,6)
De 30 à 39 ans	203	37,2	-4,2	(6,7)	130	42,0	-17,4	** (8,2)
40 ans et plus	481	41,9	-7,8 *	(4,4)	147	37,1	-6,0	(7,9)
Structure familiale								
État civil à l'inscription				n.s.				n.s.
Marié ou en union libre	516	39,9	-4,6	(4,3)	76	22,6	1,9	(10,1)
Célibataire, séparé ou divorcé	320	37,8	-5,9	(5,3)	319	42,2	-12,1	** (5,4)
Enfants dans le ménage à l'inscription				n.s.				n.s.
1 enfant ou plus	377	41,0	-4,2	(5,0)	254	34,3	-6,1	(5,9)
Aucun enfant	460	37,7	-5,7	(4,5)	144	49,2	-19,1	** (8,1)
Statut de parent isolé				n.s.				n.s.
Parent isolé	101	42,4	-16,2 *	(9,6)	195	36,6	-7,7	(6,8)
Aucun enfant ou marié	735	38,6	-3,7	(3,6)	199	42,4	-13,4	** (6,8)
Scolarité								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent				†				n.s.
Oui	579	39,9	-8,5 **	(4,0)	250	40,2	-16,4	*** (5,9)
Non	251	37,1	3,7	(6,2)	147	36,4	-0,6	(8,0)
Emploi et revenu								
Expérience de travail à partir de 16 ans				n.s.				†
Employé pendant 0 à 9 ans (à 5 ans pour l'aide sociale)	166	45,1	-16,6 **	(7,4)	132	33,9	0,4	(8,4)
Employé pendant 10 ans ou plus (6 ans pour l'aide sociale)	643	37,6	-3,0	(3,8)	255	43,2	-18,8	*** (5,9)
Revenu annuel à l'inscription				†				n.s.
Moins de 20 000 \$ (moins de 10 000 \$ pour l'aide sociale)	339	40,9	-12,0 **	(5,2)	229	44,4	-11,4 *	(6,4)
20 000 \$ ou plus (10 000 \$ ou plus pour l'aide sociale)	496	38,3	-0,7	(4,4)	170	30,9	-7,3	(6,8)
Obstacles à l'emploi								
A rapporté au moins un problème de santé limitant son activité professionnelle				n.s.				n.s.
Oui	242	40,0	-6,4	(6,3)	142	43,3	-15,3 *	(8,0)
Non	595	39,1	-4,8	(4,0)	257	36,6	-7,3	(5,9)
Réseaux sociaux								
Nombre de contacts				n.s.				n.s.
Moins de 10 contacts à l'inscription	492	41,0	-4,3	(4,4)	267	41,0	-8,7	(5,9)
10 contacts ou plus à l'inscription	343	37,2	-7,8	(5,1)	131	33,3	-11,3	(7,8)
Densité du réseau				n.s.				n.s.
Tous les contacts se connaissent	294	48,0	-10,1 *	(5,8)	197	40,4	-10,8	(6,8)
Certains contacts ne se connaissent pas	538	35,8	-4,3	(4,1)	198	37,1	-10,4	(6,6)
Expérience préalable en matière d'a.-e/d'aide sociale								
Bénéficiaire régulier d'a.-e/d'aide sociale				n.s.				n.s.
Oui (+ de 12 mois pour l'a.-e, plus de 20 mois pour l'aide sociale)	407	41,4	-10,5 **	(4,8)	192	39,2	-11,4 *	(6,8)
Non	430	37,2	-0,4	(4,7)	207	38,5	-8,8	(6,6)

Note : voir page 153 pour les sources et annotations.

Bibliographie

- Australian Education Council (The Mayer Committee). (1993). *Putting general education to work: The key competencies report*. Australian Education Council and Ministers for Vocational Education, Employment and Training.
- Bowles, S., Gintis, H., & Osborne, M. (2000). *The determinants of earnings: Skills, preferences and schooling*. University of Massachusetts: Townson University.
- Brock, Doolittle, Fellerath, & Wiseman. (1997). *Creating new hope: Implementation of a program to reduce poverty and reform welfare*. New York: Manpower Research and Demonstration Corporation.
- Canada Economic Development. (2007). *Socioeconomic profile of the Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine region*. Consulté le 31 août 2007 à l'adresse <http://www.dec-ced.gc.ca/complements/ProgrammesServices/profilsEN/profil-gaspe-madeleine-En/profil-gaspe-madeleine-En.htm>
- Connell, J. P. & Kubisch, A. C. (1998). Applying a theory of change approach to the evaluation of comprehensive community initiatives: Progress, prospects and problems. In K. Fulbright-Anderson, A. C. Kubisch, & J. P. Connell (Eds.), *New approaches to evaluating community initiatives: Theory, measurement and analysis*. Washington, D.C.: The Aspen Institute.
- Crawford, C. (2003). *Towards a common approach to thinking about and measuring social inclusion*. Toronto: Roeher Institute.
- Diener, E. (2000). Subjective well-being: The science of happiness and a proposal for a national index. *American Psychologist*, vol. 55, n° 1, p. 34-43.
- Eisen, A. (1994). Survey of neighbourhood-based, comprehensive community empowerment initiatives. *Health Education Quarterly*, n° 21, p. 235-52.
- Feinstein, J. S. (1993). The relationship between socioeconomic status and health: A review of the literature. *The Milbank Quarterly*, vol 71, n°2, p. 279-322.
- Fisher, R. (1995). Neighbourhood organizing: The importance of historical context. In D. Keating, N. Krumholz, & P. Star (Eds.), *Revitalizing urban neighbourhoods*. Lawrence, KS: University Press of Kansas.
- Granovetter, M. (1973). The strength of weak ties. *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6.

- Greenwood, J., Nicholson, C., Gyarmati, D., Kyte, D., MacInnis, M., & Ford, R.. (2003). *The Community Employment Innovation Project: Design and implementation*. Ottawa: Social Research and Demonstration Corporation.
- Gyarmati, D., de Raaf, S., Nicholson, C., Kyte, D., & MacInnis, M. (2006). *Testing a community-based jobs strategy for the unemployed: Early impacts of the Community Employment Innovation Project*. Ottawa: Social Research and Demonstration Corporation.
- Gyarmati, D., & Kyte, D. (2003). Social capital, network formation and the Community Employment Innovation Project. *Horizons*, vol. 6, n°3. Ottawa: Policy Research Initiative.
- Hall, M., Lasby, D., Gumulka, G., & Tyron, C. (2006). *Caring Canadians, involved Canadians: Highlights from the 2004 Canada Survey of Giving, Volunteering and Participating*. Statistics Canada. Catalogue no. 71-542-XPE. Ottawa.
- Heckman, J. J., & Krueger, A. B. (2005). *Inequality in America: What role for human capital policies?* Massachusetts Institute of Technology Press.
- Helliwell, J. F. (2001). [Social capital, the economy and well-being](http://www.csls.ca/repsp/1/03-helliwell.pdf). *The Review of Economic Performance and Social Progress, I*. Centre for the Study of Living Standards and the Institute for Research on Public Policy, McGill-Queen's University Press. Consulté le 31 mai 2001 à l'adresse <http://www.csls.ca/repsp/1/03-helliwell.pdf>
- Holzer, H. (2002). *Can work experience programs work for welfare recipients?* Washington, D.C: The Brookings Institution.
- Johnson, C. (1997). Toward a new generation of community jobs programs. In *1997 entrepreneurial economy review*. Washington, D.C.: Corporation for Enterprise Development.
- Johnson, C. (2003). A model of social capital formation (SRDC Working Paper 03-01). Ottawa: Social Research and Demonstration Corporation.
- Maduschke, K. M., & Grummon, P. T. H. (1996). *Technical documentation to working*. Lansing, Michigan: Public Policy Associates.
- McLaughlin, M. (1992). *Employability skills profile: What are employers looking for?* (Report 81-92-E). Ottawa: Conference Board of Canada.
- Meyer, B. (1995). Policy lessons from the U.S. Unemployment Insurance Experiments. *Journal of Economic Literature* N° 33, p. 91-131.

- Miles C., & Grummon, P. (1996). *Working: Assessing skills, habits, and style inventory*. Landing, MI: H & H Publishing Co., Inc.
- Mohr, L. B. (1995). *Impact analysis for program evaluation* (2nd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- National Forum on Health. (1997). *Canada Health Action: Building on the Legacy — Volume II*. Determinants of Health Working Group Synthesis Report.
- Ninacs, W. A. (2002). *A review of the theory and practice of social economy / économie sociale in Canada* (SRDC Working Paper 02-02). Ottawa: Social Research and Demonstration Corporation.
- Oates, T. (1992). *Developing and piloting the NCVQ core skill units: An outline of method and summary of findings*. London: National Council on Vocational Qualifications.
- Organisation de coopération et de développement économiques. *Perspectives de l'emploi*. Paris, chez l'auteur, 1989.
- Organisation de coopération et de développement économiques. *Labour market policies for the 1990s*. Paris, chez l'auteur, 1990.
- Orr, L. L. (1999). *Social experiments: Evaluating public programs with experimental methods*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Pavot, W., & Diener, E. (1993). Review of the Satisfaction With Life Scale. *Psychological Assessment*, vol. 5, n°2, p. 164-172.
- Policy Research Initiative. (2003). *Social capital: Building on a network-based approach*. Ottawa, chez l'auteur.
- Policy Research Initiative. (2005). *What we need to know about the social economy: A guide for policy research*. Ottawa, chez l'auteur.
- Putnam, R. D. (2000). *Bowling alone: The collapse and revival of American community*. New York: Simon and Schuster.
- Putnam, R. D. (2001). Social capital: Measurement and consequences. *Isuma*, vol. 2, n°1.
- Ressources humaines et développement Canada. *Revue du marché du travail 2004 – Cap-Breton*. Consulté le 31 mai 2006 à l'adresse <http://www.hrsdc.gc.ca/asp/gateway.asp?hr=/en/ns/lmi/Reviews2003/cb2003.shtml&hs=ns0>

- Ressources humaines et développement Canada. *Essentials skills project*. Consulté en avril 2007 à l'adresse <http://srv108.services.gc.ca/english/general/esrp.shtml>
- Roy, A., & Wong, G. (1998). *Direct job creation programs: Evaluation lessons*. Ottawa: Human Resources Development Canada.
- Sherwood, K. (1999). *Designing and administering a wage-paying community service employment program under TANF*. New York: Manpower Research and Demonstration Corporation.
- Sperber, L., & Bloom, D. (2002). *An analysis of Vermont's Community Service Employment Program*. New York: Manpower Research and Demonstration Corporation.
- Statistique Canada. (2006). *Profils de communautés de 2001*. Consulté le 5 avril 2006 à l'adresse [www.12.statcan.ca/english/profil01/CP01/index.cfm?lang=E](http://www12.statcan.ca/english/profil01/CP01/index.cfm?lang=E)
- Statistique Canada. (2007a). *Labour Force Survey*. Consulté le 6 septembre 2007 à l'adresse <http://www40.statcan.ca/101/cst01/lfs05f.htm>
- Statistique Canada. (2007b). *Cape Breton, Nova Scotia (table). Profils de communautés de 2006*. 2006 Census. Statistique Canada Catalogue no. 92-591-XWE. Ottawa. Publié le 13 mars 2007. Consulté le 19 mars 2007 à l'adresse <http://www12.statcan.ca/english/census06/data/profiles/community/Index.cfm?Lang=E>
- U.S. Department of Labor, The Secretary's Commission on Achieving Necessary Skills. (1991). *What work requires of schools: A SCANS report for America 2000*. Washington, D.C, chez l'auteur.
- Wellman, B. (1979). The community question: The intimate networks of East Yorkers. *American Journal of Sociology*, vol. 84, 1201–31.
- Woolcock, M. (2001). The place of social capital in understanding social and economic outcomes. *Isuma*, vol. 2, n°1.
- Woolcock, M., & Narayan, D. (2000). Social capital: Implications for development theory, research and policy. *World Bank Research Observer*, 15, p. 225–249.

Publications au sujet des projets de la SRSA

Les rapports de la SRSA sont publiés dans les deux langues officielles. Les documents de travail de la SRSA sont publiés dans la langue de l'auteur(e) uniquement.

Projet d'autosuffisance (PAS)

Estimating the Effects of a Time-Limited Earnings Subsidy for Welfare-Leavers (document de travail 05-02 publié en anglais seulement), par David Card et Dean R. Hyslop (février 2005).

Can Work Alter Welfare Recipients' Beliefs? (document de travail 05-01 publié en anglais seulement), par Peter Gottschalk (février 2005).

Out-of-School Time-Use During Middle Childhood in a Low-Income Sample: Do Combinations of Activities Affect Achievement and Behaviour? (document de travail 04-06 publié en anglais seulement), par Pamela Morris et Ariel Kalil (juillet 2004).

An Econometric Analysis of the Impact of the Self-Sufficiency Project on Unemployment and Employment Durations (document de travail 04-05 publié en anglais seulement), par Jeffrey Zabel, Saul Schwartz et Stephen Donald (juillet 2004).

Sustaining: Making the Transition From Welfare to Work (document de travail 04-03 publié en anglais seulement), par Wendy Bancroft (juillet 2004).

New Evidence From the Self-Sufficiency Project on the Potential of Earnings Supplements to Increase Labour Force Attachment Among Welfare Recipients (document de travail 04-02 publié en anglais seulement), par Kelly Foley (février 2004).

Employment, Earnings Supplements, and Mental Health: A Controlled Experiment (document de travail 04-01 publié en anglais seulement), par Pierre Cremieux, Paul Greenberg, Ronald Kessler, Philip Merrigan et Marc Van Audenrode (février 2004).

Equilibrium Policy Experiments and the Evaluation of Social Programs (document de travail 03-06 publié en anglais seulement), par Jeremy Lise, Shannon Seitz et Jeffrey Smith (octobre 2003).

Assessing the Impact of Non-response on the Treatment Effect in the Canadian Self-Sufficiency Project (document de travail 03-05 publié en anglais seulement), par Thierry Kamionka et Guy Lacroix (octobre 2003).

Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer? Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des requérantes de l'aide sociale, par Reuben Ford, David Gyarmati, Kelly Foley et Doug Tatttrie avec Liza Jimenez (octobre 2003).

Do Earnings Subsidies Affect Job Choice? The Impact of SSP Supplement Payments on Wage Growth (document de travail 03-02 publié en anglais seulement), par Helen Connolly et Peter Gottschalk (janvier 2003).

Leaving Welfare for a Job: How Did SSP Affect the Kinds of Jobs Welfare Recipients Were Willing to Accept? (document de travail 02-03 publié en anglais seulement), par Kelly Foley et Saul Schwartz (août 2002).

Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date, par Charles Michalopoulos, Doug Tatttrie, Cynthia Miller, Philip K. Robins, Pamela Morris, David Gyarmati, Cindy Redcross, Kelly Foley et Reuben Ford (juillet 2002).

- Quand les incitatifs financiers à l'emploi s'autofinancent : Résultats provisoires de l'étude sur les requérantes du Projet d'autosuffisance*, par Charles Michalopoulos et Tracey Hoy (novembre 2001).
- Le PAS-plus après 36 mois : Effets de l'ajout de services en matière d'emploi sur les incitatifs financiers à l'emploi*, par Ying Lei et Charles Michalopoulos (juillet 2001).
- Measuring Wage Growth Among Former Welfare Recipients* (document de travail 01-02 publié en anglais seulement), par David Card, Charles Michalopoulos et Philip K. Robins (juillet 2001).
- How an Earnings Supplement Can Affect the Marital Behaviour of Welfare Recipients: Evidence from the Self-Sufficiency Project* (document de travail 01-01 publié en anglais seulement), par Kristen Harknett et Lisa A. Gennetian (mai 2001).
- Le Projet d'autosuffisance après 36 mois : effets d'un incitatif financier sur l'emploi et le revenu*, par Charles Michalopoulos, David Card, Lisa A. Gennetian, Kristen Harknett et Philip K. Robins (juin 2000).
- Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : effets sur les enfants d'un programme ayant augmenté l'emploi et le revenu des parents*, par Pamela Morris et Charles Michalopoulos (juin 2000).
- Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? Résultat de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance*, par Gail Quets, Philip K. Robins, Elsie C. Pan, Charles Michalopoulos et David Card (mai 1999).
- Quand les incitatifs financiers à l'emploi font leurs frais : Premières constatations de l'étude sur les demandeuses du Projet d'autosuffisance*, par Charles Michalopoulos, Philip K. Robins et David Card (mai 1999).
- Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, par Winston Lin, Philip K. Robins, David Card, Kristen Harknett, Susanna Lui-Gurr [avec Elsie C. Pan, Tod Mijanovich, Gail Quets, Patrick Villeneuve] (septembre 1998).
- Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance*, par Gordon Berlin, Wendy Bancroft, David Card, Winston Lin et Philip K. Robins (mars 1998).
- Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance* (document de travail 97-01-F; également disponible en anglais), par David Card, Philip K. Robins et Winston Lin (août 1997).
- Quand le travail est plus payant que l'aide sociale : Sommaire des rapports sur le Projet d'autosuffisance — mise en oeuvre, groupes de discussion et impacts des dix-huit premiers mois* (mars 1996).
- Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, par David Card et Philip K. Robins (février 1996).
- Créer une solution de rechange à l'aide sociale : Le point sur la première année du Projet d'autosuffisance — mise en oeuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts*, par Tod Mijanovich et David Long (décembre 1995).
- La lutte pour l'autosuffisance : Les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir*, par Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon (décembre 1995).
- Rendre le travail plus payant que l'assistance sociale : Aperçu préliminaire du Projet d'autosuffisance*, par Susanna Lui-Gurr, Sheila Currie Vernon et Tod Mijanovich (octobre 1994).

Projet de supplément de revenu (PSR)

Employment Insurance and Family Response to Unemployment: Canadian Evidence from the SLID (document de travail 04-04 publié en anglais seulement), par Rick Audas et Ted McDonald (mai 2004).

Pour mieux comprendre le recours à l'assurance-emploi : Rapport final du Projet de supplément de revenu, par Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent (mars 2004).

The Dynamics of Reliance on EI Benefits: Evidence From the SLID (document de travail 03-08 publié en anglais seulement), par Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent (décembre 2003).

Who Benefits From Unemployment Insurance in Canada: Regions, Industries, or Individual Firms? (document de travail 03-07 publié en anglais seulement), par Miles Corak et Wen-Hao Chen (novembre 2003).

Seasonal Employment and Reliance on Employment Insurance: Evidence From the SLID (document de travail 03-04 publié en anglais seulement), par Shawn de Raaf, Costa Kapsalis et Carole Vincent (juin 2003).

Employment Insurance and Geographic Mobility: Evidence From the SLID (document de travail 03-03 publié en anglais seulement), par Rick Audas et James Ted McDonald (avril 2003).

The Impact of the Allowable Earnings Provision on EI Dependency: The Earnings Supplement Project (document de travail 02-05 publié en anglais seulement), par David Gray et Shawn de Raaf (novembre 2002).

Le recours fréquent à l'assurance-emploi au Canada : Le Projet de supplément de revenu, par Saul Schwartz, Wendy Bancroft, David Gyarmati et Claudia Nicholson (mars 2001).

Comptes rendus sur le recours fréquent à l'assurance-emploi : Le Projet de supplément de revenu, sous la direction de Saul Schwartz et Abdurrahman Aydemir (mars 2001).

Résultats de l'essai d'une incitation au réemploi pour les travailleurs déplacés : Le Projet de supplément de revenu, par Howard Bloom, Saul Schwartz, Susanna Gurr et Suk-Won Lee (mai 1999).

Incitatif financier pour encourager le réemploi des réitérants de l'assurance-emploi : Le Projet de supplément de revenu, par Doug Tattrie (mai 1999).

Mise en œuvre du Projet de supplément de revenu : Projet-pilote d'incitation au réemploi, par Howard Bloom, Barbara Fink, Susanna Lui-Gurr, Wendy Bancroft et Doug Tattrie (octobre 1997).

Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC)

Mise à l'essai d'une stratégie d'emplois communautaires destinés aux chômeurs : Résultats préliminaires du Projet d'innovation en emploi communautaire, par David Gyarmati, Shawn de Raaf, Claudia Nicholson, Darrell Kyte, et Melanie MacInnis (novembre 2006).

Le Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre, par John Greenwood, Claudia Nicholson, David Gyarmati, Darrell Kyte, Melanie MacInnis et Reuben Ford (décembre 2003).

A Model of Social Capital Formation (document de travail 03-01 publié en anglais seulement), par Cathleen Johnson (janvier 2003).

A Review of the Theory and Practice of Social Economy/Economie Sociale in Canada (document de travail 02-02 publié en anglais seulement), par William A. Ninacs avec le concours de Michael Toye (août 2002).

\$avoir en banque

Aider les gens à s'aider eux-mêmes : Un aperçu préliminaire de \$avoir en banque, par Paul Kingwell, Michael Dowie et Barbara Holler, avec Liza Jimenez (mai 2004).

Études de nature économique

Fostering Adult Education: A Laboratory Experiment on the Efficient Use of Loans, Grants, and Saving Incentives (document de travail 03-09 publié en anglais seulement), par Cathleen Johnson, Claude Montmarquette et Catherine Eckel (décembre 2003).

Will the Working Poor Invest in Human Capital? A Laboratory Experiment (document de travail 02-01 publié en anglais seulement), par Catherine Eckel, Cathleen Johnson et Claude Montmarquette (février 2002).

Autres études

A Literature Review of Experience-Rating Employment Insurance in Canada (document de travail 05-03 publié en anglais seulement), par Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent (mai 2005).

L'étude de faisabilité sur les mesures de soutien aux personnes handicapées : Rapport final, par Doug Tattrie, Colin Stuart, Roy Hanes, Reuben Ford et David Gyarmati (juin 2003).

How Random Must Random Assignment Be in Random Assignment Experiments? (document technique 03-01 publié en anglais seulement), par Paul Gustafson (février 2003).

Preparing for Tomorrow's Social Policy Agenda: New Priorities for Policy Research and Development That Emerge From an Examination of the Economic Well-Being of the Working-Age Population (document de travail 02-04 publié en anglais seulement), par Peter Hicks (novembre 2002).

The Jobs Partnership Program Pilot: Pathways, Pitfalls, and Progress in the First Year (rapport de recherche sur les processus publié en anglais seulement), par Wendy Bancroft, Susanna Gurr et David Gyarmati (octobre 2001).

BladeRunners et Café Picasso : Évaluation par étude de cas de deux programmes de formation des jeunes défavorisés en milieu de travail, par Sheila Currie, Kelly Foley, Saul Schwartz et Musu Taylor-Lewis (mars 2001).

Transitions: Programs to Encourage British Columbia Students to Stay in School (document de travail 99-01 publié en anglais seulement), par Reuben Ford, Susanna Gurr, Robert J. Ivry et Musu Taylor-Lewis (juin 1999).

Bureau d'Ottawa

55, rue Murray, bureau 400
Ottawa (Ontario) K1N 5M3
Tél. : 613.237.4311
Télec. : 613.237.5045

Bureau de Vancouver

100, rue Pender Ouest, bureau 202
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 1R8
Tél. : 604.601.4070
Télec. : 604.601.4080

www.srdc.org